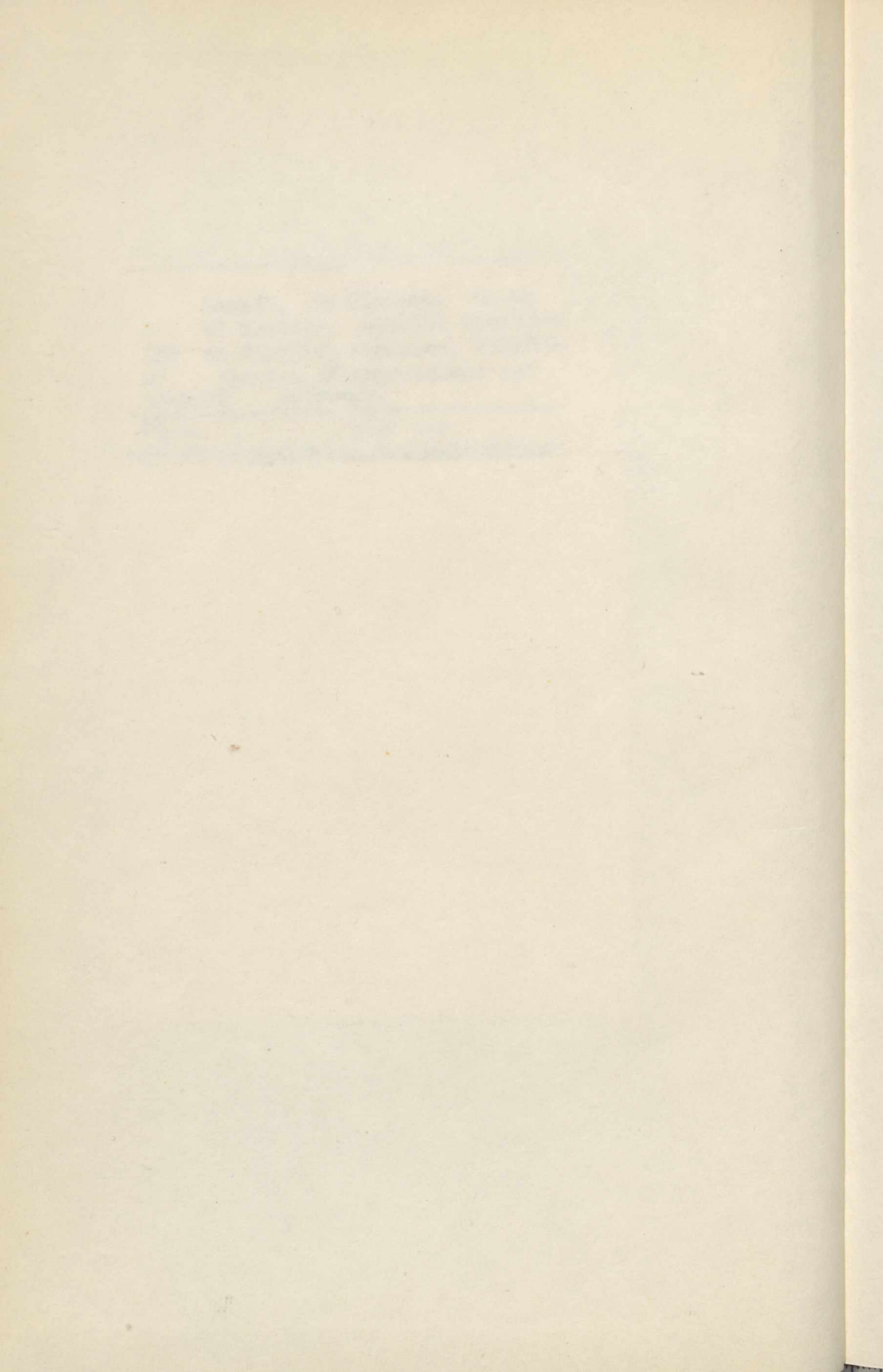


Canada. Parliament. House
J of Commons. Special Committee
103 on Election Expenses, 1969/70.
H7 Minutes of proceedings and
1969/70 evidence.

E4 DATE	NAME - NOM
A1	

J 103
H7
1969/70
E4
A1



HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Second Session

Deuxième session de la

Twenty-eighth Parliament, 1969-70

vingt-huitième législature, 1969-1970

SPECIAL COMMITTEE

COMITÉ SPÉCIAL

ON

SUR LES

ELECTION EXPENSES

DÉPENSES ÉLECTORALES

Chairman

Mr. James Jerome

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

No. 1

THURSDAY, JUNE 25, 1970

LE JEUDI 25 JUIN 1970

TUESDAY, SEPTEMBER 8, 1970

LE MARDI 8 SEPTEMBRE 1970

Limitation and Control of Election
Expenses in Canada.

La limitation et le contrôle des dépenses
électorales au Canada.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

SPECIAL COMMITTEE ON
ELECTION EXPENSES

Chairman
Vice-Chairman

Mr. James Jerome
Mr. Heath Macquarrie

and Messrs.

Breau
Brewin
Deachman
Forest
Laprise

COMITÉ SPÉCIAL SUR
LES
DÉPENSES ÉLECTORALES

Président
Vice-président

et MM.

McKinley
Nesbitt
Ouellet
Sulatycky
Walker — (12)

(Quorum 7)

Le greffier du Comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

Pursuant to Standing Order 65 (4) (b)

¹ Mr. Forrestall replaced Mr. Macquarrie
on September 8, 1970.

Conformément à l'article 65 (4) (b) du
Règlement

¹ M. Forrestall remplace M. Macquarrie le
8 septembre 1970.

ORDERS OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

Wednesday, June 10, 1970

ORDERED—That a Special Committee, constituted of twelve Members to be named at a later date, be appointed to consider the question of the limitation and control of election expenses in Canada and to report from time to time its observations and opinions thereon;

That the Committee be empowered to send for persons, papers and records; to sit during sittings and adjournments of the House, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by the Committee; and to delegate to sub-committees any of its powers, except the power to report directly to the House.

Tuesday, June 23, 1970

ORDERED,—That the Members of the Special Committee on Election Expenses be Messrs. Breaux, Brewin, Deachman, Forest, Jerome, Laprise, McKinley, Macquarrie, Nesbitt, Ouellet, Sulatycky and Walker.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER,
The Clerk of the House of Commons.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 juin 1970

IL EST ORDONNÉ,—Qu'un comité spécial, composé de douze députés qui seront nommés à une date ultérieure, soit formé pour étudier la limitation et le contrôle des dépenses électorales au Canada et à l'occasion, pour présenter un rapport de ses observations et opinions à ce sujet;

Que ce comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers; à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages tel que le comité peut l'ordonner; à déléguer à des sous-comités l'un ou l'autre de ses pouvoirs sauf le pouvoir de présenter un rapport directement à la Chambre des communes.

Le mardi 23 juin 1970

IL EST ORDONNÉ,—Que les membres du comité spécial sur les dépenses électorales soient MM. Breaux, Brewin, Deachman, Forest, Jerome, Laprise, McKinley, Macquarrie, Nesbitt, Ouellet, Sulatycky et Walker.

ATTESTÉ

[Text]

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, June 25, 1970

(1)

The Special Committee on Election Expenses met this day at 9:40 a.m., for the purpose of organization.

Members present: Messrs. Breau, Brewin, Deachman, Forest, Jerome, Macquarries, Sulatycky, Walker—(8).

Other member present: Mr. Cullen, M.P.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman of the Committee. Mr. Forest moved, seconded by Mr. Breau, that Mr. Jerome be elected Chairman of this Committee.

On motion of Mr. Breau.

Resolved:—That nominations for Chairman be closed.

Thereupon, the Clerk of the Committee declared Mr. Jerome duly elected Chairman of the Committee, and invited him to take the Chair.

Mr. Jerome thanked the members of the Committee for the honour bestowed upon him.

After reading the Order of Reference, the Chairman called for motions to elect a Vice-Chairman.

Mr. Brewin moved, seconded by Mr. Sulatycky, that Mr. Macquarrie be elected Vice-Chairman of this Committee.

On motion of Mr. Sulatycky,

Resolved: That nominations for Vice-Chairman be closed.

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 25 juin 1970

(1)

Le Comité spécial sur les dépenses électorales se réunit à 9:40 ce matin aux fins de s'organiser.

Députés présents: MM. Breau, Brewin, Deachman, Forest, Jerome, Macquarrie, Sulatycky, Walker—(8).

Autre député présent: M. Cullen.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président du Comité. M. Forest propose, avec l'appui de M. Breau, que M. Jerome soit élu président du Comité.

Sur proposition de M. Breau.

Il est résolu:—Que la période de mise en candidature au poste de président du Comité soit close.

Le greffier déclare alors, M. Jerome président du Comité et l'invite à occuper le fauteuil.

M. Jerome remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui font en l'élisant président.

Le président lit l'Ordre de renvoi et ensuite se dit prêt à recevoir les candidatures au poste de vice-président du Comité.

M. Brewin propose, avec l'appui de M. Sulatycky, que M. Macquarrie soit élu au poste de vice-président du Comité.

Sur une proposition de M. Sulatycky,

Il est résolu:—Que la période de mise en candidature au poste de vice-président du Comité soit close.

Thereupon, the Chairman, declared Mr. Macquarrie duly elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of Mr. Sulatycky,

Resolved:—That the Subcommittee on Agenda and Procedure consist of the Chairman, Vice-Chairman, Mr. Brewin, Mr. Forest and Mr. Laprise.

On motion of Mr. Deachman,

Resolved:—That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence in a bilingual format.

Then the Committee *agreed unanimously* that the Clerk of the Committee advertise in the Canadian daily major newspapers that the Committee will hear witnesses in the fall of 1970 and that all briefs must be submitted on or before September 1, 1970.

On motion of Mr. Brewin,

Resolved:—That the Clerk of the Committee be directed to inform the Heads of Political Science Departments in the major universities of Canada of the intentions of the Committee.

On motion of Mr. Brewin,

Resolved:—That the Clerk of the Committee be instructed to order and distribute, to the members of the Committee, copies of the Report of the Committee on Election Expenses by A. Barbeau, printed in 1966.

After debate, the Committee agreed to meet on September 9, 10 and 11, 1970.

At 10:22 a.m., the Committee adjourned until September 9, 1970.

Le greffier du comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

Le président déclare alors, M. Macquarrie élu vice-président du Comité.

Sur une proposition de M. Sulatycky,

Il est résolu:—Que le sous-comité du programme et de la procédure soit formé du président, du vice-président, de MM. Brewin, Forest et Laprise.

Sur une proposition de M. Deachman,

Il est résolu:—Que le Comité imprime 750 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, sous format bilingue.

Puis le Comité *décide à l'unanimité* que le greffier du Comité soit autorisé à communiquer au grand public par la voix des quotidiens du Canada que le Comité siègera à l'automne de 1970 aux fins d'entendre ceux qui veulent faire des représentations et que les personnes qui désirent soumettre un mémoire au Comité doivent le faire le ou avant le 1^{er} septembre 1970.

Sur une résolution de M. Brewin,

Il est résolu:—Que le greffier du Comité soit autorisé à faire part aux chefs de département des sciences politiques des universités du Canada que le Comité serait intéressé à les entendre au sujet des dépenses électorales.

Sur une proposition de M. Brewin,

Il est résolu:—Que le greffier du Comité soit autorisé à se procurer des exemplaires du Rapport du Comité sur les dépenses électorales, par A. Barbeau, imprimé en 1966, et qu'il fasse tenir à tous les membres du Comité.

Après délibération, le Comité décide de se réunir, à nouveau, les 9, 10 et 11 septembre 1970.

A 10:22 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au 9 septembre 1970.

[Text]

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, September 8, 1970

(2)

The Special Committee on Election Expenses met at 2:10 p.m., this day. The Chairman, Mr. Jerome, presided.

Members present: Messrs. Breau, Brewin, Forest, Forrestall, Jerome, Laprise, McKinley, Ouellet, Sulatycky, Walker.—(10).

Other Member present: Mr. Duquet.

Witnesses: From the Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly: Mr. Léo Bernier, M.P.P., Deputy-Chairman; Mr. A. Bélanger, M.P.P.; Mr. A. Carruthers, M.P.P.; Mr. W. Ferrier, M.P.P.; Mr. C. T. Rollins, M.P.P.; Mr. V. M. Singer, M.P.P.; Mr. G. Smith, M.P.P.; and Mr. F. Young, M.P.P.

The Chairman informed the Committee that Mr. Gordon Davidson, Chief Electoral Officer for Nova Scotia, could not appear today, a general election having been called in that province.

Then the Chairman, presiding over the election of a Vice-Chairman, called for motions to that effect.

Moved by Mr. Walker, seconded by Mr. Breau "That Mr. Forrestall be elected Vice-Chairman of the Special Committee on Election Expenses"

On Motion of Mr. Forest—

Resolved:—That nominations for a Vice-Chairman do now close.

The Chairman declared Mr. Forrestall duly elected Vice-Chairman of the Committee.

Then the Chairman introduced Mr. Bernier, Deputy-Chairman of the Select Committee on

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 8 septembre 1970

(2)

Le Comité spécial sur les dépenses électorales se réunit aujourd'hui à 2h10 de l'après-midi. Le président, M. Jerome, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Breau, Brewin, Forest, Forrestall, Jerome, Laprise, McKinley, Ouellet, Sulatycky, Walker—(10).

Autre député présent: M. Duquet.

Témoins: Du Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly: MM. Léo Bernier, député provincial, vice-président; A. Bélanger, député provincial; A. Carruthers, député provincial; W. Ferrier, député provincial; C. T. Rollins, député provincial; V. M. Singer, député provincial; G. Smith, député provincial et F. Young, député provincial.

Le président informe le Comité que M. Gordon Davidson, directeur des élections pour la Nouvelle-Écosse, n'a pu venir aujourd'hui, une élection générale ayant été annoncée dans cette province.

Puis le président qui préside à l'élection d'un vice-président, demande que des propositions soient faites à ce sujet.

Il est proposé par M. Walker, appuyé par M. Breau, « Que M. Forrestall soit élu vice-président du Comité spécial sur les dépenses électorales. »

Sur une proposition de M. Forest—

Il est résolu—Que la mise en candidature au poste de vice-président soit close.

Le président déclare M. Forrestall élu vice-président du Comité.

Puis le président présente M. Bernier, vice-président du *Select Committee on Election Law*

Election Law of the Ontario Legislative Assembly who, in turn, introduced his colleagues, Members of the said committee.

The Committee then proceeded with the questioning of the witnesses.

At 3:55 p.m., the Committee adjourned until 9:30 a.m. on Wednesday, September 9, 1970.

of the Ontario Legislative Assembly qui, à son tour, présente les autres membres dudit Comité.

Le Comité procède alors à l'interrogatoire des témoins.

A 3h55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 9h30 du matin le mercredi 9 septembre 1970.

Le greffier du Comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

[Texte]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, September 8, 1970

• 1414

The Chairman: Gentlemen, as I see a quorum, a quorum of this special committee being seven members, we can get underway.

There are a couple of preliminary items with which we must deal. First, I should report to the committee at the outset that our intended witness for this afternoon, Mr. Gordon Davidson, the chief electoral officer of the province of Nova Scotia, is, I think much to his surprise, otherwise occupied as the result of the announcement on Saturday afternoon at 5.00 p.m. of a provincial election there. The rapidity with which that circumstance descended upon the people of Nova Scotia did not enable us to change our schedule for this afternoon.

Fortunately, however, we are visited this afternoon by two members of the Ontario legislature, Mr. Leo Bernier, the member for Kenora who is deputy chairman of that province's committee on election expenses, and Vernon Singer, the . . .

A Witness: Actually there are seven of us.

The Chairman: Oh, I had no idea there were so many. I thought there were only the two of you. In any case, with your consent, gentlemen, I would propose to have Mr. Bernier, who is the deputy chairman of that committee, give us a brief resume of the work they have done and then have him and some of the other members who are here participate in the discussion, answer some of our questions about the work they have done and perhaps get their views this afternoon.

Before doing that we have to deal with a procedural matter, after which there are some items of procedure and agenda I would like to discuss with you to try to map out a course for the immediate future.

We have received quite a bit of correspondence and will have an opportunity to hear quite a variety of people, I would like to take a few minutes with you after we have discussed this subject with the Ontario members to decide on our agenda and procedure.

[Interprétation]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 8 septembre 1970

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Comme le quorum pour le présent Comité spécial exige la présence de sept membres, nous pouvons donc nous mettre au travail.

Nous allons d'abord établir quelque points préliminaires.

En premier lieu, je dois vous dire que le témoin que nous avions l'intention d'interroger cet après-midi, M. Gordon Davidson, directeur général des élections pour la Nouvelle-Écosse, est occupé ailleurs par suite de l'annonce faite samedi dernier à 17 heures qu'il y aurait une élection provinciale. Cette annonce imprévue ne nous a pas permis de modifier notre programme pour cet après-midi.

Il nous est agréable d'accueillir deux députés de l'Ontario, MM. Léo Bernier, député de Kenora, vice-président du comité d'étude de cette province sur les dépenses électorales, et Vernon Singer, . . .

Un témoin: Nous sommes précisément sept.

Le président: Je m'excuse! Je ne savais pas que vous étiez si nombreux. De toute façon, je propose que M. Bernier, vice-président du présent comité, nous fasse un court résumé du travail accompli et que lui-même et les autres membres ici présents prennent part à la discussion, répondent à nos questions sur le travail accompli et peut-être nous fassent connaître leurs points de vue cet après-midi.

Avant de procéder plus avant, nous devons traiter d'une question de procédure, après quoi je voudrais discuter avec vous certains points relatifs à la procédure et au programme et arrêter notre plan d'action immédiat.

Nous avons reçu beaucoup de correspondance et nous aurons l'occasion d'entendre une grande variété de gens. Je voudrais m'entretenir quelques minutes avec vous, après que nous aurons causé de cette question avec les députés de l'Ontario, pour prendre une décision au sujet de l'ordre du jour et de la procédure.

[Text]

Before we get on to that Mr. Macquarrie was elected Vice-Chairman of this Committee, but is not with us today. He was in the spirit—as Mr. Brewin so carefully put it—of non-partisanship the last time around, rather than bi-partisanship. As he is not here today, I would be prepared to entertain nominations for a non-partisan Vice-Chairman of the Committee.

I understand Mr. Forrestall is sitting where Mr. Macquarrie was sitting the last time he was elected. Whether or not that has any significance of course, is something I...

Mr. Walker: On a point of order. Are you speaking of that just for this meeting, Mr. Chairman or will Heath not be here at all?

The Chairman: I think he is probably fairly busy with the Constitution Committee, is he not?

Mr. Walker: Oh, I see. I move the name of Mr. Forrestall.

The Chairman: Are there any other nominations for vice-chairman? It has been moved by Mr. Walker and seconded by Mr. Breaux that Mr. Forrestall be named Vice-Chairman of the Committee. Shall the motion carry?

Some hon. Members; Carried.

The Chairman: I therefore, declare Mr. Forrestall Vice-Chairman of the Committee.

Leaving aside any items of agenda and procedure. I will now call Mr. Bernier forward to give us a resume of the work they have done in their committee. Mr. Bernier, come on up and take a seat here.

Mr. Walker: Mr. Chairman, before M. Bernier starts it might be useful for the witnesses—maybe they do this in their own jurisdiction—to know that a verbatim report will come out of the proceedings of this Committee.

The Chairman: There was some thought that we would not have those facilities in operation. However, I can confirm that the recording facilities are in operation, so there will be a verbatim transcript of this afternoon's proceedings.

Why do not the rest of the members of the committee come up to the front, take these seats up here and join us? Perhaps they could be introduced formally.

[Interpretation]

Auparavant, je dois vous dire que M. Macquarrie a été élu vice-président du présent comité, et qu'il n'est pas présent aujourd'hui. Lors de notre dernière réunion, il était en faveur d'une politique non-partisane plutôt que d'une politique bi-partisane. Vu qu'il est absent aujourd'hui, je serais prêt à accepter des nominations pour un vice-président non partisan du Comité.

Je vois que M. Forrestall occupe le siège que M. Macquarrie occupait la dernière fois qu'il a été élu. Je ne saurais dire si ce fait a une certaine portée...

M. Walker: J'en appelle au Règlement. Monsieur le président, est-ce que cela vaut seulement pour la présente réunion? Est-ce que M. Heath sera définitivement absent?

Le président: Je crois qu'il est probablement très occupé avec le Comité de la Constitution, n'est-ce pas?

M. Walker: Oh! je comprends. Je propose la nomination de M. Forrestall.

Le président: Y a-t-il d'autres nominations pour le poste de vice-président? M. Walker propose, avec l'appui de M. Breaux, que M. Forrestall soit nommé vice-président du Comité. La proposition est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le président: Je déclare donc M. Forrestall vice-président du Comité.

Laissant de côté les questions du programme et de la procédure, je vais demander à M. Bernier de nous faire un résumé du travail accompli au sein du Comité. M. Bernier, veuillez vous placer ici.

M. Walker: Monsieur le président, avant que M. Bernier ne commence son exposé, il serait peut-être utile de faire savoir aux témoins qu'un compte rendu sténographié des travaux du Comité sera publié.

Le président: Je suis en mesure de confirmer que le service d'enregistrement fonctionne et qu'il y aura donc transcription textuelle des délibérations de cet après-midi.

Pourquoi les autres membres du Comité ne s'avancent-ils pas pour occuper les sièges libres et se joindre à nous? On pourrait peut-être les présenter officiellement.

[Texte]

Mr. Leo Bernier, M.P.P.: Thank you very much, Mr. Chairman, for the opportunity of being here this afternoon and of taking an active part in the discussions.

I would like to point out first that I am the Deputy Chairman of our Select Committee on Election Laws which was established by the Ontario legislature in 1968.

Our Chairman is Mr. Ed Dunlop who will be with us tomorrow. Unfortunately, he cannot be with us today.

●1420

We were set up in 1968 to come up with an election act that will be in keeping with a modern democracy. This is what we are intending to do. We have been sitting continuously since that time, and we have made it a point to visit a number of jurisdictions throughout the world.

We have been to Ireland. We have been to England. Parts of our Committee have even gone as far as Australia. We have been to Quebec City. We have been to Buffalo, New York, and parts of our Committee have gone to Windsor. The entire Committee went to Vancouver, B.C.; Portland, Oregon; and Los Angeles, California. So you can see from the travels that we have made that we have made a very intensive study of all aspects of election procedures.

We have brought down three specific reports already that have been tabled in the legislature. These deal mainly with the mechanics of elections. At the moment we are engaged with the aspect of municipal elections and the financing of election campaigns. Of course, this is our reason for being here this afternoon.

Our first report has already been accepted in the form of legislation. It is the Election Act of 1969, and is in effect as of this moment. We have had some very detailed discussions with the municipal people with regard to the operations of municipal elections. And of course, right now we are involved in the aspect of the financing of provincial elections from the provincial treasury. This aspect we have not gone into in any great depths except with our visit to Quebec City, that is, the meeting with the Chief Elections Officer of that province. We dealt with the problem considerably.

[Interprétation]

M. Léo Bernier, député provincial: Merci beaucoup, monsieur le président, de nous avoir fourni l'occasion d'être ici présent cet après-midi et de participer activement aux délibérations.

Je voudrais signaler d'abord que je suis vice-président de notre comité spécial sur les lois électorales, établies par le Parlement de l'Ontario en 1968.

Notre président, M. Ed Dunlop, sera avec nous demain, Il n'a pas pu malheureusement venir ici aujourd'hui.

Notre Comité a été formé en 1968 aux fins d'élaborer une loi électorale compatible avec l'idée d'une démocratie moderne. C'était là notre but. Nous avons siégé continuellement depuis cette date et nous avons pris connaissance d'un certain nombre de systèmes politiques à travers le monde.

Nous avons été en Irlande, nous avons visité l'Angleterre. Certains membres de notre Comité se sont même rendus jusqu'en Australie. Nous avons tenu des séances à Québec, à Buffalo dans l'État de New York, et certains d'entre nous ont même été à Windsor. Notre Comité a siégé à Vancouver en Colombie-Britannique, à Portland dans l'Oregon, et à Los Angeles en Californie. Comme vous pouvez le constater, les voyages que nous avons faits nous ont permis d'étudier d'une façon exhaustive tous les aspects des procédures électorales.

Nous avons déjà présenté trois rapports spécifiques qui ont été déposés devant l'Assemblée législative. Ces derniers traitent principalement de l'aspect technique des élections. Actuellement, nous étudions plus particulièrement l'aspect des élections municipales et du financement des campagnes électorales. C'est précisément là l'objet de notre témoignage de cet après-midi.

Notre premier rapport a déjà été accepté sous forme de loi. Il s'agit de la Loi électorale de 1969, et aujourd'hui, cette dernière est effectivement en vigueur. Nous avons eu des discussions très élaborées au niveau municipal en ce qui concerne le fonctionnement des élections municipales. Nous étudions plus particulièrement à l'heure actuelle le financement des élections provinciales à même la trésorerie de la province. Ce sujet n'a pas encore été approfondi, à part l'étude que nous en avons faite à l'occasion de notre visite à Québec, où nous avons rencontré le Président des élections de la province de Québec. Nous avons abondamment parlé du problème.

[Text]

We have examined, or looked at briefly, the legislation that is in effect in Nova Scotia, and we had hoped that we would be able to go through this on a much more detailed basis this afternoon. However, Mr. Chairman, I guess this is just not possible.

I do not know what else I can add to the broad introduction. However, I would like to introduce to you the members of our Committee. Beginning on our right we have the Chief Election Officer for the Province of Ontario, Mr. Roderick Lewis, Q.C.; our legal adviser and solicitor for the Committee, Mr. D. Donald Diplock, Q.C., who Whip—a Tory—Mr. Alex Carruthers; Mr. J. Albert Belanger, who is only 18 miles from Ottawa and who represents the riding of Prescott-Russell; and Clarke T. Rolling, the P.C. member for the riding of Hastings.

I go right around the table over here to Mr. William Ferrier, who is the NDP member for Timmins, Cochrane South; and Vernon Singer, the Deputy Leader of the Liberal Party in the Province of Ontario, and myself, who represents the riding of Kenora.

Gentlemen, that is our Committee. We are looking forward to a very interesting discussion this afternoon, and possibly we could get into that now, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, I wonder if you could tell us to begin with if your proceedings were—this is an interesting point that I would like to get some discussion going on—about the necessity or importance of holding meetings *in camera* on this subject. You must have run into that problem. How did you resolve it?

Mr. Bernier, M.P.P.: Most of our meetings were held in public, with the press in attendance. The chairman did call a special meeting *in camera* and unfortunately that blew up in a sort of hassle. Members of the opposition party, of course, took exception to it and it is my understanding that all future meetings will be held in public.

The Chairman: Did you run into the subject of election expenses, and did you invite political organizers and treasurers of political parties to come forward?

[Interpretation]

Nous avons examiné ou plutôt nous avons parcouru brièvement les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et nous avons l'espoir d'approfondir le sujet d'une façon beaucoup plus détaillée au cours de cet après-midi. Cependant, monsieur le président, je ne pense pas que ce sera possible.

Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter à cette longue introduction. J'aimerais cependant vous présenter les membres de notre Comité. À notre droite, nous avons tout d'abord le Directeur général des élections de la province de l'Ontario, M. Roderick Lewis, C.R.; ensuite nous avons notre conseiller en matière légale, M. D. Donald Diplock, C.R., qui, j'ai le plaisir de le souligner, est originaire d'Ottawa; puis le Whip en chef du gouvernement, un conservateur, M. Alex Carruthers; M. J. Albert Bélanger, dont le domicile n'est qu'à 18 milles d'Ottawa, et qui représente la circonscription de Prescott-Russell; enfin M. Clarke T. Rollins, député conservateur de la circonscription de Hastings.

De l'autre côté de la table, vous avez M. William Ferrier, député du parti néo-démocratique pour la circonscription de Timmins, Cochrane South et M. Vernon Singer, leader adjoint du parti libéral de la province de l'Ontario, et moi-même qui représente la circonscription de Kenora.

Ce sont là, messieurs, les membres de notre Comité. Nous espérons avoir des entretiens très intéressants au cours de l'après-midi et, monsieur le président, nous pourrions peut-être débiter sans plus tarder.

Le président: Oui. J'aimerais tout d'abord vous demander si vous pouvez nous dire—et c'est là un aspect très intéressant sur lequel j'aimerais que nous discutons—si vous avez, au cours de vos réunions, ressenti la nécessité ou l'importance de siéger à huis clos en ce qui concerne le sujet de vos discussions. Vous avez certainement dû rencontrer ce problème. Comment l'avez-vous résolu?

M. Bernier, député provincial: La plupart de nos réunions ont été publiques et les journalistes y assistaient. Le président a tenu une réunion spéciale à huis clos et, malheureusement, cette dernière s'est terminée dans la zizanie. Les députés de l'opposition, bien sûr, y ont trouvé à redire, et je crois bien que toutes les prochaines réunions seront publiques.

Le président: Avez-vous étudié la question des dépenses électorales, et avez-vous invité les organisateurs et les trésoriers des partis politiques à témoigner?

[Texte]

Mr. Bernier, M.P.P.: We have not got into that depth as yet. We intend to.

The Chairman: All right. Perhaps before we get into the general questioning, are any of the other members from Ontario—is there anything that they would like to say by way of a preliminary remark at this time? If so, now might be a good time to put any general remarks on the record before we get into general questioning.

Are there any at all? If not, can I call for questions? Mr. Walker.

Mr. Walker: Did you work from a basic report of any description, or did your Committee travel around and gather some of the information and then put a report together? I make reference, for instance, to the Barbeau Commission, that we might consider.

In my attempt to do something useful on the Committee, Mr. Chairman, I have accepted it as a basic report. I do not accept the report, but only as something from which to work.

Did you have anything like printed documents, or did you go out and gather all this information?

Mr. Bernier, M.P.P.: I think it is a combination of both. We had the report with us, of course, and we also went out and gathered other information to go with it, and this is being brought together now. Of course, we examined our own election act on a clause-by-clause basis, and brought with it three acts into one. Is this correct?

Mr. Roderick Lewis, Q.C.: As far as the act that is in force now is concerned, what happened of course is that I drafted a basic new election act based on the old act and the old Voters list act. The preparation of our voters list was formerly under a separate act for reasons that are not worth going into now. But there were those two separate acts.

I made reference to one, the basic act for the consideration of the Committee, and then from there the Committee took action on the basic act clause-by-clause, and made such changes and additions and deletions as they saw fit.

[Interprétation]

M. Bernier, député provincial: Nous ne sommes pas allés jusque-là, mais nous avons l'intention de le faire.

Le président: Très bien. Avant d'en arriver aux questions, je me demande s'il n'y aurait pas d'autres députés de l'Ontario, le cas échéant, qui aimeraient formuler quelques observations préliminaires à ce point précis de nos discussions? Il serait peut-être bon, si quelqu'un le désire, de faire maintenant toute remarque d'ordre général avant d'en arriver à la période des questions.

Pas d'observations? Nous allons passer aux questions. M. Walker.

M. Walker: Avez-vous travaillé à partir d'un rapport fondamental quelconque ou votre Comité a-t-il voyagé pour recueillir certains renseignements et établir ensuite un rapport? Je pense notamment à la Commission Barbeau, dont nous pourrions étudier le rapport.

Monsieur le président, afin de faire œuvre utile au sein du Comité, j'ai considéré le rapport de cette Commission comme critère de départ. Je n'accepte pas ce rapport, mais je m'en sers uniquement comme point de départ pour mon travail. Avez-vous eu des documents publiés au début de votre mandat ou alors êtes-vous partis à la recherche de tous ces renseignements?

M. Bernier, député provincial: Je pense qu'il y a eu un peu des deux. Nous avons naturellement le rapport avec nous, mais nous sommes aussi partis à la recherche de renseignements que nous avons ajoutés à ce rapport, et maintenant c'est ce que nous essayons de réunir. Nous avons aussi, bien sûr, étudié notre propre loi électorale article par article, et nous avons essayé de réunir trois lois en une seule. Est-ce exact?

M. Roderick Lewis, C.R.: En ce qui concerne la loi actuellement en vigueur, j'ai tout d'abord préparé le projet d'une nouvelle loi électorale de base fondée sur la précédente, et tenant compte de l'ancienne Loi sur les listes électorales. La préparation de nos listes électorales se faisait auparavant en vertu des dispositions d'une loi distincte, ceci pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de mentionner ici. Mais il y avait ces deux lois différentes.

Je les ai réunies en une seule loi fondamentale, qui était en somme un projet soumis à l'étude du Comité et à partir duquel ce dernier pouvait travailler, article par article, apporter des modifications, faire des additions, ainsi que retrancher au besoin, certains articles.

[Text]

As far as the expenses are concerned, we really have not, as Mr. Bernier says, gone too far into that yet in any depth. I think the members generally have been having a look at the Barbeau report. Basically, I would agree, and probably you would agree, with the Barbeau report, the Nova Scotia Act, and the Quebec Act.

Mr. Walker: Your election expenses area will become part of your electoral act.

Mr. Lewis: That is right.

Mr. Walker: We are working in a different direction, and this is where we have to watch our overlapping. Some of the things that Barbeau has recommended we have already taken care of in the recent amendments to the electoral act. But you are putting yours all together in one package.

Mr. Lewis: What the Committee had in mind was that the present provisions in the new election act, which were taken wholly from the old act without change, will be supplanted by whatever this Committee . . .

Mr. Vernon Singer, Q.C., M.P.P.: Mr. Chairman, what we did at the beginning was to set out a number of items. I do not know there were 12, or 15 items, one of which was election expenses. There was voting age, form of ballot, enumeration, and this sort of thing. And then we allocated priorities, recognizing that we could not do all of this in one year of sitting. Some of us regret the fact that the election expenses have been pushed further and further down the list. We have made recommendations, and very substantial changes, in a number of electoral procedures, some of which, as Mr. Lewis said, are now part of our election law.

Presumably we will go into the next election on the basis of the most recent amendment. Thereby hangs another tale. Eventually somebody is going to deal with election expenses. It may be this Committee, or it may not be. I do not know.

[Interpretation]

En ce qui concerne les dépenses électorales, nous n'avons pas, comme l'a souligné M. Bernier, étudié le sujet en profondeur. Je pense que les députés ont en général lu ce qu'en disait le rapport Barbeau. Dans l'ensemble, je pense que j'accepterai—probablement que vous accepteriez vous aussi—le rapport Barbeau, la Loi de la Nouvelle-Écosse et la Loi du Québec.

M. Walker: Le secteur touchant les dépenses électorales deviendra donc partie intégrante de votre loi électorale.

M. Lewis: C'est exact.

M. Walker: Nous travaillons dans une direction différente et c'est pourquoi nous devons veiller à ne pas créer de chevauchement. Certaines des recommandations du rapport Barbeau ont déjà été prises en considération et ont fait l'objet de récentes modifications à la Loi électorale, mais en ce qui vous concerne, vous mettez toutes vos recommandations dans un même panier.

M. Lewis: Ce que notre Comité avait à l'esprit, c'est que les dispositions actuelles de la nouvelle loi électorale, qui avaient été reprises dans leur totalité de la vieille loi sans aucun changement, devraient être remplacées par ce que ce Comité déciderait . . .

M. Vernon Singer, C.R., député provincial: Monsieur le président, ce que nous avons fait au tout début, c'était de choisir un certain nombre de points. Je ne sais plus s'il y en avait douze, quinze ou dix-huit, mais l'un de ceux-ci constituait les dépenses électorales. Il y avait aussi la question de l'âge des votants, de la disposition du bulletin de vote, de l'énumération, et d'autres choses semblables. Puis nous avons défini les priorités, reconnaissant ainsi que nous ne pouvions étudier tous ces sujets au cours d'une session annuelle. Certains d'entre nous ont regretté le fait que la question des dépenses électorales ait été repoussée de plus en plus au bas de la liste des priorités. Nous avons formulé certaines recommandations et des modifications importantes ont été apportées à plusieurs procédures électorales. Certaines d'entre elles, comme l'a souligné M. Lewis, font désormais partie de notre nouvelle loi électorale.

Il est donc possible que nous abordions la prochaine élection en nous référant au plus récent amendement, mais ça, c'est une autre question. Peut-être quelqu'un s'occupera-t-il des dépenses électorales. Ceci relèvera peut-être de ce Comité. Je n'en sais rien.

[Texte]

The Chairman: There is nothing unusual about that. We did exactly the same thing here. We started with a review of the electoral act, which culminated in legislation this past June, and left the subject of election expenses, which we are now starting. So it seems to be a rather natural phenomenon.

Mr. Forrestall: I would not want to presume to put words in your mouth or extract comments from you that you are not prepared to make. However, I wonder if you have accepted philosophically the principle of tighter control of elections from the several points that concern us.

Are the people of Ontario, and is this government concerned, that parties are spending too much money and taking too much time to conduct and to exercise the franchises?

Mr. Bernier, M.P.P.: My first comment would be—and I cannot speak for the Committee on this because we have not gone that far into the problem—that there is concern with regard to the high cost of running elections, and the cost that is imposed on the various candidates.

Several of the members have quietly suggested that maybe a ceiling would be sufficient on election expenses or campaign costs. But as I said at the start, we really have not gone into the real aspects of it. We have broadly looked at the Quebec legislation and we have reviewed—at least I have—the Nova Scotia legislation, and I find it very interesting. I am impressed with it, personally. But I can speak only for myself.

● 1430

Mr. Forrestall: But the Committee has not expressed the thought in the back of the mind that you are going to do something. The Committee could review the whole thing and conceivably still at this point in your deliberations leave the matter as it presently stands or you could go fully the other way.

The Chairman: Has there been approval in principle of control of election expenses? Has there been a formal . . .

[Interprétation]

Le président: Il n'y a rien d'extraordinaire dans tout cela. Nous avons fait exactement la même chose ici. Nous avons commencé par étudier la Loi électorale, cette étude s'est terminée par la présentation d'une loi en juin dernier. Nous avons laissé de côté la question des dépenses électorales que nous étudions actuellement. Je pense donc qu'il s'agit d'un phénomène plutôt naturel.

M. Forrestall: Je n'aimerais pas avoir la présomption de vous faire dire ou de vous voir formuler des commentaires que vous ne voudriez peut-être pas nous confier. Cependant, je me demande si vous avez accepté philosophiquement le principe d'un contrôle beaucoup plus ferme des élections en ce qui concerne les divers points que nous étudions.

Est-ce que la population de l'Ontario, et ce gouvernement, ont souci que les partis dépensent beaucoup trop d'argent et prennent beaucoup trop de temps pour diriger et exercer les dispositions de la loi?

M. Bernier, député provincial: Tout d'abord, j'aimerais préciser—et je ne parle pas là au nom du Comité puisque nous n'avons pas étudié le problème à fond—que l'on se préoccupe du coût élevé des élections et de la charge imposée aux divers candidats.

Plusieurs députés ont simplement suggéré que l'on impose un plafond aux dépenses électorales ou au coût des campagnes électorales et cela serait suffisant. Cependant, comme je l'ai dit au tout début, nous n'avons vraiment pas étudié la question à fond. Nous avons étudié la loi du Québec dans ses grandes lignes et nous avons étudié—tout au moins c'est ce que j'ai fait—la loi de la province de Nouvelle-Écosse. J'ai trouvé ces documents très intéressants. Ils m'ont causé personnellement une forte impression, mais je ne parle que pour moi-même.

M. Forrestall: Le Comité a-t-il jamais exprimé l'idée qu'il avait au moins l'intention d'agir.

Le Comité pourrait revoir toute l'affaire, peut-être laisser pour l'instant les choses où elles en sont, ou encore faire tout à fait le contraire.

Le président: Y a-t-il eu un accord de principe sur le contrôle des dépenses électorales? Y a-t-il eu . . .

[Text]

Mr. Singer: I would like to think so, Mr. Chairman, but until we get a positive series of recommendations, there seems to be substantial agreement about "I reserve any comment." We have presently in Ontario really no controls. We have one section in our Election Act which I am certain was written with a view to being completely meaningless. Presently there is no control, no effective method of compelling returns, no effective method of checking and so on. This concerns various members of the Committee and various members of the Legislature in differing degrees. I do not know with what we will eventually end up. Some pretty hot words have been exchanged on occasion in our Committee as to the approach that various members of the Committee might be taking.

The Chairman: Do you mean the situation in Ontario is far from moving discernibly toward controlling the amount of money spent on elections? Are you not now even in the situation where you compel returns or do you compel inadequately?

Mr. Singer: We have a section in our Act that calls for returns, but if you read the section and you observe the practice, it is in fact meaningless. The government has never expressed any view on it. I would think if the Premier of the Province were presently asked he would say he was waiting to see the report of our Committee. Our Committee has not moved very speedily toward making any recommendations on this subject.

The Chairman: Mr. Forrestall, you may proceed.

Mr. Forrestall: Because of your wide travels, it is a temptation to ask whether or not you think we should travel as well. However before we get into that—I am not all that anxious to go running around the world to find out how much money it should or should not cost to conduct elections—I would much sooner ask you if in your travels you did go into this question in those states or other countries that have effectively set out and accomplished a set of controls and systems for governing elections, and if so, could you tell us what the experience has been?

Mr. Bernier: As I said earlier, we visited such areas as England, Australia, Oregon and B.C. I think of all those jurisdictions England seemed to us to have the tightest, I suppose you would say, form of election control. It is the dog-watch-dog sort of an attitude, where one political party watches the other political party on their expenses. It is interesting to note that in B.C., while they have legislation on the books,

[Interpretation]

M. Singer: J'aimerais pouvoir le croire, monsieur le président, mais, jusqu'à ce que nous ayons un relevé précis de recommandations, tous semblent d'accord pour réserver leurs commentaires. Nous n'avons présentement aucun contrôle effectif en Ontario. Notre loi électorale renferme un article qui, j'en suis certain, a été rédigé dans le but exprès de rester dans le vague.

Il n'y a actuellement aucun contrôle, aucune méthode efficace d'obliger les candidats à produire des déclarations, aucune méthode efficace de vérification et ainsi de suite. Ceci touche divers membres du Comité et divers membres de la Législature à des degrés différents. Je ne sais trop à quoi nous en arriverons. Il y a eu, à l'occasion, des échanges de mots assez forts au sein de notre Comité quant à l'approche que les divers membres du Comité pourraient prendre.

Le président: Voulez-vous dire que l'Ontario hésite à préconiser le contrôle des dépenses électorales? N'en êtes-vous pas arrivés à exiger des déclarations, ou les exigez-vous d'une façon inappropriée?

M. Singer: Notre loi renferme un article qui exige des déclarations, mais, si vous lisez l'article et observez ce qui se fait dans la pratique, il est en fait dépourvu de sens. Le gouvernement n'a jamais exprimé ces vues sur celui-ci. Je crois que, si vous demandiez l'opinion du premier ministre de la province, il vous répondrait qu'il attend d'avoir le rapport de notre Comité. Notre Comité ne s'est pas pressé pour faire des recommandations à ce sujet.

Le président: Monsieur Forrestall, vous pouvez continuer.

M. Forrestall: A cause de vos grands voyages, je serais tenté de vous demander si vous croyiez que nous devrions également voyager. Toutefois, avant de passer à ce point—je ne suis nullement anxieux de parcourir le monde pour découvrir combien d'argent devrait ou ne devrait pas coûter les élections—je préférerais vous demander si, au cours de vos voyages, vous avez discuté de cette question dans les États ou d'autres pays qui ont établi et réalisé des contrôles et des systèmes de conduite relative aux élections. Le cas échéant, pourriez-vous nous en dire quelques mots?

M. Bernier: Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons visité des régions telles que l'Angleterre, l'Australie, l'Oregon et la Colombie-Britannique. De toutes ces régions, l'Angleterre semble avoir la forme la plus austère de contrôle des élections. C'est un système de chiens et chats, où un parti politique surveille de près les dépenses de l'autre. Il est intéressant de noter que, en Colombie-Britannique, bien qu'il y ait des mesures

[Texte]

[Français]

[Interprétation]

[Anglais]

everyone just forgets about it. Portland, Oregon I think is even worse. They have some tight legislation on their books, but they choose to ignore it completely. Australia has a similar situation where even the minister in charge has not reported his election expenses for the last several elections, so their election act, of course, is meaningless. Mr. Lewis was just saying that Australia is going to repeal their section of election expenses control because it just does not work. One of our problems is to find, as Mr. Carruthers has pointed out, a system that will really work, and the only system we have come across is in Quebec. Possibly Nova Scotia has the answer and maybe after this coming election we will go there and have a look at their system, too.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, could I have just a word on that? The English system seems to work, but it works on a traditional basis. They have been using it for a couple of hundred years; there are certain formulas; there are very elaborate party set-ups that function year round and they seem to be able to control. One party watches the other party far more in custom than in written law. Throughout the American jurisdictions there are hardly any controls worth mentioning. The only one in practice that seems to have been effective is the Quebec one under which they have run two elections. What I have been told in speaking to members of the Quebec Legislature and the Quebec election officials, is it seems to work very well.

The Nova Scotia statute is somewhat of an improvement on the Quebec one. It is based on the Quebec one, but it has not yet been tested. It will be used for the forthcoming Nova Scotia election.

Could you tell the Committee something from your travels about public financing of campaigns?

Mr. Bernier: The problem of financing?

Mr. Forrestall: Yes, for example, did you run into that anywhere?

Mr. Bernier: No, the only places where we ran into public financing were in Quebec, B.C. and Nova Scotia, of course, under their new acts. All the other jurisdictions just were controlling election expenses as such, there was no public participation.

Mr. Forrestall: You found that in no other place?

législatives à cette fin, personne ne s'en préoccupe. L'Oregon est peut-être encore pire. On y trouve des mesures législatives précises, mais qui sont complètement ignorées. Il en va de même pour l'Australie ou même le ministre responsable n'a pas déclaré les dépenses électorales qu'il a encourues à l'égard des dernières élections, de sorte que la loi électorale n'y veut rien dire. M. Lewis vient justement de souligner que l'Australie allait supprimer son article sur le contrôle des dépenses électorales parce qu'il n'est pas appliqué. Un de nos problèmes consiste à trouver, comme l'a précisé M. Carruthers, un système qui fonctionnera efficacement et le seul que nous ayons trouvé est celui du Québec. Peut-être la Nouvelle-Écosse a-t-elle la réponse et peut-être qu'après l'élection qui s'en vient, nous nous y rendrons pour y étudier leur système.

M. Forrestall: Monsieur le président, pourrais-je faire un commentaire sur ce point? Le système anglais semblait bien fonctionner, mais il se fonde sur la tradition. Il est en vigueur depuis quelques centaines d'années. Il y a certaines formules; il y a des dispositifs très détaillés au sein des partis qui fonctionnent à l'année longue et on semble réaliser ainsi un certain contrôle. Un parti surveille l'autre beaucoup plus par habitude qu'à cause de la loi. Aux États-Unis, il n'y a pratiquement aucun contrôle digne d'être mentionné. Le seul système qui semble avoir été efficace est celui du Québec qui existe depuis deux élections. Les membres de la Législature du Québec et les fonctionnaires des élections du Québec semblent satisfaits.

La loi en vigueur en Nouvelle-Écosse constitue en quelque sorte une amélioration en regard de celle du Québec. Elle s'inspire de cette dernière, mais elle n'a pas encore été mise à l'épreuve. Elle le sera au cours de la prochaine élection qui aura lieu en Nouvelle-Écosse.

Pourriez-vous dire quelques mots au Comité de ce que vous ont révélé vos voyages au sujet du financement public des campagnes?

M. Bernier: Le problème du financement?

M. Forrestall: Oui, par exemple, en avez-vous vu des signes quelque part?

M. Bernier: Non, les seuls endroits où nous avons rencontré le financement public était au Québec, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, cela va de soi, en vertu de leur nouvelle loi. Les autres administrations contrôlent les dépenses électorales comme telles, mais il n'y a aucune participation du public.

M. Forrestall: Vous ne l'avez rencontré nulle part ailleurs?

[Text]

Mr. Bernier: No, not in any other place.

Mr. Forrestall: So, to the best of your knowledge the only two areas of the world that do it are the Provinces of Quebec and Nova Scotia?

Mr. Bernier: That is right. Sweden I understand has some form . . .

Mr. Lewis: Yes, I think so.

The Chairman: We may have to go there. I have Mr. Laprise, Mr. Brewin and Mr. McKinley.

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais demander aux témoins quelques éclaircissements sur le rôle du Comité de l'Ontario sur les dépenses électorales. Quel mandat ont-ils exactement? Les propositions ou les recommandations que vous faites au gouvernement sont-elles acceptées intégralement? J'ai cru comprendre que vous aviez déjà présenté trois rapports, dont un aurait été accepté en 1969. Le gouvernement accepte-t-il vos recommandations intégralement ou y apporte-t-il des amendements?

Mr. Bernier: I think it would be safe to say the government has accepted our recommendation wholly. In our first report we brought in some amendments that will be incorporated in the second report which, I understand, they are going to accept.

Mr. Lewis: I do not know.

Mr. Bernier: I am sure they will accept.

Mr. Singer: Oh!

Mr. Bernier: Were you not there, Mr. Singer? I think that was one of the meetings you walked out of, sir.

Mr. Singer: Could I perhaps supplement that answer? The first report, which was the report that resulted in the rewriting of our statute, was the unanimous report. Our Committee had representatives of three parties on it and it was unanimous. The government accepted it almost without change. The changes were legalistic and grammatical, and the new statute was enacted.

The second report contained some very violent dissenting reports. The majority party on the Committee submitted one report and there were two opposition dissents which were phrased in pretty

[Interpretation]

M. Bernier: Non, nulle part ailleurs.

M. Forrestall: Donc, autant que vous sachiez, les deux seuls endroits au monde sont les provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse?

M. Bernier: C'est exact. Je crois que la Suède a une certaine forme . . .

M. Lewis: Oui, je le crois.

Le président: Nous pourrions avoir à nous y rendre. J'ai ici les noms de MM. Laprise, Brewin et McKinley.

Monsieur Laprise.

Mr. Laprise: I would like you ask the witnesses about the Ontario Comity on election expenses. What are its terms of reference? Are your proposals or recommendations accepted wholly by the Government? My understanding was that you have already submitted three reports, one of which would have been accepted in 1969. Does the Government wholly accept your recommendations or does it amend them?

M. Bernier: Je crois qu'il serait juste de dire que le gouvernement a accepté nos recommandations intégralement. Nous avons apporté à notre premier rapport certains amendements qui seront incorporés au deuxième et je crois que le Gouvernement l'acceptera.

M. Lewis: Je ne saurais le dire.

M. Bernier: Je suis certain qu'il l'acceptera.

M. Singer: Oh!

M. Bernier: N'y étiez-vous pas, monsieur Singer? Je crois que c'était une des réunions auxquelles vous étiez absent.

M. Singer: Pourrais-je compléter cette réponse? Le premier rapport, l'aboutissant d'une nouvelle rédaction de notre loi, a été un rapport unanime. Notre Comité comptait des représentants des trois partis et ça été un rapport unanime. Le Gouvernement l'avait accepté presque sans modifications. Les changements étaient d'ordre juridique et grammatical, et la nouvelle loi a été adoptée.

Le deuxième rapport renfermait certaines dissensions très marquées. Le parti majoritaire au Comité avait présenté un rapport et il y avait deux dissensions de l'opposition qui ont été exprimées en des termes

[Texte]

strong language. Mr. Bernier apparently has been told or believes the government is going to accept the majority report and introduce legislation based on it. However, the legislation has a long way to go before it will be made into law because some members of the Committee feel very strongly that a lot of the majority recommendations were very bad.

Mr. Bernier: That is one man's opinion.

Mr. Ferrier: Two men's opinion.

M. Laprise: Un des buts de notre Comité, je pense, c'est d'arriver à un certain contrôle des dépenses électorales soit d'éviter des dépenses exagérées et voir à ce que les partis politiques ne soient pas obligés de s'adresser à de grosses sociétés pour financer leur campagne électorale. Dans les travaux que vous avez faits jusqu'à maintenant, avez-vous étudié la possibilité de réduire la durée des campagnes électorales, ce qui diminuerait, je pense, le coût des campagnes électorales?

Mr. Lewis: Actually, while the maximum time allowed under our Act is quite long, it is never followed. It is never given to us, of course. We always get the minimum, which is 37 days, so you cannot make it much shorter than 37 days.

The Chairman: Thirty seven is the minimum, and you almost always operate on a . . .

Mr. Lewis: We have 37 days almost always.

M. Laprise: J'ai posé cette question parce que j'ai l'impression que c'est le gouvernement fédéral qui connaît les plus longues campagnes électorales. Je crois qu'il s'agit de 49 ou de 59 jours.

Une voix: 49 jours.

M. Laprise: Il s'écoule quarante-neuf jours entre la date où l'élection est annoncée et le jour de l'élection. Je vous remercie donc de votre réponse.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I notice in reading the Barbeau Commission report and some of the studies that went with it that in this field of controlling election expenses there has been a long history of ineffective legislation which sets out certain standards and then is not enforced at all. I was wondering if, in the course of your travels and discussions and examination of other systems, whether you have any comment to make on what I think is an essential recommendation of the Barbeau Committee, namely

[Interprétation]

assez forts. Monsieur Bernier a apparemment appris ou croit que le Gouvernement acceptera le rapport majoritaire et présentera une série de mesures législatives dans ce sens. Toutefois, celles-ci devront parcourir beaucoup de chemin avant d'être adoptées, parce que certains membres du Comité croient fermement qu'un certain nombre de recommandations majoritaires laissent beaucoup à désirer.

M. Bernier: C'est l'opinion d'un homme.

M. Ferrier: L'opinion de deux hommes.

Mr. Laprise: One of the aims of our Committee, I think, is to achieve some control over election expenses, and that is to avoid excessive expenses and to make sure that the political parties do not have to go to large companies in order to finance their election campaigns. In the course of the work accomplished up to now, have you studied the possibility of reducing the term of election campaigns and thus reducing their cost?

M. Lewis: En fait, bien que le délai maximum qui soit prévu aux termes de la Loi soit assez long, on ne l'accorde jamais. Nous n'obtenons jamais que le minimum, soit 37 jours; nous ne pouvons donc pas réduire cette période.

Le président: Trente-sept est le minimum, et il vous faut presque toujours au moins . . .

M. Lewis: Nous avons presque toujours 37 jours.

Mr. Laprise: I asked this question, because I have the impression that the federal government holds the longest electoral campaigns. I think it is 49 or 59 days.

An hon. Member: 49 days.

Mr. Laprise: There is a period of 49 days between the date the election is announced and the actual day of election. I thank you for your answer.

M. Brewin: Monsieur le président, en lisant le rapport de la Commission Barbeau et quelques-unes des études qui s'y rapportent, je remarque que dans le domaine du contrôle des dépenses électorales, on se trouve en présence d'une législation inefficace qui édicte certaines normes qui ne sont pas du tout appliquées. Je me demandais si au cours de vos voyages et de vos discussions, alors que vous avez examiné d'autres systèmes, vous auriez quelques commentaires à formuler à ce sujet. Je crois que le

[Text]

that there be an instrument—they call it a registry, I think—which could have the obligation to audit both the candidates' and the parties' expenses and to go into the matter thoroughly. I think the reports that were made both recommend that this be done in regard not only to expenditures but also to receipts. Has your Committee gone into that matter?

Mr. Bernier: I do not think we have gone into it in any great detail. However, it has been casually kicked around the table that the cost of running elections on the taxpayers of the province must be considered. In our study of election procedures and election mechanics, we looked at the computer system and the voting machines, and invariably all those systems were more expensive than what we are doing now. This brought us back to the setting up of another bureaucracy of auditors, a central registry, and having a permanent registration, a continuing voter's roll, so to speak. We thought that the cost would be prohibitive, and this we kept in the back of our minds continuously. I think the cost of elections in the province of Ontario runs about \$1 a vote. Is this correct?

Mr. Lewis: Yes, it would be close to that. The next election will probably be in the neighbourhood of \$6 million, and we would have something considerably less than that in the number of voters.

The Chairman: For clarification, you are talking now of the administrative cost to the provincial government for running a provincial election.

Mr. Lewis: Right.

Mr. Chairman: Not the money spent collectively by all the candidates and all the parties.

Mr. Brewin: I would not want to get into any controversy here, but I just suggest that if you are persuaded, as the Barbeau Commission was, that some such system of effective auditing was essential to achieve a more equitable form of democracy, then some additional expense might be very well worthwhile.

Mr. Bernier: Very true.

Mr. Carruthers: Do you have this in mind with your government auditing?

Mr. Brewin: What is recommended here is a registrar who occupies a position similar to the Chief Electoral Officer in the province but who is separate entirely in that his job would be to receive the reports, to check

[Interpretation]

Rapport Barbeau recommande principalement un contrôle des finances politiques des candidats et des partis. J'estime que les rapports qui ont été établis recommandent d'adopter une telle méthode non seulement en ce qui concerne les dépenses, mais également en ce qui a trait aux reçus. Votre comité s'est-il penché sur ce problème.

M. Bernier: Je ne crois pas que nous nous y soyons beaucoup attardés. On en a discuté à quelques reprises et il a été souligné que le coût d'une élection pour les contribuables des provinces devait être considéré. Dans notre étude des procédures électorales, nous avons songé à l'informatique, aux machines à voter et toujours ces systèmes se sont révélés comme étant plus dispendieux que les méthodes présentement en usage. Cela nous a encore ramenés aux problèmes des vérificateurs, du contrôle général de l'enregistrement permanent et de la liste permanente d'électeurs pour ainsi dire. Nous avons pensé que le coût serait prohibitif et nous y songeons constamment. Je crois que le coût des élections dans la province de l'Ontario s'élève à peu près à \$1 par électeur. Est-ce que c'est juste?

M. Lewis: Oui, je crois que cela se rapproche de cette donnée. La prochaine élection coûtera environ 6 millions de dollars et il y aura considérablement moins d'électeurs que six millions.

Le président: Vous parlez maintenant de frais administratifs pour le gouvernement provincial quand il organise une élection provinciale, n'est-ce pas?

M. Lewis: C'est ça.

Le président: Il ne s'agit pas de l'argent dépensé collectivement par tous les candidats et tous les partis.

M. Brewin: Je n'aimerais pas commencer une discussion sur ce point, mais je pense que si vous êtes persuadé comme la Commission Barbeau l'était qu'un système efficace de vérification est essentiel pour atteindre une forme plus équitable de démocratie, des frais additionnels pourraient peut-être se révéler nécessaires.

M. Bernier: Très juste.

M. Carruthers: Est-ce à cela que vous songez quand vous parlez de vérification par le gouvernement?

M. Brewin: La recommandation a trait à un contrôleur qui occuperait des fonctions semblables à celles du directeur général des élections dans la province, mais qui serait indépendant, en ce sens que son travail

[Texte]

on them, to make them available to the public, and to see that we have an open public system of election finances and not a secret system.

Mr. Singer: Mr. Chairman, Mr. Bernier was off on a somewhat different tack from Mr. Brewin's question. Mr. Bernier was talking about a permanent system of registration of voters, and we have discarded that. I think it was the unanimous opinion that the enumeration system was the best for a variety of reasons.

In so far as auditing goes, I would think, and I know some of my colleagues on the Committee would think, that if there is going to be any effective control, then there has to be a method of public audit of accounts. As we have it at present, our accounts are submitted to the individual returning officers. The Chief Electoral Officer, Mr. Lewis, never sees them and when asked about them he says that it is not his responsibility. Nobody audits them. Nobody checks them, and really in Ontario it is a matter of very little interest to anybody. I think that if the Ontario legislature intends to control election expenses, there has to be a system of audit.

Mr. Brewin: One of the problems I should point out—I think the Barbeau committee makes mention of it—is the political parties will have to be recognized as entities unto themselves. This is something that we have kicked around too. If you go into a control system like the one of which you are speaking, of course these parties will have to be recognized and accept this responsibility.

Mr. Lewis: Under the Quebec system they have, on the staff of the Chief Electoral Officer, a registrar of election expenses who not only registers the parties but also receives the statements of expenses and receipts.

Mr. Singer: There is one other point, Mr. Chairman. Under the Quebec System, since there is participation by the public by way of funds going back, the feeling is—and I think it is a very *bona fide* feeling—that before public money is used, the accounts which justify that use of the public money have to be very carefully checked, and this is a sort of two-way sword. If you are going to ask for money out of the public treasury, then you have to be prepared to submit accounts quite openly and within certain categories. So the two things work as checks and balances, one against the other.

The Chairman: It seems that the discussion of the control of election expenses always goes hand in hand

[Interprétation]

consisterait à recevoir les rapports, à les vérifier, à les rendre disponibles au public et à veiller à ce que nous ayons un système public de finances électorales et non un système secret.

M. Singer: Monsieur le président, M. Bernier parlait de toute autre chose que ce que M. Brewin suggère dans sa question. M. Bernier parlait d'un système permanent d'enregistrement des électeurs, ce que nous avons déjà éliminé. Je crois que tout le monde est d'accord sur le fait que le système de recensement était le meilleur et pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne la vérification, je crois, comme d'ailleurs quelques-uns de mes collègues au Comité, que tout système efficace de contrôle des dépenses doit dépendre d'une méthode de vérification publique des comptes. Actuellement, nos comptes sont soumis aux directeurs du scrutin. Le directeur général des élections ne les voit jamais et, quand on lui pose des questions à ce sujet, il nous répond que cela ne relève pas de sa compétence. Personne ne vérifie les comptes et, en Ontario, personne ne s'y intéresse vraiment beaucoup. Je crois que, si le Parlement de l'Ontario veut contrôler les dépenses électorales, il faut d'abord établir un système de vérification.

M. Brewin: Un des problèmes que j'aimerais signaler et dont fait également état le comité Barbeau est que les partis politiques doivent être reconnus comme des entités. Nous nous sommes penchés sur cette question également. Si l'on adopte un système comme celui dont vous parlez, les partis politiques devront être reconnus et devront accepter cette responsabilité.

M. Lewis: Au Québec, le personnel du directeur général des élections compte un contrôleur des dépenses électorales qui contrôle et reçoit les états des dépenses et les reçus.

M. Singer: Il y a également un autre point que je voudrais soulever, monsieur le président. Au Québec, étant donné que le public participe également de par ses contributions, on estime très justement, je crois, qu'avant d'utiliser les deniers publics, les comptes doivent être vérifiés avec attention. Il s'agit là au fond d'une épée à double tranchant. Si l'on veut obtenir des contributions du public, il faut également pouvoir lui soumettre les comptes. Il faut pouvoir établir le nombre de contributions reçues et le bilan.

Le président: Il semble que la discussion du contrôle des dépenses électorales va toujours de pair avec le

[Text]

[Interpretation]

[Text]

with what is really a separate step namely the reimbursement of the candidates out of the public treasury. The second does not follow the first, but the second cannot happen unless you have some control in the first place.

Mr. Brewin: I would go even further and say that a linking of a whole series of recommendations is necessary if we are really going to tackle this problem seriously.

The Chairman: We want to be serious about it, yes.

Mr. Walker: I would like to ask a supplementary question.

The Chairman: Mr. Walker.

Mr. Walker: Mr. Lewis has been talking, under this business of auditing accounts, of setting up a separate registrar apart from the electoral officer. At the moment I do not see the necessity of these two. As the Clerk of the Assembly, could not a section of your organization, a register, operate within your . . .

Mr. Lewis: Yes, it can. But one report, as you know recommends the separation.

Mr. Walker: Yes, I know.

Mr. Lewis: I really do not know why, but they do. Quebec, on the other hand, has the registrar as an official on the staff of the Chief Electoral Officer, and Mr. Drouin feels quite strongly about this. He feels that everything to do with elections must come under the Chief Electoral Officer.

Mr. Walker: That is my view.

Mr. Lewis: That is why he feels that the registrar must be on the Chief Electoral Officer's staff.

The Chairman: Mr. McKinley, then Mr. Ouellet.

Mr. McKinley: Mr. Chairman, some of the questions I had in mind have already been discussed. It appears to me that were some sections and some recommendations that the Committee in Toronto wished to make that were not entirely acceptable to the whole Committee. What are the types of recommendations on which the Committee had the most trouble reaching unanimity? Perhaps we can avoid some of these pitfalls.

remboursement des candidats à même les deniers publics. Cela ne saurait se faire sans qu'il y ait au préalable un certain contrôle.

M. Brewin: J'irais peut-être encore plus loin et je dirais qu'il faudrait adopter tout un ensemble de recommandations si nous voulons examiner le problème sérieusement.

Le président: C'est bien ce que nous voulons faire.

M. Walker: J'aimerais poser une question complémentaire.

Le président: Monsieur Walker.

M. Walker: Au sujet de cette question de la vérification des comptes, M. Lewis a suggéré de nommer un contrôleur qui aurait des fonctions différentes de celles de l'officier d'élection. Je ne vois personnellement pas à l'heure actuelle la nécessité de ces deux postes. A titre de greffier de l'assemblée, un membre de votre organisation, un contrôleur ne pourrait-il pas travailler à l'intérieur de . . .

M. Lewis: Évidemment, mais une des recommandations porte sur la séparation des deux postes.

M. Walker: Oui, je sais.

M. Lewis: En fait, je n'en comprends pas tout à fait la raison. Le Québec d'autre part possède un contrôleur qui fait partie du bureau du Directeur général des élections et M. Drouin estime qu'il s'agit là d'une très bonne chose. Il pense que tout ce qui relève des élections doit relever également du Directeur général des élections.

M. Walker: C'est mon opinion.

M. Lewis: C'est la raison pour laquelle il estime que le contrôleur doit faire partie du bureau du Directeur général des élections.

Le président: Monsieur McKinley, puis M. Ouellet.

M. McKinley: Monsieur le président, on a déjà discuté quelques questions que je voulais poser. Il me semble que certaines sections et recommandations que le Comité a essayé de formuler lors de la réunion à Toronto n'étaient pas entièrement acceptables par tous les membres du Comité. Quelles sont les recommandations au sujet desquelles les membres du Comité avaient le plus de mal à se mettre d'accord? Peut-être pourrions-nous éviter de tels écueils.

[Texte]

The Chairman: Can we first of all establish whether they were in the field of election expenses or in general electoral reforms?

Mr. Lewis: General electoral reforms and the mechanics of an election.

The Chairman: I take it that they have not got to the stage of making any report or recommendations on the subject of election expenses yet.

● 1450

Mr. Singer: There was one paragraph in the dissenting Liberal report which loudly declaimed the fact that we had not yet effectively wrestled with the question of election expenses and certain conclusions were drawn from that lack of action.

Mr. Ferrier: Mr. Chairman, if I could just move in at this point. At the meeting held in camera it was recommended that this whole field of election expenses was too big for the Committee to tackle and it should be left for the time being. One of my colleagues argued the point that we should proceed to examine these and those who remained in the Committee then made the decision to pursue the matter during this summer and the fall months.

Mr. Bernier: I do not think this is correct, Mr. Chairman, but this is between ourselves, of course.

The Chairman: Rather than get into any controversy over it, I think if we can sum it up, there appears to be some disagreement on whether or not the Committee was satisfied that it had not dealt with election expenses yet. However, in any case, substantively the Committee has yet to do any real work on the subject of election expenses. If that is a fair statement we might as well avoid anything further on this.

Mr. Singer: We have yet to make any recommendations.

The Chairman: Fair enough.

Mr. Singer: We have done some studies, but have made no recommendations.

Mr. McKinley: Mr. Chairman, may I say how happy we are to have the people from the provincial

[Interprétation]

Le président: Pourrions-nous d'abord établir si ces questions se rapportaient aux dépenses électorales ou aux réformes électorales en général?

M. Lewis: Aux réformes électorales en général et au mécanisme d'une élection.

Le président: Je suppose que le Comité n'en est pas encore arrivé au point où il pourrait établir un rapport ou formuler des recommandations au sujet des dépenses électorales, n'est-ce pas?

M. Singer: Un paragraphe formulant les vues opposées du rapport Libéral désavoue hautement le fait que nous n'ayons pas encore efficacement maîtrisé la question des dépenses électorales. Ces conclusions ont été tirées de cette inaction.

M. Ferrier: Monsieur le président, me permettez-vous de m'immiscer. Au cours de la réunion tenue à huis clos, il a été recommandé que ce domaine des dépenses électorales était trop vaste pour que le Comité puisse en parcourir tout le champ, et qu'on devait s'en abstenir pour le moment. Un de mes collègues a discuté la question, à savoir que nous ne devrions pas en poursuivre l'étude et ceux des membres demeurés présents à la séance ont alors convenu de pousser l'examen plus à fond durant l'été et l'automne.

M. Bernier: Ceci ne me semble pas précis, monsieur le président, mais c'est entre nous, bien entendu.

Le président: Plutôt que de nous lancer dans une controverse à ce sujet, je pense que nous pouvons ainsi le résumer. Il semble qu'il y ait eu quelque désaccord quant à savoir si le Comité éprouvait ou non du dissentiment pour n'avoir pas encore traité des dépenses électorales. Toutefois, en substance, le Comité n'a pas encore entrepris l'étude sérieuse de la question concernant les dépenses électorales. Si je ne m'abuse, nous ferions bien d'éviter toute nouvelle discussion sur le sujet.

M. Singer: Nous n'avons pas encore formulé de recommandations.

Le président: C'est juste.

M. Singer: Nous avons étudié la question, mais nous n'avons pas fait de recommandations.

M. McKinley: Monsieur le président, puis-je souligner combien il nous est agréable d'accueillir les

[Text]

government here with us to give us the benefit of their experience and their views.

With regard to a registrar to control election expenses, in your travels while looking into other systems, did you find any place that had one? We are right into the basis of this whole report right now and it has been stated that in many, many places where they had legislation on the books to control and report election expenses it was largely overlooked and disregarded. Did any of the places have, in fact, some of the recommendations of this report, not because of this report, because it would not have been published then, but did they have a registrar or anything similar to what has been suggested which was disregarded?

Mr. Bernier: I think England had some sort of a control. Did they not have a reporting system in England?

Mr. Singer: England has a reporting system, but their effective control is done through the courts. There is a lot of case law in England and the real election arbiters are the courts. The party agents watch each other in almost every constituency. These are full-time people who make a business of one watching the other. After every election in England there is quite a bit of litigation about the validity of the election. By and large it is fought out in court or agreed upon between the agents of the opposing political view.

The Chairman: There again there is a well known tradition that is supposed to restrict legislative control.

Mr. Singer: Yes, that is right.

Mr. Bernier: I think in all the places we visited, while there was some concern, there was no real movement within those jurisdictions to control election expenses. Their attitude seemed to be that they knew it was there, but they would deal with it later.

The Chairman: Do you want to add something, Mr. Diplock?

Mr. Diplock: Thank you, Mr. Chairman. I think maybe I can expand a little bit on the work the Ontario Committee has done so far in the area of election expenses. I was not part of the visiting delegation to outlying jurisdictions, at least beyond

[Interpretation]

représentants du gouvernement provincial parmi nous, de bénéficier de leur expérience et de connaître leurs points de vue.

Relativement à la nomination d'un registraire chargé du contrôle des frais électoraux, avez-vous, au cours de vos déplacements, étudié d'autres systèmes? Nous sommes au point de départ en ce moment, en ce qui a trait à ce rapport, et il a été dit et répété que, là où il y a une loi concernant le contrôle et la déclaration des dépenses électorales, elle est pour une bonne part ignorée ou méprisée. Les documents en question comportaient-ils, en fait, certaines des recommandations du présent rapport—non pas tirées du présent rapport car il n'était pas encore publié—mais le contrôle relevait-il d'un registraire ou d'une autre fonction similaire à ce qui a été proposé mais ignoré?

M. Bernier: Je crois qu'on exerce en Angleterre un certain contrôle. N'existe-t-il pas un système de déclarations en Angleterre?

M. Singer: L'Angleterre possède un système de déclarations, mais le contrôle réel est exercé par les tribunaux. Il existe une jurisprudence en l'espèce en Angleterre et les arbitres véritables des élections sont les tribunaux. Les agents des partis se surveillent mutuellement dans la plupart des circonscriptions électorales. Ce sont des agents permanents qui exercent une surveillance mutuelle constante. Après chaque élection en Angleterre, de nombreux points de litige sont soulevés relativement à la validité de l'élection. Dans l'ensemble, les points litigieux sont réglés en cour où les agents des partis politiques opposés en viennent à un accord.

Le président: Là encore, il existe une tradition bien établie qui est censée restreindre le contrôle législatif.

M. Singer: C'est bien ça.

M. Bernier: Il me semble que partout où nous sommes passés, même si la question soulevait l'intérêt, aucune initiative probante du contrôle des dépenses électorales n'était observée dans ces administrations. Leur attitude semblait signifier qu'ils étaient conscients de la chose mais qu'ils remettaient la question à plus tard.

Le président: Vous voulez ajouter quelques commentaires, monsieur Diplock?

M. Diplock: Merci, monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations concernant le travail accompli jusqu'à présent par le comité ontarien dans le secteur des dépenses électorales. Je ne faisais pas partie de la délégation qui s'est enquis auprès des

[Texte]

[Traduction]

[Interprétation]

[Texte]

this country. The members of the Committee who did visit jurisdictions beyond Canada did not have an opportunity to do an academic study or a review of the systems they saw. They discussed problems and procedures with election officials and, I believe, with certain people who had been subjected to the systems, namely, political figures who had personal experience with the systems.

However, before the Committee became involved in a review of election expense legislation, I was invited to examine and summarize to some extent existing legislation in various jurisdictions, with particular reference to Quebec and Nova Scotia about which I expect it might be useful to add something here.

My examination, as reported to the Committee, was a study that was made rather hurriedly in a couple of weeks' time. It disclosed what appeared to be deficiencies in effective operation of legislation in places such as England and some of the United States.

The English system is conducted as a result of legislation which stems from 1949 subject to a few amendments made in 1969, but the operation is based on phraseology in legislation which is somewhat cumbersome and has required interpretation through the courts. It has not been amended as a result of numbers of judicial pronouncements and decisions, rather the parties have been guided in their interpretation of certain phraseology relating to election expenses. They have been guided by the decisions of the courts, but Parliament has not picked them up and introduced these interpretations by way of amendments into the legislation. Accordingly, it appeared to be cumbersome and difficult to deal with and somewhat confusing.

This came as a result of my examination of their legislation and procedures here without being on the spot in England to examine or cross-examine those people who had experienced actual use of the system.

Similarly, in Oregon, which Mr. Bernier mentioned, they have legislation which in defining election expenses, for example, threw everything into the basket. Election expenses were so complete and numerous that there was really no purpose in attempting to enforce it. They were able to declare almost anything that entered their ingenious minds as an election expense.

Other jurisdictions were similar. When we examined Quebec and Nova Scotia I was impressed by statements made by those responsible for conducting the election procedure. They were enthusiastic about certain basic changes made as a result of their legislation.

autres administrations, du moins à l'étranger. Les membres du Comité qui se sont rendus à l'étranger n'ont pas eu l'occasion d'étudier textuellement ou d'analyser les systèmes dont ils ont été informés. Ils ont discuté avec les directeurs des élections les problèmes et les procédures et, je le crois, avec certaines personnes assujetties à ces systèmes, en l'occurrence des hommes politiques qui l'avaient expérimenté personnellement.

Toutefois, avant que le Comité entreprenne la révision des lois régissant les dépenses électorales, on m'a invité à étudier et à résumer dans une certaine mesure les lois existantes dans diverses administrations, particulièrement en ce qui concerne le Québec et la Nouvelle-Écosse et au sujet desquelles je crois opportun d'ajouter ici quelques remarques.

L'étude que j'en ai faite et au sujet de laquelle j'ai fait un rapport au Comité, a été effectuée plutôt rapidement, soit en une quinzaine de jours. Elle faisait ressortir ce qui apparaît comme des lacunes dans l'application efficace de la loi dans des pays comme l'Angleterre et certains États américains.

Le système britannique émane de la loi promulguée en 1949 et sujette à certains amendements effectués en 1969, mais son application se dégage difficilement de la phraseologie législative sur laquelle elle est fondée et exige l'interprétation des tribunaux. La loi n'a pas été modifiée par suite de nombreuses déclarations et décisions judiciaires, les partis se laissant plutôt guider dans leur interprétation de certaines formules particulières aux dépenses électorales. Ils ont été orientés par les décisions des tribunaux, mais le Parlement ne les a pas relevées et a introduit ces interprétations comme modifications des lois. En conséquence, il semble embarrassant et difficile de traiter de la chose et cela prête plutôt à confusion.

Ces observations sont le résultat de mon examen de leur législation et des procédures en vigueur. Je n'ai pas eu le loisir d'interroger et de contre-interroger en Angleterre les personnes qui avaient réellement mis le système à l'épreuve.

De même, l'Oregon, dont M. Bernier a parlé, a des lois régissant les frais électoraux. Par exemple, on jette tout dans un même panier. Les dépenses électorales sont si complètes et il y en a tellement qu'il n'y a pas eu lieu d'appliquer la loi. On peut déclarer comme frais électoraux presque n'importe quoi suscité par une vive imagination.

Dans les autres administrations on en fait autant. Lorsque j'ai étudié la législation du Québec et de la Nouvelle-Écosse, j'ai été frappé par certaines déclarations faites par les responsables de la conduite de

[Text]

It would be useful, I think, if in addition to the Barbeau Report your Committee had copies of the Nova Scotia royal commission report called the Green Committee Report. The Nova Scotia act is based almost entirely on the recommendations of the Green Commission. Only excerpts I know have been circulated among our members because there were not enough copies left in the library in Halifax. I do not have mine here and, in fact, I supposed, of course, that Mr. Davidson was going to be here and would explain to you all the background. However, I am prepared to say that the material accepted by the legislature in Nova Scotia was based in large measure on recommendations made by the Green Commission and in addition on some of the experiences which Mr. Drouin and his staff had in the conduct of the first election under their legislation.

There is nothing in the Nova Scotia Election Act which reflects any of the experiences of the most recent Quebec election. There are highlights including the recommendations of the Green Commission opposing implementation of many of the Barbeau Committee recommendations. The Green Commission states what appears to be reasonable reasons for rejecting some of the Barbeau recommendations. I think it would be useful for your Committee to have the advantage of seeing the rather careful study already made by people in Nova Scotia and what they thought of the Barbeau Report. Basically their concern was that in the smaller electoral jurisdictions of a small province, the same problems that concerned Mr. Barbeau, working under federal legislation, did not concern the provincial people. So many of the Barbeau recommendations were rejected by the Green Commission. But it is useful, I think, before you get off into discussions that emanate either from the Barbeau Committee Report or from your own experiences, to have some of that background, and I hope you can get some of it. We have a report that I made to the Committee which includes some appendices containing excerpts of legislation from various jurisdictions and excerpts from the Green Commission Report. I think that is available for circulation among your Committee members. It attempts to summarize what I did.

Now the Committee, taking my report, entered on its first discussion of the principle of election expenses. We have reviewed in detail some of these things, and after discussion, without any vote or counting of heads or making any general assessment, it appeared that the Committee was sympathetic to accepting a kind of system which you find in the Nova Scotia legislation, if some legislative control was to be introduced at all. The Committee did not get further than suggesting that if there was to be some sort of

[Interpretation]

l'élection. Ils sont enchantés de certains changements fondamentaux effectués en vertu de leur législation.

Il serait utile, je pense, que votre Comité possède, en plus du rapport Barbeau, des exemplaires du rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse appelé le Rapport du Comité Green. La loi de la Nouvelle-Écosse s'inspire presque du tout au tout des recommandations de la Commission Green. Des extraits seulement, que je sache, ont été distribués à nos membres, parce qu'il n'y avait pas assez d'exemplaires à la bibliothèque d'Halifax. Je n'ai pas mon propre exemplaire ici et, en réalité, j'ai supposé que M. Davidson devait être naturellement présent ici et qu'il vous expliquerait les sources. Toutefois, je suis prêt à déclarer que la matière approuvée par l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Écosse est en grande partie tirée des recommandations de la Commission Green outre certaines expériences de M. Drouin et de son personnel, lors de la première élection ayant eu lieu sous le régime de la loi.

Rien dans la loi sur les élections de la Nouvelle-Écosse ne reflète les expériences de la dernière élection au Québec. On y note des points saillants, y compris les recommandations de la Commission Green qui s'opposent à l'application de nombre de recommandations du Comité Barbeau. La Commission Green expose ce qui semble être de justes raisons de rejeter certaines des recommandations de la Commission Barbeau. Je crois que votre Comité aurait avantage à lire l'étude assez soignée qui a déjà été faite par des personnes de la Nouvelle-Écosse et de savoir ce qu'elles pensent du rapport Barbeau. Fondamentalement, on croit que, dans les administrations électorales d'une petite province, les mêmes problèmes intéressent M. Barbeau, dans le cadre de la loi fédérale, n'intéressent pas les provinces. Nombre de recommandations faites par M. Barbeau, ont été rejetées par la Commission Green. Il est toutefois utile, à mon avis, avant que vous ne commenciez à discuter les points du rapport du comité Barbeau ou que vous ne parliez de votre propre expérience, d'obtenir ces renseignements et j'espère que vous pourrez le faire. Nous avons un rapport que j'ai transmis au comité et qui comprend certains appendices qui contiennent des extraits de la loi de diverses administrations et des extraits du rapport de la Commission Green. Je crois que les membres de votre comité peuvent en avoir un exemplaire. C'est tout simplement un résumé de mon rapport.

Actuellement, le comité, en se servant de mon rapport, entreprend sa première étude sur le principe des dépenses électorales. Nous avons revu en détail certains de ces points et, après en avoir discuté, sans passer aux voix ou sans compter le nombre de voix ou sans faire aucune évaluation générale, il semble que le Comité accepte volontiers le genre de système que

[Texte]

control we ought to look pretty carefully at the Nova Scotia thing which was really, according to Mr. Davidson, a rewrite of the Quebec legislation, and dressed up a little bit.

The Quebec provincial legislation was originally drafted in French, so that the English version of the Quebec legislation which we saw was a translation. Mr. Davidson advises that as a result of this they rehashed the Quebec English version and came up with a few additional bits of information for inclusion in the act. But essentially it reflects the same principles.

We have included in this report a brief summary. I have that here, the summary of the recommendations in the Green Report. You can obviously all get copies of the Nova Scotia statute, but since the Green Report was in a narrative form rather than in a statutory form, it became a little bit easier to deal with the Green Commission Report than the precise terms of the legislation.

I thought I had better add that before you got into other areas. We do know numbers of facts that have come from Nova Scotia, and even though Mr. Davidson is not here, and despite the fact that members of the Ontario Committee cannot recite any of this material from memory, still we do have some material with us to which we can refer if you choose.

The Chairman: Thank you, Mr. Diplock, I know that we would benefit from the presence of some of the members of the Green Commission who could help us a great deal, particularly since they take issue with some of the material in the Barbeau Committee recommendations. However, in addition to that we will have the benefit of having seen the Nova Scotia system tested under fire, which I think will help us a great deal.

Mr. Lewis: On this point, Mr. Chairman, I heard very recently, and I cannot remember now where I heard it, that the Quebec system in its second testing, in its most recent election, has sprung some serious leaks because it was originally designed for a two-party system and now they find that they do not have a two-party system any more. Therefore some of the people who perhaps should have been reimbursed have not been reimbursed at all.

The Chairman: I know that the Committee plans to take a very careful look at the Quebec situation, and there again we will have the benefit of having their system tested a second time. Mr. Ouellet.

[Interprétation]

comporte la loi de la Nouvelle-Écosse, s'il y a lieu d'établir un certain contrôle de la loi. Le Comité n'a fait que recommander, il devait y avoir un certain contrôle, une étude très attentive de la loi en vigueur en Nouvelle-Écosse, et qui est en réalité selon M. Davidson, une retranscription de la loi du Québec, refaite quelque peu.

Au tout début, la loi du Québec a été rédigée en français, ce qui veut dire que la version anglaise de la loi du Québec est une traduction. Selon M. Davidson, on a amélioré la version anglaise du Québec et on a ajouté certains renseignements qui s'intéressent à la loi. Mais il s'agit essentiellement du même principe.

Nous avons ajouté à ce rapport un bref résumé. Il s'agit du résumé des recommandations du rapport Green. Nous pouvons de toute façon obtenir des exemplaires de la loi de la Nouvelle-Écosse, mais, étant donné que le rapport Green est sous forme de récit plutôt que sous forme de loi, il devient alors plus facile de négocier avec le rapport sur la Commission Green qu'avec les dispositions précises de la loi.

A mon avis, je me devais de vous signaler ceci avant que vous n'entamiez d'autres points. Nous connaissons plusieurs faits en provenance de la Nouvelle-Écosse et, même si M. Davidson n'est pas présent, et en dépit du fait que les membres du comité de l'Ontario ne peuvent donner de mémoire aucun de ces extraits, nous avons tout de même en main certains éléments auxquels nous pouvons vous renvoyer si vous le désirez.

Le président: Merci, M. Diplock. Je sais que nous pourrions tirer grand avantage de la présence de certains des membres de la Commission Green qui pourront grandement nous aider, tout particulièrement depuis qu'ils contestent certaines recommandations du comité Barbeau. Cependant, nous aurons de plus l'avantage de voir le système de la Nouvelle-Écosse subir une vérification très serrée, ce qui aura pour effet de nous aider grandement.

M. Lewis: A ce sujet, monsieur le président, on m'a dit tout dernièrement—je ne peux me souvenir présentement à quel endroit—que le système électoral du Québec, à sa deuxième épreuve, c'est-à-dire lors de la toute récente élection, a manifesté certaines lacunes sérieuses parce qu'il fut à son début, rédigé pour un système électoral de deux partis et actuellement on constate qu'il n'y a plus de tel système. En conséquence, certaines personnes qui peut-être auraient dû être remboursées ne l'ont pas été.

Le président: Je sais que le comité a l'intention d'accorder une étude soignée à la situation du Québec. Nous aurons encore l'avantage de voir un système éprouvé une deuxième fois. Monsieur Ouellet.

[Text]

Mr. Ouellet: I would like to say to the gentleman that I appreciate his remark, especially because I was going to question Mr. Bernier along that line. I think it would be beneficial for the members of our Committee, if it is agreeable, to hand a copy of your report to the Clerk of our Committee in order that it be photocopied and circulated among the members of our Committee.

The Chairman: We will certainly do that.

Mr. Ouellet: I would like to know, Mr. Bernier, if you have a written report to give us. I understand that it was difficult for you to come today with a report for our own Committee, but I am wondering if you could send us the report that has been submitted already to the Ontario legislature.

Mr. Bernier: As I pointed out earlier, we have submitted three reports to the Ontario legislature, but they deal with election mechanics, not financing. We have not formulated a report as such. We have no written material. I may be corrected here.

Mr. Diplock: Incidentally, your Standing Committee on Privileges and Elections has copies of the 1968-69 Election Act, and I think copies of the first two reports.

The Chairman: We dealt with that in the Standing Committee on Privileges and Elections.

Mr. Ouellet: What is the substance of the third report?

Mr. Bernier: It is housekeeping. The new Election Act.

Mr. Ouellet: The second report?

Mr. Bernier: The mechanical part of an election, the ballot, enumerators, scrutineers and so on.

Mr. Ouellet: I see.

The Chairman: Pretty well all the material that we enacted into legislation last year.

Mr. Ouellet: I see. Could I ask now if there was a written report made following your trips abroad?

Mr. Bernier: In some cases, yes. Not in all cases, but there was nothing on expenses.

[Interpretation]

M. Ouellet: J'aimerais dire à M. Lewis que j'apprécie ses remarques, tout spécialement parce que j'allais poser la même question à M. Bernier. Je crois que les membres de notre comité bénéficieraient de l'obtention d'un exemplaire de votre rapport. Vous n'avez qu'à le remettre au greffier de notre comité qui le fera photocopier et distribuer aux membres du Comité.

Le président: Nous le ferons certainement.

M. Ouellet: M. Bernier, j'aimerais savoir si nous pouvons obtenir un rapport écrit. Je comprends qu'il a été difficile pour vous de venir aujourd'hui avec un rapport pour notre propre comité, mais je me demande si vous pourriez nous envoyer le rapport qui a été déjà soumis à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. Bernier: Comme je l'ai fait remarquer un peu plus tôt, nous avons soumis trois rapports à la Législature de l'Ontario, mais ils traitent du mécanisme électoral, non pas du mécanisme financier. Nous n'avons pas produit un tel rapport et nous n'en avons aucun de rédigé. Veuillez me corriger si je me trompe.

M. Diplock: Incidemment, votre comité permanent sur les privilèges et élections possède des exemplaires de la loi électorale 1968-1969 et, si je ne me trompe, des exemplaires des deux premiers rapports.

Le président: Nous avons traité de cela au comité permanent sur les privilèges et élections.

M. Ouellet: Quelle est l'essence du troisième rapport?

M. Bernier: Il s'agit de la nouvelle loi électorale.

M. Ouellet: Et le deuxième rapport?

M. Bernier: Il traite de la partie du mécanisme d'une élection, du scrutin, des énumérateurs, des scrutateurs et ainsi de suite.

M. Ouellet: Je comprends.

Le président: Tous les éléments qui ont été incorporés dans la loi l'année dernière.

M. Ouellet: Est-ce qu'il y a eu un rapport écrit à la suite de vos voyages à l'étranger?

M. Bernier: En certains cas, oui. Il n'y en a pas eu dans tous les cas, mais il n'y a rien eu au sujet des dépenses.

[Texte]

Mr. Ouellet: What was the reason for your Committee going to Australia?

Mr. Bernier: A portion of the Committee went to Australia. Half the Committee went to Australia and half went to England. In Australia—I do not know whether you are aware of it—they have compulsory registration and compulsory voting, and this is what the real attraction was in Australia.

Mr. Diplock: And a continuous election roll.

Mr. Ouellet: I see.

Mr. Bernier: This was what we were examining there, basically.

Mr. Ouellet: Could I be permitted to ask a few questions on principles and get the feeling of your Committee regarding the subsidizing by the state of the expense of candidates? What is your own feeling on this? I would like to have the comments of the other representatives. Do you think that the state should go into the subsidizing of candidate expense and also party expense?

Mr. Bernier: I could answer for myself. I do not think I could speak for any other member of the Committee. Certainly I look forward to more discussion and more investigation on that aspect, but my initial reaction is to control the amount of spending at election campaigns. That would be my first step.

I do not know whether I am sold on the idea that the funds should come from the public purse for the financing of election campaigns. I am not really convinced personally that we are on the right track, but I do think that we should have some limitations to make it fairer for all individuals to participate in election campaigns. But I would have some doubts. This is my personal opinion.

The Chairman: Mr. Singer.

Mr. Singer: Mr. Chairman, I do not share Mr. Bernier's opinion on that. I believe first of all that to make elections more democratic there should be a limitation and also state assistance, because that will enable more people to participate in the democratic process as candidates.

Secondly, I think that a very salutary effect can be produced in so far as proper accounting is concerned by insisting that there be proper accounting before the state subsidy is paid. In other words, there is a control

[Interprétation]

M. Ouellet: Pour quelle raison votre comité s'est-il rendu en Australie?

M. Bernier: La moitié des membres du comité se sont rendus en Australie, l'autre moitié, en Angleterre. En Australie, je ne sais pas si vous êtes au courant, l'enregistrement et le vote sont obligatoires, ce qui constitue une attraction évidente.

M. Diplock: Et une liste électorale permanente.

M. Ouellet: Je vois.

M. Bernier: C'est essentiellement ce que nous y avons étudié.

M. Ouellet: Me permettez-vous de poser quelques questions relativement au principe et de connaître la pensée de votre comité au sujet des subventions accordées par l'État relativement aux dépenses des candidats? Qu'est-ce que vous en pensez? J'aimerais avoir les commentaires des autres représentants. Croyez-vous que l'État devrait accorder des subventions pour couvrir les dépenses des candidats tout comme celles du parti?

M. Bernier: Je vais répondre moi-même. Je ne crois pas que je puisse parler au nom de tout autre membre du comité. Je désire certainement discuter davantage cette question, mais ma réaction première est de contrôler le montant des dépenses au cours des campagnes électorales. J'agirais ainsi en premier lieu.

Je ne sais vraiment pas si je suis vendu à l'idée que les fonds devraient provenir des deniers publics en vue du financement des campagnes électorales. Personnellement, je ne suis pas convaincu que nous agissons correctement. Je crois toutefois que nous devrions imposer certaines limites pour que tous les individus aient une meilleure chance de participer aux campagnes électorales. Permettez-moi d'exprimer des doutes. C'est là une opinion personnelle.

Le président: Monsieur Singer.

M. Singer: Monsieur le président, je ne partage pas l'opinion de M. Bernier à ce sujet. En premier lieu, je crois que, pour rendre les élections plus démocratiques, on devrait établir certaines restrictions et accorder également l'aide de l'État, parce qu'ainsi on permettrait davantage aux gens de participer aux luttes démocratiques comme candidat.

En second lieu, je crois que l'on peut en arriver à un résultat assez heureux en ce qui a trait à la comptabilité proprement dite, en exigeant qu'il y ait un

[Text]

by reason of this interlocking, and third, I think it should be directed only to candidates, not to parties.

● 1510

The parties can be limited in their maximum expenditure but the control is over what is spent in ridings and the subsidy comes back to individual constituencies. I would think it would be sufficient to arrange whatever subsidization program there is to be directed to candidates and not to parties.

Mr. Rollins: And parties, too?

Mr. Ouellet: Not to parties, only to candidates.

Mr. Singer: That is right.

Mr. Ferrier: Mr. Chairman, our party caucus has generally been opposed to the principle of accepting public funds for conducting an election. Although, on the examination of this Committee and so on, I see in ways where it is different. Where public funds are used to subsidize the campaigns, it is an effective way of limiting the amounts spent on this. We are certainly in favour of limits being imposed on campaigns. My own feeling now is that the way of doing it effectively is by subsidizing to some degree the expenses of particular candidates.

The Chairman: Mr. Ferrier, just for clarification, did I understand you to say the caucus of the New Democratic Party in the Ontario Legislature has been opposed to the idea of accepting reimbursement from the public treasury for election campaigns?

Mr. Ferrier: Up until this point, yes.

Mr. Brewin: I can assure Mr. Ferrier that that view is not universally held by the party.

Mr. Ferrier: He can speak for the federal party, I will speak for the provincial. This is exactly . . .

Mr. Ouellet: Could I ask a question along the same line? What is your reaction to the recommendation in the Quebec law on election expense? Generally speaking, do you agree with the principle enunciated there of subsidization? Do you agree with this?

[Interpretation]

système de comptabilité propre avant que la subvention de l'État ne soit versée. En d'autres mots, il y a un certain contrôle à cause de ce blocage. Troisièmement, je crois que cela devrait être adressé seulement aux candidats, non aux partis. Les dépenses maximales des partis peuvent être limitées, mais un contrôle doit s'exercer sur ce qui est dépensé dans les circonscriptions et la subvention doit revenir aux circonscriptions individuelles. A mon avis, il serait suffisant d'élaborer un programme de subventions à l'intention du candidat et non des partis.

M. Rollins: A l'intention des partis également?

M. Ouellet: Non pour les partis, mais uniquement pour les candidats.

M. Singer: C'est exact.

M. Ferrier: Monsieur le président, le caucus de notre parti s'est généralement opposé aux principes d'accepter des deniers publics en vue de la conduite d'une élection. Néanmoins, à la suite des délibérations du présent comité et des autres, je vois que d'une certaine façon ce peut être différent. Lorsque des fonds publics sont utilisés pour subventionner les campagnes, c'est un moyen efficace de limiter les montants dépensés à cet effet. Nous sommes certainement en faveur des limites à imposer sur les fonds accordés aux campagnes. A mon avis, le moyen le plus efficace de procéder est de subventionner jusqu'à un certain point les dépenses de certains candidats en particulier.

Le président: Monsieur Ferrier, simplement pour clarifier un doute dans mon esprit, n'avez-vous pas dit que le caucus du Nouveau Parti démocratique du Parlement d'Ontario s'est opposé à l'idée d'accepter des remboursements du Trésor public en vue de financer les campagnes électorales?

M. Ferrier: Jusqu'à maintenant, oui.

M. Brewin: Je puis vous assurer, monsieur Ferrier, que ce point de vue n'est pas partagé entièrement par tous les membres du parti.

M. Ferrier: L'honorable député peut parler du parti fédéral, mais je donnerai le point de vue provincial. Voici exactement . . .

M. Ouellet: Puis-je poser une question qui va dans le même sens? Quelle est votre réaction à la recommandation faite dans le contexte de la loi du Québec sur les dépenses d'élection? En général, est-ce que vous êtes d'accord avec le principe énoncé dans cette loi au sujet des subventions? Êtes-vous d'accord?

[Texte]

Mr. Singer: Yes, I do.

The Chairman: Mr. Ferrier, would you care to answer that. We will get back to Mr. Bernier in a second.

Mr. Ferrier: You asked about the principle of subsidization?

The Chairman: Subsidizing candidates as is done in the Quebec system, if you are familiar with it.

Mr. Ferrier: Yes, I am attracted somewhat to that position now.

The Chairman: I think Mr. Brewin is moving toward that attraction a little more. Mr. Bernier, do you want to add to the reply?

Mr. Bernier: I have not changed my opinion. At least, I formulated my own opinion at the time we were in Quebec City with Mr. Drouin. The thing is, we only spoke with Mr. Drouin, and he praised the act to no ends. We did not have a real opportunity to delve into the actual mechanics with the politicians, the people who make it work, which is, I think, where we fell down.

Mr. Singer: Some of us did. I spoke to several members of the legislature from different parties and invariably, the ones I spoke to said it was a good system. They thought it was working.

Mr. Duquet: I do not think there is any exception, I think we all agree on that point.

Mr. Ouellet: Mr. Bernier, the Barbeau report dealt quite extensively with the expense for publicity. We, unfortunately, realize the money that candidates and the parties have to put out for publicity is a very important part of the election expense. We also realize that at election time the cost for TV publicity, radio publicity or newspaper publicity rise. In other words, there is a different price for a normal adduring the course of the year, but at the time of the election, if it is an election expense, it will cost you double or maybe three times the usual rate for the same space or for the same minutes.

Mr. Bernier: You are charged the national price.

[Interprétation]

M. Singer: Je le suis.

Le président: Monsieur Ferrier, auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question. Nous reviendrons à la question de M. Bernier dans une seconde.

M. Ferrier: Vous avez posé une question au sujet du principe des subventions?

Le président: Le député a posé une question au sujet des subventions accordées aux candidats, comme cela se fait au Québec. Vous êtes sans doute au courant.

M. Ferrier: Oui, en effet, c'est une formule qui m'attire en ce moment.

Le président: Je crois que M. Brewin s'intéresse de plus en plus à ce système. Monsieur Bernier, avez-vous quelque chose à ajouter à cette réponse?

M. Bernier: Je n'ai pas changé d'opinion. Du moins, j'ai formulé ma propre opinion au moment où nous étions dans la ville de Québec en compagnie de M. Drouin. En fait, nous ne nous sommes entretenus qu'avec M. Drouin et il n'a formulé que des louanges à cet égard. Nous n'avons vraiment pas eu l'occasion d'étudier les rouages réels de cette formule avec des politiciens qui sont les personnes aptes à les mettre en œuvre et, sur ce point, je crois que nous avons failli à la tâche.

M. Singer: Et pourtant, certains d'entre nous ont eu l'occasion de s'entretenir avec plusieurs députés du Parlement représentant divers partis et invariablement ceux avec qui j'ai causé m'ont dit que c'était là un bon système, qui avait des résultats excellents.

M. Duquet: Il n'y a pas d'exceptions, car je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

M. Ouellet: Monsieur Bernier, le rapport Barbeau a traité assez longuement des dépenses publicitaires. Nous constatons malheureusement que l'argent que les candidats et les partis doivent affecter à la publicité représente une partie importante des dépenses électorales. Nous constatons aussi qu'à l'époque électorale, les coûts de publicité à la T.V., à la radio et dans les journaux augmentent. Autrement dit, les prix sont différents pour une annonce ordinaire au cours de l'année, mais au temps des élections une même annonce coûtera le double ou peut-être même trois fois plus qu'à l'ordinaire.

M. Bernier: On vous demande le prix établi dans tout le pays.

[Text]

Mr. Ouellet: What is your reaction to this? Do you feel, first of all, we should have a set of regulations by which the minimum time should be allowed to various parties or to candidates? I do not know if it could be workable, but a certain minimum space in newspapers should be allocated to candidates or to the party recognized at the time of an election. Second, should this time or space be free?

Mr. Bernier: I think the Barbeau report recommend 50 per cent of the cost be paid for by the provincial treasury, or the national treasury, and the balance be footed by the local station of the newspaper. I have not formed an opinion on that, but I do object to the high campaigning costs, particularly in regard to TV and radio when they charge the national rates. I think this is wrong. I like their recommendation, I really do. I think it is a step in the right direction.

The Chairman: Can I poll the other political representatives here and then get back to Mr. Diplock who wants to make some comment on that? Do you have anything to add, Mr. Singer, about the costs at election time?

Mr. Singer: I think we are at the mercy of the federal government because they control radio and television rates. I think there should be some legislation within the provincial jurisdiction, in so far as we can control it, that rates be standard, and in addition, in so far as controlling costs, there are a lot of things done by candidates in each party which are duplications. Legislation could state that the returning officer would send out a card telling people where to vote instead of each candidate doing it. There are a number of things. However, the two big things, radio and television, are the ones we can only suggest to Ottawa, and Ottawa has in its wisdom either to react to them or not.

The Chairman: Mr. Ferrier.

Mr. Ferrier: I would agree that this business of inflating or putting up the rates during an election is unjust and it should be settled. I think the Green commission suggested they should be at the pre-election rates which makes eminently good sense.

[Interpretation]

M. Ouellet: Quelle est votre réaction à ce sujet? Croyez-vous tout d'abord que nous devrions avoir un règlement en vertu duquel un temps minimum devrait être alloué aux divers partis et aux candidats? Je ne sais si cela peut se faire, mais une certaine période minimum de temps à la TV et à la radio, ainsi qu'un certain espace minimum dans les journaux devraient être alloués aux candidats ou aux partis reconnus au temps des élections. Deuxièmement, ces choses ne devraient-elles pas être gratuites?

M. Bernier: Je crois que le rapport Barbeau a recommandé que 50 p. 100 des coûts de publicité soient payés par le Trésor provincial ou par le Trésor national et que le solde soit défrayé par les stations locales de radio ou par les journaux. Je n'ai pas d'opinion personnelle à ce sujet, mais je ne m'oppose pas au coût élevé lors des campagnes électorales, particulièrement à ce qui a trait à la TV et à la radio lorsqu'on nous demande des taux établis à l'échelle nationale. Je crois que c'est une mauvaise façon de procéder. Je suis parfaitement d'accord avec les recommandations. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction.

Le président: Puis-je avoir l'opinion tout d'abord des autres représentants ici présents, puis nous reviendrons à M. Diplock qui désire formuler quelques commentaires à ce sujet? Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Singer, au sujet des coûts d'élection?

M. Singer: Je crois que nous sommes à la merci du gouvernement fédéral, parce que c'est lui qui contrôle les tarifs de la radio et de la télévision. Je crois qu'il devrait y avoir des lois au sein de l'administration provinciale qui permettent le contrôle des tarifs et qui les rendent uniformes. De plus, en ce qui concerne le contrôle des coûts, il y a beaucoup de choses qui ont été faites par les candidats de chaque parti qui ne sont que des cas de double emploi. Le Parlement pourrait déclarer que le directeur du scrutin doit envoyer une carte pour avertir les gens de l'endroit où ils doivent voter au lieu que chaque candidat soit obligé de s'en charger. Il y a une quantité de choses qu'on pourrait faire, toutefois, les deux domaines les plus importants, soit la radio et la télévision, sont ceux sur lesquels nous devrions formuler des suggestions à Ottawa et Ottawa doit, dans sa sagesse, nous apporter une réponse d'une façon ou d'une autre.

Le président: Monsieur Ferrier.

M. Ferrier: Je suis d'accord pour dire que la question de hausser les tarifs durant une campagne électorale est injuste et que cette question devrait être réglée. Je crois que la Commission Green a suggéré que les tarifs doivent demeurer les mêmes durant les élections, ce qui, à mon avis, a beaucoup de sens.

[Texte]

The Chairman: Mr. Diplock, you said you wanted to add something.

Mr. Diplock: Yes. Apart from the political or personal view, what in fact is in the legislation in Quebec and Nova Scotia may be of some interest. Because of a jurisdictional problem the provinces have not been able to come to grips with this in legislative form, of course, and this is where the provinces discard the reluctance of the Barbeau Commission to get into recommendations regarding election expenses. The provinces do not have jurisdiction over the operation of radio and television. Mr. Barbeau reported to the federal government which did. Those provincial acts are, therefore, silent on any attempt to control expenses. Mr. Davidson, in Nova Scotia, is relying on the good will of the press. His intention is simply to gather together, within the Nova Scotia area, representatives of the press and attempt to work out some sort of reasonable agreement. Mr. Drouin advised me that is what is happening in Quebec as well. Mr. Davidson was to report to Mr. Lewis on the success, failure or otherwise of the attempt to come to some agreement with the press, but has not so far been able to do so.

The Chairman: Thank you.

Mr. Ouellet: Thank you. That will be enough, I will pass.

The Chairman: Thank you, Mr. Ouellet. Could I call on Mr. Sulatycky and then Mr. Forest?

Mr. Sulatycky: Have you been to any jurisdictions where there is an obvious lack of control and obvious lack of legislation respecting election expenses?

Mr. Singer: Ontario, for instance.

Mr. Sulatycky: Why? What demonstrates the obvious lack in Ontario?

Mr. Singer: The wording, I think, of Section 195 of our election act, which is the only section relating to reporting expenses. There is no limit. If you read the section you will see it is really meaningless in so far as an attempt to control. It is a so-called reporting section which really does not make you report anything.

Mr. Sulatycky: All right. Why is any change required in Ontario? What is wrong with the system as it is now?

[Interprétation]

Le président: Monsieur Diplock, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Diplock: Oui. Indépendamment du point de vue politique personnel, ce qui se passe au Québec et en Nouvelle-Écosse à ce sujet offre quelque intérêt. En raison d'un problème de juridiction, les provinces ne sont pas en mesure d'en arriver à une solution à ce sujet, par une loi. Naturellement c'est là que les provinces ne sont pas d'accord avec la répugnance de la Commission Barbeau à faire des recommandations au sujet des dépenses électorales. L'exploitation de la radio et de la télévision ne relève pas des provinces. M. Barbeau a fait rapport au gouvernement fédéral qui a ce pouvoir. Il n'y a donc rien dans les lois provinciales au sujet d'un certain contrôle de dépenses. M. Davidson, en Nouvelle-Écosse, s'en remet au bon vouloir de la presse. Il a simplement l'intention de rassembler au sein de la Nouvelle-Écosse des représentants de la presse et d'essayer d'en arriver à un accord raisonnable. M. Drouin m'a informé de ce qui se passait à Québec également. M. Davidson devait faire rapport à M. Lewis sur le succès ou l'insuccès rencontré lors de la tentative en vue d'un accord avec la presse, mais il n'a pas été en mesure de le faire jusqu'à maintenant.

Le président: Merci.

M. Ouellet: Merci. C'est tout ce que j'avais à dire. Je passe mon tour à un autre député.

Le président: Merci, monsieur Ouellet. Je donne la parole d'abord à M. Sulatycky, puis ce sera M. Forest.

M. Sulatycky: Connaissez-vous des administrations où il y a un manque évident de contrôle et de loi en ce qui a trait aux dépenses électorales.

M. Singer: En Ontario, par exemple.

M. Sulatycky: Pourquoi? Avez-vous des signes de ce manque évident en Ontario?

M. Singer: Selon le texte de l'article 195 de notre Loi sur les élections, qui est le seul article concernant les dépenses d'élection, il n'y a aucune limite imposée. Si vous lisez le texte de cette Loi, vous constatez qu'il n'a vraiment aucun rapport avec un contrôle à établir. Il s'agit là d'un article portant sur des rapports à faire, mais en fait il n'y oblige pas.

M. Sulatycky: Bien. Pourquoi devrait-il y avoir du changement en Ontario? Qu'est-ce qui ne va pas avec le système actuel?

[Text]

Mr. Singer: It is a question of the philosophy. Do we believe elections should be a more important part of the democratic process in that there be a better opportunity for people without tremendous means to be able to run or parties without big war chests to be able to conduct elections. It is a part of that thinking which leads some of us to believe there should be controls.

● 1520

Mr. Sulatycky: Would it not be just as feasible to try to strengthen the party systems, perhaps to increase the number of parties and to encourage participation in party politics as a means of democratizing of elections?

Mr. Singer: That phrase, with respect, sir, sounds to me like being in favour of motherhood. I would think if the elected representatives want to meaningfully control election contributions and election expenses, they would have to do it by an effective system of legislation and not by saying it would be better if everyone participated. We would have to do it through our powers to pass legislation, or do nothing and maintain the system we presently have in Ontario.

Mr. Sulatycky: Are you opposed to election contributions?

Mr. Singer: No, not to contributions as long as they are declared. I think it is the right of everyone in Ontario or in Canada to know where candidates and/or parties get their money. I am not opposed to them at all.

Mr. Diplock: Incidentally, there was no attempt made by either Quebec or Nova Scotia to limit contributions to candidates or parties. They can get all you want, they just cannot spend it. There are limits on what they can spend. The feeling of the people who have been responsible for administering the system is that the electorate has become more intimately involved because of the tax contribution made to people running for offices, although not parties.

The Chairman: I think that is a very valid comment because it pertains to the much more general issue of whether or not money collected by political parties can be very well used to operate a party year in and year out without reference to elections which, of course, can and should be a very legitimate use of funds by political parties. What we are talking about controlling is the expenditure of moneys at election

[Interpretation]

M. Singer: C'est une question de façon de voir et de penser. Croyons-nous que les élections devraient être une partie importante du processus démocratique, en ce sens qu'elles permettent aux gens riches de se présenter aux élections ou aux partis qui ont des caisses électorales importantes de mener les élections. C'est cette pensée qui pousse certains d'entre nous à croire qu'il devrait y avoir des contrôles d'établis.

M. Sulatycky: Ne serait-il pas tout aussi opportun de renforcer les systèmes de parti, peut-être en vue d'augmenter le nombre de partis et d'encourager la participation à la politique de parti, comme moyen de rendre les élections plus démocratiques?

M. Singer: En toute déférence, monsieur, vous me faites penser, lorsque vous parlez ainsi, à ceux qui appuient le concept de la famille. Quant à moi, si les représentants élus veulent vraiment contrôler les dépenses électorales, il leur faudrait adopter un système efficace de législation et non pas dire qu'il y aurait une amélioration si chacun participait. Il faudrait nous servir de nos pouvoirs législatifs ou alors ne rien faire et conserver le système actuel de l'Ontario.

M. Sulatycky: Vous opposez-vous aux contributions électorales?

M. Singer: Non, dans la mesure où on les déclare. Je pense que chacun en Ontario ou au Canada a le droit de savoir où les candidats ou les partis obtiennent leur argent. Je ne m'y oppose pas du tout.

M. Diplock: Incidemment, ni le Québec, ni la Nouvelle-Écosse n'ont tenté de restreindre les contributions faites aux candidats ou aux partis. Ces provinces peuvent obtenir tout ce qu'elles veulent, mais elles ne peuvent le dépenser. Elles sont sujettes à des restrictions, lorsqu'il s'agit des dépenses. Ceux qui se sont occupés de l'administration du système sont d'avis que les électeurs sont touchés de plus près à cause de l'impôt versé aux candidats qui se présentent, bien qu'aucun impôt ne soit versé aux partis.

Le président: Je pense que ce commentaire est très valable, parce qu'il touche à une question beaucoup plus générale à savoir si l'argent touché par les partis politiques peut ou ne peut pas servir pour faire fonctionner un parti d'une année à l'autre, sans qu'il soit question d'une élection ce qui, naturellement, peut constituer un usage très légitime des fonds par les partis politiques. Nous parlons du contrôle des

[Texte]

time and through a certain period of time for certain specific purposes, which I think, raises an interesting distinction.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, I would like to add that the matter was not dealt with in that manner for very specific reasons.

The Chairman: Mr. Sulatycky.

Mr. Sulatycky: I am still at the point of not being convinced it is necessary to make any change. I would like to be convinced that changes are necessary so I can be in accord with the rest of the Committee members and the Ontario Committee.

Can you give me any examples of overspending by candidates which resulted in the election of certain candidates? Have you done a study on this?

Mr. Bernier: No, we have not gone into the study of the actual known expenses or expenditures of certain candidates. I think in Oregon—and correct me if I am wrong—we heard some fantastic figures of individual candidates' expenses on election campaigns with which it was obvious to us no man of small means would be able to compete. It would just be impossible. Perhaps it will creep into this area here, I do not know.

Mr. Carruthers: Mr. Chairman, that cannot always be proven. I have seen elections where a man spent too much money and was defeated.

Mr. Bernier: Oh, yes, this is true.

Mr. Walker: Could I make a comment which does not mean I am opposed to certain recommendations from Nova Scotia and Quebec. I want them completely, but I would like to see a much stronger base for the argument that only the rich can get elected. I disagree with this completely. I defeated a millionaire; Perry Ryan defeated a millionaire. They overspent. How many good candidates are precluded from running and possibly winning under the present system? Where is the basis? Who can name a casualty who might have been elected had his opponent not had heaps of money to spend? I do not know of a case. These are the things which concern me.

I agree it is a tangent, as far as I am concerned, Mr. Chairman, on the proposition that there should be changes in the election expenses, but it is a very weak argument, I believe, to say that because a man does not have the money he did not get here. The House of Commons is full of people who came without money

[Interprétation]

dépenses de l'argent au moment de l'élection et pour une certaine période de temps à des fins particulières, ce qui fait ressortir une distinction intéressante.

M. Forrestall: Monsieur le président, j'aimerais ajouter que nous n'avons pas traité la question de cette façon pour des raisons bien précises.

Le président: Monsieur Sulatycky.

M. Sulatycky: J'en suis encore au point où je me demande s'il est nécessaire d'effectuer une modification. J'aimerais être persuadé que les modifications sont nécessaires afin de pouvoir être d'accord avec les autres membres du comité et les membres du comité de l'Ontario.

Pouvez-vous me donner des exemples de cas où des dépenses excessives ont amené l'élection de certains candidats? Avez-vous fait une étude sur ce point?

M. Bernier: Non, nous n'avons pas effectué d'étude sur les dépenses réelles connues ou sur les dépenses de certains candidats. Dans l'Orégon—que l'on me corrige si je me trompe—nous avons entendu parler de sommes fantastiques dépensées par des candidats lors des campagnes électorales. Il est évident qu'aucun homme à revenu moyen n'aurait pu entrer en concurrence avec ces candidats.

M. Carruthers: Monsieur le président, on ne saurait toujours le prouver. J'ai vu des élections où un homme a dépensé beaucoup d'argent et a été défait.

M. Bernier: C'est vrai.

M. Walker: J'aimerais faire un commentaire, ce qui ne signifie pas que je m'oppose à certaines recommandations provenant de la Nouvelle-Écosse et du Québec. Je suis d'accord, mais j'aimerais que l'argument selon lequel seuls les riches peuvent se faire élire soit plus solide. Je ne suis pas du tout d'accord. J'ai battu un millionnaire; Perry Ryan a battu un millionnaire. Ils avaient trop dépensé. Combien de bons candidats sont empêchés de se présenter et peut-être de gagner une élection dans le cadre du système actuel? Sur quoi se fonde-t-on? Qui peut me donner le nom d'un candidat qui aurait pu être élu si son adversaire n'avait pas eu beaucoup d'argent à dépenser? Je ne connais pas de cas de ce genre. Ce sont des choses de ce genre qui me préoccupent.

Je sais, monsieur le président, que l'on s'éloigne un peu de la proposition portant qu'il y ait des modifications en ce qui a trait aux dépenses électorales, mais l'argument est très faible, si l'on dit qu'un homme n'a

[Text]

and they have less now, but at any rate they were not precluded from . . .

The Chairman: They started broke and they have been going downhill ever since.

Mr. Walker: . . . being elected.

Mr. Carruthers: Mr. Chairman, the inference is that money plays a very effective role in winning elections. I do not agree with that principle.

Mr. Walker: Maybe nationally, but I was talking about individual candidates in my remarks.

Mr. Carruthers: That is what I am referring to.

The Chairman: Mr. Singer, perhaps we can wrap this up and get on.

Mr. Singer: Mr. Chairman, there was one riding in Toronto in the last federal election where the successful candidate returned a sum in excess of \$50,000 and the unsuccessful candidate returned a sum in excess of that amount, too. I think it is quite ridiculous to spend \$50,000 in one riding.

The Chairman: I think it was more than that. It was closer to \$70,000.

Mr. Singer: All right, the two of them were competing. However, in so far as the party picture is concerned, certainly when one party is able to buy up in advance most of the available television time, most of the available radio time and when you can pick up the newspaper day after day and see full page ads run by a party in favour of their particular cause, and when they are able to pump into each riding substantial sums for each of their candidates, it can and very often does make a big difference in elections. I think it really depends on your philosophy and the approach. If you think the horses should start out even, then you have to believe the opportunities for running elections in dollars be equated by legislation. I think the present system encourages certain groups of people on occasion to take advantage of the lack of controls and by gathering in huge sums of money there is no question that parties and representatives of those parties have a very substantial advantage.

[Interpretation]

pu se présenter, parce qu'il n'avait pas d'argent. La Chambre des communes est pleine de gens qui ont été élus sans le recours de l'argent et qui en ont encore moins maintenant, mais de toute façon cela ne les a pas empêchés de . . .

Le président: Ils ont commencé sans un sou et ils ont continué de descendre la pente depuis.

M. Walker: . . . de se faire élire.

M. Carruthers: Monsieur le président, on semble insinuer que l'argent joue un rôle très important lorsqu'il s'agit de se faire élire. Je ne suis pas d'accord avec ce principe.

M. Walker: Peut-être sur le plan national, mais je parlais de candidats particuliers lorsque j'ai fait mes observations.

M. Carruthers: Ce sont les observations auxquelles je me reporte.

Le président: M. Singer, peut-être pouvons-nous laisser ce sujet de côté et poursuivre.

M. Singer: Monsieur le président, dans l'une des circonscriptions de Toronto lors de la dernière élection fédérale, le candidat élu a retourné une somme de plus de \$50,000 et le candidat défait a retourné une somme du même ordre également. A mon avis, il est plutôt ridicule de dépenser \$50,000 dans une circonscription.

Le président: Je pense que la somme était plus élevée. Elle était de l'ordre de \$70,000.

M. Singer: Très bien, les deux candidats se livraient concurrence. Toutefois, en ce qui concerne le parti, il est évident que, lorsqu'un parti peut réserver d'avance la plupart des émissions de télévision et de radio disponibles et qu'il peut publier des annonces d'une page pendant plusieurs jours en faveur de son candidat et lorsqu'il peut verser dans chacune des circonscriptions des sommes importantes pour chacun des candidats, les résultats en sont souvent influencés. Je pense vraiment que tout dépend de votre philosophie et de votre attitude. Si vous pensez qu'il devrait y avoir égalité au départ, il vous faut alors croire que les chances de mener des élections avec des dollars sont contrebalancées par les mesures législatives. A mon avis, le système actuel incite certains groupes de gens à prendre avantage du manque de contrôle. Si l'on réunit des sommes importantes, il est évident que les partis et les représentants de ces partis ont un avantage marqué.

[Texte]

The Chairman: If I may I would like to comment. I do not think you are going to change the relative situation of candidates by reimbursing them over certain amounts unless it is coupled with some upper limit on the amount of money that can be spent on elections, because those who have a lot of money will take those additional funds and use them.

Mr. Singer: Oh, I agree, it should be part of the parcel, Mr. Chairman. There is no point in doing it unless you have it as a parcel.

The Chairman: Mr. Sulatycky, you may proceed.

Mr. Sulatycky: As far as I am concerned, the first step in our deliberations is to decide whether or not to discuss the philosophical aspects of it.

The Chairman: Would it be meaningful then to ask the Ontario members who are here whether all of them are committed to a change in the system and committed to the principle . . .

Mr. Sulatycky: Not "whether", why.

The Chairman: Whether they are to begin with. There are some who are not necessarily committed to the idea of controlling election expenses. There are two opposition members here and one of them is somewhat reluctantly committed to it. What about the government members who are here?

Mr. Carruthers: Mr. Chairman, clearly I believe there should be control of election expenses, but I am also of the opinion—I have not been convinced by the Quebec legislation. Perhaps the Nova Scotia legislation will throw some weight on a possible practical method of controlling election expenses—that we are creating another law or regulation which can be broken. I still do not see any practical way by which you can control election expenses without it being abused.

The Chairman: Do you agree in principle with the idea of controlling it if you get the right system?

Mr. Carruthers: I agree with the principle.

The Chairman: Is that a fair statement for the government members?

Would it be meaningful to ask either Mr. Lewis or Mr. Liplock whether as a result of their study they anticipate any real problems in implementing an effective system to control election expenses?

[Interprétation]

Le président: J'aimerais formuler un commentaire. Je ne crois pas que vous modifierez la situation relative des candidats en leur remboursant certaines sommes, à moins que l'on impose une restriction sur les sommes qui peuvent être dépensées lors des élections, parce que ceux qui ont beaucoup d'argent prendront les fonds supplémentaires et s'en serviront.

M. Singer: Je suis d'accord, monsieur le président, il faudrait que ce soit entendu, autrement la mesure serait inutile.

Le président: M. Sulatycky, vous avez la parole.

M. Sulatycky: En ce qui me concerne, nous devons avant tout décider si nous discuterons ou non des aspects philosophiques de la question.

Le président: Ne serait-il pas juste de demander aux députés de l'Ontario qui sont ici présents s'ils désirent une modification du système et s'ils sont engagés vis-à-vis du principe—

M. Sulatycky: Non pas «si», mais «pourquoi».

Le président: Il faut savoir s'ils sont d'accord au départ. Il y en a qui ne sont pas nécessairement d'accord avec cette idée du contrôle des dépenses électorales. Il y a ici deux membres de l'opposition et l'un d'entre eux a certaines réticences. Quelles sont les opinions des députés ici présents?

M. Carruthers: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait contrôler les dépenses électorales, mais je suis aussi d'avis—les mesures législatives du Québec ne m'ont pas convaincu, celles de la Nouvelle-Écosse ajouteront peut-être du poids à une méthode pratique possible de contrôler les dépenses électorales—que nous créons une autre loi ou un autre règlement qui peut être violé. Je ne vois pas de façon pratique de contrôler les dépenses électorales sans que l'on en abuse.

Le président: Êtes-vous d'accord en principe avec l'idée de les contrôler dans le cadre d'un bon système?

M. Carruthers: Je suis d'accord avec le principe.

Le président: Cette déclaration est-elle juste pour les députés?

Demandons à M. Lewis ou à M. Diplock si, à la suite de leur étude, ils prévoient des problèmes réels qui pourraient résulter de l'application d'un système efficace visant à contrôler les dépenses électorales?

[Text]

Mr. Diplock: I have to report what somebody has reported. I suppose there are administrative problems that have been encountered by Mr. Drouin. Mr. Davidson has had the advantage of Drouin having had two elections. He has taken a few steps to try to counteract some of the difficulties which he knows Mr. Drouin has had from an administrative point of view which were essentially clerical and administrative problems. They are not afraid of the system.

I think Mr. Davidson is, in fact, looking forward to this.

Take, for example, the point Mr. Brewin made about auditing. Neither of the provinces has included provisions for super auditing of expenses and accounts. They have their own systems. Quebec relies on its civil servants to provide the ultimate audit. Davidson has the approval of the government to hire a national firm of chartered accountants and there is a system that flows from this.

There are a number of problems which Davidson has met by convening meetings. For example, one of the things he enthused about was convening a meeting of the legal representatives from the parties who were going to be recognized parties defined in the act.

Well in advance—last spring—of this current election now announced, he received delegations of these legal representatives. He received their fears and concerns; he replied to them and gave them a response in writing. This seems to have cleared the way, so the administrative matters do not seem to concern the people who are principally involved in these two jurisdictions.

The Quebec experience seems to indicate that it is a smoothly running operation now. I have not heard the comments that gave some fears and were expressed to Mr. Lewis. I do not know what the figures are, but certainly Mr. Drouin contends from a straight dollar cost to candidate point of view, the cost of operation of an individual election, if you can average the thing out considering urban and rural ridings, is considerably less to the individual candidate than it ever was in his jurisdiction.

The Chairman: Then, as a solicitor, Mr. Diplock do you believe legislation can be drafted to effectively control election expenses?

Mr. Diplock: Oh, yes, I do not think there is any doubt about it, but remember this. The system is based on a recognition of parties. They have a formula

[Interpretation]

M. Diplock: Je dois faire un rapport qui a déjà été donné. Je suppose qu'il existe des problèmes administratifs auxquels M. Drouin a dû faire face. M. Davidson a profité du fait que M. Drouin a participé à deux élections. Il a pris quelques mesures afin d'essayer de contrebalancer certaines des difficultés que M. Drouin a éprouvées, difficultés d'ordre essentiellement administratif. Ils n'ont peur de rien.

M. Davidson attend ce moment avec impatience.

Prenons, par exemple la remarque formulée par M. Brewin au sujet de la vérification. Aucune des provinces n'a prévu de dispositions pour une révérification des dépenses et des comptes. Elles ont chacune leur propre système. La province de Québec compte sur ses fonctionnaires pour effectuer la vérification finale. M. Davidson a reçu l'approbation du Gouvernement quant à la location des services d'une société nationale de comptables agréés, et tout un système particulier en découle.

M. Davidson a résolu un certain nombre de problèmes dans des réunions qu'il a convoquées. Par exemple, ce qui l'a tout particulièrement séduit a été la réunion des représentants juridiques des partis qui devaient être assimilés aux partis définis par la loi.

Au printemps dernier, bien avant les élections en question, il a reçu des délégations de ces représentants juridiques qui lui exposèrent leurs craintes et leurs sujets de préoccupation. Il en discuta avec eux et leur donna même une réponse écrite. Ceci paraît avoir déjà bien déblayé le chemin, si bien que les problèmes administratifs ne semblent plus maintenant préoccuper les personnes impliquées dans ces deux administrations.

L'expérience québécoise semble indiquer que les choses fonctionnent bien maintenant. Je n'ai pas entendu les commentaires exprimant certaines craintes et reçus par M. Lewis. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais il est certain que M. Drouin affirme que, du point de vue du candidat et en ce qui concerne le prix de revient, une élection individuelle, si toutefois on peut établir une moyenne en tenant compte des circonscriptions urbaines et rurales, coût beaucoup moins cher au candidat que jamais auparavant dans sa circonscription.

Le président: En tant qu'avoué, monsieur Diplock, vous pensez donc qu'une loi peut être rédigée de manière à prévoir un contrôle effectif des dépenses électorales?

M. Diplock: Certainement, la chose ne fait aucun doute, mais il faut tenir compte de ceci: ce système s'appuie sur la reconnaissance des partis. Leur statut

[Texte]

that says a party in order to qualify for reimbursement must have fielded so many candidates in the last election or whatever.

The Chairman: Is the reimbursement an incentive to submit to the control?

Mr. Diplock: Yes, that is right.

The Chairman: Mr. Lewis?

Mr. Lewis: I really have nothing to add to what Mr. Diplock has said, except that while I have not had any personal experience, of course, with any such plan, as we obviously do not have one, I have discussed it at some length with Mr. Drouin. I have not had an opportunity to discuss it with Mr. Davidson yet, but I have with Mr. Drouin with whom I have been associated for a good many years now and in whose judgement I have a great deal of faith.

Mr. Drouin seems to feel the Quebec system will work and is working. I feel a system similar to the Quebec or Nova Scotia one will work in the majority of cases. That is, most candidates will benefit by such a system to such an extent that they will follow it.

I do feel, of course, if you get a candidate who really wants to break the system, he can break any one of them.

Mr. Forrestall: I have just one further comment along this view, Mr. Chairman. The other gentlemen who commented on their thoughts that the principle of imposing fairly stringent requirements on the media as well, and by the media I mean printers, communications media, the newspapers, everybody else that seems to get involved and reap the benefits of all the money that is spent, of imposing upon them a degree of responsibility not to accept over and above the limits that are stipulated.

The Chairman: Would anyone care to comment on that? Mr. Lewis?

Mr. Lewis: I do not know whether I followed you exactly. Do you mean . . . ?

Mr. Forrestall: The Nova Scotia act, for example, sets forth the amount of money a candidate may spend on newspaper advertising, and the extension of an area of responsibility to the newspaper not to

[Interprétation]

prévoit que, pour pouvoir bénéficier du remboursement, ils doivent rassembler au moins un certain nombre de candidats au cours des dernières élections.

Le président: Le remboursement constitue-t-il un encouragement à se soumettre au contrôle?

M. Diplock: Sans aucun doute.

Le président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: En fait, je n'ai rien à ajouter à ce que vient de dire M. Diplock, sauf peut-être l'observation suivante. Même si je n'ai, évidemment, aucune expérience personnelle d'un tel programme, puisque nous n'en possédons pas, j'en ai tout de même parlé assez sérieusement avec M. Drouin. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en discuter avec M. Davidson, mais j'en ai causé avec M. Drouin avec qui je suis associé depuis maintenant bon nombre d'années et en qui j'ai pleinement confiance.

Monsieur Drouin semble d'avis que le système québécois pourra fonctionner et, en fait, fonctionne. Je pense qu'un système semblable au système québécois ou à celui de la Nouvelle-Écosse pourra donner satisfaction dans la plupart des cas. C'est-à-dire que la majorité des candidats y trouveront un certain intérêt pour autant qu'ils le mettront en application.

Il me semble, bien entendu, que si l'on se trouve en présence d'un candidat qui veut rompre le système, il peut le faire, quelles que soient les circonstances.

M. Forrestall: J'aimerais formuler un autre commentaire à ce sujet, monsieur le président. D'autres personnes ont exposé leurs idées concernant le principe selon lequel on imposerait des exigences assez strictes aux organes de diffusion également et, par organes de diffusion, j'entends les éditeurs, les moyens de communication, les journaux, ainsi que toute autre personne concernée et intéressée au bénéfice que rapporte tout l'argent dépensé. On leur imposerait donc la responsabilité de ne rien accepter au delà des limites fixées.

Le président: Quelqu'un voudrait-il commenter cette opinion? Monsieur Lewis?

M. Lewis: Je ne sais pas si je vous ai très bien compris. Voulez-vous dire que . . . ?

M. Forrestall: En Nouvelle-Écosse par exemple, la loi détermine la somme d'argent qu'un candidat peut dépenser en publicité dans les journaux, et tient le journal pour responsable de ne pas en accepter

[Text]

accept, either directly from the candidate or from an agent on his behalf, or from any other person.

Mr. Lewis: You could only do that if you put a limitation on each newspaper because no one newspaper could be expected to know how much advertising he was doing in the other newspaper.

Mr. Forrestall: That is what I wondered because we do not quite have that situation at home. We are not nearly as big as the city of Toronto yet. I wonder if that is a valid comment as it stands on that as the principle.

Mr. Lewis: To impose an obligation on the media would be desirable, I would say, if it could be done. There would have to be a practical way of making sure in a three-newspaper town, for instance, that you could impose on each newspaper some obligation to find out how much the candidate is expending on all newspapers.

The Chairman: Thank you. Mr. Forest, you are the next questioner.

Mr. Forest: Mr. Bernier, I assume your Committee is still studying the matter we are discussing.

Mr. Bernier: Yes.

Mr. Forest: We are interested in electoral expenses, but you are not up to the point where you are going to make recommendations. I do not think you have made up your mind on it.

Mr. Bernier: This is very true.

Mr. Forest: As you are further advanced than we are and you have travelled around, to help us in our work in this Committee, could we assume it would not be worthwhile for us to study any other legislation than the ones in Nova Scotia and Quebec?

Mr. Bernier: I really do not think there is much to be gained by going to other jurisdictions outside of those two. I may be wrong in saying this, but I think the other jurisdictions do not have that much to offer.

Mr. Forest: We could restrict our study to only Nova Scotia and Quebec and we would cover the whole

[Interpretation]

davantage, soit directement du candidat lui-même, ou d'un agent qui agit en son nom ou de n'importe quelle autre personne.

M. Lewis: Ceci ne serait valable que si l'on fixait une somme limite pour chaque journal, car aucun journal n'est censé connaître la somme dépensée pour la publicité par un candidat dans un autre journal.

M. Forrestall: C'est ce que je me demande, car chez-nous la situation n'est pas tout à fait la même. Nous ne sommes pas encore une aussi grande ville que Toronto. Je me demande si cette opinion reste valable si l'on tient compte du principe énoncé.

M. Lewis: Imposer certaines conditions aux organes de diffusion seraient tout à fait souhaitable à mon avis, mais j'ajoute, si la chose était possible. Il faudrait mettre au point un moyen pratique de s'assurer que, par exemple, dans une ville où paraissent trois journaux, on puisse exiger de chacun d'eux qu'il sache exactement combien d'argent un candidat dépense auprès des autres journaux.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Forest, c'est à vous de poser la prochaine question.

M. Forest: Monsieur Bernier, je crois que votre Comité étudie encore à l'heure actuelle le sujet dont nous sommes en train de discuter.

M. Bernier: Oui.

M. Forest: Nous nous intéressons aux dépenses électorales, mais vous n'en êtes pas encore arrivés au point où vous pouvez émettre des recommandations. Je ne pense pas que vous ayez déjà pris des décisions à ce sujet.

M. Bernier: C'est exact.

M. Forest: Étant donné que vos travaux sont plus avancés que les nôtres et que vous avez voyagé pour aider ce Comité à accomplir son travail, est-il logique de penser qu'il ne vaut pas la peine que nous étudions pour le moment d'autres législations que celles de la Nouvelle-Écosse et du Québec?

M. Bernier: Je ne pense vraiment pas qu'il y ait intérêt à étudier d'autres domaines que les deux que vous venez de mentionner. Je puis me tromper, mais il me semble que les autres administrations ne présentent pas autant d'intérêt.

M. Forest: Nous pourrions limiter notre étude aux provinces de la Nouvelle-Écosse et du Québec, et

[Texte]

field. We would not need to go to Germany or Sweden.

Mr. Diplock: I would recommend against going to England.

Mr. Bernier: Yes, so would I.

Mr. Forest: That would help us and restrict our future studies in the Committee.

The Chairman: Is there anything further?

Mr. Ouellet: Are you aware if there is legislation concerning electoral expenses in other parts of the world?

Mr. Bernier: I think Sweden has such legislation. They have some form of assistance and control, but it is the only one of which I am aware.

Mr. Diplock: I believe some of the Scandinavian states have similar legislation and I also believe Mr. Drouin had a good look at them before he drafted the Quebec act, so I think the study has already been covered.

The Chairman: I might say that the Barbeau Commission also travelled extensively and 80 per cent of its report is engaged in reporting on systems in vogue elsewhere. I think it is fair to say that it does not seem as though the Barbeau Commission benefited greatly from the study of other systems and certainly it would not seem worthwhile to go over the ground again.

Mr. Brewin: Benefited in a negative way.

The Chairman: Yes, in a negative way.

Mr. Bernier: We were reassured that the system we have in Ontario was the over-all election system and it was not really that bad.

After every election, I think, as our chairman has pointed out, there has been a hue and cry in Ontario for a better system because there has to be a better system than the one we are using.

I think the Committee members are finding that maybe our system is not so bad after all. It is effective, it works.

[Interprétation]

considérer ainsi l'ensemble de la question. De cette façon, nous n'aurions pas besoin de considérer l'Allemagne ou la Suède.

M. Diplock: Je serais d'avis qu'il n'y a pas lieu de se rendre en Angleterre.

M. Bernier: Moi aussi.

M. Forest: Cela nous aiderait et limiterait les prochaines études entreprises dans le cadre de notre Comité.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Ouellet: Savez-vous s'il existe des règlements concernant les dépenses électorales dans d'autres parties du monde?

M. Bernier: Je crois que cela existe en Suède. On y a organisé une sorte de système d'aide et de contrôle, mais c'est le seul dont j'ai entendu parler.

M. Diplock: Je crois savoir que certains pays scandinaves possèdent des règlements semblables et je crois également que M. Drouin les a soigneusement étudiés avant de rédiger la loi du Québec; je pense donc que cette étude a déjà été faite.

Le président: Je dirais que la commission Barbeau a également beaucoup voyagé et que 80 p. 100 de son rapport concerne les systèmes en vigueur dans d'autres pays. Je crois que l'on peut dire qu'il ne semble pas que la commission Barbeau ait tiré grand avantage de cette étude réalisée sur les autres systèmes. Il n'y aurait certes aucun intérêt à revenir là-dessus.

M. Brewin: Elle en a profité d'une manière négative.

Le président: Oui, d'une manière négative.

M. Bernier: On nous a assurés une fois de plus que le système en vigueur en Ontario était le système d'ensemble des élections et qu'il n'était pas si mauvais après tout.

Il me semble que, après chaque élection, comme l'a souligné notre président, il y a en Ontario un tolle général. On réclame un meilleur système, parce qu'il doit exister un meilleur système que celui que nous utilisons.

Il me semble que les membres de ce Comité constatent actuellement que notre système n'est pas si mauvais qu'il en a l'air; il est efficace, il fonctionne.

[Text]

The Chairman: That would not have been an irresponsible comment just on the results of the polls, I am sure.

Mr. Singer: Mr. Chairman, I do not think we should lose sight of the fact our studies embrace the whole field of elections.

Some of us went into the Committee thinking that permanent registration and a variety of other things—the use of machines, compulsory voting and that sort of thing—might be good thing. The end result, at least, in our conclusion, was that the enumeration system was the best—hand-marked and hand-counted ballots and so on.

Part of it was the study of election expenses, but our terms of reference covered the whole field of elections, not just expenses.

Mr. Forest: We came to the same conclusion.

The Chairman: Are there any other questions?

Mr. Walker: First, Mr. Chairman, I certainly want to thank the gentlemen for coming here today. I want to congratulate them, too, and thank them for travelling to so many countries. At least we do not have to travel. I think I can say for the members of the Standing Committee, Mr. Chairman, we are very grateful that you have done the travelling because when federal members travel in the off-season, between sessions, it is on us, there is no per diem and there is nothing else. I want to congratulate you for belonging to an enlightened province which takes care of you properly when you are working. I am not talking about in-sessions. We would be happy with in-between sessions per diems when our Committees have to travel up and down the country.

I really want to find out—I do not know whether we have hit it yet—what is the main purpose in what we are trying to do. This is one thing that has never been mentioned here in this Committee yet. Are we really after disclosure? Is there some feeling that as politicians we are acting on behalf of a great many of the electorate who, I believe, have been bogeyed into thinking that the only way our political campaigns are financed is by patronage on a very large scale from a very few large companies in the country. I believe my own party, nationally, suffers from this particular misconception of where the money comes from so I wonder if the unspoken main purpose that we are after here is disclosure.

[Interpretation]

Le président: Il me semble que ce commentaire n'aurait pas été déplacé, juste après les résultats des élections.

M. Singer: Monsieur le président, je pense que nous ne devrions pas perdre de vue le fait que notre étude s'étend à l'ensemble du domaine des élections.

Certains d'entre nous sont arrivés au Comité avec l'idée que l'inscription permanente et toutes sortes d'autres choses (utilisation de machines, le vote obligatoire etc., etc.) pourrait se révéler valable. Le résultat final—ce fut du moins notre conclusion—est que notre système d'énumération reste le meilleur: des bulletins de vote rédigés et comptés à la main etc. . . etc. . .

Une partie de notre étude concernait les dépenses électorales, mais notre mandat couvrait, en fait, le domaine entier des élections, pas seulement celui des dépenses.

M. Forest: Nous en sommes arrivés à la même conclusion.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Walker: Tout d'abord, monsieur le président, je tiens à remercier ces messieurs d'être venus. Je veux également les féliciter et les remercier d'avoir voyagé dans de si nombreux pays. Nous, au moins, n'avons pas à voyager. Je pense pouvoir, au nom des membres du comité permanent, monsieur le président, vous remercier d'avoir fait les voyages nécessaires, car lorsque les députés fédéraux voyagent pendant l'intercession, c'est à leurs frais et sans indemnité journalière. Je vous félicite d'appartenir à une province intelligente qui vous traite correctement quand vous travaillez. Je ne parle pas du travail qui se fait pendant les sessions. Nous aimerions toucher des indemnités journalières pendant l'intercession alors que nos comités doivent voyager à travers tout le pays.

Je veux parvenir à déterminer,—et je ne sais pas si nous y sommes arrivés—quel est notre objectif premier. C'est un sujet que nous n'avons pas encore abordé au sein de ce Comité. Voulons-nous vraiment révéler quelque chose? A titre de politiciens, agissons-nous au nom d'une grande partie de l'électorat qui a été poussé à croire que nos campagnes électorales sont financées à grande échelle par quelques très grandes sociétés du pays? Mon propre parti souffre sur le plan national de cette ignorance de la provenance de l'argent. Je me demande si le principal objectif que nous poursuivons ici est réellement une révélation quelconque.

[Texte]

It is disclosure we are after, and if so, and if we are dressing everything else up in order to have disclosure we are going to be sadly disappointed if we think we are going to pin the tail on any donkey. However, maybe that would be a good thing. Maybe we have to expose the fallacy of this suspicion if we are going to restore confidence on the part of our electorate in the way most of us get elected. So, is disclosure the main thing we are after? I know it is a package, but there is always one main purpose.

Second, is it to relieve the local candidate of intolerable expense? Of course, this immediately gets hooked into the public financing, certainly at the candidate's level, of elections which goes along with control. So, is it disclosure we are really trying to get? Is it to relieve the local candidate of this intolerable heavy expense? Let us not forget that very many times, depending on the character of a local candidate who really raises 80 or 85 per cent of his own funds locally. They can become suspicious of the way that local candidate gets his money and the suspicion that commitments have been made as they should be of national parties. So here again, are we trying to take this shadow away from a local candidate who goes out and raises money and, of course, the opponents? I guess every party does this, every candidate does this, every defeated candidate is always sure that the man who won made commitments to somebody that helped finance his campaign.

Third, is the main purpose to limit party campaign expenditures? Is the real purpose to impose a limit, no matter where the money comes from or anything else which is beside the point. Is the main purpose to limit the costs of election campaigns or is the main purpose—and we have brought this question up before—to have total or partial public financing of election campaigns in this country?

These are pretty broad questions to answer. I do not know, Mr. Bernier, whether you cannot speak for the Committee, but as an individual member of the Committee, do disagree with any of those main purposes? Maybe this is why, if I can say this, you have not come up with a report on election expenses. This may be why we may not come up with a forceful report. I believe there must be some main purpose, and I say this for our own Committee, Mr. Chairman. There must be some main purpose, but I do not know what it is. I do not know whether it is disclosure, whether it is to help a local candidate so he does not have to spend so much, whether it is a ceiling on all election expenses or whether it is control of election expenses. I wonder if the members here have jelled it to the point where one of these things strikes them as the important thing.

[Interprétation]

Cherchons-nous à révéler quelque chose et dans l'affirmative, faisons-nous réellement tout ce qu'il faut pour cela? Je crains que nous ne soyons très déçus. Cependant, ce pourrait être une bonne chose. Peut-être devons-nous démontrer que ce soupçon n'est pas fondé si nous tenons à ce que notre électorat nous redonne sa confiance. Donc, voulons-nous avant tout mettre les choses au grand jour? Il s'agit, bien sûr, d'un tout, mais il y a toujours un objectif premier.

Deuxièmement, cherchons-nous à diminuer les dépenses inexorables du candidat local? Bien sûr, nous nous heurtons immédiatement là, au niveau du candidat en tous cas, à la question du financement public des élections. Cherchons-nous donc vraiment à dévoiler quelque chose? Cherchons-nous à rendre les dépenses du candidat local moins lourdes? N'oublions pas que très souvent, selon la réputation d'un candidat local, le public peut soupçonner un candidat local qui trouve réellement 80 ou 85 p. 100 de ses propres fonds localement. Comme il le fait pour les partis nationaux, le public se demande comment un candidat local obtient son argent et pense qu'il a pris des engagements quelconques. Donc, une fois de plus, cherchons-nous à faire la lumière sur les agissements d'un candidat local qui tente de trouver des fonds et, bien sûr, sur les adversaires? Je suppose que tous les partis, tous les candidats agissent ainsi et que tout candidat vaincu est certain que le vainqueur s'est engagé envers quelqu'un qui l'a aidé à financer sa campagne.

En troisième lieu, notre but essentiel est-il de limiter les dépenses des campagnes d'un parti? Voulons-nous fixer une limite, quelle que soit la provenance de l'argent. Cherchons-nous avant tout à réduire le coût d'une campagne électorale ou bien—nous avons déjà soulevé ce problème—l'objectif essentiel est-il d'obtenir un financement public total ou partiel des campagnes électorales dans ce pays?

D'importantes questions restent sans réponse; je ne sais pas, monsieur Bernier, si vous pouvez parler au nom du Comité, mais en tant que membre du comité, que pensez-vous de ces objectifs dont je viens de parler? C'est peut-être pour cela que vous n'avez pas présenté de rapport sur les dépenses électorales et que nous n'avons pas de rapport très complet. Je pense qu'il est essentiel d'avoir un objectif premier et je dis cela pour le bien de notre Comité, monsieur le président, mais il nous reste à définir cet objectif. Je ne sais pas si nous voulons faire la lumière sur le financement, si nous voulons aider les candidats locaux afin qu'ils n'aient pas de telles dépenses à faire, si nous cherchons à fixer un plafond sur toutes dépenses électorales ou s'il nous faut contrôler les dépenses électorales. Je me demande si les membres de ce Comité sont maintenant en mesure de savoir quelle est la question la plus importante.

[Text]

The Chairman: We will go to Mr. Bernier, then to Mr. Singer and then to Mr. Ferrier again.

Mr. Bernier: I think it is pretty well a package deal, as you pointed out. I do not think you can take out one section and say this is what our feelings are. I know when I went into politics I had one hell of a time finding out what an election campaign would cost. Nobody would ever tell me. I had to go in myself to find out. I know there are several men in north-western Ontario who would like to go into politics, but who have a fear because they cannot read in the newspapers what an election campaign costs and because they know damn well if it were in the papers it would not necessarily be true. This is one point.

I was interested in the Barbeau Report. I think they conducted a questionnaire among some 300 or 400 politicians and 75 of those reported they had difficulty raising funds for election campaigns. This was one thing which was brought out very forcefully. My own personal feeling is that we should place a ceiling on a candidate's expenditure and then at least somebody going in who is brand new or green knows it cannot cost him any more than that. I do not know where he is going to get that kind of money, but at least he has something to go on.

Mr. Walker: Do you help this ceiling up with a public parcel or a public . . .

Mr. Bernier: I do not know.

Mr. Walker: You do not know. All right, it is just a ceiling. Is that all you are going to say?

Mr. Bernier: This is my own personal opinion. I cannot speak for any other members.

Mr. Singer: Mr. Chairman, I tend to agree with Mr. Bernier's initial statement. I think it is a combination of all those points Mr. Walker made. I think primarily the electorate has to be convinced that the thing is being done in an equal way, in a fair way and in a way that provides the opportunity for any Canadian citizen to participate in politics and there is not a dollar sign that is going to eliminate him. Certainly there has to be a top limit. There is no point having a limit unless the public has easy access to the system of reporting and the system of examining accounts. In other words, just to pass a statute saying there is a top limit and having meaningless sections in a statute is not going to

[Interpretation]

Le président: Nous demanderons tout d'abord l'avis de M. Bernier, puis de M. Singer, puis de nouveau celui de M. Ferrier.

M. Bernier: Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un tout global. Il est pratiquement impossible de le diviser et de se prononcer sur une question particulière. Je sais que, lorsque j'ai commencé à faire de la politique, j'ai eu beaucoup de difficultés à trouver quel était le coût d'une campagne électorale. Personne ne me l'a jamais dit. J'ai dû me lancer et trouver tout seul. Je sais que plusieurs personnes du Nord-Ouest de l'Ontario voudraient se lancer dans la politique, mais elles ont peur, car elles ne peuvent lire dans les journaux quel est le coût d'une campagne électorale et, de toute façon, elles savent très bien que même si les journaux en faisaient mention, ça ne serait pas nécessairement vrai. Voilà la question.

Le rapport Barbeau m'a beaucoup intéressé. On a mené là une enquête auprès de 300 ou 400 politiciens et 75 d'entre eux ont dit avoir eu beaucoup de difficultés à trouver les fonds nécessaires à une campagne électorale. C'est une question sur laquelle on a beaucoup insisté. A mon avis, nous devrions fixer un plafond aux dépenses du candidat afin qu'un nouveau venu en politique puisse savoir quelles seront les dépenses qu'il aura à faire. Je ne sais pas où il va trouver cet argent, mais du moins pourra-t-il s'appuyer sur quelque chose.

M. Walker: Ce plafond peut-il être augmenté par un financement public ou . . .

M. Bernier: Je ne sais pas.

M. Walker: Vous ne savez pas. Très bien, c'est simplement un plafond. Est-ce tout ce que vous aviez à dire?

M. Bernier: C'est mon opinion personnelle; je ne peux pas me prononcer pour les autres.

M. Singer: Monsieur le président, j'approuve la première déclaration de M. Bernier. Elle résume assez bien toutes les questions soulevées par M. Walker. L'électorat doit tout d'abord être convaincu qu'il existe une certaine égalité, que tout se passe de façon juste afin que tout citoyen canadien puisse entrer dans la vie politique et qu'aucune question d'argent ne l'en empêche. Il faut certainement fixer un maximum. Il n'y a aucune raison de fixer une limite, si le public ne peut facilement examiner les comptes. En d'autres termes, personne ne sera convaincu de quoi que ce soit, si nous nous bornons à décider qu'il y a une limite maximum et si la loi fourmille d'articles

[Texte]

convince anybody. There has to be a decision made whether this is desirable and then a method arrived at whereby the public can have reasonable assurances that the system laid down is going to be followed which necessarily has to involve publicity. It necessarily has to involve the examination of accounts. There is no point in the exercise if it is all going to be secret because no one will believe it is being done and I do not think it will be done if it is going to be secret. I think it is all part of a package. I do not know if any one of the three, four or five points you made sticks out particularly, but I think it is part of making our election system really democratic.

Mr. Walker: May I just ask this? Do you think the public are as concerned about this as we are?

Mr. Bernier: I do not think they are. I think we are more concerned and more sensitive than they are. This is my own personal opinion.

The Chairman: Mr. Ferrier.

Mr. Ferrier: Mr. Chairman, I think most of these things hold together and no one would probably dominate over the others. I certainly favour limits in spending because I think this means, as Mr. Singer has said, that all the horses start out at the same place and have the same opportunity to influence the electorate. It means that while a party may not have access to the raising of a lot of funds to conduct an election, if a ceiling is placed they are put more or less on an even keel and can present their platform and carry out their campaign on the same basis as the other party. I think control and ceiling are very important.

Mention was made of disclosure and I certainly feel it is something that must be considered because we need to know who is contributing to our various political parties and our various campaigns. I would be very interested, coming from the area I do, in knowing just how much the particular mining companies contribute to the various political parties.

● 1550

I think it would be a very, very interesting study because they seem to have the ears of government in getting things through what they want to get through. I would definitely favour disclosure. This is something about which our party has been unanimous for a long time. Yes I am in favour of helping local candidates to even things up. I think, as has been said, they all pull together.

[Interprétation]

incompréhensibles. Nous devons décider si cela est souhaitable, puis établir une méthode permettant au public d'être sûr que le système établi va être suivi, ce qui implique nécessairement une certaine publicité. Il faut évidemment que le public puisse examiner les comptes. Il est impossible de garder le secret; personne ne croirait que la règle est réellement respectée et je ne pense pas d'ailleurs qu'elle sera respectée si rien n'est dévoilé. Je pense que cela fait partie d'un tout global. Je ne sais pas si l'un des trois, quatre ou cinq points que vous avez soulignés revêt une importance particulière, mais je pense qu'il s'agit avant tout de rendre notre système électoral réellement démocratique.

M. Walker: Puis-je poser une question? Pensez-vous que le public porte autant d'intérêt que nous à cette question?

M. Bernier: Non. Je pense que nous sommes plus intéressés et plus sensibles que l'ensemble du public. C'est mon opinion personnelle.

Le président: Monsieur Ferrier.

M. Ferrier: Monsieur le président, ces questions vont ensemble et je ne pense pas qu'il y ait un point particulièrement important. Je suis favorable à une limitation des dépenses, car cela signifierait, comme l'a dit M. Singer, que tout le monde se trouve sur le même pied et peut influencer l'électorat de la même façon. Si un parti ne peut obtenir une forte somme d'argent pour mener sa campagne, il se trouve sur le même pied que les autres si un plafond est fixé et peut ainsi mener sa campagne comme les autres partis. Le contrôle et le plafond sont, à mon avis, très importants. Nous avons parlé de faire la lumière sur les dépenses électorales et je crois que cette question doit être prise en considération; il nous faut savoir qui aide nos divers partis politiques et finance nos campagnes électorales. J'aimerais savoir, étant donné la région d'où je viens, dans quelle mesure les sociétés minières viennent en aide aux divers partis politiques.

Je pense que ce serait un sujet dont l'étude serait fort intéressante étant donné que ces gens-là semblent avoir l'oreille du gouvernement pour obtenir ce qu'ils veulent. C'est pourquoi je serais très en faveur de la divulgation des dépenses électorales. D'ailleurs, c'est un sujet sur lequel notre parti a fait l'unanimité depuis longtemps. En somme, je suis d'avis que chaque candidat devrait recevoir une aide égale.

[Text]

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Are there other comments?

The Chairman: Does any other member wish to make a comment on this?

Mr. Carruthers: I would have to agree with Mr. Walker and Mr. Bernier because I think the one issue you have emphasized is that there is a suspicion on the part of many people, and I say it is only a suspicion, but this would throw some light on the fact that large corporations are not contributing nearly as much money as a lot of people think they are. I think it might do something to that effect. However, I still cannot see any practical way of controlling election expenses. You say you are going to control contributions. No, you are not going to control contributions to a political party between elections because you start the next election right after one is over. You are still building up a huge fund that can be used between elections to influence the public. I do not see that there can be any control here at all. I get the inference at all times that there is suspicion someone has thrown a lot of money into the pot and I think I operate an election on as low a budget as anyone, and that is very low. I do not think I have to depend on a lot of money to win an election. If I am not doing a job I expect the people to throw me out, that is all.

The Chairman: Are there any other questions on this subject?

Mr. Ouellet: I have one more question I would like to ask our colleagues. May I say just before commenting on the remarks made by Mr. Walker that as far as I am concerned you mentioned it in the order of priority. The order you gave is for me the real order of priority. There is, obviously, lots of suspicion among the public concerning the disclosure of the contributions. One of the first objectives of our Committee should be to try to make people believe the elections are run democratically and, therefore, disclosure is, as far as I am concerned, the number one priority.

Then, to go on with the list you mentioned, by making the candidate's expense less important, less difficult or less onerous, you permit a larger and broader scale of candidate and, therefore, this is the second objective we should have in mind.

Next comes the limitation which is highly important, the limitation of election expenses as a whole.

Fourth, comes the principle that we have to accept or disagree with by which the state will finance partly

[Interpretation]

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le président: Y a-t-il d'autres députés qui désirent ajouter autre chose?

M. Carruthers: Je suis parfaitement d'accord avec M. Walker et M. Bernier lorsqu'ils font observer que beaucoup de gens entretiennent bien des soupçons à ce sujet. Ce serait un bon moyen de prouver que les grandes entreprises ne versent pas de contributions aussi élevées que bien des personnes le croient. Cependant, je ne vois pas comment on pourrait contrôler efficacement les dépenses électorales. Lorsque vous affirmez pouvoir établir un contrôle des contributions versées à un parti politique entre deux élections, j'ai de la difficulté à vous croire, parce qu'une élection commence aussitôt que l'autre se termine. On peut ainsi accumuler des fonds considérables qui serviront à influencer le public entre les élections. Les gens soupçonnent toujours que quelqu'un contribue à la caisse d'un parti. Dans mon cas, les sommes mises à ma disposition sont infimes et je suis persuadé qu'il ne faut pas compter sur l'argent pour gagner une élection. J'estime que, si je ne fais pas mon devoir, les électeurs me refuseront leur confiance.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Ouellet: J'aimerais poser une autre question à nos collègues. Avant de commenter les propos de M. Walker, j'aimerais souligner que je suis d'accord avec l'ordre de priorité qu'il a établi. C'est vrai que les gens entretiennent beaucoup de soupçons au sujet de la divulgation des contributions. Notre Comité devrait se fixer comme objectif principal de convaincre les gens que les élections se déroulent d'une manière démocratique et c'est sûrement là la première chose que nous devons faire.

Ensuite, vous avez affirmé qu'il faudrait diminuer les dépenses de chaque candidat. Je pense que c'est là le deuxième objectif que nous devrions essayer d'atteindre.

Vous avez ensuite mentionné la limitation des dépenses électorales générales, ce qui est une chose très importante.

Quatrièmement, vous avez dit qu'il nous fallait accepter ou rejeter le principe selon lequel l'État financerait en partie ou totalement les frais d'une élection. Auparavant, j'aimerais demander à mes

[Texte]

or totally an election. This is the fourth part as far as I am concerned, but I would like to know from the M.L.A.s here what their feelings are concerning the fiscal deduction for those who are contributing electoral funds. Should there be a fiscal deduction and should they be entitled to some sort of advantage?

The Chairman: Tax benefits for deductions of political parties?

Mr. Ouellet: Yes.

Mr. Bernier: I would think so, yes. That is my opinion. I think the Barbeau report sets it out very well, on an escalating scale to the amount you contribute. It is an incentive.

Mr. Carruthers: It is the only way you could really succeed.

Mr. Singer: Mr. Chairman, there is one paragraph in Mr. Diplock's summary of the Green Report, if I may read it, which says:

The Government of Nova Scotia should seek to negotiate with the Government of Canada to ensure that any income tax credits for contributions to parties or candidates, if adopted, apply equally for contributions at the provincial as well as the federal level.

In other words, they think it is a good thing and certainly I . . .

Mr. Carruthers: It would be the only way you could ensure that all disclosures were made.

The Chairman: That seems to be generally agreed.

Mr. Ouellet: Therefore, do you think our Committee in our recommendations will have to take this into account?

Mr. Singer: I would think so.

Mr. Ouellet: As a priority?

Mr. Singer: Yes.

The Chairman: Is there anything else you would like to cover gentlemen?

Mr. Walker: Just one minute. Are you still talking about a limitation or are you talking about a tax deduction?

[Interprétation]

collègues ce qu'ils pensent des dégrèvements d'impôt accordés à ceux qui contribuent à la caisse électorale. J'aimerais savoir si ce genre de dégrèvement est une chose valable?

Le président: Des avantages fiscaux pour les contributions versées à des partis politiques?

M. Ouellet: Oui.

M. Bernier: Je pense que ce serait une bonne chose. Le rapport Barbeau admet qu'il faudrait établir une échelle progressive des montants des contributions. Ce serait une sorte de stimulant.

M. Carruthers: Ce n'est que de cette façon que vous pourrez réussir.

M. Singer: Monsieur le président, j'aimerais lire un paragraphe du résumé qu'a fait M. Diplock du Livre vert:

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait tenter de s'entendre avec le gouvernement du Canada afin que tout dégrèvement fiscal représentant des contributions à des partis ou à des candidats, s'applique également à toute contribution, que ce soit au palier provincial ou au palier fédéral.

Autrement dit, on est d'avis que la chose est acceptable et sûrement je . . .

M. Carruthers: Ce n'est que de cette manière qu'on peut s'assurer de la divulgation complète.

Le président: Règle générale, c'est ce qu'on semble admettre.

M. Ouellet: Croyez-vous que nous devrions en tenir compte dans nos recommandations?

M. Singer: Je le crois.

M. Ouellet: Comme priorité?

M. Singer: Oui.

Le président: Y a-t-il d'autres sujets que vous voulez aborder, messieurs?

M. Walker: Un instant. En êtes-vous encore au chapitre des limitations ou êtes-vous en train de parler de dégrèvement fiscal?

[Text]

Mr. Singer: No, I am talking about tax deductions.

Mr. Walker: I realize that. I thought you were talking about a limit to the scale. You are talking about the scale.

Mr. Singer: There is even a limit on charitable deductions.

Mr. Walker: All right.

The Chairman: Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, there is one aspect that has not been touched on here yet and I wonder if our Ontario colleagues have given any thought to it. We are very sensitive these days to the fact that a great many of our industries and so on are under foreign control. Has any consideration been given to prohibiting or limiting contributions from foreign-owned corporations to election expenses? I understand this has been done in some other jurisdictions, for example, Sweden and even, oddly enough, in Manitoba as I think I read somewhere.

Mr. Diplock: I do not think Manitoba has, but perhaps it has. Certainly Nova Scotia and Quebec do not refer to it specifically.

Mr. Singer: Mr. Chairman, in my vain attempts on occasion to raise funds in approaching American controlled companies, the answer seems to come back so quickly "we are really an American company and we have a policy in Washington and New York whereby we never contribute to anybody." This seems to be a far too frequent an answer. Rather than giving to control, they use their American relationship to not give.

Mr. Bernier: This matter was not been brought up at our Committee hearings.

Mr. Diplock: I will note that, Mr. Brewin, and will raise it at the next discussion.

The Chairman: Mr. Sulatycky.

Mr. Sulatycky: I think perhaps Mr. Singer accurately assessed the purpose of our Committee and their Committee in so far as election expenses are concerned when he said what we should be doing is trying to give all the forces an even start. In that connection, have you given any thought to the time available to candidates to campaign? Is not limitation of time as much a governing factor in precluding certain people from running as monetary consideration might be?

[Interpretation]

M. Singer: Je parle de dégrèvement fiscal.

M. Walker: Je pensais qu'il était question d'une limite de l'échelle des dépenses.

M. Singer: Même les déductions pour les œuvres de charité ont une limite.

M. Walker: Ça va.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, il y a un aspect du problème que l'on a pas encore abordé et j'aimerais savoir si nos collègues ontariens y ont songé. Aujourd'hui, nous sommes très préoccupés par le fait que beaucoup de nos industries sont contrôlées par des intérêts étrangers. A-t-on envisagé la possibilité d'interdire ou de limiter les contributions provenant de sociétés étrangères? Je pense que de tels règlements existent dans d'autres pays, en Suède par exemple, et également dans la province du Manitoba, je crois.

M. Diplock: Je ne pense pas que ce soit le cas au Manitoba. Certainement pas, en tout cas, en Nouvelle-Écosse et au Québec.

M. Singer: Monsieur le président, j'ai déjà tenté et vainement d'obtenir des fonds de la part de sociétés contrôlées par des intérêts américains et on s'est empressé de me répondre qu'en tant que société américaine, les directives qui leur parvenaient de Washington et de New York leur interdisaient de verser des contributions. On nous fait cette réponse beaucoup trop souvent. Elles préfèrent plutôt se servir des relations qu'elles ont aux États-Unis.

M. Bernier: Il n'en a pas été question aux séances de notre Comité.

M. Diplock: J'en prends note, monsieur Brewin, et il en sera question à la prochaine discussion.

Le président: Monsieur Sulatycky.

M. Sulatycky: Je pense que M. Singer a très bien compris la tâche qu'il incombe à notre comité et à leur comité, lorsqu'il a affirmé que nous devrions donner au départ des chances égales à tous les candidats. En l'occurrence, j'aimerais savoir s'il a été question de la période accordée aux candidats pour faire leurs campagnes? Toute limitation de cette période n'est-elle pas un obstacle aussi considérable que les restrictions des moyens financiers?

[Texte]

Mr. Bernier: It is interesting to note that in England they have a very unique system of when a candidate is a candidate. In other words, he may be nominated six months or a year before the actual election and he can stomp around as long as he does not publicly say he is a candidate. In that case he is not a candidate. However, the day he says—it could be six months away from an election—he is a candidate of such a political party is the day his election expenses are counted from.

Mr. Sulatycky: I will give you an example of what I am talking about. In some of the provinces of Canada school teachers are not allowed to take time off to conduct a political campaign if they are candidates. Is this not as much a limitation as the financial limitation imposed on the individual? Should we not perhaps be looking at legislation for the compulsory granting of time off from employment for the purpose of campaigning for persons who are candidates?

Mr. Bernier: That is a very good point. We have not discussed this at all.

Mr. Singer: I think you made an excellent point. We have some arrangements within our civil service, but there is at least one member of the present House, a member of the NDP from Brantford, who once he announced he was going to run was fired by his newspaper where he was employed as a newspaper reporter. He was elected, so I guess he really does not care about the newspaper, but I suspect his firing was as effective in getting him elected as anything else. I think the point is worth some serious consideration. It takes a pretty brave man to place his source of income in complete jeopardy if he is going to run and this is certainly a problem.

Mr. Sulatycky: Has there been any study of this? Have people been canvassed to determine what their main consideration is when they decide to seek political office. Is it monetary? Is the possibility of losing their jobs or is it the time necessary?

Mr. Carruthers: That is a good point.

Mr. Singer: It is a very good point. Our Committee certainly did not study it.

The Chairman: We will make a note of this point, Mr. Sulatycky.

Mr. Walker: I believe in disclosure.

● 1600

Mr. Forrestall: I cashed a cheque for \$12 and I got back \$120.

[Interprétation]

M. Bernier: Je pourrais faire observer que, en Grande-Bretagne, un candidat n'est candidat que lorsqu'il est déclaré tel. Autrement dit, il peut être désigné six mois ou un an avant l'élection et peut commencer à parler ouvertement du moment qu'il ne déclare pas qu'il est candidat. En pareil cas, il n'agit pas comme candidat. Cependant, du moment qu'il se déclare candidat d'un parti politique, c'est à ce moment qu'on commence à compter ses dépenses électorales.

M. Sulatycky: Je vais vous donner un exemple pour vous faire comprendre ma question. Dans certaines provinces au Canada, on n'accorde aucun congé aux enseignants qui décident de présenter leur candidature. Ce genre d'obstacle n'est-il pas aussi important que le manque d'appui financier? N'y aurait-il pas lieu de modifier la loi pour que les candidats puissent disposer d'un congé obligatoire afin de mener leur campagne?

M. Bernier: C'est une excellente idée, mais il n'en a pas été question.

M. Singer: Oui, l'idée est excellente. De tels congés sont accordés dans la Fonction publique, mais je sais que l'un de nos députés, le député de Brantford, membre du NPD, a été mis à la porte de son journal à partir du moment où il a annoncé qu'il serait candidat à l'élection. Comme il a été élu, il ne s'est guère soucié de son poste de journaliste et je me demande si son congédiement ne l'a pas aidé à remporter la victoire. La question mérite d'être étudiée. Il faut beaucoup de courage pour mettre en jeu son gagne-pain, afin de pouvoir se porter candidat à une élection.

M. Sulatycky: Je me demande si l'on a étudié de près la question. A-t-on cherché à savoir pourquoi les intéressés décidaient soudainement de se lancer en politique. Est-ce une question d'argent? Est-ce une question d'emploi ou d'autre nécessité?

M. Carruthers: C'est une bonne idée.

M. Singer: C'est vrai, mais notre Comité ne l'a sûrement pas examinée.

Le président: Nous en prenons note, monsieur Sulatycky.

M. Walker: Je crois en la divulgation des dépenses.

M. Forrestall: J'ai encaissé un chèque de \$12 et on m'a remboursé \$120.

[Text]

Mr. Diplock: Mr. Chairman, may I make three short comments?

The Chairman: Please do.

Mr. Diplock: The only breach, I suppose, from the ideal democratic principle of having everybody in a position to run as candidates under these systems that have been devised in Quebec and Nova Scotia is this, that the person who espouses a philosophy or develops one himself and gives it a new party name, the XYZ party, is unable to line up like a race horse at the gate unless he comes up with a certain number of candidates to fulfill the formula that says what a recognized party is. So the systems in use, while they cover almost everybody in the community who may want to be a candidate, would not cover the fellow who decides to run as an independent or as a single person so far as reimbursement is concerned, and Mr. Singer is questioning this.

Mr. Singer: Surely he can get reimbursed if he polls "X" per cent of the vote.

Mr. Diplock: Well, whatever the formula is.

Mr. Singer: Yes, but he does not have to belong to a party to get reimbursed. An independent who gets, in the case of Nova Scotia—what is it? Twelve per cent?

Mr. Diplock: The Nova Scotia formula, as I remember it, also requires a recognized party, and it is defined as including . . .

Mr. Singer: Yes, but that is only for control of party expenditures.

Mr. Diplock: That is right.

Mr. Singer: But if he runs as an independent candidate and gets whatever the percentage is, he still gets his reimbursement.

Mr. Diplock: Yes.

Mr. Singer: You have not got the effect of party control and so on unless there are enough independents who band together.

Mr. Diplock: That is right.

Mr. Singer: But he can still get reimbursed if he gets his percentage.

[Interpretation]

M. Diplock: Monsieur le président, puis-je faire trois brèves remarques?

Le président: Je vous en prie, allez-y.

M. Diplock: Je présume que la seule dérogation au principe démocratique idéal suivant lequel toute personne capable de se présenter comme candidat dans le cadre des systèmes établis au Québec et en Nouvelle-Écosse serait la suivante: la personne qui adopte une idée politique ou en conçoit une elle-même et l'assigne à un nouveau parti, disons le parti XYZ, ne peut entrer dans la course à moins qu'elle ne se présente au champ de course avec un certain nombre de candidats pour satisfaire les conditions de la formule définissant un parti officiel. Ainsi les régimes utilisés, bien qu'ils s'appliquent à presque tout particulier de la communauté désirant se présenter comme candidat, ne s'appliquent pas à celui qui déciderait de se présenter à titre de candidat indépendant ou isolément, en ce qui concerne les remboursements, ce que conteste M. Singer.

M. Singer: Il touchera sans aucun doute un remboursement, s'il obtient X p. 100 des votes.

M. Diplock: Quelle que soit la formule employée?

M. Singer: Oui, mais il ne doit pas obligatoirement adhérer à un parti pour être remboursé. Combien touche un candidat indépendant dans le cas de la Nouvelle-Écosse, par exemple? Douze p. 100?

M. Diplock: La formule appliquée en Nouvelle-Écosse, autant que je m'en souviens, exige également l'appartenance à un parti officiel et dans sa définition . . .

M. Singer: Oui, mais c'est uniquement pour le contrôle des dépenses du parti.

M. Diplock: C'est exact.

M. Singer: Mais s'il se présente comme candidat indépendant et obtient le pourcentage voulu, il reçoit tout de même son remboursement.

M. Diplock: Oui.

M. Singer: Vous n'avez pas là l'effet du contrôle du parti et le reste, à moins qu'il y ait assez d'indépendants qui s'associent.

M. Diplock: C'est exact.

M. Singer: Mais il peut tout de même obtenir son remboursement s'il obtient son pourcentage.

[Texte]

Mr. Diplock: Right. That was one point about the people who were in a position to line up at the gate, as it were. Alluding to a comment made earlier, the acts of course, as we have already pointed out, do not control income. They do control expenditures. The business of disclosure as a principle is one which has to be confined to disclosure of expenditure rather than disclosure of income.

Mr. Walker: Excuse me. Would you elaborate on that? You say the act. What act?

Mr. Diplock: I am talking about existing legislation that we have been discussing, the Quebec and Nova Scotia acts. Obviously you can do whatever you choose in designing new legislative forms, but the present legislative examples that we have go to the point of disclosure of expense, not disclosure of income.

The only other thing I had to add was that even to get some ideas of policy or philosophy, it might be useful for your members to examine the Nova Scotia act just to see what is contained in it as a sort of preliminary to deeper discussion of the philosophy. It is a reasonable summary of what those particular people seem to think.

The Chairman: We will be taking a look not only at the Green Commission Report but at the Nova Scotia legislation and then, hopefully, speaking with Mr. Davidson and his staff after they have gone through this current campaign. So I think that will constitute a quite thorough look at the Nova Scotia situation.

Gentlemen, formally I would like to extend my thanks to all of the members of the Ontario Committee who I hope will be with us in augmented numbers tomorrow.

Tomorrow we have three members of the Barbeau committee who will be with us for the day, Mr. Dryden, Mr. Coldwell and Mr. Smith. That should be a very instructing session for all of us.

We are certainly grateful for your attendance here this afternoon, particularly since you came here intending to be observers of the meeting and wound up being the star witnesses and participants. It has made a very meaningful afternoon of what might have otherwise been cut very short by the enforced absence of Mr. Davidson. So we are doubly grateful to you for this afternoon's attendance and we certainly welcome you to be with us in the morning.

We will not be in this room in the morning. We will be in Room 269, one floor down, almost directly below us. The time will be 9.30 a.m. We will have the

[Interprétation]

M. Diplock: Très bien. Il s'agissait de gens qui, pour ainsi dire, étaient en mesure de se lancer dans l'arène. En ce qui a trait à une remarque faite précédemment, bien entendu, comme nous l'avons déjà signalé, les lois ne portent pas sur le contrôle du revenu. Elles s'appliquent au contrôle des dépenses. La question des divulgations en principe porte sur la divulgation des dépenses plutôt que sur celle du revenu.

M. Walker: Excusez-moi, voudriez-vous donner des détails? Vous parlez de loi, de quelle loi s'agit-il?

M. Diplock: Je parle des lois existantes qui ont fait l'objet de notre discussion, les lois du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Évidemment, vous pouvez faire ce que vous voulez en ce qui concerne l'élaboration des nouvelles formules législatives, mais les exemples de législation ne portent que sur la divulgation des dépenses et non sur celles du revenu. La seule chose que j'avais à ajouter était que, même pour avoir une idée de la politique ou des idées politiques, il serait peut-être utile que vos membres étudient la loi de la Nouvelle-Écosse juste pour voir ce qu'elle contient et comme une sorte de préliminaire à des discussions plus poussées des idées politiques. C'est un résumé raisonnable de ce que semblent penser ces gens en particulier.

Le président: Nous étudierons non seulement le rapport de la Commission Green, mais la loi pertinente de la Nouvelle-Écosse. Puis, je l'espère, nous pourrions en discuter avec M. Davidson et ses subordonnés quand la campagne actuelle aura pris fin. Je pense donc que ceci représentera une étude très complète de la situation en Nouvelle-Écosse.

Messieurs, je tiens officiellement à exprimer mes remerciements à tous les membres du Comité de l'Ontario qui, j'espère, seront demain parmi nous en plus grand nombre. Demain, trois membres du Comité Barbeau se trouveront parmi nous pour la journée, il s'agit de MM. Dryden, Coldwell et Smith. La session devrait être très intéressante pour nous tous. Nous vous savons gré de votre présence ici cet après-midi, d'autant plus que vous êtes venus ici avec l'intention d'observer le déroulement de la réunion et vous vous êtes retrouvés témoins principaux et participants, ce qui a contribué à rendre très fructueuse une après-midi qui autrement aurait été écourtée par l'absence forcée de M. Davidson. Aussi, nous vous savons gré de votre présence parmi nous cet après-midi et vous invitons à vous joindre à nous demain matin. Nous ne serons pas dans cette salle, mais à la salle 269 à l'étage inférieur, presque directement au-dessous de celle-ci. La séance commencera à 9 h 30. Les trois membres du Comité Barbeau se joindront à nous demain matin et l'après-midi.

[Text]

[Interpretation]

three members of the Barbeau committee with us both morning and afternoon tomorrow.

Mr. Bernier: Mr. Chairman, before we leave I would certainly like to express on behalf of the Ontario group our sincere thanks for being here this afternoon, and I think we can go back with a few ideas and maybe with a little more open mind than when we came.

The Chairman: Thank you. I have indicated to the members of the Committee that we did want to spend some time on agenda and procedure. I am in your hands. If you want to leave that until after we hear the Barbeau people tomorrow—we are here now. We have a few minutes. There are just a few items to discuss about where we are heading. Do you prefer to do that this afternoon, or do you want to leave it until tomorrow afternoon?

I do not think it will take more than 15 or 20 minutes. If it is convenient for you to stay for a few minutes, it would be nice to get this lined up now, and then it is done. I do not think it really bears any relationship to what we will hear tomorrow.

Mr. Bernier: Monsieur le président, avant de quitter je voudrais exprimer au nom du groupe de l'Ontario nos sincères remerciements d'avoir pu assister à cette séance cet après-midi. Je pense que nous pouvons partir, munis d'idées enrichissantes et peut-être avec un esprit un peu plus ouvert.

M. Bernier: Monsieur le président, avant de quitter je voudrais exprimer au nom du groupe de l'Ontario nos sincères remerciements d'avoir pu assister à cette séance cet après-midi. Je pense que nous pouvons partir, munis d'idées enrichissantes et peut-être avec un esprit un peu plus ouvert.

Le président: Merci. J'ai signalé aux membres de notre Comité que nous désirions consacrer quelques minutes au programme et à la procédure. Je suis à votre disposition. Maintenant si vous voulez reporter la chose à demain, après l'audition des membres du Comité Barbeau, libre à vous, mais vu que nous sommes ici présentement et que nous disposons de quelques minutes, nous pourrions discuter quelques questions concernant notre ligne de conduite.

Préférez-vous entreprendre ce travail cet après-midi ou voulez-vous vous en acquitter demain après-midi?

Je ne pense pas qu'il faille plus de 15 ou 20 minutes. S'il vous convient de rester quelques minutes, il serait bien de régler cette question maintenant et ce serait terminé. Je ne pense pas qu'elle ait un rapport quelconque avec ce que nous entendrons demain.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Second Session

Deuxième session de la

Twenty-eighth Parliament, 1969-70

vingt-huitième législature, 1969-1970

SPECIAL COMMITTEE

COMITÉ SPÉCIAL

ON

SUR LES

ELECTION EXPENSES

DÉPENSES ÉLECTORALES

Chairman

Mr. James Jerome

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

No. 2

WEDNESDAY, SEPTEMBER 9, 1970

LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1970

Limitation and Control of Election
Expenses in Canada.

La limitation et le contrôle des dépenses
électorales au Canada.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

SPECIAL COMMITTEE
ON
ELECTION EXPENSES

Chairman
Vice-Chairman

and Messrs.

Breau
Brewin
Deachman
Forest

Laprise
McKinley
Nesbitt

Mr. James Jerome
Mr. Michael Forrestall

COMITÉ SPÉCIAL
SUR LES
DÉPENSES ÉLECTORALES

Président
Vice-président

et MM.

Ouellet
Sulatycky
Walker—(12)

(Quorum 7)

Le greffier du Comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

No. 2

WEDNESDAY, SEPTEMBER 8, 1970 LE MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1970

Limitation and Control of Election Expenses in Canada.
La limitation et le contrôle des dépenses électorales au Canada.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings) (Voir les procès-verbaux)

[Text]

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, September 9, 1970

(3)

The Special Committee on Election Expenses met at 9:39 a.m., this day. The Chairman, Mr Jerome, presided

Members present: Messrs Brewin, Forrest, Forrestall, Jerome, Laprice, McKinley, Ouellet, Sulatycky, Walker—(9).

In Attendance: Mr. E. Dunlop, Chairman of the Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly.

Witnesses: Members of the Committee on Election Expenses (1966): The Hon. M. J. Coldwell, Mr. Gordon Dryden, Mr. A. R. Smith.

The Chairman introduced the witnesses who, each in turn, made statements before being questioned thereon.

At 12:30 p.m., the Committee adjourned until 2.00 p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(4)

The Special Committee on Election Expenses reconvened at 2:09 this afternoon. The Chairman, Mr. Jerome, presided.

Members present: Messrs. Brewin, Forrest, Forrestall, Jerome, McKinley, Sulatycky, Walker—(7).

Witnesses: (same as at this morning's meeting).

In attendance: (same as at this morning's meeting).

The Committee resumed the questioning of the witnesses.

The questioning being completed, the witnesses were thanked for their valuable contribution and then retired.

On motion of Mr. Walker—

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 9 septembre 1970.

(3)

Le Comité spécial sur les dépenses électorales se réunit ce matin à 9 h. 39. Le président, M. Jerome, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Brewin, Forest, Forrestall, Jerome, Laprise, McKinley, Ouellet, Sulatycky et Walker—(9).

Aussi présent: M. E. Dunlop, président du Comité spécial sur la loi électorale de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Témoins: Les membres du comité sur les dépenses électorales (1966): L'honorable M. J. Coldwell, MM. Gordon Dryden, et A. R. Smith.

Le président présente les témoins qui, à tour de rôle, font des déclarations avant de répondre aux questions.

A 12 h. 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à 2 h de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

Le comité spécial sur les dépenses électorales reprend ses travaux 2 h. 9 de l'après-midi. Le président, M. Jerome, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Brewin, Forest, Forrestall, Jerome, McKinley, Sulatycky et Walker—(7).

Témoins: (Les mêmes témoins qu'à la séance du matin).

Aussi présents: (Les mêmes personnes qu'à la séance du matin).

Le comité reprend l'interrogatoire des témoins.

L'interrogatoire des témoins étant fini, on remercie les témoins de leur importante contribution et ces derniers se retirent.

Sur la proposition de M. Walker.

Resolved—"That reasonable living and travelling expenses be paid to Mr. Gordon Dryden and to Mr. Arthur R. Smith, pursuant to Standing Order 66(4)."

Il est décidé—"Que des frais raisonnables de déplacement et de subsistance soient payés à MM. Gordon Dryden et Arthur R. Smith, en conformité de l'article 66(4) du Règlement de la Chambre».

Then the Committee *agreed unanimously* to meet again in October at the discretion of the Chairman.

Puis le comité *convient à l'unanimité* de se réunir de nouveau en octobre à la discrétion du président.

At 3:15 p.m., the Committee adjourned to the Call of the Chair.

A 3 h 15 de l'après-midi, la séance du comité est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

SEANCE DE L'APRES-MIDI
 (4)

AFTERNOON SITTING
 (4)

Le comité spécial sur les dépenses électorales reprend ses travaux à 3 h de l'après-midi. Le président, M. Jérôme, coupe le fatoutti.

Députés présents: MM. Brewin, Forest, Fortin, Jérôme, McKinley, Sulajsky et Walker—(7).

Témoins: (Les mêmes témoins qu'à la séance du matin).

Avant présents: (Les mêmes personnes qu'à la séance du matin).

Le comité reprend l'interrogatoire des témoins.

L'interrogatoire des témoins étant fini on remercie les témoins de leur importante contribution et ces derniers se retirent.

Sur la proposition de M. Walker—

The Special Committee on Election Expenses reconvened at 3:08 this afternoon. The Chairman, Mr. Jérôme, presided.

Members present: Messrs. Brewin, Fortin, Fortin, Jérôme, McKinley, Sulajsky, Walker—(7).

Witnesses: (same as at this morning's meeting).

In attendance: (same as at this morning's meeting).

The Committee resumed the questioning of the witnesses.

The questioning being completed, the witnesses were thanked for their valuable contribution and then retired.

On motion of Mr. Walker—

[Texte]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, September 9, 1970

• 0944

The Chairman: Gentlemen, we are fortunate in having with us this morning three members of the Barbeau Commission which so thoroughly reviewed this question of election expenses and reported to Parliament in 1966. Mr. Smith is on my far right; Mr. Coldwell is next to him and closest to me is Mr. Gordon Dryden.

Gentlemen, may I welcome you and thank you for taking time out of your busy schedules to come here and give us a better insight into the extensive work you have done. We were assisted greatly yesterday, I can tell you, by the presence of the gentlemen who are on the right side of the room today, the members of the Electoral Office of the Ontario Legislature and members of the Select Committee on Election Laws. We spent a very meaningful afternoon yesterday. Of course, the work you gentlemen did was very much in issue and under discussion yesterday afternoon, so we look forward to this morning's session or all day today if necessary, to get into the background of your work.

Would any of you prefer to make any kind of an opening statement to the Committee, or would you prefer to leave it simply to questions. We certainly would welcome any comments you might wish to make of a general nature. Mr. Smith.

Mr. Arthur R. Smith, D.F.C.: Mr. Chairman, I will make a comment or two. Having, like M. J., gentlemen, enjoyed a number of election campaigns and more recently having been a quiet, unassuming businessman, I have been able to look a little bit more in perspective at the problem under discussion. Whether it is a candidate, a member or a businessman who is perhaps involved in contributing to campaigns, I am more than ever convinced of the necessity to introduce some legislation on the subject. This report was written almost five years ago and there is nothing in my enthusiasm to see some action taken as a consequence of the elapse of that time. That is not a very inspiring statement, but nevertheless I want to reaffirm the position that I held when I was first asked to sit on the committee.

[Interprétation]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 9 septembre 1970

• 9h44

Le président: Messieurs, nous devons nous féliciter d'avoir parmi nous ce matin trois membres de la Commission Barbeau qui a étudié à fond la question des dépenses électorales et qui a fait rapport au Parlement en 1966. M. Smith est à ma droite; M. Coldwell est à ses côtés et tout près de moi se trouve M. Gordon Dryden.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous donner des explications au sujet de l'étude très sérieuse que vous avez effectuée. Les messieurs qui se trouvent à la droite de la pièce aujourd'hui nous ont prêtés une assistance précieuse hier. Il s'agit des membres du Bureau électoral de la législature de l'Ontario et des membres du *Select Committee on Election Laws* (Comité spécial d'étude sur les lois électorales). La réunion d'hier après-midi a été très intéressante. Évidemment, nous avons beaucoup discuté de votre travail, et nous consacrerons la séance de ce matin ou au besoin toute la journée à l'étude détaillée de ce travail.

Préférez-vous faire une déclaration préliminaire au Comité ou aimez-vous mieux que débute la période des questions? Nous vous saurions gré de faire quelques commentaires de nature générale. Monsieur Smith.

M. Arthur R. Smith, D.F.C.: Monsieur le président, je veux faire quelques commentaires. Messieurs, j'ai comme M. J., plusieurs compagnes électorales à mon actif et, ces derniers temps, je n'ai été qu'un homme d'affaires tranquille et sans prétention. Donc, j'ai pu obtenir une vue d'ensemble du problème dont nous discutons. Qu'il s'agisse de la participation financière ou autre d'un candidat, d'un député ou d'un homme d'affaires, je suis convaincu plus que jamais de la nécessité d'adopter une loi pertinente. Le rapport en question a été rédigé il y a presque cinq ans et je ne tiens pas particulièrement à ce qu'on prenne des mesures compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis la rédaction du rapport. Ce que je viens de dire n'est pas très encourageant, néanmoins, je veux réaffirmer la position qui était mienne lorsqu'on m'a demandé de siéger au Comité.

[Text]

Like you, I know the present law is totally inadequate. In fact, I suppose, having been away some years from the political arena I now realize the extent that the present law has been offended. I thought perhaps I was one of the few, as a candidate, but I find it is now more than common practice. So that also supports the necessity of making some change.

I do not know whether my committee members would agree with me, but in the review of other countries, which is contained in the report, in advance of visiting these areas one had made an assumption that perhaps somebody else's law was better and there are improvements which you have undoubtedly studied, but at least to my satisfaction I came away with the knowledge that no one had really found a solution, perhaps, with the exception of the State of Florida and I do not know what has happened to it. West Germany was approaching a possible solution at the time we left and I gather it has not been successful. However, it is wrong to assume that any other country is really satisfied. All of them, of course, took the point of view that they were going to have to make some changes and they are very closely watching the events that are taking place here.

I think the other thing is that I hate the word "package", but I do not know of a better expression to describe the report in terms of its becoming effective. Otherwise, I think if the Committee comes to a conclusion that the state has an obligation to assist a candidate, one which I hold it has, there is not much point in the state assisting a candidate without placing some limitations. I think it is equally true that most people have accepted that the state has certain obligations with regard to encouraging participation and our approach to this is one with which I hope you agree.

• 0950

Finally, again as an individual member, in my standpoint, Mr. Chairman, it does not really matter to me whether the Committee agrees per se with the way the recommendations are written or with the extent of the recommendations.

I think it was really quite remarkable that five of us representing so many different political shades even signed the report. Our first accomplishment, in my estimation, was that we did sign it and did agree with it.

What I am saying is that in terms of the precise nature or definition, I would not, for the sake of argument, hold it was correct in

[Interpretation]

Je sais, comme vous, que la Loi actuelle comporte de graves lacunes. De fait, comme je ne fais pas de politique depuis quelques années maintenant, je me rends compte jusqu'à quel point on a violé la Loi actuelle. Je croyais être l'une des rares personnes à m'en rendre compte lorsque j'étais candidat, mais je trouve que le phénomène est maintenant assez répandu. Voilà qui appuie aussi la nécessité de procéder à certains changements.

Je ne sais pas si les autres membres de mon comité sont d'accord avec moi, mais lorsque nous avons visité les autres pays pour étudier leurs lois, nous présumions que leurs lois étaient peut-être supérieures aux nôtres. Vous avez sans doute pris connaissance des améliorations, mais, à mon retour, j'avais au moins la satisfaction de savoir que personne n'avait vraiment trouvé de solution, à l'exception peut-être de l'État de Floride, et je ne sais pas ce qui en était devenu. L'Allemagne de l'Ouest était proche d'une solution possible lorsque nous avons quitté ce pays, mais il ne semble pas qu'on ait eu les résultats désirés. Toutefois, il est faux de dire que dans les autres pays, on est vraiment satisfait. On a souligné partout que ces modifications seraient apportées et qu'on suivait de très près les événements qui se déroulent ici.

L'autre chose, c'est que je déteste l'expression «tout global», mais je ne connais pas de meilleure façon de décrire le rapport lorsqu'on parle d'efficacité. Autrement, je pense que si le Comité en arrive à la conclusion que l'État a l'obligation d'aider un candidat—et je maintiens qu'il a cette obligation—je ne vois pas pourquoi l'État aiderait un candidat sans imposer des restrictions. A mon avis, il est également vrai que la plupart des gens ont accepté le fait que l'État a certaines obligations lorsqu'il s'agit d'encourager la participation et j'espère que vous êtes d'accord avec notre façon d'aborder cette question.

Monsieur le président, il importe peu que le Comité soit d'accord avec la façon dont les recommandations ont été rédigées ou avec leur portée.

Je trouve vraiment remarquable que cinq d'entre nous, représentant des tendances politiques aussi différentes, aient signé le rapport. J'estime que le fait d'avoir signé le rapport et de s'être entendu à ce sujet constitue un premier pas.

En ce qui concerne la nature précise ou la définition ou la portée des recommandations, je ne dirais pas, monsieur le président, qu'il

[Texte]

terms of the extent of the recommendations, otherwise in terms of degree, Mr. Chairman. I think most of us are quite rational in the sense that we consider there could be adjustments made.

So, in essence, that is my statement.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith. Mr. Coldwell?

Hon. M. J. Coldwell, P.C. LL.D.: In the main I would agree with what Mr. Smith has already said.

I think it was quite remarkable, as he has indicated, that those of us with different points of view on the committee, could come to the conclusions and recommendations contained in this report. I was very happy at the time that we had reached unanimity.

Of course, there are some recommendations that I would have gone a little beyond and others might not have gone quite as far, but on the whole I think our recommendations are sound.

I know from personal experience it is essential that some amendments be made. Indeed, I would say a new draft of an election law dealing with campaign funds, campaign expenditures and so on should be drafted and adopted by the House of Commons.

There is throughout the country, of course, a deep suspicion that campaign funds and donations do a great deal to influence members of Parliament and governments in subsequent years after elections. But be that as it may, the suspicion is there.

Only the other evening, I think it was the night before last, I was listening to a documentary on the CBC in which an organizer for the Farmers' Union, for example, in the Province of Saskatchewan was discussing the problems and again and again he alluded to the power of finance in the decisions made in the legislation of the Parliament of Canada and the legislatures.

This suspicion is there. Consequently, I think one of the features of this report which is most important to remember and to do something worthwhile about is the recommendation we made regarding the disclosure of the sources of funds and of their expenditures.

I think this is the essential feature in many ways of the report. I do not altogether agree with Mr. Smith that we perhaps found no country was satisfied with the kind of legislation it had to have. I think, generally speaking, in the United Kingdom, for example, that those whom we met in the Labour party, in the Conservative and in the Liberal party, as well, were, on the whole, satisfied, although, I

[Interprétation]

n'y a pas lieu d'apporter des corrections au rapport. La plupart d'entre nous sommes assez raisonnables en ce sens que nous jugeons que des modifications pourraient être apportées.

Voilà donc ma déclaration.

Le président: Je vous remercie, monsieur Smith. Monsieur Coldwell?

L'hon. M. J. Coldwell, C.P., docteur en droit: En général, j'agréé les déclarations de M. Smith.

Je trouve remarquable, comme il le dit lui-même, que des membres ayant des opinions aussi différentes, en viennent aux conclusions et aux recommandations que renferme le rapport. J'étais alors très heureux que nous puissions être unanimes à ce sujet.

Naturellement, il y a certaines recommandations où j'aurais été un peu plus loin et d'autres sur lesquelles j'aurais moins insisté, mais en général, je trouve nos recommandations logiques.

Je sais par expérience que des changements s'imposent décidément. Je dirais même qu'il faudrait rédiger une nouvelle loi électorale concernant les caisses électorales, les dépenses électorales et ainsi de suite.

Un peu partout au pays, on soupçonne sérieusement que les caisses électorales et les dons exercent une grande influence sur les députés et le gouvernement après les élections. Peu importe ce qu'il en est, les soupçons existent.

L'autre soir, j'écoutais un documentaire de Radio-Canada. Un organisateur du syndicat des fermiers en Saskatchewan discutait des problèmes et il faisait fréquemment allusion au pouvoir de l'argent en ce qui a trait aux décisions prises par le Parlement du Canada et par les gouvernements provinciaux.

Les soupçons existent. Conséquemment, il faudra tenir compte avant tout de notre recommandation concernant la divulgation des sources des fonds et la façon dont les fonds sont dépensés.

A mon avis, il s'agit de l'aspect le plus important du rapport. Je ne suis pas entièrement d'accord avec M. Smith, lorsqu'il dit que nous n'avons trouvé aucun pays où l'on soit satisfait de la loi devant être adoptée. En général, au Royaume-Uni, les représentants des partis travailliste, conservateur et libéral étaient satisfaits, bien que le représentant du parti conservateur ait relevé ici et là

[Text]

remember the Conservative representative thought there were some indications of cheating here and there. However, on the whole he seemed, as others seemed—Labour party members were very, very much in support of the present plan in Britain—to think it was working well.

There was another thing with which I was impressed. All the members of Parliament we met from the House of Commons—we met a number of them—emphasized the fact that the cost of election was too high. Some of them, indeed, had personal experience of having to pay themselves for much of their campaign which had left them embarrassed and in debt after the campaign was over.

I might say my own personal experience was never that. I think I was quite unusual. I had a constituency were they would not allow me to pay my hotel bills and they paid all my expenses during the whole time I was in the House of Commons. I think that was a very exceptional situation.

Mr. Walker: What was the name of the riding?

The Chairman: He was a very exceptional member.

Mr. Coldwell: I can speak from personal experience. There once was a time when I was defeated in 1958 when I was not allowed, as a matter of fact, to put a dollar into my campaign fund, which is quite exceptional.

However, on the whole I think members of Parliament need some protection against the very high costs they have to incur in many constituencies in Canada. Consequently, I think some form of contribution to the election expenses of candidates and members of Parliament must be considered and, indeed, some methods adopted to relieve them of some of the expenses, and we have done that.

I quite agree with the report that handing them sums of money would not suffice; that it is better to do as our report suggests, take some responsibility for some of the expenses—postage, television, radio and so on.

I hope out of this inquiry and out of your deliberations as a Committee will come something that will reassure the Canadian people as to the campaign funds and, of course, all political parties must have campaign funds.

One other thing I would emphasize is that the central organizations need campaign funds and if we are to have the right kind of democracy those central organizations should

[Interpretation]

des traces de fraude. Toutefois, en général, il semblait être de l'avis des autres—les membres du parti travailliste appuient fortement le régime actuel en Grande-Bretagne—et a déclaré que tout allait bien.

J'ai aussi été frappé de ce que tous les députés de la Chambre des communes que nous avons rencontrés—et nous en avons rencontré plusieurs—ont insisté sur le fait que les élections coûtaient trop cher. Certains d'entre eux ont dû acquitter eux-mêmes les frais de leur campagne électorale. Ils en ont subi des ennuis et ont été endettés une fois la campagne terminée.

Je n'ai jamais eu cette expérience. Dans ma circonscription, on ne me permettait pas de payer mes factures d'hôtel. Toutes mes dépenses étaient payées pendant le temps où j'ai siégé à la Chambre des communes; c'était une situation exceptionnelle.

M. Walker: De quelle circonscription s'agit-il?

Le président: Il était un député hors ligne.

M. Coldwell: Je parle en fait de mon expérience. Lorsque j'ai été défait en 1958, on ne m'a pas permis de verser un seul dollar dans ma caisse électorale, ce qui est assez exceptionnel.

Toutefois, je pense qu'en général les députés doivent être protégés contre les frais très élevés qu'ils doivent encourir dans un grand nombre de circonscriptions au Canada. Conséquemment, il faut mettre au point une formule de participation aux dépenses électorales des candidats et des députés. Il faut adopter des méthodes qui permettront de réduire certains de leurs frais et c'est ce que nous avons fait.

Le rapport souligne qu'il ne suffirait pas de leur donner des sommes d'argent et je suis d'accord. Il vaut mieux, comme le propose le rapport, s'occuper de certaines dépenses, notamment l'affranchissement, la télévision, la radio et ainsi de suite.

J'espère que l'enquête et vos délibérations au Comité donneront des résultats qui pourront rassurer le peuple canadien en ce qui a trait aux caisses électorales. Évidemment, tous les partis politiques doivent avoir une caisse électorale.

J'insisterais aussi sur le fait que les organisations centrales ont besoin de fonds et que, si nous voulons avoir la bonne sorte de démocratie, ces organisations centrales devraient

[Texte]

be able to do educational work during the four or five years between elections which they are not doing.

Our democratic system depends largely on information, intelligent approach to problems, and this can only be done if we have the right kind of educational activities in between—on the part of all parties. I would hope that something along the lines suggested in our report would be undertaken.

The Chairman: Mr. Coldwell, in your opening statement you mentioned there were some points on which you might have gone farther. I am sure the question of disclosure of the sources of contribution of funds was one of those areas and I wonder if you would care to comment on that at this time?

Mr. Coldwell: No, as a matter of fact, I do not want to be put on the spot in that way here.

As a committee we came to a unanimous conclusion. I want to stand by that unanimous conclusion and if I am asked a question of this description I shall say, gentlemen, read the report.

The Chairman: All right.

Mr. Coldwell: I do not want to be put in the position—and I am sure my colleagues do not—of saying about any points on which we had a discussion and which led up to an agreement, perhaps we might have gone a bit further here and there or not quite as far.

The Chairman: All right, that is perfectly fair. Thank you, that is understood.

Mr. Coldwell: I am glad of your question.

The Chairman: Thank you. Mr. Dryden?

Mr. Gordon C. Dryden, Barbeau Commission: Mr. Chairman, the members of the Committee here today will understand perhaps a little better why the report was unanimous when they hear all of us say we associate ourselves with the remarks of the others who are here representing the three different parties, who were represented on the committee.

I wish to associate myself with and support the remarks generally in the approach of both Mr. Smith and Mr. Coldwell. I do that for two reasons. First, because indeed in fact I do agree with their approach that both have taken here, and second because—well, I can keep my remarks shorter.

[Interprétation]

pouvoir accomplir pendant les quatre ou cinq ans qui s'écouleront entre les élections, un travail d'éducation qu'ils ne font pas.

Notre démocratie repose en grande partie sur l'information, sur une façon intelligente d'aborder les problèmes et nous n'obtiendrons des résultats que si tous les partis s'occupent d'éduquer le public. J'espère que l'on adoptera une façon de procéder semblable à celle que propose notre rapport.

Le président: Monsieur Caldwell, dans votre déclaration préliminaire, vous mentionnez que vous auriez peut-être approfondi certaines questions. Je suis certain que la question de la divulgation des sources d'approvisionnement des caisses électorales en est une. Et je me demande si vous voulez formuler des commentaires à ce sujet?

M. Coldwell: Non, je n'y tiens pas.

En comité, nous en sommes venus à une conclusion unanime. Je reste fidèle à cette conclusion et, si l'on me pose une question de ce genre, je vous recommanderais, messieurs, de lire le rapport.

Le président: Très bien.

M. Coldwell: Je ne veux pas—et je suis certain que mes collègues ne veulent pas non plus—reprendre les points qui ont fait l'objet de la discussion et sur lesquels nous nous sommes entendus pour dire que nous aurions pu approfondir telle ou telle question et nous attarder moins longtemps sur telle ou telle autre.

Le président: Très bien. C'est juste. Je vous remercie.

M. Coldwell: Je suis heureux que vous ayez posé la question.

Le président: Je vous remercie. M. Dryden.

M. Gordon C. Dryden, Commission Barbeau: Monsieur le président, les membres du Comité ici présents comprennent peut-être un peu mieux pourquoi le rapport a été unanime, lorsqu'ils nous entendent dire que nous sommes d'accord avec les observations faites par les membres des trois différents partis représentés au Comité.

En général, j'appuie les observations et la façon d'aborder le sujet de MM. Smith et Caldwell et cela, pour deux raisons. D'abord, je suis d'accord avec leur façon d'aborder le sujet et deuxièmement parce que cela me permet d'être plus bref.

[Text]

I want to emphasize, and we emphasize particularly, the last remarks Mr. Caldwell made. Both of my colleagues to my right, gained their experience in politics and public life as they were members of the House, as you people.

My experience has been somewhat different. As treasurer I was concerned with the financing of the Liberal Party and for some years now as treasurer of the Liberal Federation of Canada, and I wish to underscore particularly what Mr. Caldwell has said about the need for adequate funds for a political party to operate in our democratic system and, indeed, to keep democracy alive.

Democracy is on the defensive and on the retreat throughout the world. All of you are probably familiar with Marshall McLuhan's proposition that democratic government as we know it and political parties as we know them, will be a thing of the past by the turn of the century.

I say to Mr. McLuhan that political parties, yes, as we know them today will be a thing of the past.

If we are going to preserve any kind of democracy and avoid totalitarian dictatorship we have to have viable political parties. To do this we have to meet this challenge and be able to change the parties and keep them *au fait* with the times, and to do this requires a lot of effort, understanding and so on, but it also will require a considerable amount of money.

I noted about three or four specific points to which I wished to refer. I think the general tone of our approach has been quite properly said and the way I would want it to be said here by my two colleagues, so I will not say anything more on that score, but I will refer to two, three or four specific points.

• 1000

I urge the Committee and you, gentlemen, in coming to your conclusions to keep in mind there are two problems. There are very much two problems here. The problem of control, legislative control, over this very important process and aspect of democratic elections in our country, but also the problem of assistance, the need to make available to the campaigners, candidates and parties, the people campaigning, the resources to keep them alive and keep them able to discharge the responsibilities.

It is really shocking when you look at the gross national product of the country and you

[Interpretation]

Nous tenons à insister plus particulièrement sur les dernières observations faites par M. Caldwell. Mes deux collègues à ma droite ont acquis leur expérience dans la politique et dans la vie publique. Ils étaient députés, comme vous.

Mon expérience est d'un autre ordre. En qualité de trésorier, je m'occupais du financement du parti libéral et je suis depuis quelques années trésorier de la Fédération libérale du Canada. Je tiens à souligner particulièrement ce que M. Caldwell a dit au sujet du besoin d'une caisse suffisante qui permettrait aux partis politiques de fonctionner dans notre système démocratique et de garder la démocratie vivante.

La démocratie est sur la défensive et perd du terrain partout dans le monde. Vous connaissez probablement tous la proposition de Marshall McLuhan portant que le gouvernement démocratique que nous connaissons et les partis politiques seront choses du passé à la fin du siècle.

Je suis d'accord avec M. McLuhan lorsqu'il dit que les partis politiques, tels qu'ils existent aujourd'hui, seront choses du passé.

Si nous voulons préserver la démocratie et éviter le totalitarisme, il nous faudra avoir des partis politiques viables. Pour ce faire, il nous faut relever le défi et pouvoir modifier les partis politiques afin qu'ils soient de notre temps. Il faudra beaucoup d'effort, une grande compréhension, et des déboursés importants.

J'ai remarqué trois ou quatre points particuliers auxquels je veux me reporter. Je pense que le ton général de notre approche a été exprimé de façon convenable, et je suis d'accord avec la façon dont l'ont exprimé mes deux collègues. Je ne dirai donc rien de plus à ce sujet, mais je me reporterai à trois ou quatre points particuliers.

Je demanderais donc aux membres du Comité ainsi qu'à vous, messieurs, d'avoir bien présent à l'esprit, lorsque vous en arriverez aux conclusions, qu'il y a ici deux problèmes en cause, bien distincts: le problème du contrôle législatif sur ce processus très important et sur l'aspect démocratique des élections dans notre pays et le problème de l'aide que nous devons mettre à la disposition de ceux qui dirigent les campagnes des candidats et des partis, c'est-à-dire les ressources qui leur permettent de poursuivre leurs efforts et de répartir adéquatement leurs responsabilités.

Il est vraiment stupéfiant de constater, lorsqu'on étudie le produit national brut du

[Texte]

look at the amount of resources available for some things and look at the terrible struggle we have to find the mere pittance to carry on and on which you gentlemen have to run your campaigns and do what is necessary as members of Parliament, as we have in trying to run a political party. All political parties are faced with this, how much money is available for some things and how little is available for something which we all believe—I do not think anyone will disagree with me—probably is much more important than some of these other things.

One of the reasons—and I just might refer to this—the report stresses more heavily the problem of control and less the problem of assistance is because of the terms of reference which we were given when we were set up. At the beginning of the report some place is quoted a statement made in the House of the then Secretary of State, Hon. Maurice Lamontagne, and the terms of reference were framed towards our considering the control problem more than the other.

There are three specific points I think you gentlemen should direct your attention to particularly. I wish to emphasize, particularly, the need for tax relief for political contributions for candidates and for political parties within a proper framework. If you just stop and think a minute all of you will realize that charities, hospital building funds, churches and all this sort of thing would get little or no money in our society if they did not have tax—well I should not say little or no money—but they certainly would get a very small percentage of what they now get if there were not a tax deduction for income tax purposes. The old system under which we have operated is rapidly coming to an end and if we do not get this and get this soon very serious damage will be done to our system.

I do not want to get into a technical discussion at the moment about tax deductions and tax credits. This is something you are going to have to struggle with; the wind is blowing different ways on this one.

The second point I want to put to you is the importance, if you are going to recommend legislation to deal with any type of controls of the whole system, of drawing the circle all the way around. Building an excellent fence on three sides of the field will not keep the stock in and even with two posts left and no

[Interprétation]

Canada et le montant des ressources disponibles pour certaines choses en regard des luttes constantes qu'il faut livrer pour obtenir une maigre pitance qui nous permette de poursuivre nos efforts et dont nous devons nous contenter pour mener à bien nos campagnes électorales, en plus d'assurer les services nécessaires en tant que membres du Parlement et en tant que membres d'un parti politique. Tous les partis politiques ont à faire face à cette situation et peuvent constater qu'on alloue beaucoup d'argent pour certaines choses et très peu pour d'autres. Je pense que tous seront d'accord pour dire avec moi qu'on accorde parfois beaucoup d'argent à des choses de peu d'importance.

Une des raisons de cette situation est que le rapport insiste davantage sur le problème du contrôle et beaucoup moins sur les problèmes de l'aide à cause du mandat qui lui a été donné lorsqu'il a été établi. Au début du rapport, à un certain endroit, on rapporte une déclaration faite à la Chambre des communes par le secrétaire d'État de l'époque, l'honorable Maurice Lamontagne, où il insistait davantage alors pour étudier le problème du contrôle de préférence à tous les autres.

Il y a, à mon avis, trois points bien distincts, messieurs, sur lesquels vous devriez porter une attention particulière. Je désire mettre en lumière particulièrement le besoin de dégreusement fiscal en regard des contributions politiques pour les candidats et pour les partis politiques au sein d'une structure appropriée. Si vous vous arrêtez quelques minutes à y penser, vous constaterez que les fonds en vue de la construction d'hôpitaux et ceux qui sont fournis aux églises et aux organismes bénévoles n'obtiendraient que peu ou pas d'argent du tout dans notre société, s'il n'y avait pas les impôts. Ils n'obtiendraient certainement qu'un bien maigre pourcentage de ce qu'ils reçoivent actuellement, s'il n'y avait pas de déductions pour fins d'impôt sur le revenu. L'ancien système en vigueur jusqu'à maintenant est devenu rapidement désuet et, si nous ne faisons pas quelque chose très bientôt, nous pourrions gravement entraver la bonne marche de notre système.

Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans une discussion technique au sujet des déductions d'impôt. C'est là un domaine où vous aurez à soutenir certaine lutte, car les avis sont partagés à ce sujet.

Deuxièmement je tiens à vous faire remarquer que, si vous avez l'intention de recommander des lois visant à tenir compte de quelque genre de contrôle que ce soit, il vaudrait mieux envisager tout le système. On peut encercler un champ de trois côtés à la fois d'une clôture solide ce qui n'empêchera

[Text]

fence, out they will go. Let me just say one or two things further about that. This is where it becomes unpopular before it becomes tough. The United States has very strict regulations on paper for spending in presidential, congressional and senatorial elections. On certain levels, in carrying the presidential campaign across the country, you cannot spend more than \$5,000. Everybody knows they spend millions. You get steam fitters for Humphrey in Detroit and when they get their \$5,000 spent they go into limbo and pipe fitters for Humphrey take over, then somebody else and somebody else, so you keep going and spend as much as you like.

There was one small point in Mr. Coldwell's remarks to which I take some issue. The British legislation, yes, is well thought of as far as it goes, but there is a loophole in it through which you can drive. There are very strict limitations in Britain on spending during election campaigns by candidates and parties, and they are enforced. During the last general election which the Tories won before 1964 when Wilson won—the last election MacMillan won—there was the heaviest spending of any general election in Britain, but not by the Conservative Party. It was spent by an outfit called Ames of industry and we all know who Ames of industry was. It collected vast sums of money and spent it in support of the Conservative candidates, and there was no restriction on outside third parties. So, if you are going to deal with this in any way you have to draw the circle all the way around and you have to be prepared to say that once you get into the campaign, and you even have to watch things before the campaign on this—in some countries where there were restrictions they just ordered up everything in advance of the writ even to the extent of ordering it today and dating it yesterday—but you have to be prepared to say that outside of nominated candidates and registered parties nobody can do certain types of campaigning because if you do not do that you are just batting the wind and wasting your time.

This raises some very awkward problems. There are people, for instance, in this country who, in the next election, may want to take up the cudgels against the White Paper without being directly in support or against any political party and you have to be prepared in certain ways to say, no, you cannot do that. If

[Interpretation]

pas le bétail de s'évader. Permettez-moi de dire une ou deux choses à ce sujet. C'est là une question qui devient peu populaire avant même qu'on ne s'attaque à son caractère assez compliqué. Les États-Unis ont des règlements très rigoureux en théorie, lorsqu'il s'agit des dépenses en temps d'élection du président, des députés et des sénateurs. A certains paliers lors de la campagne présidentielle d'un bout à l'autre du pays on ne peut dépenser plus de \$5,000. Pourtant tout le monde sait que l'on y dépense des millions. Comme à Détroit, un groupe d'ouvriers d'un certain syndicat dépensent \$5,000 pour la campagne de M. Humphrey, puis quand on n'a plus d'argent, un autre syndicat d'ouvriers prend les choses en mains et l'argent ainsi passe d'une main à l'autre jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.

Il y a un point qui ressort des remarques de M. Coldwell que j'aimerais mettre en question. Bien sûr, il est vrai qu'à ce sujet on pense beaucoup de bien des lois en vigueur au Royaume-Uni, mais il y a là aussi un échappatoire dont on peut se servir et il y a des limites très rigoureuses en Angleterre sur les dépenses que peuvent faire durant les élections les candidats et les partis et ces limites sont assez bien respectées. Au cours de la dernière élection générale, que le parti Tories avec M. Wilson a gagnée en 1964 avant la dernière élection—M. MacMillan avait gagné l'autre—on a fait les dépenses les plus élevées de toutes les élections en Grande-Bretagne, mais le parti conservateur n'y a pas participé. C'est un organisme du nom de *Ames of Industry* qui a fait toutes ces dépenses et tout le monde sait de quel genre d'organisme je veux parler ici. Cette agence a recueilli de vastes sommes d'argent et les a dépensées à l'appui des candidats conservateurs, alors qu'il n'y avait aucune restriction sur les tiers partis. Donc, si l'on doit traiter de cette question des dépenses électorales, il faut vraiment y englober tous les partis en cause et étudier avant la campagne ce qui se passe à ce sujet. Dans certains pays où certaines restrictions sont en vigueur, on a établi toutes choses avant le bref d'élection, même au point de les décréter à une certaine date pour ensuite les dater d'une date antérieure. Il faut être prêt à affirmer qu'en dehors des candidats nommés et des partis reconnus, personne ne peut s'adonner à un genre de pratique électorale car sinon ce sont des propos en l'air et une perte de temps.

Ce que je viens de dire soulève des problèmes assez difficiles à résoudre. Il y a des gens, par exemple, dans notre pays qui, à la prochaine élection, auront peut-être l'intention de prendre faits et causes contre les recommandations du Livre blanc, sans pour cela appuyer par ailleurs quelque parti politique

[Texte]

you are not prepared to do that you cannot do anything.

There is just one other point I want to make. I could fill most of this room with the statute books from around the world where they have democratic or semidemocratic elections with statutes and regulations that are not with the paper they are written on because there are loopholes all around. There is one thing you cannot do; there is one thing there is just no way you can do it; there is no law you can pass. There is no law anybody can pass that can control what I do with that piece of paper, but you can control very substantially election campaigning if you come at it the other way and control not the spending but the methods of campaigning, the use of television, the use of all types of media advertising, the doing of this, the doing of that and the doing of the other thing. However, the actual spending of money, no, because, as I said, nobody can control what I do with that piece of paper, if I want to go and do it, unless you put 24 hours surveillance on everybody which is a little difficult.

That is all I want to say.

The Chairman: Thank you, gentlemen, very much. I have Mr. McKinley as the first questioner to be followed by Mr. Forrestall.

Mr. McKinley: Thank you, Mr. Chairman. I wonder regarding the disclosure of political contributions by corporations, individuals or anybody who may choose to do so, whether you have contacted people who make political contributions and talked to them regarding this and whether you think if these people were required to disclose their donations to certain political parties that they would possibly choose not to donate rather than have them disclosed. I feel quite sure some of them would not care to have their customers, for instance, know they were contributing to political parties and to which political party, and that sort of thing. Did you have any discussions along that line?

Mr. Smith: Mr. Chairman, may I? Yes, the answer is in the affirmative. That was precisely the reason. It is no secret that the Committee spent some considerable time in writing that section dealing with disclosure. We looked at all sides of it. We felt after a period of conversation we had not examined those people in any detail who had given amounts to political parties and as a consequence we set out again to get an attitude from them, not necessarily because this was

[Interprétation]

que ce soit et nous devons être prêts de dire d'une certaine façon que cela ne peut se faire. Si nous ne sommes pas prêts à affirmer nos principes à ce sujet, rien ne peut se faire.

Il y a tout juste un autre point que je désirerais soulever. Je pourrais remplir la pièce où nous sommes de livres de droit venant de toutes les parties du monde où sont inscrits des règlements et statuts pour que des élections démocratiques ou semi-démocratiques se tiennent, mais qui ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits parce qu'il y a des échappatoires partout. Il faut admettre une chose, c'est qu'aucune loi ne peut être décrétée à ce sujet. Il n'y a aucune loi qui puisse contrôler ce que je fais, néanmoins on peut contrôler assez bien les campagnes électorales si on s'y prend d'une autre façon, en contrôlant non les dépenses mais les méthodes de procéder durant les campagnes électorales, c'est-à-dire l'utilisation de la télévision et tous les autres média publicitaires et le reste. Toutefois, quant à la façon dont on dépensera l'argent, personne, comme je l'ai dit, ne peut exercer un vrai contrôle, car, à moins d'être surveillé 24 heures par jour, personne ne peut arriver à dire ce que j'en fais.

Voilà tout ce que j'avais à dire.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. J'accorde la parole à M. McKinley, qui sera suivi de M. Forrestall.

M. McKinley: Merci, monsieur le président. En ce qui a trait au fait de dévoiler les contributions politiques accordées par les corporations des individus ou quiconque désire le faire, je me demande si vous êtes entré en communication avec des gens qui apportent des contributions politiques et si vous leur avez parlé à ce sujet. Croyez-vous que si ces gens devaient dévoiler le montant des dons qu'ils accordent à certains partis politiques qu'ils choisiraient de ne pas faire de don plutôt que d'avoir à les dévoiler. Je suis certain que certains d'entre eux n'aimeraient pas que leurs clients, par exemple, sachent qu'ils apportent des contributions à certains partis politiques en particulier et le reste. Avez-vous eu des discussions à ce sujet?

M. Smith: Monsieur le président, puis-je répondre à cette question? La réponse est dans l'affirmative. Voilà précisément la raison de ce faire. Tout le monde sait que les membres du Comité ont consacré un temps considérable à la rédaction de l'article qui traite du dévoilement des contributions. Nous avons étudié tous les côtés de la médaille. Après une certaine période de conversation, nous estimons que nous n'avons pas étudié assez en détail le cas de ces gens qui donnent des

[Text]

going to be a determining factor in the recommendation, but it undoubtedly would have some influence. We heard really two stories from them.

We heard, first of all, the view that this was information which is not unlike the ballot, that it is their right to provide funds without disclosing their identity as one does not have to disclose how one votes. This was the matter of the philosophical principle.

Then we heard a much more practical reason from a number of them and this applies incidentally to companies, businesses, unions, anything. We heard from them in some instances that if they were asked to disclose they would not contribute. I think rightfully we took the position—the good Lord knows it is difficult enough today to raise funds under any circumstances—that the general area of the nature in which we made the recommendations satisfied the requirement of disclosure at least to an extent. This is a very difficult and a very sensitive area on which to write and report, but the answer is, yes. It is in the affirmative.

• 1010

We believe that there would be a serious resistance to people making contributions if we asked them to identify themselves as you suggest.

Mr. Walker: I have a supplementary question on this. Would this not be balanced by total public financing with your controls?

Mr. Smith: Mr. Walker, there is one thing that would worry me about that. I tried to make some projections, because oddly enough I am now on the other side of this business, in the advertising business. I tried to make some projections of what your eventual costs of election campaigns are going to be. There is no question that the so-called inflation spiral has set in quite seriously in getting oneself into public office. I know that in seven campaigns that I had, they increased proportionally by about 15 to 20 per cent. I do not see anything to suggest that they are not going to increase. In the final analysis I take the point of view that at this stage it would be serious, and consequently it was for this reason that I signed the report on this specific recommendation. I think that even if the state does

[Interpretation]

sommes aux partis politiques et par conséquent nous avons essayé de nouveau d'obtenir leurs opinions, pas nécessairement parce que ce serait là un facteur déterminant de notre recommandation, mais parce que indubitablement il en résulterait quelque effet. De fait, nous avons obtenu deux versions de l'histoire.

Tout d'abord, on nous a répondu qu'il était de leur droit de fournir des fonds sans avoir à révéler leur identité tout comme quiconque n'a pas à dévoiler la façon dont il vote. Il y avait là en cause un principe fondamental.

Puis certains d'entre eux nous ont donné une raison beaucoup plus pratique qui s'applique incidemment aux sociétés, aux commerces, aux syndicats, à tous les organismes. A un certain moment donné, on nous a dit que, si on leur demandait de révéler à qui ils donnaient leur argent, ils n'offriraient plus de contributions à qui que ce soit. Dieu seul sait comme il est difficile aujourd'hui de recueillir des fonds pour quelque organisme que ce soit, et c'est ce qui nous a amené à déclarer que la façon générale dont nous avons établi des recommandations satisfaisait jusqu'à un certain point l'exigence des révélations à faire à ce sujet. C'est un problème bien difficile et bien délicat sur lequel nous avons à rédiger la loi et à faire rapport, néanmoins la réponse est définitivement dans l'affirmative.

Nous croyons que la personne qui contribue à la caisse d'un parti ne voudra pas facilement s'identifier comme vous le proposez.

M. Walker: Je voudrais poser une question supplémentaire à ce sujet. Le problème ne disparaît-il pas avec le financement des campagnes à l'aide des fonds publics?

M. Smith: Il y a une chose qui me préoccupe monsieur Walker. J'ai tenté de faire quelques projections, parce que, aussi bizarre que cela puisse sembler, je m'intéresse à l'autre aspect de la question, c'est-à-dire la question de la publicité. J'ai essayé d'évaluer les frais probables des futures campagnes électorales. Il est certain que le problème de l'inflation joue un rôle important. Par exemple, je constate que, au cours des 7 campagnes électorales que j'ai menées, les frais se sont accrus de 15 à 20 p. 100 environ. Je ne vois pas pourquoi ils cesseraient de s'accroître. C'est pourquoi je suis tellement d'accord avec la recommandation présentée dans le rapport. A supposer que l'État se charge lui-même de financer la campagne, il vous faudra quand même avoir recours à des appuis particuliers,

[Texte]

provide funds, you are still going to require all the funds that are contained or included in this report with the limitations placed on it, because while admittedly the communications media is the largest portion, you do have additional costs.

Mr. Walker: That was not quite my question. If you estimate the cost of elections—you must be doing this because you feel that no election should cost more than so much money. I believe this must be a principle.

Mr. Smith: That is right.

Mr. Walker: Then you did not go for the principle that we put a control on the total amount to be spent during elections and it will come out of public financing.

Mr. Smith: No.

Mr. Walker: You did not go for this?

Mr. Smith: No, we did not go for this. There are several examples of this. First and foremost is that we take the point of view that any participation by the dollar indicates an awareness on the part of the individual that he wants to partake in democracy. I have always found in my own campaigns that someone who contributed \$1 or \$10 not only gave me money and assisted me to run my campaign, but was also interested in what happened to his \$1, and the success of the campaign.

I do not know what the Quebec experience has been, but I know that when we examined it, this was a suggested weakness and this is the parallel. If you remove any public contributions whatsoever, you also discourage the interest of people in participating in a campaign, and we need all the participation we can get.

Mr. Coldwell: May I add a comment here?

The Chairman: Yes, I think both the other Committee members would like to comment.

Mr. Coldwell: I would like to say one other word about this matter of disclosure. As Mr. Smith suggested, we spent a good deal of time over this particular problem and the limited disclosure that we finally agreed upon will, I think, fulfil very much the desire that many people have to know what is going on with regard to the raising of political funds. For example, it may be shown and indicated, with our recommendations adopted, that we will say 200 corporations had contributed \$7 or \$8 million to a particular party. The people who see this would immediately understand that

[Interprétation]

parce que l'utilisation massive des divers organes de diffusion entraînera des frais supplémentaires.

M. Walker: Cela ne répond pas tout à fait à ma question. Lorsque vous essayez d'évaluer le coût d'une élection, vous croyez que les frais ne devraient pas dépasser telle somme d'argent. Il s'agit là, je crois, d'un principe de base.

M. Smith: Je suis d'accord avec vous.

M. Walker: Vous n'êtes pas d'accord pour que l'on impose une limite aux dépenses électorales et vous proposez de faire intervenir les fonds publics.

M. Smith: Non.

M. Walker: Ce n'est pas là votre avis?

M. Smith: Non. En premier lieu, nous avons supposé que chaque individu qui verse un dollar à la caisse d'un parti manifeste de cette manière qu'il désire participer selon les pratiques de la démocratie. J'ai moi-même constaté au cours de mes campagnes que ceux qui me donnaient un dollar ou 10 dollars ne voulaient pas exclusivement me fournir leur appui de cette manière, mais s'intéressaient également au succès de la campagne.

Je ne sais pas ce que l'on a constaté au Québec à ce sujet, mais je sais que nous vous avons étudié la question et que, si l'on voulait supprimer toute contribution venant du public, ce serait une manière de désintéresser les gens des campagnes électorales alors que nous essayons beaucoup de les y faire participer.

M. Coldwell: J'aimerais ajouter un commentaire.

Le président: Oui, et les autres membres du Comité voudraient le faire également.

M. Coldwell: Je voudrais revenir sur la question de la divulgation des dépenses. Nous nous sommes arrêtés assez longtemps sur cette question et je pense que la solution envisagée, c'est-à-dire la divulgation restreinte, correspond assez bien aux désirs de beaucoup de personnes qui veulent en connaître davantage au sujet des contributions. Par exemple, on pourrait indiquer que 200 sociétés ont versé 7 ou 8 millions de dollars à tel parti politique. Les gens remarqueraient tout de suite qu'une telle somme influencera considérablement les affaires de ce parti politique.

[Text]

this was a very strong influence in the affairs of this political party. I think that the tendency on the part of the party and everyone else would be to find some way of limiting this particular influence. Of course I think also that the shareholders in companies have an obligation to inquire of their own boards what contributions are made to political parties.

I may use the example in connection with the NDP. The NDP in recent years has received what they did not receive when I was the leader of the party, owing to the new set-up of contributions from unions. But the difference between a union contribution and a corporation contribution is that the union members have to decide that that donation is going to be made to the political party, and they know the amount and so on. I think that corporations should undertake the same sort of obligation. I think that would do much to dissipate the suspicion. Instead of compelling them to divulge, they volunteer to put this in their annual return of their receipts and expenditures.

We did not recommend this. That was something that lurked in my mind very much all the time we were discussing this particular problem. I agree that we went as far as we could in recommending the degree of disclosure that we have recommended, and I think it will work. That is why I agree to it; I think it will work. I think it will do the job and I would like to leave it at that.

The Chairman: The degree to which you went—before Mr. Dryden comments—I take it as indicated on pages 53 and 54 and subsequent pages in the report that the gross amount received by parties from corporations should be broken down to the extent of identifying how much came from corporations, how much from individuals, how much from unions, and so on.

Mr. Coldwell: That is right. That is what I had in mind.

The Chairman: Before Mr. Dryden comments, it would seem to be a fairly simple matter for a corporation that wants to donate funds to a political party, if it prefers, to have it done by individuals and to transfer the form of that donation to an individual donation, rather than a corporate donation.

Mr. Coldwell: It would be much more cumbersome and difficult though.

Mr. Dryden: And you would have a tax problem.

Mr. Coldwell: And they would be much more readily discoverable.

[Interpretation]

Je pense que les partis politiques eux-mêmes cherchent à se soustraire à pareille influence. Je crois également que les actionnaires d'une société devraient s'enquérir auprès des bureaux de direction des compagnies à quel parti politique sont versées les contributions.

Je pourrais prendre le NPD comme exemple. Lorsque j'étais chef de ce parti, le NPD ne recevait pas de contributions, mais il en reçoit maintenant des syndicats ouvriers. Il existe cependant une différence entre une contribution versée par un syndicat et une contribution fournie par une société. Dans le cas du syndicat, les adhérents décident de la valeur et de la destination de la contribution. Je pense que les sociétés devraient imposer une telle obligation. Ce serait aussi une bonne manière d'écarter les soupçons. Les contributions versées par la société devraient simplement figurer dans leur bilan financier.

Ce n'est pas toutefois ce que nous avons recommandé et j'ai étudié tous les aspects du problème au moment où nous en avons discuté. Je suis persuadé que la recommandation que nous avons faite au sujet du degré de la divulgation est très acceptable. Je pense d'ailleurs que c'est là la solution qui s'imposera.

Le président: Je pense que ce genre de solution figure aux pages 53 et 54 et aux pages suivantes du rapport où vous déclarez que la somme brute versée par les sociétés au parti politique devrait être répartie selon le donateur, c'est-à-dire la société, les particuliers, les syndicats, etc.

M. Coldwell: C'est ce à quoi j'avais pensé.

Le président: Ce serait très facile pour une société qui désire apporter un appui financier à un parti politique de le faire sous forme de don versé par un particulier au lieu d'une société.

M. Coldwell: Cette solution serait assez difficile à réaliser.

M. Dryden: Et cela soulèverait un problème sur le plan fiscal.

M. Coldwell: En outre, on les identifierait assez facilement.

[Texte]

The Chairman: There are tax problems, yes. All right, I think that is a legitimate statement. Mr. Dryden.

Mr. Dryden: Well, the comment I want to make is a little further in answer to Mr. Walker's question. As I get Mr. Walker's question, he is asking us to turn our minds to the question of whether it would not be better to estimate what a campaign should cost. Those of us who have been sitting where I have for many elections now in our party have to sit down and estimate what the campaign will cost. This can be done. There is no great problem there, or to say that that should be paid out of the treasury or by the taxpayers and no one else puts up anything. Bring in the controls and that is it, and that is your package. Mr. Coldwell or Mr. Smith, I think, partly answered that. But there is another consideration to be kept in mind in dealing with this.

In Quebec, as you know, the state makes a very substantial contribution toward the costs of parties and candidates in provincial elections. There are, I think, some restrictions. I reviewed some of this material before coming here, but I did not review the Quebec material. As I recall, I am accurate in saying that there are some restrictions on what they do otherwise, but no over-all restrictions. It does not really matter whether there are or whether there are not, because we all know that certainly in the last election in Quebec there was a very great deal more private money—not private money, but money outside the government money—raised than there had been for many elections in that province. If there was ever that much spent before, I do not know. Indeed that was the experience in 1966 as well.

There was a commission that made a study and made up the legislation, and they started with the proposition that elections were costing too much and something should be done about it, and here was your level that you were on. So they came in and they brought in these government proposals, and all they did was raise the platform from which the other people started to operate. I suggest to you that to a substantial degree—I am not disagreeing with the argument that financial participation is necessary and desirable to keep the interest in democracy and so on. However, I am making another point, that if you do this, you are not going to stop the other money coming in, but you will drive it into areas where they will spend it. Again with the illustration of the \$10 bill, you cannot control what they are going to do with that \$10 bill. They will do it anyway.

[Interprétation]

Le président: Vous avez raison monsieur Dryden, il y aurait des problèmes concernant l'impôt.

M. Dryden: Je voudrais commenter la question de M. Walker qui s'interroge sur le coût approximatif d'une campagne électorale. Autrement dit, se sont les députés élus qui doivent se charger de faire cette évaluation. Une fois l'évaluation faite, il est facile de dire que la somme devra être payée par le Trésor public ou par les contribuables. Il serait ensuite facile de parler des contrôles des sommes versées à titre de contribution. Je pense que M. Coldwell ou M. Smith ont déjà répondu à cette question. Cependant, il y a un autre aspect du problème qu'il faut envisager.

Au Québec, l'État contribue substantiellement aux frais des partis et des candidats lors des élections provinciales. Il existe, bien entendu, certaines restrictions et, si je me souviens bien, ces restrictions n'ont pas une portée générale. Personne n'ignore que, au cours de la dernière élection au Québec, les moyens financiers fournis aux partis politiques autre ceux que leur versait l'État, ont été beaucoup plus considérables que ceux des élections antérieures. C'est également ce qui s'était passé en 1966.

La province avait d'abord chargé une commission d'étudier la manière de modifier la loi et cette commission a constaté que les élections coûtaient beaucoup trop cher et qu'il fallait faire quelque chose à ce sujet. Elle a donc proposé au Gouvernement d'augmenter la somme minimum mise à la disposition de chaque candidat. Je suis d'accord pour dire que le fait de verser une contribution à un parti politique est un moyen de s'intéresser à la démocratie, cependant cette façon de procéder n'empêche pas l'argent d'affluer dans la caisse du parti et il sera dépensé de toute manière. Vous pouvez très bien savoir que telle personne a donné \$10 mais vous ne savez pas de quelle manière il sera dépensé.

[Text]

The Chairman: I think it is a fair comment that we ran across exactly that same problem yesterday. You are not going to accomplish all that much by making public funds available for election campaigns unless there is an upper limit on the amount of money that can be spent on a campaign.

Are you saying that you do not believe you can meaningfully control the amount of money that is spent on election campaigns?

• 1020

Mr. Dryden: I am putting it a little differently. You can meaningfully control the main areas of expenditure. Media advertising is a very main area of expenditure. You can completely control television advertising, any type of media advertising, because you cannot do advertising down under the table where nobody can see it. At least if you do, if you spend a lot of money on a program and do not turn on the camera, it does not do any good.

Mr. Smith: This is the conclusion to which we came, needless to say, almost immediately, gentlemen. We looked—all of us who have been involved in campaigns—at the various methods because they vary across Canada. People get themselves elected, or attempt to, and the simplest solution in our view was that any item that was a traceable one was one for which there was an element of application of control.

This has been the failure in some other countries where they have attempted to impose control legislation and it has been a farce simply because, of course, people have not paid any attention to the law. I think we can say that in some respects they have not paid very much attention to the present laws that exist.

The Chairman: After Mr. McKinley, can I move on to Mr. Forrestall?

Mr. McKinley: I have one more short question. Along that line, you recommended that the contributions be exempt from income tax to a certain extent. Did this seem to you to assist people who donate to political parties to make it easier for them to agree with disclosing these contributions?

Mr. Coldwell: I think the real reason was whether we desired to have more people participate actively in the political parties and in the election campaign. If you notice, the limit is \$300, and \$300 deductible from the actual tax, not as now with the deduction on church

[Interpretation]

Le président: Je pense que vous venez de reprendre le problème qu'on a soulevé hier. Il ne suffit pas que les pouvoirs publics financent les campagnes électorales, il faut également fixer une limite maximum à la somme d'argent qui peut-être dépensé au cours d'une élection.

Vous ne semblez pas croire comment on peut contrôler efficacement cette somme?

M. Dryden: Ce n'est pas tout à fait ça. Vous pouvez très bien contrôler les principaux secteurs de dépenses. Par exemple, celui de la publicité.

Vous pouvez contrôler entièrement la publicité à la télévision, tout genre de publicité faite par l'entremise des organes de diffusion parce que vous ne pouvez pas faire de publicité là où personne ne peut vous voir. Dans le cas contraire, si vous dépensez beaucoup d'argent pour une émission que vous ne transmettez pas, vous n'en retirez rien.

M. Smith: C'est la conclusion à laquelle nous en sommes arrivés, il va sans dire, presque immédiatement, messieurs. Nous avons examiné les diverses méthodes parce qu'elles varient d'une région à l'autre du pays. Des gens se font élire, du moins ils essaient, et la solution la plus simple était selon nous que tout ce qui peut être observé de près peut facilement se prêter facilement apportait un élément d'application de contrôle.

La chose s'est révélé un échec dans certains autres pays qui ont essayé d'imposer une loi de contrôle qui a été ridicule simplement parce que les gens ne se sont pas préoccupés de la loi. Je crois que nous pouvons dire que, sous certain rapport, ils n'ont pas tellement tenu compte des lois existantes.

Le président: Après M. McKinley, puis-je céder la parole à M. Forrestall?

M. McKinley: Puis-je poser une autre question sur-le-champ. Dans ce sens, vous avez recommandé que les contributions soient exemptes d'impôt sur le revenu dans une certaine mesure. Croyez-vous que ceci aiderait les gens qui font des dons au parti politique à tomber plus facilement d'accord avec l'idée de divulguer ces contributions?

M. Coldwell: Je crois que la vraie raison est de savoir si nous désirions que plus de gens participent activement au parti politique et à la campagne électorale. Vous avez peut-être remarqué que la limite est de \$300, montant déductible de l'impôt réel, pas dans le

[Texte]

contributions and so on. We did this because we thought it would encourage more people to give \$20, \$50, \$100, and up to \$300, but beyond that we felt that there should be no consideration as far as income tax is concerned. However, the real reason that I think we all supported this was that we desired more people to participate actively in the political party.

Mr. Smith: I would add that obviously the inducement standpoint is a major factor. I think I would say also that it had been suggested to us that certain organizations or companies quite illegally had, through various means, found it convenient to show a contribution as a deduction, and the Committee wants me to explain this. Of course I will, but I am sure you are familiar with the route that has been followed. In effect we said to ourselves, surely we should legitimize the individual who in good faith wants to make a contribution to democracy. We have a system whereby we can deduct certain costs for charitable organizations, and I am not suggesting that the House of Commons is one. What I am suggesting, gentlemen, is that there is nothing more important than to encourage the individual to make a contribution. Therefore, rather than put him at a disadvantage compared to company "A", we felt that we should encourage him, and so this is the reason for it.

Le président: Monsieur Laprise a une question complémentaire à poser.

M. Laprise: Vous recommandez qu'il y ait des dégrèvements d'impôt sur le revenu des particuliers qui contribuent aux caisses électorales.

Il y a actuellement un genre de contribution déductible de l'impôt, dont fait mention le Livre blanc du ministre des Finances. Par exemple, les gens qui participent à des congrès ou à des dîners-bénéfices à \$50 ou \$100 le couvert, peuvent déduire ces montants de leur impôt sur le revenu. Or le Livre blanc propose justement d'abolir cette forme de déduction. Il me semble donc que votre recommandation entre en contradiction avec celle du Livre blanc. Quelle est votre opinion à ce sujet?

The Chairman: Gentlemen, in case the translation machinery was not working, the gist of the question—I think Mr. Smith got it, so perhaps he can start on the answer—concerns the suggested provisions in the White Paper about changing the deductibility of

[Interprétation]

même sens que la déduction pour les dons aux Églises et ainsi de suite. Nous avons cru que ceci encouragerait plus de personnes à donner \$20, \$50, \$100 et même \$300, mais que, dépassé ce montant, il n'y ait pas d'exemptions d'impôt sur le revenu. Toutefois, la vraie raison pour laquelle je crois que nous avons tous appuyé cette idée est que nous désirons voir plus de gens participer activement au parti politique.

M. Smith: J'ajouterais qu'évidemment le point de vue du motif est un facteur important. Je voudrais également ajouter qu'on nous a dit que certaines organisations ou sociétés avaient de toute façon, illégalement grâce à différents moyens, trouvé avantageux d'indiquer une contribution comme déduction, et le comité désire que je lui donne une explication. Je le ferai évidemment, mais je suis certain que vous connaissez bien la procédure à suivre. Nous nous sommes en fait dit que nous devrions certainement appuyer le particulier, qui, de bonne foi, désire faire une contribution à la démocratie. Nous avons un régime en vertu duquel nous pouvons déduire certains frais pour les organisations de charité. Je ne dis pas que la Chambre des communes en soit une. Ce que je dis, messieurs, c'est qu'il n'y a rien de plus important que d'encourager le particulier à verser une contribution. C'est pourquoi, au lieu de le placer dans une position désavantageuse par rapport à la société «A», nous avons cru que nous devrions l'encourager, et c'en est la raison.

The Chairman: Mr. Laprise would like to ask a supplementary question?

Mr. Laprise: Your recommended that there be income tax credit for individuals contributing to elections funds.

There is presently a kind of tax contribution that is mentioned in the White Paper. For example, people participating to convention are \$50 or \$100 a plate fund raising dinners may deduct those amount from income tax. The White Paper proposes to eliminate this type of deduction. So it seems to me your recommendation is in contradiction with that of the White Paper. What is your view on this?

Le président: Messieurs, je ne sais pas si la traduction en a été faite, mais le nœud de la question était celui-ci: je crois que M. Smith l'a saisi et il pourrait peut-être commencer sa réponse—il s'agit des dispositions du Livre blanc visant à changer la déduction

[Text]

promotion expenses and its effect on such things as \$50-a-plate dinners. Did you get into that question, and if so, what would your views be on that? Mr. Smith, could you start?

Mr. Smith: I do not know that I am in order. To begin with, the White Paper, of course, was not in existence at the time we wrote the report. However, even if it had been, I would have disagreed with the recommendation of the White Paper, and I would hope that the Minister, whoever he may be at the time your recommendations are considered, would in his best judgment consider that deduction was important. The philosophy from our standpoint—I was going to say mine—is that the whole nature of the political game, of the attitude towards politics today, is such that I think—and I have a great deal of sympathy now for members and those candidates who run—that they have a great many disadvantages which the public does not recognize. I am out of it and I can say this fearlessly. One of the difficulties they have is this risk of getting elected in terms of destroying themselves for some years.

I know a great many members and former members who today are only paying off their debts. I say that in background to the point I want to make. I know that some of your colleagues, members you sit with, are still suffering as a consequence of an election campaign. Now, therefore, I do not know what the Minister—and I doubt if many do in this room—is going to do on the recommendations in the White Paper. However, it seems to me that, based on every judgment, we are able to make deductions for certain charitable organizations. Therefore, we should certainly be able to make them to preserve in essence the right of the member of Parliament to run, and not just a member but any candidate.

One example that really brings this into perspective, gentlemen, is what we were told in the United States. We were told that in Maryland a few years, the incumbent state governor was running against the incumbent state senator in the gubernatorial race. One used the radios stations and the other the television stations, and both of them were very wealthy men. What hope had anybody else of getting into that campaign?

We are not that far from that situation in Canada today. We are not quite there, and therefore the urgency of this in providing the opportunity for the individual to be encouraged to contribute to the candidate of his choice is, I think, paramount to these

[Interpretation]

des dépenses de promotion et de son effet sur des choses telles que les dîners à \$50 le couvert. Avez-vous étudié cette question et, le cas échéant, quelle est votre opinion à ce sujet? Monsieur Smith, voulez-vous commencer?

M. Smith: Pour commencer, le Livre blanc n'était évidemment pas publié, lorsque nous avons rédigé le rapport. Toutefois, même s'il l'avait été, je n'aurais pas été d'accord avec la recommandation du Livre blanc, et j'espère que le ministre, quel qu'il soit au moment où vos recommandations seront envisagées, considérera qu'une déduction est importante. Notre façon de voir des choses est que toute la nature de l'attitude, face à la politique, est telle que les candidats font face à un grand nombre de désavantages que le public ne reconnaît pas. Je n'y suis point impliqué et je puis donc dire ceci sans crainte. Une des difficultés est le risque de se faire élire en se ruinant pour des années.

Je connais un grand nombre de députés et d'anciens députés qui en sont encore à payer leurs dettes. Je sais que certains de vos collègues souffrent encore des suites d'une campagne électorale. C'est pourquoi je ne sais pas ce que le ministre fera des recommandations du Livre blanc. Toutefois, il me semble que nous pouvons faire des déductions pour certaines organisations de charité. C'est pourquoi nous devrions certainement pouvoir les faire en vue de préserver le droit des députés de se porter candidats, et non seulement un député, mais tout candidat.

Un exemple frappant, messieurs, est ce qu'on nous a dit aux États-Unis. On nous a dit que, dans le Maryland, il y a quelques années, le gouverneur de l'État s'était porté candidat contre le sénateur de l'État dans la course au siège de Gouverneur. Un s'est servi des stations de radio et l'autre, des stations de télévision, et ils étaient tous les deux des hommes très riches. Quel espoir pouvait avoir quelqu'un d'autre d'entrer dans cette campagne?

Nous ne sommes pas tellement éloignés de cette situation au Canada aujourd'hui. Nous n'en sommes pas encore là, et c'est pourquoi l'urgence du besoin de fournir au particulier l'occasion d'encourager le candidat de son choix est, je crois, essentiel à ces recomman-

[Texte]

recommendations. I do not know if I have answered the question. I find it very difficult to answer it, not knowing what is going to happen to the White Paper.

The Chairman: Mr. Dryden.

Mr. Dryden: The recommendations in the White Paper with regard to the expense deductions to which the questioner referred are, I suggest, germane. We are concerned with these in dealing with this problem, but only in a tangential way.

I said in my opening statement that we would have to struggle with the problem of tax deductions and tax credits and the various formulae and so on. Perhaps this is a good time to throw out one or two of these considerations. The report we submitted recommended a tax credit for contributions up to \$300 by an individual taxpayer—but not for those by corporations or aggregates of taxpayers—in accordance with a certain formula set out therein.

There were three reasons why the Committee came to the conclusion that this was the way in which we would recommend that tax relief for political contributions be implemented. In the first place, we felt that the tax credit was just and equitable because it puts every taxpayer, no matter what his income, in the same tax bracket for the purpose of this contribution, and that seemed to us to make good sense from that point of view.

• 1030

Secondly, it did not get as tangled up with the tax deduction package of 10 per cent of the taxpayer's income. There is a real problem here because we have a pie of a certain size and all the churches, charities, hospital and university building drives go after that 10 per cent for all they are worth. Now if you bring a new diner to the table with a big spoon and do not increase the pie—there is just no way that that 10 per cent figure is going to get raised at this stage—then somebody else is going to get less. So you have a problem there and the recommendation as to the tax credit, as we made it here, avoided that particular snarl.

The third reason we recommended the tax credit was that we were not unaware of the technical problems that would be involved in this. We had a lengthy session with the senior officials of the tax department, the then Deputy Minister of National Revenue for Income Tax and certain of his senior officials, discussed these things and all the administrative ramifications and problems and concluded that session by asking them to set out in a

[Interprétation]

dations. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question. Il m'est très difficile d'y répondre, parce que je ne sais pas ce qui va arriver au Livre blanc.

Le président: Monsieur Dryden.

M. Dryden: Je crois que les recommandations du Livre blanc se rapportant aux déductions des dépenses sont appropriées. Nous nous en préoccupons, mais seulement à titre de corollaire. J'ai dit dans ma déclaration d'ouverture que nous devrions nous attaquer au problème des déductions d'impôt et de crédits d'impôt et des diverses formules et ainsi de suite. Peut-être est-ce le temps d'exposer une ou deux de ces considérations. Le rapport que nous avons présenté recommandait un crédit d'impôt pour les contributions jusqu'à concurrence de \$300 faites par un contribuable particulier—mais non celles des sociétés ou groupement de contribuables—selon une certaine formule établie.

Il y a trois raisons pour lesquelles le Comité en est venu à la conclusion que c'était la façon de recommander qu'un dégrèvement fiscal soit accordé pour les contributions politiques. Tout d'abord, nous avons cru que le crédit d'impôt était juste et équitable, parce qu'il place tous les contribuables, quel que soit leur revenu, dans le même échelon d'impôt pour ce qui est de cette contribution, et ce point nous semblait plein de bon sens.

En deuxième lieu, ceci n'a pas été mêlé au même point avec l'ensemble de la déduction d'imposition de 10 p. 100 faite sur le revenu du contribuable. Il se pose là un véritable problème, car nous disposons d'un certain rabais, toutes les églises, les œuvres de bienfaisance, les hôpitaux, les universités s'acharment à obtenir cette déduction de 10 p. 100. Par conséquent, si l'on ne peut agrandir l'assiette au bord, ces 10 p. 100 ne pourront augmenter en aucune façon et quelqu'un devra en souffrir. Par conséquent, il se pose un problème et la recommandation que nous avons présentée ici au point de vue dégrèvement permettait d'éviter cet embouteillage particulier.

La troisième raison pour laquelle nous avons recommandé ces dégrèvements d'impôt, c'est que nous avons conscience des problèmes techniques qui se poseraient ici. Nous avons participé à une séance prolongée avec les fonctionnaires supérieurs du ministère du Revenu, le sous-ministre d'alors du Revenu national, impôt sur le revenu et avec certains de ses fonctionnaires supérieurs, nous avons étudié ces questions ainsi que leurs consé-

[Text]

memorandum to us the way that they would prefer to see us do it. They opted for the tax credit. These were the reasons for this.

I have given you this background and I now want to tell you two or three other things that follow on from this. It is my understanding—I am sure you will be interviewing representatives of the tax department, the Deputy Minister and so on, on this point—that the senior officials of the tax department have changed their view on that point and now would prefer a tax deduction rather than a tax credit. I do not think it makes a great deal of difference as long as the main basic principles are kept in mind—that it should not go for everybody and that the amount is kept within range. I also understand there is some thinking that the amount should be raised to \$500 from \$300 and, with the amount of inflation in the last five years, maybe that is just saying today what in fact we said in 1965. But that is a technical point and we will not take up any more time with it. These are the things we should have in mind here.

I want to come back for a moment to the very point the questioner raised, why we must have this technical need for political contributions? As I said in my short opening statement, if we did not have tax deductions for charitable, church, building fund drives and so on they would get a precious little percentage of the money they now are getting. We are getting foisted into that position. If you are going to raise any substantial amount of money from people in our type of society over a prolonged period of time it has to be brought within the tax structure of the country, not only because of the relief that it gives to the taxpayers but also because it makes the thing respectable and the thing to do.

Mr. Coldwell referred to the sort of bad old odour which political fund raising has in this country, almost all of which—there have been some things done which should not have been done—is not the result of what actually goes on but the bad image resulting largely from all the mystery and secrecy. Because the people who do not know what goes on do not tell anybody we cannot really become upset by reason of the fact that the press and other people put up stories which are not correct. That is really our fault, not their's. If the only people who know do not tell the true facts

[Interpretation]

quences administratives et nous avons terminé cette séance en leur demandant d'établir un mémoire indiquant comment ils préféreraient que nous procédions. Ces derniers ont opté pour le dégrèvement d'impôt. Ce sont là les raisons qui ont motivé cette recommandation.

Je vous ai indiqué les antécédents et je veux maintenant vous indiquer deux ou trois autres choses qui découlent de là. Je crois comprendre—je suis sûr que vous allez interroger les représentants du ministère du Revenu, le sous-ministre etc., à ce sujet—que les fonctionnaires supérieurs du ministère du Revenu ont changé d'avis à ce sujet et qu'ils préfèrent maintenant que l'on institue une déduction d'impôt plutôt qu'un dégrèvement. Je ne crois pas qu'il y ait grande différence là, à condition que l'on respecte les principes de base importants, à savoir que la mesure ne s'applique pas à tout le monde et que le montant soit limité. Je crois comprendre aussi que certains préconisent d'accroître le montant de \$300 à \$500 et, peut-être, vu l'inflation de ces cinq dernières années, ceci revient au même que ce que nous disions en 1965. Il s'agit là d'ailleurs d'un point technique.

J'aimerais en revenir au sujet même de la question soulevée: pourquoi avons-nous besoin de cette technique en ce qui concerne les contributions de nature politique? Comme je l'ai indiqué dans ma brève déclaration d'ouverture, si nous n'avions pas cette possibilité de déduction d'impôt pour les œuvres de charité, les églises, les campagnes de souscription etc., ces œuvres n'obtiendraient qu'un maigre pourcentage de l'argent qu'elles recueillent à l'heure actuelle. Nous sommes forcés d'adopter cette position: si vous voulez obtenir suffisamment de contributions dans notre genre de société sur une longue période de temps, il faut introduire cette mesure dans la structure de la fiscalité du pays, non seulement parce que ceci soulage le contribuable, mais aussi ceci donne un aspect respectable à la mesure.

M. Coldwell fait allusion à ce genre de discrédit qui entourait l'action de recueillir de l'argent dans notre pays pour des raisons politiques mais on peut dire que ceci n'est pas le résultat de ce qui se produit actuellement, mais plutôt du mystère ou du secret qui a entouré cette action. Nous ne pouvons nous inquiéter du fait que les journaux et d'autres personnes inventent des histoires qui ne sont pas exactes, puisque les personnes qui connaissent la question la cachent aux autres. C'est donc en fait de notre faute et non de la leur. Ce que j'explique, c'est que de mettre en

[Texte]

then we cannot be upset when somebody comes out with some others. It is the best they can do in the circumstances. What I am saying now is that implementing this, as long as you keep on the main points, would go a long way towards helping with that basic problem.

The Chairman: Can I move on to Mr. Forrestall, please?

Mr. Forrestall: There are two areas that I think we all are very interested in. I think you have answered very thoroughly questions as to public financing of individual campaigns and campaigns in general.

What would happen, in your opinion, if this Committee should recommend full public disclosure of campaign contributions to the source of general campaign funds? Let us say there are massive amounts of money which individuals would find too expensive to raise, would there be a shifting from corporate or business or industrial contributions? Would there be a substantial shift to individual corporations? Did you feel this at the time you wrote the report? If so, do you still believe that that in fact would be what would happen?

The Chairman: Mr. Smith, do you want to take that one?

Mr. Smith: I think the short answer is yes.

Gentlemen, we said somewhere in this report that the whole report could be regarded as a first stage to the writing of legislation. I for one confess, if I had any reservations, they would be in the general area of disclosure. We have to take and weigh the evidence from those people who submitted evidence to us and the impact that it would have. I do not know that I really can elaborate any more than we did on the page and a half that deals with the section. I think it states very clearly that there were philosophical objections. There was also the suggestion that the funds just would not be available. Also, there was the suggestion that has been made in the Committee already, that there could be a transfer, which I question. The reaction we got is that these funds just would not be available. It might equally be well argued whether you need them under the circumstance? I think the answer is still in the affirmative.

[Interprétation]

application cette mesure—à condition de nous limiter au sujet essentiel—aiderait beaucoup à résoudre ce problème fondamental.

Le président: Puis-je donner la parole à M. Forrestall?

M. Forrestall: Il y a deux domaines qui nous intéressent tous, à mon sens. Je crois que vous avez répondu d'une façon très complète aux questions qui ont été posées au sujet du financement public des campagnes individuelles et des campagnes en général.

Qu'arriverait-il, à votre avis, si le présent Comité recommandait que l'on dévoile entièrement et publiquement ce que représentent les contributions aux campagnes dans le cadre des fonds de la campagne générale? Disons qu'il y a de gros montants d'argent que des particuliers n'auraient simplement pas les moyens de réunir; est-ce que, dans ce cas, il n'y aurait pas transfert en provenance des sociétés ou des commerces ou des contributions industrielles? Y aurait-il un transfert important en faveur des sociétés de particuliers? Est-ce que vous avez ressenti cette impression lorsque vous avez rédigé ce rapport? Dans l'affirmative, est-ce que vous croyez toujours que c'est ce qui se produirait en fait?

Le président: Monsieur Smith, voulez-vous répondre à cette question?

M. Smith: Je crois que l'on peut répondre dans l'affirmative.

Messieurs, nous avons indiqué quelque part dans le présent rapport que l'ensemble du rapport peut être considéré comme une première étape de la rédaction de la loi. Quant à moi, j'avoue que si je voulais apporter des restrictions, ce serait dans le domaine général de la divulgation. Il nous faut prendre et soupeser les témoignages de ces gens qui nous les ont présentés et en considérer les répercussions. Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à cette page et demie qui a été rédigée au sujet de cet article. Je crois qu'il y est indiqué clairement que l'on pouvait soulever des objections de principe. On a aussi indiqué que les fonds pourraient tout simplement ne pas être disponibles. On a aussi indiqué précédemment au Comité qu'il pourrait se produire un transfert, ce dont je doute. D'après ce que nous avons pu constater, il semble que ces fonds ne seraient pas tout simplement disponibles; on pourrait aussi discuter pour savoir si on en avait besoin dans des circonstances données? Je crois que la réponse est toujours affirmative.

[Text]

Mr. Forrestall : Yes, you do need them.

Mr. Smith : Right. The question was put to not just large but small groups, businesses, organizations, during the hearings as to their attitude and how would they respond if absolute and full disclosure were to be made. There is always an inclination to talk only about the large, gigantic complexes which, theoretically, give vast sums of money. You have to remember that there are a great many small companies which really do not serve to influence government as such, as they often have been pictured, and in talking to these people they responded that under these circumstances they would be obliged not to contribute.

Does that answer your question?

Mr. Forrestall : It does, but of course there is the very obvious question which I would hope all three might enlarge upon.

Mr. Smith : Perhaps it might be timely then to get other comments on it.

Mr. Forrestall : The very obvious question I suppose is whether or not in fact in 1970 or 1975 sufficient funds to ensure the maintenance of the system we enjoy would be forthcoming from individual contributors. Your collective and individual wisdom on that would be very enlightening to me because this is very germane to the other more broad general question whether or not we must and for what reasons should we as a Committee consider public financing of election campaigns.

The Chairman : Mr. Coldwell have you anything further on that.

Mr. Coldwell : Mr. Chairman, I think you have to consider this problem in relation to all the recommendations we have made. We have made recommendations regarding net limitations and we also have made very specific recommendations regarding the controls that should be implemented through the setting up of a registrar of financial affairs who would have control to a large extent of the legislation dealing with this.

• 1040

Whether this would dry up some of the contributions or not, it would probably greatly reduce them, no doubt. But on the other hand, I think the Committee was impressed with this, that we have got to reduce the costs

[Interpretation]

M. Forrestall : Certes, on en a besoin.

M. Smith : Très bien. La question a été posée non seulement à des groupes, à des entreprises commerciales, à des organisations importantes, mais aussi à des petits groupes etc. au cours des auditions afin de connaître leur attitude et d'établir quelle serait leur réaction si on les obligeait à procéder à une divulgation absolue et complète. On a toujours tendance à ne parler que des immenses entreprises qui théoriquement versent de grosses sommes d'argent, mais il faut se souvenir qu'il y a beaucoup de petites sociétés qui n'ont pas pour but d'influencer le gouvernement en tant que tel comme on l'a souvent prétendu, et lorsqu'on en parle à ces gens, ils déclarent que, dans ces circonstances, ils se trouveraient forcés à ne pas contribuer.

Est-ce que ceci répond à votre question?

M. Forrestall : Oui, mais, naturellement, il y a cette question très évidente qui se pose et à laquelle, je l'espère, tous les trois répondront.

M. Smith : Il serait peut-être approprié alors d'obtenir d'autres commentaires à ce sujet.

M. Forrestall : Cette question très évidente est celle, je suppose, de savoir si oui ou non en 1970 ou en 1975, des particuliers contribueraient suffisamment pour assurer le maintien du système dont nous profitons actuellement. Nous aimerions connaître votre avis, tant sur le plan collectif qu'individuel, car cette question est très connexe avec celle de savoir si oui ou non nous devrions envisager, en tant que Comité, la possibilité de financer d'une façon publique les campagnes électorales.

Le président : Monsieur Coldwell, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Coldwell : Monsieur le président, je crois qu'il faut envisager ce problème dans l'optique de toutes les recommandations que nous avons présentées. Nous avons présenté des recommandations en ce qui concerne les limites précises à apporter et nous avons présenté des recommandations très définies en ce qui concerne le contrôle qu'il faudrait établir à ce sujet par l'institution d'un registraire des affaires financières qui contrôlerait, dans une grande mesure, la législation traitant de ce sujet.

Quant à savoir si cette mesure aurait pour résultat de faire disparaître certaines des contributions ou non, il est probable qu'il y aurait une grande réduction. D'autre part, je crois que le Comité a bien conscience qu'il

[Texte]

of elections generally. Outside of the public costs, which are heavy, the cost to the parties and to the candidates must be reduced substantially. Consequently, it is not a matter of raising large sums of money. It is a matter of reducing the costs of the election as well as the raising of the funds. We tried to see this problem in the light of all the recommendations that have been put forth, particularly regarding the setting up of the registrar and his organization to receive reports of contributions and expenditures and to audit them, which I think is quite necessary.

Today, members of Parliament file returns regarding their expenses, and I have noticed that over the last 10 or 15 years the reports that have been filed have been fewer and fewer. For example, I noted that 24 per cent of the candidates in the last federal election—I think it was the last federal election, or the one before—submitted no reports as to their expenses, and nothing was done about it. It seems to me that this is a feature of the problem you face that will have to be dealt with, and dealt with drastically.

We have suggested, as a matter of fact, that where a member of Parliament does not file an accurate return, he should be unseated and disfranchised for seven years. This is a penalty only once exacted, as far as I can remember, in the history of this country. That was Moose Jaw-Lake Centre in 1921 when the Progressive candidate, R. M. Johnson, paid out of his own pocket for refreshments for a band that had played, I think it was, at the final rally of the Party. He said that he had forgotten to tell his campaign man, and knowing Johnson as I did, I think that was probably correct. However, he was found guilty of corrupt practices, and lost his seat and was disfranchised entirely. He could not even vote in an election for seven years. Incidentally, when the replacement was made in the same constituency, the man who replaced him received a majority of 65 per cent higher than Johnson's original majority. So you see that you have to consider what penalties there should be as well as how this shall all be brought about.

Our report does make recommendations, as we have suggested, regarding campaign contributions. On the other hand, we have set up

[Interprétation]

faudrait que nous réduisions le coût des élections d'une façon générale. Outre qu'il faudrait réduire les coûts publics qui sont très lourds, ceux qui en résultent pour les partis et les candidats devraient être aussi substantiellement réduits. Par conséquent, il n'est pas question de réunir d'importantes sommes d'argent. C'est une question à la fois de réduire le coût des élections et de réunir des fonds. Nous avons essayé d'envisager ce problème à la lumière de toutes les recommandations qui ont été présentées, particulièrement en ce qui concerne l'établissement d'un régisseur et de sa compétence pour recevoir les rapports des contributions et des dépenses et pour les vérifier, ce qui, je pense, est nécessaire.

Aujourd'hui, les députés fournissent des déclarations de leurs dépenses et j'ai constaté que, au cours des 10 ou 15 dernières années, les députés fournissaient de moins en moins de rapports. Par exemple, j'ai remarqué que 25 p. 100 des candidats aux dernières élections fédérales—je crois qu'il s'agissait de la dernière élection fédérale ou de celle qui l'a précédée—n'ont pas fourni de rapports quant à leurs dépenses et qu'aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Je crois qu'il va falloir examiner cette situation et prendre des mesures très sévères.

Nous avons préconisé, en fait, qu'au cas où un député ne fournissait pas de déclaration exacte, qu'il perde son siège et son droit de suffrage. Cette pénalité n'a été appliquée qu'une seule fois autant que je puisse m'en souvenir dans l'histoire de notre pays. Ceci s'est passé au centre de *Moose Jaw Lake* en 1921, lorsque le candidat du parti progressiste, M. R. M. Johnson, a payé de sa propre poche les dépenses de restauration d'une fanfare qui avait joué, je crois lors du dernier rassemblement du parti. Il a prétendu qu'il avait oublié de prévenir la personne qui s'occupait de la campagne, connaissant M. Johnson comme je le connaissais, c'était probablement vrai. Toutefois, on l'a accusé de pratique de corruption et il a perdu son siège et son droit de suffrage. On ne lui a même pas permis de voter à une élection pendant 7 années. Entre parenthèses, lorsque M. Johnson a été remplacé dans la même circonscription électorale, la personne qui l'a remplacé avait une majorité de 65 p. 100 plus élevée que celle de M. Johnson à l'origine. Aussi, voyez-vous il faut réfléchir lorsqu'on impose des pénalités.

Notre rapport présente des recommandations, en ce qui concerne les contributions aux campagnes électorales. D'autre part, au cas où

[Text]

the machinery whereby all this can be policed if our recommendations are adopted.

Mr. Forrestall: You would feel confident, Mr. Coldwell, that any substantial transfer from the present practice, particularly of the Conservative and Liberal parties, from a small numerical source of revenue—that transfer which would obviously be made if one is to accept the authenticity of your tables and comments that have been made here today—would be sufficient to sustain the party, not only at election time, but in the interval, and you pay some particular note to that. Are you satisfied that the transfer would be adequate to sustain the activity that is necessary in our system from election to election?

Mr. Coldwell: I believe that if a sufficient amount of education could be undertaken by the parties in the country and by the newspapers through their editorials and their stories, an adequate amount of money could be raised. I do not think the large sums that are expended today by some political parties could be raised. I think that would, as a matter of fact, be an advantage to the democratic system. Money would no longer be a dominant factor in our political life and political affairs as it is in some countries.

As in the example of Maryland given just now, and in the United States in the presidential elections, only someone who can raise not hundreds of thousands of dollars but millions of dollars can possibly be a candidate in some of these elections. We do not want to come to that in Canada, and I think that as a matter of fact we could raise sufficient funds to do the kind of job that is necessary.

Mr. Forrestall: Would Mr. Dryden comment?

The Chairman: Mr. Dryden.

Mr. Dryden: Yes. I want to go back to something that was said here earlier about the recommendations on disclosure which are set out in the Committee report. I think that they are practical, and I think they will work. They are on page 53, I think, and thereafter. I think your specific question—I want to be sure I am answering the question that is asked—is that if the law should move to full disclosure at this stage, will sufficient funds be available to carry on the system.

[Interpretation]

nos recommandations seraient adoptées, nous avons indiqué le mécanisme qui permettrait de surveiller leur application.

M. Forrestall: Est-ce que vous croyez, monsieur Coldwell, que tout transfert substantiel de la pratique actuelle, particulièrement des partis conservateur et libéral, à partir d'une petite source numérique de revenu—tout transfert serait fait de toute évidence, si l'on accepte l'authenticité des tableaux et des commentaires que vous avez présentés aujourd'hui—serait suffisant pour subvenir aux besoins du parti, non seulement au moment de l'élection, mais entre les élections et vous avez insisté particulièrement sur ce dernier. Pensez-vous que ce transfert serait suffisant pour subvenir aux besoins de notre système d'une élection à l'autre?

M. Coldwell: Je crois que si l'on pouvait éduquer suffisamment les partis de notre pays et les journaux qui rédigent les articles, on pourrait obtenir un montant suffisant d'argent. Je ne crois pas que l'on pourrait réunir ces grosses sommes d'argent qui sont dépensées de nos jours par certains partis politiques, mais je crois qu'il y aurait là, au contraire, un avantage pour le système démocratique. L'argent ne serait plus un facteur suprême dans notre vie politique et dans nos affaires politiques comme c'est le cas dans certains pays.

Comme c'est le cas pour le Maryland et aux États-Unis au cours des élections présidentielles, seule une personne capable de réunir, non des centaines ou des milliers de dollars mais des millions de dollars, peut se porter candidate à certaines élections. Nous ne voulons pas en arriver là au Canada, et je pense que nous pourrions réunir suffisamment de fonds pour faire le travail nécessaire.

M. Forrestall: Est-ce que M. Dryden pourrait apporter ses commentaires?

Le président: Monsieur Dryden.

M. Dryden: Oui. Je voudrais en revenir à ce qui a été dit plus tôt ici au sujet des recommandations faites en ce qui concerne la divulgation qui se trouve indiquée dans le rapport du Comité. Je crois que ces recommandations sont très pratiques et que le système fonctionnera. On les trouve à la page 53, je crois, et aux pages suivantes. Je pense que votre question est particulière—je vais m'assurer que je réponds à la question qui est posée—à savoir si, au cas où la loi obligeait une divulgation complète à cette étape, on aurait alors suffisamment de fonds pour continuer à appliquer le système.

[Texte]

Mr. Forrestall: Yes, that is what I am talking about, the transfer of the source of revenue from a numerically small number of people to a much broader base.

Mr. Dryden: Yes. I have great fear on this point. I would like to think that there would be. I would like to think that the public of the country had sufficient concern and interest in this process that they would shoulder the wheel. But I must confess I have grave fear.

I think about an experiment that was tried in the United States toward the end of the last decade when both parties got together and spent \$5 million on a massive media advertising campaign—television, radio, the press, everything. Its theme was, "Support the party of your choice", and they raised about half of what they spent. It was to be divided equally between the two parties. I would be most apprehensive of wrecking the admittedly rather unsatisfactory car we have at the moment until we know we have another one that will get us up the next hill.

More specifically in answer to your question, I think that you have to look at some specific figures to see what you are talking about, and not talk in the air. While I could give some figures that I would believe to be correct from the 1968 election, I think I am on sounder ground to refer to the figures that are printed in the report dealing with the 1965 election. On page 248 it is set out—this is quoted from a letter from our then national treasurer, now Senator John Aird—that there were ways.

Before I give you these figures, it is important to appreciate just what they represent. I have turned up the figures for the three major parties that contested that election, and I want to refer you to them in this report. These figures represent basically money raised and spent above the constituency level, including money handed down from above the constituency level to the constituency level. They do not include money raised and spent on the constituency level. There is no way our Committee could collect that information from all the parties.

As it appears from a quotation from John Aird's letter on page 248 of the report, the national treasurer of the Liberal Party collected approximately \$3,750,000, of which about a quarter of a million dollars was used to pay off the Federation's debt which had run up on the bank draft at that stage. So

[Interprétation]

M. Forrestall: Oui, c'est ce dont je parle, soit du transfert de la source de revenu d'un nombre numériquement petit de gens pour qu'il y ait une plus grande extension, une plus grande base.

M. Dryden: Oui. J'aimerais croire que le public de notre pays s'intéresse suffisamment à ce processus pour y collaborer, mais j'ai de grandes inquiétudes à ce sujet.

Je songe à une expérience qui a été tentée aux États-Unis vers la fin de la dernière décennie, lorsque les deux partis se sont mis d'accord pour dépenser 5 millions de dollars dans une campagne massive de publicité à la télévision, à la radio, dans les journaux et partout. Le sujet en était le suivant: «Donnez votre appui au parti de votre choix» et on a réuni une somme d'à peu près la moitié de ce que l'on avait dépensé. Cette somme devait être divisée également entre les deux partis. J'hésiterais à mettre au rancart notre système actuel que l'on sait être très satisfaisant avant d'être sûr d'en avoir un meilleur.

Plus particulièrement pour répondre à vos questions, je crois qu'il faut examiner certains chiffres définis avant d'en discuter. Bien que je puisse fournir certains chiffres que j'estime exacts au sujet de l'élection de 1968, je crois qu'il vaut mieux que je cite des chiffres publiés dans le rapport traitant de l'élection de 1965. On les trouve à la page 248—ceci est tiré d'une lettre de notre trésorier national à l'époque, maintenant le sénateur, M. John Aird.

Avant de vous fournir ces chiffres, il est important de se rendre compte exactement de ce qu'ils représentent. Ce sont les chiffres des trois principaux partis pour cette élection. Ces chiffres représentent fondamentalement l'argent réuni et dépensé au niveau plus élevé de la circonscription électorale, y compris l'argent fourni du palier plus élevé de la circonscription électorale au niveau de la circonscription électorale. Ces chiffres ne comprennent pas l'argent réuni et dépensé au niveau de la circonscription électorale. Notre Comité ne pourrait obtenir d'aucune façon ces derniers renseignements de la part de tous les partis.

Il résulte de ce qui est indiqué dans la lettre de M. John Aird à la page 248 du rapport que le trésorier national du parti libéral réunit environ \$3,750,000 dont environ un quart de millions de dollars sert à éponger la dette de la Fédération. Par conséquent, il s'agit là d'une dépense du parti libéral au

[Text]

you are looking at an expenditure of the Liberal Party, on the levels I have outlined to you, of about \$3.5 million.

Over on page 256 you have some figures on the Conservative Party for the 1965 election. They are broken down in a different manner, but the total given there is \$1,950,000. You are looking at approximately \$2 million, to round off the figures. Over at page 261, at the bottom of the last sentence of the paragraph headed: "The New Democratic Party—1961-65," you see reference to approximately \$1 million. As a matter of fact, Mr. Douglas in that campaign—they quoted that figure publicly.

I can tell you that we were satisfied that these are quite accurate figures for all parties. So you are looking at \$3.5 million, \$2 million, and \$1 million. We all know what is happening by way of inflation and cost in the country, so I think that this just reiterates what I said. I think it is a question of keeping the dominos in the right order. As Mr. Smith said, look on this as a stage operation. I hope that we can come to the point where we can do it the other way. But if we take one step at a time, in the right order, I think we can solve both problems.

Mr. Forrestall: Can I be put down for a second round?

The Chairman: Yes, we will come back again.

Mr. McKinley: I have one further question along this line, Mr. Chairman. I, personally, am not convinced that there is a great deal of concern among Canadians as to where party financing comes from. Did you find this concern is quite real in the country or does it merely come from some of those who do not actually believe too strongly in our system and would probably like to destroy it? It seems to me those are the kind of people from whom most of the criticism of this system is coming. Is there a real concern? What studies did you make from which you came to your conclusion?

Mr. Coldwell: I would say there is real concern on the part of many people who are not opposed to our system, but who are determined to retain the democratic system. I think there is widespread concern in the country and this was indicated to us by people who appeared before us from time to time.

[Interpretation]

niveau que je vous ai indiqué, une dépense d'environ 3.5 millions de dollars.

Plus loin à la page 256, vous trouverez des chiffres concernant le parti conservateur aux élections de 1965. Ces chiffres sont ventilés de différentes façons, mais le total fourni là est de \$1,950,000. Par conséquent, il s'agit d'une façon arrondie d'un chiffre de \$2,000,000. Puis, plus loin à la page 261, à la fin de la dernière phrase intitulée: «Nouveau parti démocrate—1961-1965» on indique une somme d'environ 1 million de dollars. En fait, c'était la campagne de M. Douglas—on a cité ce chiffre publiquement.

Je puis vous dire que nous avons vérifié qu'il s'agissait là de chiffres exacts dans le cas de tous les partis. Par conséquent, vous avez des sommes de 3.5 millions, 2 millions et 1 million de dollars. Nous savons tous quelles sont les conséquences de l'inflation dans notre pays. Je crois donc que ceci me fait redire ce que j'ai déjà dit. Comme l'a dit M. Smith, il faut considérer ceci comme une opération à une étape donnée, j'espère que nous pourrons en arriver à procéder à l'inverse, mais si nous montons une marche à la fois, dans le bon sens, je crois que nous pouvons résoudre les deux problèmes.

M. Forrestall: Puis-je donner mon nom pour une deuxième série de questions?

Le président: Oui, nous reviendrons à ceci de nouveau.

M. McKinley: J'ai, dans ce même sens, une autre question à poser, monsieur le président. Personnellement, je ne crois pas que les Canadiens s'intéressent tellement à la provenance, à la source de l'argent qui finance les partis. Trouvez-vous que cette préoccupation est réelle à travers le pays ou si elle n'est que le fait de ceux qui, ne croyant pas tellement à notre système, aimeraient probablement le détruire? Il me semble que la plupart des critiques concernant ce système nous viennent de ce genre de personne. Y a-t-il une véritable préoccupation. Quelles sont les études que vous avez faites et qui vous ont porté à en arriver à cette conclusion?

M. Coldwell: Je dirais qu'un grand nombre de personnes qui ne sont pas opposées à notre système se préoccupent de cette situation, même si elles sont déterminées à conserver le système démocratique. Je pense que cette préoccupation est très répandue à travers le pays et les gens qui sont venus témoigner devant notre Comité de temps à autre nous l'ont souligné.

[Texte]

Mr. Smith: I very seldom ever hesitate to disagree with my friend, M. J., but I merely point as evidence the questionability of concern, the so-called public hearings that we held and I will tell you I was the loneliest guy in the world when sitting in Vancouver, waiting for somebody on a well-publicized hearing to come and even talk to me. I think M. J. is absolutely correct in that those people who are interested are concerned and that the percentage of Canadians who essentially are interested in the political arena at all, while I agree it has increased, there are still a great many who cannot name the names of members of their own constituency. So, if they are concerned about where the money is coming from they have not indicated it to me.

The Chairman: Mr. Dryden.

Mr. Dryden: I will try not talk at length, as everybody who knows me knows I will try to make a short answer to this question. I think Mr. Smith has put his finger on it. My answer would be that I think those who are really concerned, those Canadians who are truly concerned with our political processes and so on and so forth are concerned with this question, but otherwise not. I think that is a fair answer to the question.

The Chairman: Mr. Walker is the next questioner, followed by Mr. Laprise and Mr. Sulatycky. Mr. Walker.

Mr. Walker: Mr. Chairman, first I would very much like to thank you for the copy you gave us and I am sure nobody here would consider that part of the campaigning between elections. Second, I do not...

Mr. Dryden: I will take it off your next allotment.

Mr. Forrestall: They are all charitable cases and it would not do them any good anyway.

Mr. Walker: All I can say to Mr. Dryden is, if he takes the coffee off my next allotment I will not get a doggone nickel in my constituency. I would like to draw the Committee's attention at present to Mr. Dunlop who is the Chairman of the Select Committee from...

[Interprétation]

M. Smith: J'ai très rarement hésité à exprimer mon désaccord en ce qui concerne la position de mon ami M. M. J., mais j'aimerais souligner particulièrement l'équivoque soulevée par le mot «préoccupation.» En ce qui concerne les audiences dites publiques que nous avons tenues, j'aimerais préciser que je me suis senti seul au monde lorsque nous avons siégé à Vancouver, en attendant que quelqu'un se présente et vienne me parler, même si cette réunion avait été bien annoncée. Je crois que M. M. J. a parfaitement raison lorsqu'il dit que ceux qui s'intéressent à la chose politique sont préoccupés, et que, malgré que le pourcentage des Canadiens qui s'intéressent à la politique tend à augmenter, il reste qu'un grand nombre d'entre eux ne sont même pas capables de nous dire le nom du député de leur propre circonscription. Ainsi s'ils sont préoccupés de savoir d'où provient l'argent, je puis vous dire qu'ils ne me l'ont pas fait savoir.

Le président: M. Dryden.

M. Dryden: Je ne voudrais pas m'étendre sur le sujet, car tous ceux qui me connaissent savent que j'essaye de répondre brièvement à cette question. Je crois que M. Smith vient de localiser le problème. Ma réponse sera la suivante: si réellement je crois que certains Canadiens s'intéressent à la chose, ce sont ceux qui s'intéressent réellement à nos procédures politiques, etc. et évidemment ils sont préoccupés par cette question, mais les autres non.

Je pense que cela résume bien la question.

Le président: Nous aurons maintenant M. Walker, suivi de MM. Laprise et Sulatycky. M. Walker.

M. Walker: Monsieur le président, tout d'abord j'aimerais vous remercier du document que vous nous avez remis et je suis convaincu que personne ici ne considérera ce document comme faisant partie de la campagne entre les élections. Deuxièmement, je ne veux pas...

M. Dryden: Je retrancherai ceci de votre prochaine allocation.

M. Forrestall: Ce sont des cas de charité publique et de toute façon cela ne leur fera pas de bien.

M. Walker: Tout ce que je puis dire, M. Dryden, c'est que, s'il retranche le café de ma prochaine allocation, je n'obtiendrais même pas un sou dans ma circonscription. J'aimerais attirer l'attention du Comité sur la présence de M. Dunlop qui est le président du Comité spécial de...

[Text]

The Chairman: I wanted to take an opportunity to welcome Mr. Dunlop. We welcomed the other members of his Committee yesterday afternoon and just before Mr. Dunlop's entry into the room this morning had welcomed them again. We were delighted that the members of the Committee made it yesterday and although Mr. Dunlop could not make it yesterday we are certainly very pleased he is able to spend the day with us today.

Mr. Edward Dunlop, M.P.P. (Chairman, Select Committee on Election Laws): Thank you very much, sir. I am sorry I missed your deliberations yesterday.

The Chairman: Not at all. Mr. Walker.

Mr. Walker: I want to carry on where Mr. Forrestall left off. In this question of concern, I am inclined to agree Mr. Coldwell, Mr. Smith and Mr. Dryden. Do you find that the parliamentarians themselves are much more concerned about this whole question you investigated than the public?

Mr. Smith: Yes, I think so. I tried to get here early yesterday to talk to some of my old sitting colleagues and I am delighted to see a couple of them here. I hope they are, not because they are sitting members, but my one association with politics is that I spend a good part of my time talking to political science classes at universities, a pretty good source of potential candidates, possibly, and I find a great deal more concern from them about the high costs of democracy as somebody wrote in a book. They are concerned about it and, I think, with every reason.

Mr. Walker: Okay. You can shut me off and I will take a second round when you think I have gone on long enough. In this concern, are you talking about party people or elected members of Parliament? I think there is a big gap developing here. We have been, so far, talking about party financing and I think we have two entirely different categories.

Mr. Smith: I could not agree more.

Mr. Walker: The local man in his own constituency...

A witness: Quite right.

[Interpretation]

Le président: Je voulais souligner la présence de M. Dunlop. Nous avons accueilli les autres membres de son comité hier après-midi et juste avant l'arrivée de M. Dunlop dans cette pièce ce matin, je les ai de nouveau salués. Hier, nous étions heureux d'avoir parmi nous les membres de ce comité et, même si M. Dunlop n'était pas présent, nous sommes certainement très heureux qu'il soit des nôtres aujourd'hui.

M. Edward Dunlop, M.P.P. (président du Comité spécial d'étude sur les lois électorales): Je vous remercie. Je m'excuse de ne pas avoir pu suivre hier le cours de vos délibérations.

Le président: Ne vous excusez pas. M. Walker.

M. Walker: J'aimerais poursuivre à partir du point où M. Forrestall a quitté. Dans cette question de préoccupation, je suis porté à être d'accord avec MM. Coldwell, Smith et Dryden. Ne croyez-vous pas que les parlementaires eux-mêmes se préoccupent beaucoup plus de cette question à l'étude que le public lui-même?

M. Smith: Oui, je le crois. J'ai essayé de me rendre dans ces lieux assez tôt hier pour pouvoir parler à certains de mes anciens collègues et je suis heureux d'en voir quelques-uns assister à cette réunion. Mon propre rôle dans le domaine politique a voulu que je passe une bonne partie de mon temps à faire des conférences devant des étudiants de science politique dans les universités, ceux-ci constituent probablement une bonne source de futurs candidats. C'est pourquoi j'espère que les députés, et non pas parce qu'ils siègent actuellement, sont beaucoup plus préoccupés du coût élevé de la démocratie que quelqu'un a bien voulu le souligner dans un livre. Je pense que la question les touchent, et je crois qu'ils ont parfaitement raison.

M. Walker: Parfait. Vous pourrez m'interrompre et je vous poserai des questions au second tour lorsqu'il vous semblera que j'ai dépassé le sujet. Au sujet de ce problème, parlez-vous des membres du parti ou des députés élus au parlement? Je pense qu'un fossé se creuse ici. Nous avons jusqu'à présent parlé du financement des partis et je pense que nous avons là deux problèmes complètement différents.

M. Smith: Je suis d'accord avec vous.

M. Walker: Le député dans sa propre circonscription...

Un témoin: C'est exact.

[Texte]

Mr. Walker: ...and frankly in my judgment, there is more money raised by the individual candidates. I know in my own case I am very lucky to get 15 per cent of my total campaign expenses from the party. You have not gone into this area of the individual candidate in a constituency, I believe, as thoroughly as you have with party financing generally.

Mr. Smith: The answer to your question, Mr. Walker, is partly contained in the survey of M.P.s, but the sort of attitude I get from either candidates or members is, yes, they are very concerned. Many of them, as I have earlier said and will not repeat it, are still suffering as a consequence of having entered or tried to enter the political arena. There are many examples of this which I am sure you know. The one problem about this is that in talking to some of the members five years ago we found if a member in a particular constituency which did not have access for one reason or another or did not require it, perhaps in a suburban area, in a country area, in a rural area, there was the odd man who said to us "Election expenses are not a problem to me." However, he was certainly in a minority. The vast majority of those to whom we spoke said they could not understand how their colleague could take that point of view. Does that help you?

Mr. Walker: Yes. I do not know whether you are free to talk about this or whether you had meetings in camera, but did any of the fund raisers, the bagmen, appear before your Committee and, if so, were they enjoying the work they were doing or would they have been very glad to get rid of it? Is this an open secret and, if so, were they enjoying the work they were doing or would they have been very glad to get rid of it? Is this an open secret?

The Chairman: Are there any comments, gentlemen?

Mr. Coldwell: Of course, I have operated, I suppose, in an entirely different environment politically, but we have found we have been able to raise the amount we required to finance a party's campaign from within the constituency without much difficulty. I am talking of conditions as they existed, say, 15 years ago. I do not know whether there has

[Interprétation]

M. Walker: ...et franchement, selon moi, il y a beaucoup plus d'argent récolté individuellement par les candidats. En ce qui me concerne, je me compte heureux lorsque 15 p. 100 de mes dépenses totales de campagne électorale sont payés par le parti. Je n'ai pas parlé du candidat individuel dans sa circonscription comme je crois savoir que vous l'avez fait au sujet du financement du parti en général.

M. Smith: La réponse à votre question, M. Walker, apparaît partiellement dans l'étude faite par les députés, mais, de toute façon, que ce soit les candidats ou les députés, l'attitude générale est que l'on s'intéresse beaucoup à la question. Plusieurs d'entre eux, comme je l'ai dit plus tôt—je ne le répéterai pas—continuent à souffrir des conséquences de leur entrée ou de leur essai d'entrée dans l'arène politique. Il y a de nombreux exemples que vous connaissez, j'en suis sûr. L'un des problèmes que nous avons découverts en nous entretenant il y a cinq ans avec certains députés, c'est qu'un député d'une circonscription particulière n'a pas accès à ces fonds pour une raison ou pour une autre ou n'en a pas besoin, qu'il s'agisse peut-être d'une circonscription de banlieue, ou d'une région rurale, il y a eu parfois quelqu'un pour nous dire: «les dépenses électorales ne sont pas un problème pour moi». Cependant cette personne représente une minorité. La grande majorité des gens à qui nous nous sommes adressés nous ont déclaré qu'ils ne comprendraient pas pourquoi leur collègue pouvait soutenir un tel point de vue. Est-ce que cela vous aide?

M. Walker: Oui. Je ne sais pas si vous pourrez répondre à ma prochaine question, car peut-être avez-vous tenu des réunions à huis clos, mais est-ce que des organisateurs financiers—ceux qui se chargent des souscriptions—sont venus témoigner devant votre comité? S'ils l'ont fait, est-ce qu'ils étaient réellement heureux du travail qu'ils faisaient ou est-ce qu'ils auraient été très heureux de s'en débarrasser? S'agit-il là d'un secret de polichinelle ou voudriez-vous nous en parler?

Le président: D'autres observations, messieurs?

M. Coldwell: Bien sûr, j'ai travaillé, je pense, dans un environnement politique complètement différent, mais nous avons découvert que nous étions capable d'obtenir les fonds nécessaires pour financer la campagne du parti à l'intérieur même de la circonscription sans trop de difficulté. Je parle des conditions qui existaient, disons, il y a 15 ans. Je

[Text]

been any great change since because I have not been involved in this, but in the old days the party with which I was associated collected the amount of money required to elect a candidate within the constituency...

Mr. Walker: Yes.

Mr. Coldwell: ...and by small contributions. In my own constituency 1,000 people or more would contribute small amounts to our campaign funds and what we cover...

Mr. Brewin: It is worse now. We not only have to support our own campaigns, we have to make a contribution to the central campaign of 20 per cent or something like that.

Mr. Coldwell: Well we did that.

Mr. Brewin: So, it is not a question of drawing from money from the centre, we are contributors to the central fund. Of course, we benefit from their activities, naturally.

Mr. Smith: It seems like a justification for increasing your indemnity.

Mr. Coldwell: But as a matter of fact, of course, if you go about it the right way you can raise large sums of money from individuals in the constituency and the bagmen who collected it were not bagmen in the sense perhaps that you were using the term. They were people in polling subdivisions who obligated themselves to collect a certain amount of money, who went out and they collected it in small amounts which, I think, is a basis of democracy.

Mr. McKinley: Is there not, Mr. Coldwell, as much danger from pressure being put on certain members who might be elected by those people who raised that money as there is put on parties of the government?

Mr. Coldwell: It depends on what you mean by "pressure". If you mean that a candidate who is elected in this way on the small contributions of the rank and file of the people in the constituency would, of necessity, consider the needs of these people and would put them in the forefront of his request to the legislature or to the House of Commons, I think that

[Interpretation]

ne sais pas s'il y a eu de grands changements depuis lors, car je n'ai pas été mêlé à la politique. Mais à ce moment-là le parti auquel j'adhérais récoltait les montants requis pour élire un candidat au sein même de la circonscription...

M. Walker: Oui.

M. Coldwell: ... ceci au moyen de contributions peu importantes. Dans ma propre circonscription, plus de 1,000 personnes contribuèrent au moyen de petits montants à la caisse de notre campagne électorale et les frais que nous supportons...

M. Brewin: La situation ne s'est pas améliorée. Non seulement nous devons financer nos propres campagnes, mais nous devons verser une contribution à l'organisation centrale de la campagne qui représente environ 20 p. 100 du total ou quelque chose de près.

M. Coldwell: C'était aussi notre manière d'agir.

M. Brewin: Donc, il ne s'agit pas de retirer de l'argent de l'organisation centrale; nous contribuons plutôt à la caisse de l'organisation centrale. Bien sûr, il est évident que nous bénéficions de leurs activités.

M. Smith: Il semble que c'est là une justification pour motiver une augmentation de votre indemnité.

M. Coldwell: En fait, si vous vous y prenez de la bonne façon, vous pouvez obtenir des fonds considérables de certains individus au sein de votre circonscription et les personnes qui reçoivent ces souscriptions ne sont pas des organisateurs au sens où vous utilisez ce terme. Il s'agit-là de personnes qui, au sein des secteurs de scrutin, se sont engagées à récolter un certain montant d'argent, et qui sont allées le récolter sous forme de petits versements, ce qui constitue, j'en suis sûr, la base de la démocratie.

M. McKinley: Ne croyez-vous pas, M. Coldwell, qu'il y a un grand danger que des pressions soient exercées sur certains députés peut-être élus par ces personnes qui ont contribué aux caisses électorales des partis gouvernementaux?

M. Coldwell: Cela dépend de ce que vous entendez par «pression». Si vous voulez dire qu'un candidat élu au moyen de petites contributions populaires recueillies dans sa circonscription devrait nécessairement étudier les besoins de ces personnes et les mettre au centre de ses préoccupations en ce qui a trait à la loi ou à la Chambre des communes, je

[Texte]

kind of pressure, the democratic pressure, is quite good and should be encouraged.

Mr. Smith: I wonder if that is really the kind of pressure, because I really think that what you have hit upon is also one of the principal points of this report. I am obviously not going to place myself in the position of stating that there are improper methods of obtaining funds, but most of us who have been part of public life at some stage rather suspect it. That probably is as far as I dare go in committee.

What this report attempts to do—it is not going to remove it completely but it certainly is going to relieve that word “pressure”, some of the pressure which has been in common practice, certainly as long as any of us here can recall. I think I should leave it at that.

We are familiar that there are systems and methods by which funds, not only in this country but in many others, have been collected which I think any of us, whether we have been associated indirectly or not, would like to see removed. This is the prime purpose of this report. At least it is one of the prime purposes.

Mr. Walker: Mr. Chairman, could I ask Mr. Coldwell to answer my question? The other two Committee members did not have any comments about the fund raisers or bagmen as to the bagmen's personal dislike of this particular chore for the party. I am talking now about the raising of party funds, this great suspicious area. Did some of them appear before you and give their personal preferences? Were they for public financing, for instance, instead of this scrounging method of financing elections?

Mr. Dryden: I can certainly tell you about the key fund raiser of the Liberal Party, now Senator John Aird, whose letter I quoted in part and referred you to on page 247 of the report. We had a lengthy interview with him, and I can tell you in the first place that Senator John Aird was, I think it is true to say, certainly one of the moving forces, and I think one of the principal moving forces, toward the setting up of this election expenses committee. No one was more strongly of the view than Senator Aird that something should be done and indeed must be done to change the old system on two scores, first

[Interprétation]

crois que ce genre de pression, la pression de la démocratie, est une bonne chose en elle-même et qu'elle devrait être encouragée.

M. Smith: Je me demande s'il s'agit là véritablement de la sorte de pression qui est exercée, car je crois vraiment que vous venez de vous attaquer aux points les plus importants du rapport. Je voudrais dire publiquement que toutes les façons d'obtenir des fonds sont toujours conformes aux pratiques habituelles, mais la plupart d'entre nous qui avons pris part à la vie publique à un moment ou l'autre de notre existence s'étonnent que tel peut être en effet le cas. Je ne pourrais me permettre d'aller plus loin en comité.

Ce que le rapport essaie de faire, c'est non pas d'enrayer complètement les pressions, mais du moins de les atténuer. Je ne crois pas pouvoir me permettre d'en dire plus à ce sujet.

Nous savons qu'il existe des systèmes et méthodes qui permettent de rassembler les fonds non seulement dans notre pays, mais dans beaucoup d'autres et nous aimerions certainement que ces méthodes soient éliminées. C'est le but principal de notre rapport; en tout cas c'en est un des principaux.

M. Walker: Monsieur le président, pourrais-je demander à M. Coldwell de répondre à ma question? Les deux autres membres du comité n'avaient pas de commentaires à formuler au sujet des solliciteurs de fonds, du fait que ceux-ci n'aimaient pas particulièrement remplir cette corvée pour le parti. Je parle maintenant du rassemblement des fonds du parti, sur lequel pèse le plus de soupçons. Certains de ces solliciteurs ont-ils témoigné devant vous et vous ont-ils parlé de leurs points de vue personnel de leurs préférences? Étaient-ils en faveur du financement public, par exemple, plutôt que le recours à cette méthode de sollicitation des dépenses électorales?

M. Dryden: Je peux certainement vous parler d'un solliciteur de fonds pour le parti libéral qui a occupé une place importante en tant que tel, le sénateur John Aird dont j'ai cité la lettre en partie. Je vous ai également prié de vous reporter à la page 247 du rapport. Nous avons eu une entrevue assez longue avec lui et je pourrais vous dire tout d'abord que le sénateur John Aird était certainement une des personnes des plus en faveur de la création du comité des dépenses électorales. Personne plus que lui estimait que quelque chose devrait être fait pour changer le vieux système de corvée étant donné que, à

[Text]

because he said there has to be a better way of doing it than the way we are doing it now, and secondly because—and this is something that few people seem to have got into their heads yet—the old system is just running out. It is coming to the end. I could make a long speech to you on that, but let it suffice to say that nobody was more strongly in support of this sort of thing we are doing and recommending here than he was.

Mr. Walker: Was this because of the morality of the situation, or the fact that it was not working any longer?

Mr. Dryden: No, not so much because of the morality as because of the public view of the morality. I want to say something on behalf of John Aird and our present fund raiser and those in the past, and I know something whereof I speak, more in the Liberal Party but to some extent in the Conservative Party as well. There is no group of people who have had a more thankless task than these people and who have made a greater contribution, with jolly little credit most of the time, to the continuation of democracy in public life in this country. But the fact remains first that this system was running out and no longer fitted other things in the structure of our society, and secondly there is a bit of public odium. This whole business has been under considerable suspicion for some time, almost all of which, as I said before, is unjustified. However, the fact is that it is there, and the only way to remove it is to change the system and to get the thing out into the open, because the reason for the suspicion is all the mystery and secrecy in keeping things under wrap. When you hide something under the table, people of necessity suspect that there must be something wrong with it. Otherwise, why do you hide it under the table?

Mr. Smith: Mr. Walker, to answer your question directly, I have never met a bagman, whether in or out of politics, who relished his job even if he had a hope for a possible reward on this earth or in heaven, whether his name be Smith or Aird or anybody else. In fact, the opposite extreme to that was in a country not too far distant from here where we approached the national chairman of a major political party, and I had the effrontery to ask him if he did not think it was time in that country that they placed on some limitations. After taking the cigar out of his mouth he looked at me and said, "Mr. Smith, my God what for" He was interrupted by several calls from senior members of the legislative assembly of his country, and literally he

[Interpretation]

son avis, il y avait une meilleure façon d'arriver au même résultat et que, en second lieu, le vieux système ne répond plus aux besoins, ce que peu de personnes semblent comprendre actuellement. En fait, le vieux système est en train de mourir de sa belle mort. Je pourrais faire un long discours à ce sujet, mais je crois qu'il est suffisant de dire que personne n'est plus en faveur de l'établissement d'un comité que le sénateur lui-même.

M. Walker: Cela était-il dû au fait de la moralité de la situation ou au fait que le vieux système ne fonctionne de toute façon plus.

M. Dryden: Non, ce n'est pas tellement à cause de la moralité, mais à cause du fait que ces questions de moralité touchent le public. J'aimerais ici faire une parenthèse au sujet de John Aird et de notre sollicitateur actuel de fonds et également au sujet de ceux qui l'ont été dans le passé. Je crois pouvoir dire cela surtout du parti libéral et également dans une certaine mesure du parti conservateur. Personne n'a eu une tâche plus ingrate que ces personnes qui ont fait une plus grande contribution à la démocratie de notre pays. Le fait est certain que, si ce système était en fait en train de mourir de sa belle mort et qu'il n'était plus adéquat étant donné la structure de notre société; il faut également dire que le public était assez hostile à une telle pratique. Depuis quelque temps le système est mis en doute, ce qui n'est pas tout à fait justifié. Cependant le fait est qu'un tel système fonctionne actuellement et la seule façon de le changer est de discuter la chose publiquement, étant donné que la raison pour laquelle on s'en méfie est qu'il est entouré de beaucoup de mystère et de secret. Tout ce qui est caché est évidemment suspect.

M. Smith: M. Walker, pour répondre à votre question directement, je n'ai jamais rencontré un sollicitateur, que ce soit dans la politique ou non, qui aimait son travail, même s'il avait l'espoir d'obtenir une récompense. Une attitude tout à fait différente est celle que j'ai trouvée dans un pays pas très éloigné du Canada, où nous avons rencontré le président national d'un parti politique important et à qui j'ai demandé s'il ne croyait pas qu'il était temps d'imposer quelques restrictions au système actuel. Après avoir retiré le cigare de sa bouche et m'avoir dévisagé, il m'a demandé quelle était la raison pour laquelle je posais une telle question. Plusieurs fois il a été interrompu par des communications téléphoniques de la part des

[Texte]

was terrified at the thought that there was going to be any suggestion of a removal of the political financial patronage system that was so important to his operation. He gave us no encouragement that this would ever take place in his country. We were, of course, interested in the reverse of his attitude.

Mr. Dryden: But now they are \$9 million in debt.

Mr. Smith: He may feel differently.

Mr. Dryden: Of course, he is not in office any more.

Mr. Walker: May I carry on, Mr. Chairman?

The Chairman: Go ahead, Mr. Walker.

Mr. Walker: Was it your judgment that there are very suitable candidates who, if elected, might make good members of Parliament and who are precluded from running because of the high cost involved in an election campaign? I am not talking party; I am down to the constituency level now.

Mr. Smith: I think it is the major contributing factor, Mr. Walker. I think there is a bigger one with which you are acquainted, and that is the absolute dislocation of a man's life. Having been in and out of it seven times, I can speak with some authority. The sacrifice that you, in effect, make—and I call it that to be in public office—is a very serious one. What contributes to that and makes it worse is the high cost of getting elected itself.

Mr. Walker: I have one more question and then I am through. I would like to go back to this business of full disclosure. Your objection has been that full disclosure of revenues—what I call total full disclosure—is not advisable at this time because of the possibility of the nontransference of funds. I would like to go along with the principle that you enunciate, Mr. Coldwell. If large contributors refuse to go for a full disclosure, I would like to think that that slack, those funds which dry up, would be taken care of at the local level. I believe that the local level is raising now all the money that can possibly be raised, and so I think your total loss of income will be severe. This must have been your inclination too. Are you not sacrificing full disclosure because you are rejecting public financing.

[Interprétation]

anciens de l'Assemblée législative de son pays et il était littéralement terrifié à l'idée qu'on puisse suggérer un changement du système de contribution financière à des partis politiques. En effet, il estimait que ces contributions étaient absolument essentielles au bon fonctionnement de l'organisation. Il ne nous a pas du tout fait comprendre qu'un tel changement aurait lieu dans son pays. Nous aurions évidemment voulu entendre la thèse opposée.

M. Dryden: Actuellement, ils ont 9 millions de déficit.

M. Smith: Il peut penser différemment.

M. Dryden: En fait, il n'occupe plus de fonction publique à l'heure actuelle.

M. Walker: Pourrais-je continuer, monsieur le président?

Le président: Certainement, monsieur Walker.

M. Walker: N'était-ce pas vous qui disiez qu'il y avait des candidats très valables qui, s'ils étaient élus, pourraient devenir des députés très efficaces et qui ne peuvent se présenter, vu les frais exorbitants d'une campagne électorale. Je ne parlais pas d'un parti, mais bien de la circonscription.

M. Smith: Je crois en effet, monsieur Walker, qu'il s'agit là d'un facteur très important. Il y en a un autre qui est encore plus important, c'est le fait que l'on soit continuellement bouleversé quand on exerce un emploi public. Étant donné que personnellement j'ai participé à la vie publique en cette occasion, je peux en parler en connaissance de cause. Le sacrifice que l'on fait est très important. Ce qui rend les choses encore plus difficiles, ce sont les frais exorbitants d'une campagne électorale.

M. Walker: J'aurais encore une dernière question à poser. J'aimerais revenir sur cette question de la divulgation complète. Votre objection est que la divulgation complète des revenus—je veux dire divulgation complète et totale—n'est pas recommandable maintenant, étant donné qu'il est possible que les fonds ne soient pas transférables. J'aimerais partir du principe que vous énoncez, M. Coldwell. Si des donateurs importants refusent de permettre la divulgation complète, je pense qu'on pourra s'occuper au niveau local de l'argent qui manque. Je crois que tous les fonds qui peuvent être recueillis le sont actuellement au palier local et, par conséquent, je crois que la perte totale de revenus serait importante. Vous devez sûrement penser de même. N'êtes-vous pas en train de sacrifier la divulgation complète pour rejeter le financement public?

[Text]

I do not believe I can agree with Mr. Coldwell when he says that the funds can be raised locally. It is a good thing to think about it, but I think all the funds are coming out of the local people that we can possibly get, but I do not think that you have looked at the other alternative to make up that loss in terms of public financing.

Mr. Smith: You are talking, Mr. Walker, about total public financing. Otherwise you are saying, place the limitations and have the state assume all other costs. Is this the point you are making?

Mr. Walker: If necessary to make up this loss of revenue because of full disclosure, you having set a limitation on the amount of an election campaign in a country.

Mr. Smith: I will make only two very quick comments on that. The first one I have already said, and we all dislike repetition. I have always experienced in any organization, whether it be a social, political or business organization, that when a man has a dollar invested in his belief, he becomes somewhat more active, and I think you would end up with an even more sterile society in terms of interest in the election campaign. I think this is a factor.

The second one is one which is a point of view perhaps completely outside of my Committee's agreement or view. You are all subject to public attitudes on what action you recommend to Parliament, and I hesitate to suggest that the public are ready at this stage for a total underwriting of election campaigns.

Mr. Walker: All right. That is not quite my question. If my premise is correct that all the funds that are possible to be raised by the little people in a constituency and the little shopkeepers, and we do a lot of this in my own constituency...

Mr. Smith: Right.

Mr. Walker: Leave that as it is. But then do you agree with partial public financing if you put in full disclosure in relation to the large contributions to parties, not to local candidates but to parties? Were you willing to make up that gap out of public financing? This still leaves the local involvement of a local candidate.

[Interpretation]

Je ne crois pas que je puisse être d'accord avec M. Coldwell, quand il dit que les fonds peuvent être prélevés localement. Je crois qu'il faut songer à cette question et j'estime que tous les fonds que nous pouvons recueillir proviennent de la population locale. Je ne crois pas que vous avez fait face à l'autre possibilité, qui consiste à rentrer dans ces pertes, grâce au financement public.

M. Smith: Vous parlez, monsieur Walker, du financement total par le public. En d'autres termes, vous parlez d'imposer des restrictions et vous estimez que l'État doit assumer tous les autres frais, n'est-ce pas?

M. Walker: Il est nécessaire de contrebalancer la perte de revenus à la suite d'une délégation complète et à la suite des restrictions que l'on pourrait imposer sur le montant d'une campagne électorale nationale.

M. Smith: Je ferai deux commentaires à ce sujet. J'en ai déjà fait un et je sais que tout le monde déteste la répétition. J'ai toujours eu l'expérience dans toute organisation, qu'il s'agisse d'une organisation sociale, politique ou bien d'une organisation d'affaires, que quand une personne investit pour soutenir une idée politique ou une autre, elle a tendance à devenir plus active. Par conséquent, si nous avons une politique de financement public, la population serait beaucoup plus intéressée à la campagne électorale.

Le deuxième commentaire que je voulais faire ne se rapporte peut-être pas au but du comité. Il faut toujours faire attention aux recommandations que l'on fait au Parlement étant donné que l'on doit en rendre compte au public et j'hésite à dire que le public est prêt à l'heure actuelle à souscrire à une campagne électorale.

M. Walker: Très bien. Cela ne se rapporte pas à ma question. S'il est exact de dire que tous les fonds que l'on peut rassembler proviennent de la population elle-même, de la circonscription des petits commerçants, ce qui est le cas dans ma propre circonscription...

M. Smith: Très bien.

M. Walker: Supposons qu'il en soit ainsi. Êtes-vous alors d'accord avec un financement public partiel, si vous permettez la divulgation complète en ce qui concerne les grandes contributions au parti, mais non pas aux candidats locaux?

[Texte]

●1110

Mr. Smith: Mr. Walker, frankly it is an alternative suggestion, it is nothing more than that. I do not see it is any more justified than the recommendations we made contained herein. Really, what I am in effect saying to you is, which I am sure does not apply in your case, but I know it is in the minds of some. I do not subscribe that this catch phrase of total disclosure as sort of a solution to the cleansing effect of all the political life. I think it is a myth and I see no reason whether it be a union, a small business or any organization why it should not continue to contribute to the society in which it believes, in which it works, and I think if we put total disclosure we will end up by discouraging these people. It is just as simple as that. It is a matter of opinion. This Committee may disagree with me, but it is one I hold.

Mr. Coldwell: I would say that, of course, in the financing of a local election campaign there is a contribution from the central body, but it seems to me the crux of the situation is reducing the cost of these campaigns by putting controls and limitations on expenditures. We have recommended relief in postage, relief in radio and television, and so on, but I think the whole matter of the local candidate's expenses is to reduce them and to reduce them by means of legislative controls, as we have suggested, so much, as far as money is concerned, and so much for the number of constituents in the constituency.

Mr. Walker: But if one of the purposes of what we are trying to do is to destroy this suspicion the public has about where the money comes from, surely this is one of the main purposes. Certainly this is my interest. If this is one of the purposes, then are you not sacrificing that purpose by going for anything other than full disclosure.

Mr. Smith: We were asked earlier by a gentleman who has since left us about the extent of the great mystery, objection or confusion about public funds in a campaign. You will recall we were asked specifically if it were serious, if it were wide spread. At least two of us came to the conclusion it was not as serious as many people have made out by the very nature of the interest and, in fact, we have a study on it.

[Interprétation]

M. Smith: Monsieur Walker, il s'agit là en effet d'une proposition de rechange, rien de plus. Je ne pense pas qu'elle ait plus de raison d'être que les recommandations que nous avons faites et que renferme ce document. En vérité, ce que je veux dire et qui, j'en suis sûr, ne s'applique pas à votre cas, c'est que la divulgation complète soit un genre de solution pour l'assainissement de toute la vie politique. Je pense que c'est un mythe, et qu'il s'agisse d'un syndicat, d'une petite entreprise où de toute organisation, je ne vois pas pourquoi ces éléments ne pourraient pas continuer à apporter leur contribution à la société en laquelle ils croient, au sein de laquelle ils opèrent. Je pense que, si nous imposons la divulgation complète, nous finirons par décourager toute action de ce genre. C'est aussi simple que cela. C'est une question d'opinion. Il est possible que les membres du Comité ne soient pas d'accord avec moi, mais c'est là mon opinion.

M. Coldwell: Bien entendu, je dirais que dans le financement d'une campagne électorale locale, il y a une contribution qui provient de l'organisme central, mais il me semble que le point capital de la situation, c'est de réduire les frais de ces campagnes électorales en exerçant des contrôles et en imposant des limites aux dépenses. Nous avons recommandé un allègement des frais postaux, d'utilisation de la radio et de la télévision et autres choses de ce genre, mais je pense que toute la question des dépenses du candidat d'une région porte sur les réductions et ceci au moyen de contrôle législatif comme nous l'avons proposé, autant pour les dépenses en argent que pour le nombre d'électeurs que contient la circonscription.

M. Walker: Si l'un des objectifs auxquels nous tenons est de dissiper les soupçons qu'a le public au sujet de la provenance des fonds, je suis sûr que c'est l'un des principaux objectifs auxquels je m'intéresse. Si c'est l'un des objectifs, ne le sacrifiez-vous pas en acceptant autre chose que la divulgation complète?

M. Smith: Précédemment, un monsieur qui n'est pas parmi nous nous a posé une question au sujet de l'étendue du grand mystère, des objections ou de la confusion concernant l'utilisation des fonds publics dans une campagne électorale. Souvenez-vous qu'on nous a demandé très précisément si c'était sérieux et si c'était répandu. Au moins deux d'entre nous sont arrivés à la conclusion que ce n'était pas aussi grave que beaucoup de gens le croient vu la nature même de l'intérêt qui importe; en fait, nous avons une étude sur ce sujet.

[Text]

Mr. Walker: Yes, I know, so you were responding generally in that case. Some of your recommendations are responding to a public, if you will, lack of interest in this whole subject. You might have gone further, I suggest, if you had had more ordinary citizens appearing before you and more people...

Mr. Smith: Mr. Walker, I might even go further if I were asked to do another one of these, heaven forbid. I might even go further next year or the year after. This represents from my standpoint a starting point. I have been condemned and criticized by both sides of the spectrum for it. I have read pretty well every editorial that has been written about it and I have certain reservations about detail in it in reflection, but not in terms of principle, and I am not impressed with the argument that there is this great concern by the public about the raising of election funds. If there is, it occurs one week before the campaign and that is it, but for the most part the public is to my regret disinterested in what takes place in this. I found when I was here that we thought the world was going to change immediately until we got outside and then somebody had the effrontery to ask us where we had been. We had been sitting in the House of Commons.

Mr. Walker: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dryden, do you have a final comment on that subject

Mr. Dryden: Yes. This follows what we have been discussing and goes back, as you have, to the point of public concern.

At page 47 of the second volume of the report, *Studies in Canadian Party Financing*, there is set out the result of a public poll that we had taken professionally on this which showed that only 20 per cent of the electorate had even heard of fund raising; 64.2 per cent had not heard of any fund raising going on; 15.7 per cent did not remember and .02 per cent was put in as residuals because it did not add up right. However, the point is that 64.2 per cent had never even heard that any fund raising went on in an election and another 15.7 per cent did not remember whether they had heard any discussion of fund raising or not.

Mr. Walker: I thought I was through, but I would like to ask one more. If there had been

[Interpretation]

M. Walker: Oui, je le sais, aussi lorsque vous avez donné une réponse sur un plan général. Certaines de vos recommandations ont trait, si vous voulez, à un manque d'intérêt public pour toute cette question. Je pense que vous auriez pu aller plus loin, si plus de citoyens sans conditions particulières avaient comparu devant vous et plus de gens...

M. Smith: Monsieur Walker, je pourrais même aller plus loin si l'on me demandait d'entreprendre une autre de ces études, Dieu m'en préserve. Je pourrais même aller plus loin l'année suivante ou l'année d'après. A mon avis, ceci représente un point de départ. Cette étude m'a fait encourir les blâmes et les critiques des groupes intéressés. J'ai lu assez attentivement tous les éditoriaux qui ont été écrits à ce sujet et j'ai certaines réserves à exprimer au sujet des détails de pensée, mais pas en terme de principes, et je ne partage pas l'argument selon lequel le public se préoccupe énormément du recueillage de fonds électoraux. Si cette préoccupation existe, elle se manifeste une semaine avant la campagne électorale et c'est tout, mais la plupart du temps, à mon grand regret, le public ne s'intéresse pas à ce qui se passe dans ce domaine. J'ai découvert, lorsque j'étais ici, que nous pensions que le monde allait changer immédiatement lorsque nous trouverions à l'extérieur puis quelqu'un a eu l'effronterie de nous demander où nous étions. Nous siégeons à la Chambre des communes.

M. Walker: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Dryden, avez-vous une dernière remarque à faire à ce sujet?

M. Dryden: Oui, ceci fait suite à ce que nous avons discuté et touche, comme vous l'avez fait, la question de la préoccupation publique. A la page 47 du second volume du rapport «*Studies in Canadian Party Financing*», figurent les résultats du sondage d'opinion publique que nous avons effectué professionnellement sur cette question et qui indique que seulement 20 p. 100 des électeurs avaient entendu parler de collection de fonds, 64.2 p. 100 n'en avaient jamais entendu parler, 15.7 p. 100 ne s'en souvenaient pas et 0.02 p. 100 négligeables, parce que leur nombre ne s'ajoutait pas correctement. Néanmoins, il reste que 64.2 p. 100 n'étaient même pas au courant du fait que des fonds étaient recueillis au cours d'une élection et 15.7 p. 100 ne se rappelaient pas s'ils avaient entendu ou non discuter de collection de fonds.

M. Walker: Je pensais avoir terminé, mais je voudrais poser une autre question. Si l'in-

[Texte]

much greater public interest and a much greater demand—and this is hypothetical—I presume you would have gone further in your report in some areas...

Mr. Dryden: Oh yes, I think so.

Mr. Smith: As the Speaker would say, that is a hypothetical question.

Mr. Dryden: I think that is true.

The Chairman: Gentlemen, it is now 11.15. As we asked these witnesses to spend the morning with us which will take us through probably until 12.30 or 1 o'clock and then some time this afternoon if there is further questioning, I wonder if it would not be sort of humane to take about a 5 or 10 minute break right about now. I propose after the 10 minute break to start the questioning with Mr. Brewin and then follow with Mr. Sulatycky. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

● 1130

The Chairman: Gentlemen, can we resume, please? Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I wanted to ask the members of the Committee about something that I think perhaps is obvious from reading their report and from hearing what they have to say. This relates to the fact that the recommendations amount to a package deal, if I may use that expression in spite of Mr. Smith, that one relates to the other and they are strictly interrelated which is very important, I think, for us to keep in mind.

First of all, I take it the Committee says there are certain evils, unfairnesses and inequities in the present system, and we do need a change.

Second, I think they say that to have a change you have to have some measure of control and at page 53 or 54 that if any controls ought to be introduced you have to have meaningful disclosure and reporting. This is a step in it. Then it goes on to say that if the disclosure is to be meaningful it must be subject to adequate auditing and review. You cannot do without that step. Then because disclosure may dry up, for other reasons, too, perhaps, but dry up certain types of contributions, it is necessary to broaden the basis of political contributions by tax concessions and by the payment out of the public purse of certain basic election expenses, not all, but enough that each recognized candidate can put on a minimal sort of

[Interprétation]

térêt du public avait été plus important tout comme le désir de se renseigner, ce qui est hypothétique, je présume que vous seriez allés plus loin dans votre rapport en ce qui concerne certains domaines...

M. Dryden: Oui, je le crois.

M. Smith: Comme le dirait l'Orateur, c'est une question hypothétique.

M. Dryden: Je pense que c'est vrai.

Le président: Messieurs, il est maintenant 11 h 15, comme nous avons demandé à ces témoins de rester parmi nous ce matin, ce qui probablement prolongera nos travaux jusqu'à 12 h 30 ou 13 heures et durant quelque temps cet après-midi si d'autres questions sont posées, je me demande s'il ne serait pas humanitaire de prendre présentement un repos de 5 ou 10 minutes. Après cette pause de 10 minutes, je propose de commencer la période des questions avec M. Brewin qui sera suivi de M. Sulatycky. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Nous sommes d'accord.

Le président: Messieurs, nous reprenons nos travaux. Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, je voulais demander aux membres du comité un renseignement qui me semble évident après avoir lu le rapport et entendu ce qu'ils ont à dire. La question a trait au fait que les recommandations équivalent à une entente, que l'une se rapporte à l'autre, ce dont il est très important pour nous de tenir compte.

En premier lieu, le Comité mentionne que le système actuel comporte certains maux, de l'injustice et de l'iniquité, et qu'un changement s'impose.

En second lieu, le Comité mentionne aussi que, pour faire un changement, il faut une certaine mesure de contrôle et, à la page 53 ou 54, que, s'il faut mettre sur pied des contrôles, il faut avoir une divulgation et des modes de rapport significatif. Ensuite pour que la divulgation soit significative, elle doit être sujette à une vérification et à une révision adéquate. Cette mesure est inévitable. De plus, vu que, pour d'autres raisons, la divulgation peut aussi empêcher cette sorte de contribution, il est nécessaire d'élargir le fondement de contributions politiques par la concession fiscale et par le paiement de certaines dépenses électorales fondamentales à même les deniers publics; pas entièrement, mais suffisamment pour permettre à chaque

[Text]

campaign to educate the public and advise the public where they stand. Then you go on to say there must be limitations of certain types of campaign expenditures.

The point I would like to get you to comment on is whether all of these things from the experience you have gained in studying other jurisdictions, are not necessarily related to each other and if you leave any one of them out you produce the situation Mr. Dryden spoke about, you have the hedge on three sides, but a gap on the other. We have to take the group of things together if we are going to produce the results the Committee had in mind. Am I right in coming to that conclusion?

Mr. Smith: From my standpoint, yes, and I am sure the others will agree.

Mr. Dryden: Yes, I agree with that. You could proceed with some of them and get certain limited results. You would get beneficial results. Some could be implemented by themselves, but to achieve everything we are trying to do here, you would have to do basically what we said.

Mr. Brewin: The disclosures, as is stated here, are not only to remove secrecy and to remove the suspicions that you have spoken about, but also is not some form of disclosure and auditing essential if the controls are to be effective at all.

Mr. Dryden: Yes, there is no question about that.

Mr. Brewin: I got the impression that was the core of some of the things you were saying and I wanted to get it as clearly as I could to make sure I had not misunderstood you.

Mr. Smith: You are such an excellent examiner, Mr. Brewin. I rather suspected and I am sure it is not altogether still a fact, that you are drawing us into a conclusion that perhaps we might not want to make, but up to that point I would say, yes, that is obviously the answer.

We feel no one dislikes saying to a committee of the House that you have to accept all of these recommendations to make this work, but nevertheless in our view and based on the experience of other countries where some have introduced facets of this—they agreed with us that basically if there were failures in their systems it was because there was not a closed door on one specific side of it—we have attempted to present a balanced idea of how it can be helpful to society, to democracy and in particular to the candidate.

[Interpretation]

candidate reconnu de faire une campagne suffisante à éduquer le public et à lui faire savoir où il en est. Il arrive que certaines sortes de dépenses électorales doivent être limitées.

Je voudrais que vous commentiez sur la question de savoir si, d'après l'expérience que vous avez acquise en étudiant la chose dans d'autres administrations, ces éléments ne sont pas nécessairement reliés l'un à l'autre et si vous en supprimez un, vous créez la situation dont M. Dryden a parlé. Il nous faut réunir toutes ces choses si nous voulons atteindre les résultats auxquels le comité songe. Est-ce que j'arrive à la bonne conclusion?

M. Smith: Oui, d'après mon point de vue, et je suis certain que les autres seront d'accord.

M. Dryden: Oui, je suis d'accord. Vous pourriez exécuter certaines de ces mesures et obtenir des résultats limités mais avantageux. Certaines mesures se réaliseraient d'elles-mêmes, mais pour accomplir plus que vous essayez de faire ici, il vous faudrait faire ce que nous vous avons dit.

M. Brewin: Les divulgations dont il s'agit ici n'ont pas seulement pour objet de déloger le caractère secret et les soupçons dont vous avez parlé, et ne constituent pas une forme quelconque de divulgation et de vérification essentielles pour obtenir des contrôles efficaces.

M. Dryden: Oui, il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Brewin: J'ai eu l'impression que c'était là le fond de certaines idées dont vous parlez et j'ai voulu l'énoncer aussi clairement que possible pour m'assurer que je ne vous avais pas méentendu.

M. Smith: Vous êtes un examinateur si compétent, monsieur Brewin, et j'ai bien l'impression que vous nous amenez vers une conclusion que, peut-être, nous ne voulons pas mais jusqu'à présent je dirais oui, que c'est évidemment la réponse.

Nous croyons que personne ne craint de dire à un comité de la Chambre qu'il doit accepter toutes les recommandations faites pour exécuter ce travail. Toutefois, à notre avis, d'après l'expérience d'autres pays où l'on en a mis sur pied certains aspects, ils ont convenu avec nous que si le système comportait des défauts, c'était en raison du manque de contrôle. Nous avons tenté de donner une idée balancée de la façon dont ces mesures peuvent aider la société, la démocratie et le candidat en particulier.

[Texte]

Mr. Brewin: I would like to say to you, Mr. Smith, if I may, Mr. Chairman, that I was not trying to draw you to any conclusion you would not like to come to because the conclusion I wanted to draw from this was that without, of course, dotting every "i" and crossing every "t" this committee would be well advised to take the whole series of your recommendations very seriously.

Mr. Smith: Thank you, Mr. Brewin. It was only a friendly suspicion I had, Mr. Brewin.

Mr. Walker: On a point of clarification, I wonder if this word "disclosure" could really be designated as to whether we are talking about disclosure of income or disclosure of expenses. It gets bounced around all the time and there are certainly two different areas.

The Chairman: I take it that the Committee members are talking in terms of the definition of disclosure as they have gone into it in the report because the report speaks of disclosure of certain sources and expenditures as a breakdown.

Mr. Dryden: The disclosure as recommended here.

The Chairman: Yes, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: There is one other thing. It is a pet idea of mine and I do not know whether the Committee considered this. Included in their report is a reference to the fact that in Sweden they prohibit the contribution of campaign funds from foreign controlled sources. Did the Committee give any consideration to whether that would be desirable in Canada, having in mind the fact that we have a rather strong penetration of foreign capital and so on in this country?

Mr. Smith: It would be fair to say, Mr. Brewin, that the Committee did consider this. I think the Committee's response to it is dealt with in terms of disclosure of foreign funds, but not in terms of the elimination of them.

Mr. Dryden: We think they have a responsibility in this respect which they are not discharging at the moment.

Mr. Brewin: Let me put it to you then ...

Mr. Dryden: I should not have put it that way. I should have said, which all but a very few are not discharging at the moment.

Mr. Brewin: May I ask the members of the Committee then whether this is not an additionally good reason for disclosure that with the existence of disclosure, the source of cam-

[Interprétation]

M. Brewin: Je voudrais vous dire, monsieur Smith, que je n'essayais pas de vous amener à des conclusions que vous n'aimeriez pas atteindre, car ce que je voulais dire c'est que le comité aurait avantage à tenir compte très sérieusement de toutes vos recommandations.

M. Smith: Merci, monsieur Brewin. Mes soupçons n'avaient rien d'hostiles.

M. Walker: Aux fins d'éclaircissement, je me demande si l'on pourrait préciser qu'il s'agit de la divulgation des revenus ou des dépenses. Ce sont là certainement deux domaines différents.

Le président: Je présume que les membres du comité font allusion à la définition de la divulgation, telle qu'ils l'ont étudiée dans le rapport, car ce dernier mentionne la divulgation de certaines sources et des dépenses comme mesure de répartition.

M. Dryden: Il s'agit de la divulgation, telle qu'elle est recommandée dans le présent document.

Le président: Oui. Monsieur Brewin.

M. Brewin: Il y a un autre point. Le Comité mentionne dans son rapport qu'en Suède on interdit les contributions aux fonds électoraux provenant de sources contrôlées à l'étranger. Le Comité a-t-il songé à savoir si cette situation serait souhaitable au Canada, tenant compte du fait qu'une grande quantité de capitaux étrangers pénètrent dans notre pays?

M. Smith: Il serait plus juste de dire, monsieur Brewin, que le comité y a songé. Je crois que le comité en a tenu compte en fonction de la divulgation des fonds étrangers, mais non en fonction de leur élimination.

M. Dryden: Je crois que les membres du comité ont une responsabilité à ce sujet et qu'ils n'assument pas à l'heure actuelle.

M. Brewin: Laissez-moi vous dire alors ...

M. Dryden: Je ne l'aurais pas dit de cette façon-là. J'aurais dit ceci: «que tous à l'exception d'un très petit nombre n'assument pas à l'heure actuelle».

M. Brewin: Je voudrais demander aux membres du comité si cela n'est pas une autre bonne raison de procéder à la divulgation, car en raison de celle-ci la source des contribu-

[Text]

paign contributions would tend to dry up contributions from foreign sources and, therefore, minimize the dangers involved in that.

The Chairman: If I may, would it not be rather the other way around. The source is almost all dried up now. Is that not the Committee's point of view? It is quite the other way around that the foreign firms are not participating to the extent they should. That, I gathered, was your view.

Mr. Dryden: Practically zero.

Mr. Walker: I would suggest that disclosure of those kinds of funds might have a very beneficial effect that by contributing to election campaigns this would demonstrate they are being good corporate citizens in getting involved.

Mr. Smith: Jim, strangely enough—and you smile and so does Mr. Brewin—I take it upon myself as a one-man lecturer to one element of foreign dominated companies, by arguing that the only way they can hope to exist generally under present legislation in Canada, and I am not speaking just of election campaigns, is by demonstrating the term that has been used by several Prime Ministers and countless M.P.s of the necessity for being good corporate citizens, which certainly that would fit into that category.

Mr. Brewin: But the disclosure that they are contributing is important, is it not, because otherwise you get the suspicion of secret influence? According to your proposal they should be encouraged to contribute.

Mr. Smith: You are quite right.

Mr. Brewin: And this necessarily involves the element of disclosure.

Mr. Smith: Mr. Brewin, the simplest way to answer your question is as stated in the report. We believe they should, of course, continue, but they should disclose foreign funds and this, I think, is really the extent of my comment.

Mr. Dryden: Or the disclosure that they are not contributing which you get at the present time.

The Chairman: I am not entirely clear on that because the disclosure you are talking about is not really the particular source, other than the fact that it is classed as corporate.

An hon. Member: Foreign.

[Interpretation]

tions électorales aurait tendance à réduire les contributions provenant de sources étrangères, donc à réduire au minimum les dangers que comporte cette mesure.

Le président: Est-ce que le contraire ne se produirait pas? La source est presque épuisée jusqu'à maintenant. N'est-ce pas là le point de vue du comité? Le fait est bien que les sociétés étrangères n'y participent pas dans la mesure où elles le devraient. J'ai cru que c'était là votre avis.

M. Dryden: Presque rien.

M. Walker: J'estime que la divulgation de ces genres de fonds pourraient avoir un effet très avantageux, c.-à-d. qu'en contribuant aux campagnes électorales ces sociétés trouveraient qu'il porte intérêt à cette question.

M. Smith: Je désire me prononcer sur un élément des sociétés à capitaux étrangers, en démontrant que la seule façon dont elles espèrent survivre en général en vertu des lois actuelles au Canada, je ne parle pas seulement des campagnes électorales, c'est de prouver comme plusieurs premiers ministres et un nombre incalculable de députés l'ont fait, la nécessité de se conformer aux normes exigées des sociétés.

M. Brewin: La divulgation qu'ils font est importante, n'est-ce pas, autrement, on a des soupçons d'une influence secrète? D'après votre proposition, on devrait les encourager à y contribuer.

M. Smith: Vous avez parfaitement raison.

M. Brewin: Cette mesure comporte certainement l'élément de divulgation.

M. Smith: Monsieur Brewin, la façon la plus simple de répondre à votre question est de renvoyer à la déclaration du rapport. Nous estimons qu'on devrait nécessairement continuer, mais qu'il y aurait lieu de divulguer les fonds étrangers et c'est là l'idée de mon commentaire.

M. Dryden: Ou bien, déclarer qu'on ne contribue pas, c'est l'impression que nous avons à l'heure actuelle.

Le président: Je ne suis pas tout à fait éclairé sur cette question, parce que la divulgation dont vous parlez n'est pas vraiment la source particulière, autre que le fait que ce soit classé comme corporation.

Une voix: Étrangère.

[Texte]

The Chairman: Foreign sources. That is the distinction then.

Mr. Sulaiycky: Mr. Chairman, I wish to ask a couple of questions on specific recommendations the Committee made. The first is regarding the return of the deposit.

The Committee recommended that any candidate who receives 12½ per cent of the total vote rather than 50 per cent of the votes received by the winner should have his deposit returned, the reason for this recommendation being that it was considered the present conditions were too onerous. This may be so if you have only three or four candidates. But where you have more it becomes more onerous to receive 12½ per cent of the total vote than 50 per cent of the vote of the winner. In the 1968 election there were six candidates in my constituency and for a candidate to save his deposit it would be easier for him in such a situation to get 50 per cent of the vote of the winner. I am wondering if you stand firmly by your recommendation and, if so, how you reconcile this with the desirability to ensure that as many people who are serious candidates as possible are able to enter a political campaign?

Mr. Coldwell: I think this is something that should be undertaken. As a matter of fact, many people consider there should be no deposit and, therefore, there would be no return. I think that in order really to discourage candidates who have no serious intent there should be the number of nominators that we suggest, namely 50. But I do think that you cannot discriminate among constituencies where they have two or six candidates, and I do not think it unfair at all that 12½ per cent should represent some serious attempt at election. Therefore I think this is sound, rather than the high 50 per cent we have had up to the present time.

Many candidates who subsequently have been elected to Parliament, even under the 50 per cent basis, began by getting perhaps 10 per cent of the vote, and they should be encouraged to continue to be candidates if they have something to offer. People find out eventually.

The Chairman: Gentlemen, is there any further comment on that?

Mr. Dryden: There is a technical side to this point. This case can be argued both ways, depending on whether you are looking at a

[Interprétation]

Le président: En provenance de l'étranger. Il s'agit là de la distinction qui devait être faite.

M. Sulaiycky: Monsieur le président, je désire poser quelques questions sur les recommandations spécifiques qui ont été faites par le Comité. La première touche le remboursement du dépôt.

Le Comité recommande que tout candidat qui reçoit 12½ p. 100 du vote global, plutôt que 50 p. 100 des votes que le gagnant a reçus devrait se faire rembourser son dépôt, et la raison de cette recommandation porte que les conditions actuelles sont trop onéreuses. Il peut en être ainsi s'il n'y a que trois ou quatre candidats, mais lorsqu'il y a plus de candidats, cela devient plus onéreux de recueillir 12½ p. 100 du vote global que 50 p. 100 du vote du gagnant. Lors de l'élection de 1968, dans ma circonscription électorale, il y eut six candidats et, pour qu'un candidat protège son dépôt, il aurait été plus facile pour lui dans une telle situation d'obtenir 50 p. 100 du vote de l'élu. Je me demande, si vous persistez dans vos recommandations et, si c'est le cas, comment conciliez-vous ce fait avec le caractère désirable pour assurer que tant de personnes qui sont des candidats sérieux autant que possible peuvent entrer dans une campagne politique?

M. Coldwell: A mon avis, c'est là une chose que l'on devrait souligner. Comme question de fait, plusieurs personnes croient qu'on ne devrait pas faire dépôt et que en conséquence, il n'y aurait pas de remboursement. Je crois que l'on devrait s'en tenir au nombre de présentateurs que nous avons recommandés, soit 50, afin de décourager vraiment les candidats qui ne sont pas sérieux. Je crois que vous ne pouvez distinguer entre les circonscriptions électorales qui comptent 2 ou 6 candidats. Je ne crois pas que ce soit tout à fait juste que 12 p. 100 représentent quelque atteinte sérieuse à l'élection. Je crois donc que ceci est plus juste que les 50 p. 100 que nous avons eus jusqu'à présent.

Plusieurs candidats qui ont été élus au parlement par la suite, même sur une base de 50 p. 100, ont peut-être commencé par obtenir 10 p. 100 du vote et ainsi on devrait les encourager à continuer à demeurer candidats s'ils ont quelque chose à offrir.

Le président: Messieurs, avez-vous d'autres commentaires à ajouter concernant cette question?

M. Dryden: Il y a un aspect technique. Ce cas peut-être discuté de deux façons, selon que vous recherchez une circonscription élec-

[Text]

constituency with a lot of candidates or a few. Consideration might well be given to putting it in alternatively, that he has to get either this or this, and that will take care of both of them.

Mr. Sulatycky: Yes, that is a possibility.

Mr. Smith: Mr. Chairman, at one stage Committee members perhaps will recall this even came within the jurisdiction of the Committee study, and when we felt it was a cost it did. I think we held that it would well be an alternative. I for one have no firm view in retaining it as written without the alternative.

Mr. Sulatycky: The Committee has recommended that the limitation on the expenditure on advertising be 10 cents per vote. In view of inflation and changes in media coverage in the last few years would you vary this figure at all?

I am thinking particularly of the greatly increased use of cable television. You get situations in some of the cities in Eastern Canada where there are now eight, nine or ten television stations serving one area and not one of those stations serves more than 25 per cent of the population. So to get adequate coverage of an area it may be necessary to employ more stations than it may have been five or six years ago.

Mr. Smith: Mr. Chairman, I think the question is a fair one. In my opening remarks I said, on reflection, that I agreed completely still with the principle of the recommendations contained therein but that in terms of the extent it is very doubtful that some of these necessarily would hold in terms of degree only. The point is well taken—I happen to be professionally involved in the other side of this—that it is true that costs are up. The member also happens to come from one of the oddities in terms of the constituency boundaries of this country, which I happen to know very well, and it well might impose some personal hardship on him. As I said to him a few minutes ago, out of Committee though it will be recognized that when this was written it was written as an application to the whole of the country. It might well be that the Committee would consider the 10 cents low. I personally perhaps would be partially in agreement, but rather than arguing or debating what amount it should be I think this is something which would have to be revised in view of the light of the Committee's own research staff.

[Interpretation]

torale avec de nombreux candidats ou avec quelques-uns seulement. On pourrait peut-être faire alterner les deux aspects, soit qu'ils doivent obtenir tel ou tel pourcentage.

M. Sulatycky: En effet, c'est une possibilité.

M. Smith: Monsieur le président, à un certain moment, les membres du Comité se souviendront peut-être que ceci est même arrivé à l'intérieur de la juridiction du comité d'étude et, lorsque nous avons compris qu'il s'agissait d'une dépense, il en fut ainsi. Nous avons soutenu que cela pouvait bien être une possibilité. Pour ma part, je n'ai pas l'intention de le conserver comme écrit sans qu'il y ait une possibilité.

M. Sulatycky: Le Comité a recommandé de limiter les dépenses de publicité à 10 cents par vote. A cause de l'inflation et des changements survenus au sein des moyens d'information au cours des quelques dernières années, apporteriez-vous quelque variation à ces chiffres?

Je pense particulièrement à l'emploi sans cesse grandissant de la télévision par câble. Vous avez certaines situations dans des villes de l'Est du Canada où il y a actuellement 8, 9 ou 10 postes de télévision qui desservent une seule région et aucun de ces postes ne dessert plus de 25 p. 100 de la population. Aussi, dans le but de couvrir adéquatement une région, il peut être nécessaire de se servir de plus de postes qu'il y a cinq ou six ans.

M. Smith: Dans mes remarques d'ouverture, j'ai dit, après réflexion, que je suis encore complètement d'accord avec le principe des recommandations qui y sont contenues, mais que, en termes de rendement, il est très douteux que certaines de ces réclamations puissent nécessairement être retenues en termes de degré. De par ma profession, je suis intéressé par l'autre aspect de la question à savoir qu'il est vrai que les dépenses sont élevées. Il arrive également que le député revienne d'une circonscription électorale mal dirigée, que je connais très bien et cela pourrait lui apporter des difficultés personnelles. Comme je lui ai dit, il y a quelques minutes en dehors du Comité, on comprendra que, lorsque ceci fut écrit il le fut comme application pour le Canada tout entier. Le Comité pourrait bien considérer que le 10 p. 100 est faible. Personnellement je pourrais être d'accord en partie, mais plutôt que de discuter pour savoir quelle somme ce devrait être, je crois qu'il s'agit d'un élément qui devrait être revu dans le but d'éclairer le personnel qui s'occupe de la recherche au Comité.

[Texte]

Mr. Sulaiycky: If this Committee is like other Committees in the House of Commons our research staff is probably going to be considerably less than the research staff you had available to you, sir. So I wanted to try to make use of your knowledge in guiding us.

Mr. Smith: The most succinct answer I can make to you then is that the calculation was based on the 1966 figure.

Mr. Sulaiycky: If each of the three of you here were to state very briefly the purpose of control of election expenses what would your answer be?

Mr. Smith: Briefly, each of us went into this with different points of view. I would regard this as a candidate's report and as an encouragement for people to participate in the democratic process. It is a way of encouraging him and a way of permitting him which, in my view, if we continue at the present rate without any legislation, would minimize the opportunity of young people to go into it. I think it has become a rich man's game.

The Chairman: Mr. Coldwell.

Mr. Coldwell: I agree with what Mr. Smith said. I want to see it become less of a rich man's game and more of an ordinary citizen's game in our country.

Mr. Dryden: I agree with what both my colleagues have said. However, I want to add what I have said before, that we are concerned in our work with two problems, one being the control of election expenses, to which you refer, the other being the problem of making available necessary assistance to candidates and political parties to operate in our system. The report is slanted a bit on that—I referred to the reason before—because of the terms of reference that we were given by the Minister at the time. With that in mind I would just add that I see, both as to controls and the making available of assistance, this whole business as a necessary action by Parliament to change the rules of the game in ways which will make for the continuation and strengthening of democratic political institutions. If we just stay on the wicket we are on in some respects I would have to agree with what I quoted from McLuhan a little while ago, that we are on a bad wicket and some changes will have to be made if we are going to keep ourselves around.

[Interprétation]

M. Sulaiycky: Si le présent Comité est semblable aux autres comités de la Chambre des communes, notre personnel sur la recherche sera probablement moins considérable que celui dont vous pouvez disposer présentement monsieur. Aussi ai-je tenté de me servir de votre connaissance pour nous guider en ce sens.

M. Smith: La réponse la plus rapide que je puisse vous faire alors est à savoir que le calcul s'applique sur les chiffres de 1970.

M. Sulaiycky: Si chacun de vous trois avait à établir devant nous, très brièvement, le but du contrôle des dépenses électorales, quelle serait alors votre réponse?

M. Smith: En résumé, chacun de nous a entrepris cette discussion avec différents points de vue. Je considérerai celui-ci comme un rapport de candidat et, comme un encouragement pour les gens à participer plus activement à la démocratie. C'est une façon de l'encourager. A mon point de vue, si nous persistons avec le taux actuel, sans aucune loi, cela diminuera les possibilités des jeunes gens de s'y mêler. A mon avis, seuls les hommes riches y ont accès.

Le président: M. Coldwell.

M. Coldwell: Je suis d'accord avec la déclaration de M. Smith. J'aimerais que la politique devienne de moins en moins l'affaire des riches et de plus en plus l'affaire des simples citoyens de notre pays.

M. Dryden: Je suis d'accord avec ce que mes deux collègues ont dit. Je désire cependant ajouter ce que j'ai déjà dit auparavant, que notre travail comporte l'étude de deux problèmes. Il y en a un qui traite du contrôle des dépenses électorales et l'autre par lequel on pourrait apporter une aide nécessaire au candidat et au parti politique dans le but de faire fonctionner notre système électoral. Le rapport est un peu divisé sur cette question et je me reporte à la raison que j'ai invoquée auparavant à cause des propos que nous a alors tenus le ministre. A la lumière de ces renseignements, j'aimerais ajouter simplement que je vois le contrôle et l'établissement d'un aide comme un geste nécessaire du Parlement dans le but de changer les règlements de l'action politique en des mesures qui permettront de continuer et de renforcer les institutions politiques et démocratiques. Si nous persistons à demeurer sur un terrain aussi glissant selon certains aspects, je devrais être d'accord avec ce qu'a avancé M. McLuhan il y a quelque temps, à savoir, que nous sommes actuellement sur un terrain dangereux et que nous devons effectuer certains changements si nous voulons que survive la démocratie.

[Text]

Mr. Walker: I have a short supplementary but it is quite germane. Was the conclusion you arrived at that it was becoming a rich man's game based on your forecast for the future or on an actual assessment of the 1965 election?

Mr. Smith: I think it would be a combination of both, Mr. Walker. My own personal assessment is that it is going to be obviously more expensive to become a candidate, especially with the other pressures which you are more than casually familiar with. Those sitting in the House of Commons today, not unlike in my time, can afford to be there through a variety of circumstances, but there are an awful lot of other people who stop altogether because of what they consider the high cost of getting elected.

Mr. Walker: Of getting elected or of being a member of Parliament?

Mr. Smith: Of both, Mr. Walker. The first concern, and this is why I question this public concern about costs, is that very few people realize the physical and psychological pressures on a candidate, to begin with. The second is that they do not realize the extent of the financial investment that they personally may have until they run into a candidate who is still paying his bills. Then of course there is obviously the difficulty of sitting in the House of Commons under any circumstance in that the terms of one's livelihood are very extreme, which regrettably are not generally known to the public as well.

Mr. Sulatycky: Would you say that the objective of any legislation such as you propose would be to open the doors of the House of Commons to the maximum number of citizens?

Mr. Smith: This is working towards that objective. But so as not to leave myself totally unqualified, it is not going to satisfy it entirely. It is pointing us in that general direction. That is its purpose. I commented on the situation in Maryland, which of course is an extreme situation and extremely difficult. Let none of us who have been in politics fool ourselves about the dollar necessarily being the solution to being elected. Many of us have found that often the excessive dollar has hurt a campaign. But by and large in the general area we at least know that what takes place in a campaign is a budget of X dollars. We

[Interpretation]

M. Walker: J'ai une brève question complémentaire à poser qui se rapporte pourtant de près au sujet en question. La conclusion à laquelle vous en êtes arrivés portant que les élections étaient devenues l'affaire de gens très riches était-elle basée sur vos prévisions dans l'avenir ou sur une évaluation réelle de l'élection de 1965?

M. Smith: Je crois que c'est une combinaison des deux facteurs, monsieur Walker. Ma propre évaluation personnelle est qu'il sera de plus en plus onéreux de devenir un candidat spécialement compte tenu des autres pressions que vous connaissez bien. Ces députés qui siègent à la Chambre des communes à l'heure actuelle, contrairement à ceux de mon époque, peuvent se permettre d'être là grâce à une vaste gamme de circonstances, mais il y a un très grand nombre d'autres personnes qui ne s'intéressent pas à y parvenir, car ils considèrent qu'il en coûte trop cher d'être élu.

M. Walker: Il en coûte trop cher d'être élu ou de devenir membre du Parlement?

M. Smith: Les deux à la fois. C'est la première préoccupation et c'est là pourquoi je remets en question l'intérêt du public au sujet des coûts et le fait que très peu de gens réalisent les pressions physiques et psychologiques exercées sur un candidat. Deuxièmement, on ne se rend pas compte non plus de l'étendue de l'investissement financier qu'il doit fournir personnellement lorsqu'un candidat doit toujours payer ses propres comptes. De plus, bien sûr, il y a évidemment la difficulté de siéger à la Chambre en toute circonstance, du fait que le gagne-pain d'un député s'en trouve de beaucoup diminué, ce qui est regrettable et ce qui n'est pas généralement connu du public.

M. Sulatycky: Diriez-vous alors que toute loi devrait avoir pour objectif d'ouvrir les portes de la Chambre des communes au plus grand nombre possible de citoyens?

M. Smith: C'est en effet l'objectif dans lequel on devrait tendre en ce moment. Mais, à mon sens, il est impossible de le satisfaire complètement. C'est la direction générale que nous devrions nous proposer et voilà le but que je me propose. J'ai fait certains commentaires sur la situation au Maryland, laquelle, bien sûr, est un cas extrême et difficile à résoudre. Que personne d'entre nous qui avons œuvré dans le domaine politique gardions nos illusions à l'effet que les revenus monétaires sont nécessairement la solution pour être élu. Plusieurs d'entre nous se sont aperçus que bien souvent avoir en main une

[Texte]

know the frantic attempt—this is something from hard stand core politics—to find another \$250 to put another advertisement in because our opponent has done it. This is a fact. All of you who have been involved realize that your first budget often does not resemble the second budget, and this is where the individual candidate gets hurt.

Mr. Sulatycky: If we are going to try to accomplish this objective and open the doors of the House of Commons to the maximum number of citizens, can we really do it simply by considering election expenses in a vacuum or alone?

Mr. Smith: No, and that is the reason I would not leave myself unqualified. I suggested it was only a starting point and that it was only one of the factors. Unfortunately, I doubt if the Committee has the responsibility to determine what the other solutions are. I wish they did. But there are obviously other areas in which we are going to have to encourage people and it is going to take an educational campaign on your behalf to make the public realize what it is all about. But this is only a start, which is the point I tried to make. If anybody is going to seek political office and all of a sudden is approached by John Jones or perhaps my friend, Gordon, and asked to run, he immediately is flattered. This is human nature. He then realizes what he thinks his possibilities are and then he sometimes fits in his beliefs, if he has not already done so, with what the objective is. Then he comes to the hard core rotten fact of life that it costs money, which is what we are concerned with. We are merely saying that we think we should make it a little more equitable for people who do not have the financial resources to begin with. This is my purpose anyway. Quite obviously there are a great many people who do not do so because some who have done it are still paying for it. That is why I look upon this as a candidate's report.

The Chairman: Is it fair comment then to say that you feel it a desirable objective first

[Interprétation]

caisse électorale trop importante pouvait y nuire à la bonne marche d'une campagne électorale. En général nous savons tous qu'il faut, pour bien mener une campagne, un certain budget représentant certains fonds importants. Nous connaissons les tentatives politiques pour obtenir un \$250 de plus, pour qu'une annonce puisse passer en réplique à celle de notre adversaire. C'est là un fait réel. Tous les députés qui se sont préoccupés de campagnes électorales constatent que le premier budget électorale qu'ils ont établi ne ressemble pas souvent au second budget et c'est là qu'un candidat individuel peut encourir certains ennuis.

M. Sulatycky: Si nous devons poursuivre cet objectif et ouvrir les portes de la Chambre des communes au plus grand nombre possible de citoyens, devons-nous le faire simplement en considérant les dépenses électorales en elles-mêmes?

M. Smith: Non, bien sûr, et voilà la raison pour laquelle je me mettrais en cause. J'ai dit que c'était là un point de départ et que ce n'était que l'un des facteurs en cause. Malheureusement je doute fort que les membres du comité aient la responsabilité de déterminer quelles seraient les autres solutions à apporter. J'aimerais bien qu'il le fasse. Il y a évidemment d'autres domaines dans où nous aurons à encourager des gens et il nous faudra faire une campagne d'éducation à leur égard en vue de faire réaliser au grand public ce qui se passe vraiment, mais ce n'est là qu'un point de départ et c'est surtout ce que je voulais vous faire remarquer. Supposons que quelqu'un ait l'intention de devenir député et que par hasard un député en place ou même, mon ami, Gordon, lui demande de se présenter, il sera immédiatement flatté. C'est là un fait ordinaire de la nature humaine. Puis il réalise ce que serait ses possibilités et il voit à ce que ses principes soient en accord avec son objectif. Il s'aperçoit ensuite d'un fait bien évident et bien pratique: son entreprise lui coûtera de l'argent, beaucoup d'argent ce dont nous nous préoccupons ici. Nous voulons simplement dire que nous devrions rendre les choses plus équitables pour les gens qui n'ont pas les premières ressources financières nécessaires. Voilà quel est mon but personnel de toute façon. Évidemment il a un grand nombre de personnes qui ne le font pas, car bien des gens qui se sont aventurés ici doivent payer encore aujourd'hui les frais de leur aventure risquée. Voilà pourquoi il nous faudrait, à mon avis, étudier ici le point de vue du candidat.

Le président: A vrai dire, vous estimez donc qu'il est désirable tout d'abord de garan-

[Text]

of all to guarantee the candidate that the upper limit of his expenses is going to be guaranteed and, secondly, that he can count on enough public money at least to carry on a minimal type of campaign without having to raise any money?

Mr. Smith: Right.

The Chairman: Are those desirable objectives?

Mr. Sulatycky: You know, that in itself will not change the situation today one little bit, in my opinion. Of course, if your report is implemented it will provide for slightly more disclosure of sources of political funds. But it will not open the doors of the House of Commons to any more people. As a matter of fact it will tend to shut them to more, because if your report is implemented it will become much more difficult for a person running as an independent, in my opinion, to win an election than it is today.

Mr. Smith: Why?

Mr. Sulatycky: Because with the registration of political parties you in effect will be placing a person who is not in a political party in an inferior position. Today he can advertise himself as being a member of some party which is not registered and in that manner attract some credibility to himself.

Mr. Brewin: How many independents are there in the House of Commons today?

Mr. Sulatycky: There are none who are elected as independents. But that does not matter. The point is that you are still shutting the door to more people.

The Chairman: Incidentally, Stanley Knowles corrected me in the House once when I made that same statement and pointed out that the Speaker was elected as an independent member the last time.

Mr. Sulatycky: I am sorry, that is right.

The Chairman: I think the fact that he was unopposed had something to do with it.

Mr. Sulatycky: My contention is that in order to do this we should be looking at a number of aspects of campaigning and seeking political office, not simply the cost of doing it, and I do not think that we can solve the problem and effectively ensure the con-

[Interpretation]

tir au candidat que la limite extrême de ses dépenses sera garantie et deuxièmement qu'il peut compter sur assez de fonds publics pour au moins mener à bien une campagne ordinaire sans avoir à recueillir des fonds ici et là?

M. Smith: C'est juste.

Le président: Sont-ce là des objectifs souhaitables?

M. Sulatycky: Vous savez que cette façon de faire en elle-même ne changera en rien la situation actuelle. Bien sûr, si votre rapport est mis en œuvre, on pourra ainsi obtenir des révélations plus claires des sources des fonds politiques, mais il n'ouvrira certainement pas les portes de la Chambre des communes à plus de gens. De fait, il tendra à les fermer davantage, car si votre rapport est mis en vigueur il deviendra de plus en plus difficile à qui que ce soit de se présenter comme un indépendant pour gagner une élection qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

M. Smith: Pourquoi?

M. Sulatycky: En raison de l'enregistrement de partis politiques. De fait, vous nous placez dans une position inférieure d'une personne qui ne fait pas partie d'un parti politique. A l'heure actuelle, il peut s'annoncer comme étant membre de quelque parti qui n'est pas reconnu et de cette façon attirer une certaine confiance envers lui-même.

M. Brewin: Combien y a-t-il d'indépendants qui siègent à la Chambre de nos jours?

M. Sulatycky: Il n'y a personne qui soit élu comme indépendant, mais cela ne fait rien. Le point en cause est le fait que vous empêchez plus de gens de franchir les portes de la Chambre.

Le président: Incidemment, M. Stanley Knowles m'a corrigé à la Chambre une fois, lorsque j'ai fait cette même déclaration il m'a fait remarquer que l'Orateur avait été élu en tant que membre indépendant à la dernière élection.

M. Sulatycky: Je regrette, c'est juste.

Le président: Je crois que le fait qu'il n'y ait pas eu d'opposition à son égard avait quelque chose à faire là dedans.

M. Sulatycky: Je prétends tout de même que, pour ce faire, nous devrions étudier un certain nombre d'aspect des campagnes électorales et des gens qui aspirent à devenir députés, et pas simplement les coûts encourus à cet égard. Je ne crois pas que nous puissions

[Texte]

tinuation of the present democratic system by thinking of election expenses alone. I think this is simply a campaign to force the disclosure of certain contributions, and it is not even accomplishing that purpose.

Mr. Smith: You must remember, sir, the instructions and the limitations of the Committee.

Mr. Sulatycky: I am aware of them.

Mr. Smith: I would welcome the opportunity, I even will do it gratuitously, to sit on another commission and look at the much broader concept of why people run and what can be done to encourage it in a larger area. But in terms of the area for which we had authority, this is the only area with which I take exception to your remark. I still insist that this will aid 99.9 per cent of those people who hope to seek political office. If it does not then it means that those people are not concerned about the cost of running a campaign. I do not know any member of the House of Commons today or any past member who has not been concerned about it. We have tried to answer that problem. Gordon correctly talked about the general field of national parties, and I am concerned about them. He is more concerned because he is involved in it, I am more concerned because I have seven times run for public office and it has been expensive. I am sympathetic to anybody who wants to do it but, God knows, I have no intention of doing it. That is why I feel so strongly about this. I seriously recommend, whether you accept or reject this in degree or totally, that you have an obligation to the other people, whether or not they are competitors for your seat, to aid them in some way. And if you have a better idea than this, we as a committee will welcome it.

Mr. Sulatycky: I am not questioning the fact that it is necessary to aid candidates financially. It is necessary to place limits on the campaign expenses. But I think that is only going a very, very short part of the long route towards really opening the doors of the House of Commons. I regret that perhaps we

[Interprétation]

résoudre le problème et assurer effectivement la continuation de notre système démocratique actuel en étudiant simplement les dépenses d'élection. Je pense que c'est tout simplement une campagne qui veut forcer la révélation de certaines contributions et même ce but qu'elle se propose n'est même pas réalisé.

M. Smith: Et il vous faudrait vous rappeler, monsieur, le mandat et les limites des membres du Comité.

M. Sulatycky: Je les connais pourtant bien.

M. Smith: J'aimerais bien avoir l'occasion et je le ferai même à titre gracieux de siéger comme membre d'une autre commission et d'étudier un concept beaucoup plus vaste des raisons qui amènent certaines gens à se présenter comme candidat aux élections, en vue de ce qu'on peut faire pour les encourager d'une façon plus générale, mais aux termes de notre mandat c'est le seul domaine dans lequel je conteste votre dernière remarque. Je prétends toujours que cela aidera 99.9 p. 100 de ceux qui espèrent obtenir un poste politique. S'il n'en est pas ainsi, cela veut dire alors que ces gens ne s'intéressent pas au coût pour défrayer une campagne électorale. Je ne connais aucun député de la Chambre des communes à l'heure actuelle ou par les années passés qui n'ait pas été préoccupé par ce problème. Nous avons essayé de le résoudre à plusieurs reprises. Mon ami, Gordon, a parlé d'une façon très juste du domaine général des partis nationaux et je m'en préoccupe également. Il s'intéresse davantage parce que il y est directement impliqué. Quand je m'intéresse à ce domaine—voilà 7 fois déjà que j'ai posé ma candidature pour un poste public—cela m'a coûté beaucoup d'argent. Ma sympathie va vers quiconque a les mêmes ambitions que moi, mais Dieu seul sait que je n'ai pas l'intention de l'encourager à cet effet. Voilà pourquoi j'ai des opinions si arrêtées à ce sujet. J'insiste pour que vous acceptiez ou rejetiez ma proposition en tout ou en partie, que nous avons tous une obligation envers le public en général, qu'il soit ou non des candidats au même poste, de les aider de quelque façon que ce soit. Si vous avez une meilleure idée que la mienne, les membres du comité seront heureux de l'entendre.

M. Sulatycky: Je ne mets pas en question le fait qu'il soit nécessaire d'aider les candidats financièrement, mais il est nécessaire d'établir des limites quant aux dépenses électorales. Ce ne sera là, à mon avis, qu'une bien, bien minime partie de la tâche entreprise afin d'ouvrir réellement les portes de la Chambre des com-

[Text]

cannot go further, but the terms of reference of this Committee are not broad enough.

Mr. Smith: I share your regret. That is all I can say.

Mr. Sylatycky: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Forest?

Mr. Forest: At the constituency level do you agree that full and public disclosure by the candidate of his campaign fund will have the result of drying up or limiting contributions to the candidate?

Mr. Smith: I knew that at some time during the hearing somebody would ask that question. With the frankness with which this hearing has been held, I must confess it may well be. As I heard somebody say beneath their breath, it is already the law, although it is a law that is perhaps not followed. It may well be. But we have to measure it in terms of the total disclosure recommendation.

Hopefully, it will not change. Hopefully, because we look at this upon balance, it may have something of the cleansing effect that we spoke about.

Quite obviously somebody perhaps would normally jump to their feet and say to me: "Then, if you hold that view, Mr. Smith, why do you not hold that view about total disclosure on the other side?" I think I have tried to explain the difference.

Mr. Dryden: I think, Mr. Chairman, that probably the most important reason this particular recommendation is contained in the report is that it is the present law and we felt that we should not take what in effect would be a step backwards, although I know that I and my colleagues also had some misgivings as to the extent to which this law in the past and in the future might breach the principle that we set ourselves, that we would try and not make the mistake that has been made so widely throughout the world in dealing with this problem and come in with a lot of pious stuff that reads beautifully on paper but does not work and cannot be enforced.

But there it is. We rather thought that rather than take the step backward at this

[Interpretation]

munes. Je regrette que nous ne puissions faire davantage, mais les termes du mandat qui est le nôtre ne sont pas assez vastes.

M. Smith: Je partage vos regrets. C'est tout ce que je puis dire.

M. Sulatycky: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Forest?

M. Forest: Êtes-vous d'accord que, au niveau de la circonscription, la publication entière et publique par les candidats de leurs fonds électoraux aurait pour effet d'augmenter ou de limiter les contributions versées aux candidats?

M. Smith: Je savais que quelqu'un poserait cette question au cours de cette audience. A cause de la franchise qui a marqué les discussions de cette réunion, je dois vous avouer qu'il pourrait en être ainsi. Comme je l'ai entendu dire par quelqu'un à mi-voix, cette disposition fait déjà partie de la loi, même si cette loi n'est pas toujours suivie. Il pourrait en être ainsi, mais nous avons à mesurer l'effet par rapport à la recommandation touchant la publication totale.

Heureusement, cela ne changera rien. Heureusement, sinon, regardons ceci dans un ensemble, ces dispositions pourraient avoir cet effet d'affaiblissement dont nous avons parlé.

Évidemment, quelqu'un pourrait bondir et me dire: «Ainsi, si vous soutenez cette thèse, monsieur Smith, pourquoi ne voulez-vous pas d'un autre côté soutenir la thèse de la publication totale». Je crois que j'ai essayé d'expliquer cette différence.

M. Dryden: Je comprends, monsieur le président, que probablement la plus importante raison pour laquelle cette recommandation particulière est contenue dans le rapport c'est qu'il s'agit d'une disposition de la Loi actuelle, et je crois que nous ne devrions pas accepter ce qui, en réalité, pourrait être un retour en arrière. Même si certains de mes collègues et moi-même, ont eu quelques appréhensions à savoir jusqu'à quel point la loi dans le passé, et dans l'avenir, pourrait venir en contradiction avec le principe que nous avons nous-mêmes défini—c'est-à-dire que nous voulons essayer de ne pas répéter l'erreur commise si souvent à travers le monde lorsqu'on a traité de ce problème—on nous présente un plein panier de pieuses intentions qui théoriquement sont parfaites, mais qui sont inutiles et ne peuvent pas être appliquées.

Plutôt que de revenir en arrière à l'heure actuelle, nous croyons plutôt bon de recom-

[Texte]

time we should recommend that it be left there and hope that our progress in this way would lead us in the right direction and the thing made to work—appreciating that it does not work today as well as it should.

Mr. Forest: What about your recommendations about disclosure of campaign funds for national parties by categories? Do you not agree that the net result would be only to divide or to spread the contributions that are made, especially by corporations and trade unions, and that it would have a tendency to spread them out between the parties?

Mr. Walker: Sixty per cent to the party in power and forty per cent to the ones that may go into power.

Mr. Brewin: None for any other party.

Mr. Smith: That is not quite true. It has been a long time since any labour union ever made a contribution to my campaign, but I am hopeful that some day they might.

Mr. Walker: You just said you were not going to run again.

Mr. Smith: Well, I am planning to run in your constituency. You have me so enthused that I feel there is hope.

Mr. Dryden: It is a long time since the 60 per cent, forty per cent rule has been as much honoured.

The Chairman: I think the question is very valid. Did you consider and do you now consider the effect of really full disclosure by corporate donors to national political parties, if it were efficaciously enforced, would not have the effect of simply having them publicize their donations as such and therefore make them on the basis of a formula or an arithmetical basis rather than whatever supposed basis they make their contributions on at the present time?

Mr. Smith: I think the answer is more that it is likely to result in their saying that we just will not contribute.

Mr. Dryden: I am inclined to think that also. We dealt with that point before.

The Chairman: If that is your consideration does this not get back to Mr. Forest's point

[Interprétation]

mander que ce problème soit abandonné et espérons que nos progrès dans cette étude nous conduiront dans la bonne direction et que tout ira pour le mieux. Il faut noter cependant qu'aujourd'hui même, les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être.

M. Forest: En ce qui concerne vos recommandations au sujet de la publication par catégorie des caisses des campagnes électorales des partis nationaux, ne croyez-vous pas que le résultat n'a pour objet seulement que de diviser ou de répartir plus largement les contributions qui sont faites; plus particulièrement celles des sociétés et des syndicats, et qu'ainsi on aurait une tendance à répartir ces contributions entre les partis?

M. Walker: 60 p. 100 pour le parti au pouvoir et 40 p. 100 pour ceux qui pourraient y parvenir.

M. Brewin: Rien pour les autres partis?

M. Smith: Ce n'est pas tout à fait exact. Il y a bien longtemps qu'un syndicat, quel qu'il soit, a contribué à ma campagne électorale, mais j'espère que cela arrivera un jour.

M. Walker: Vous venez de nous dire que vous ne vous représenterez pas.

M. Smith: Eh bien, je me prépare à poser ma candidature dans votre circonscription. Vous m'avez tellement enthousiasmé qu'il me semble qu'il y a là un espoir.

M. Dryden: Il y a très longtemps que la règle de 60 p. 100 et 40 p. 100 n'a pas été appliquée.

Le président: Je crois que la question est très valable. Avez-vous cru, ou croyez-vous encore, que l'effet de la publication intégrale des souscriptions des sociétés aux partis politiques nationaux, si elle était efficacement appliquée, n'aurait pas pour effet de permettre simplement de faire de la publicité avec leurs dons et ainsi de leur permettre de répartir ces souscriptions au moyen d'une formule ou d'une règle arithmétique, plutôt que de les voir répartir leurs souscriptions comme elles le font actuellement?

M. Smith: Je pense que l'on arriverait beaucoup plus vite au résultat ou ces sociétés nous diraient tout simplement qu'elles ne veulent plus contribuer.

M. Dryden: Je suis porté aussi à croire cela. Nous avons déjà traité cette question auparavant.

Le président: Est-ce que vos vues ne reviennent pas au point souligné par M.

[Text]

that at the constituency level then you go the other way and say that the candidate has to disclose the names and addresses of all the local businessmen who have contributed to him? What is the difference in principle?

Mr. Smith: Well, there really is quite a difference. He would have, for the sake of argument, John Jones contribute \$50 to his campaign. John is very sympathetic to him and believes that he wants to contribute \$50. He has no objection to the fact that somebody knows that that he is sympathetic to him. A corporate organization is in a slightly different position.

Mr. Walker: At the constituency level?

Mr. Smith: No, no. You are making the comparison between the two levels of disclosure, the one where we do not classify it and the one where we do. Is this not correct, Mr. Chairman?

The Chairman: Well, no. You see, at the national level it is satisfactory if the party discloses that it got a certain percentage of its funds from corporate sources. At the constituency level you are endorsing a requirement that a candidate identify not only the percentage but the actual source, whether it be corporate or individual.

Mr. Walker: That is the point.

The Chairman: Now why the distinction?

Mr. Smith: Well, I basically do not consider the support of a personality would be in any way offensive to a company or an individual; we think the identity might well be something that would be a resistance factor on a larger scale.

Mr. Dryden: I tried to deal with this before. I will repeat it briefly.

The basic reason that that recommendation is in the report is that what is recommended here is precisely the present law, more observed in the breach than in the carrying out thereof.

I do not recall the discussion too clearly on this, but I do recall what my own views were. We were faced with the problem of either staying with the status quo in this one or recommending a change along the lines of the

[Interpretation]

Forest, c'est-à-dire qu'au niveau de la circonscription, vous faites exactement le contraire et affirmez que le candidat doit publier le nom et adresse de tous les hommes d'affaires locaux qui ont souscrit à sa caisse électorale? Où est la différence dans les principes?

M. Smith: Eh bien, réellement, il y a une différence. Par exemple, John Jones verse \$50 à la caisse de la campagne électorale de ce député. John est sympathique à sa cause et croit au bien-fondé de sa contribution de \$50. Ce souscripteur n'a aucune objection au fait que quelqu'un sache qu'il est sympathique à la cause du député. Cependant une société est dans une position quelque peu différente.

M. Walker: Au niveau de la circonscription?

M. Smith: Non, non. Vous comparez deux niveaux d'information. Celui où nous ne gardons pas ces informations secrètes et celui où nous le faisons. N'est-ce pas exact, monsieur le président?

Le président: Pas tout à fait. Au niveau national, si le parti déclare qu'il a reçu un certain pourcentage de ces fonds de sociétés, cette information est suffisante. Au niveau de la circonscription, les dispositions de la loi requièrent qu'un candidat non seulement déclare le pourcentage versé à la circonscription, mais aussi le nom des donateurs s'il s'agit d'une société ou d'un individu.

M. Walker: C'est justement là la question.

Le président: Pourquoi avons-nous ou faisons-nous cette distinction?

M. Smith: Je ne crois pas qu'au fond le fait d'apporter son aide à une personnalité pourrait offenser d'une façon quelconque une société ou un individu. Nous croyons que la révélation de l'identité du donateur pourrait être un facteur de résistance sur une plus grande échelle.

M. Dryden: J'aimerais bien traiter la question; auparavant, je vais essayer de me répéter brièvement.

La principale raison pour laquelle nous trouvons cette recommandation dans le rapport est que nos recommandations représente exactement les dispositions de la Loi actuelle, que l'on enfreint beaucoup plus qu'on le l'observe.

Je ne me souviens pas exactement de la discussion qui a eu lieu à ce sujet, je me souviens par contre de mes propres opinions. Nous étions dans le dilemme à savoir, garder le *statu quo*, ou recommander une modifica-

[Texte]

recommendations that we put forward as to disclosure on the national party level.

I fully recognize there is an inconsistency here, which you put your finger on. It might have been better to have changed this one in line with what we recommended at the national party level.

The reason we did not do so, as I recall—I am inclined to still stand with this although, as you can see, I am somewhat of two minds on this—was that it would have been clearly recognized as a step backwards in this particular area in what we generally were trying to work toward.

I hope that we will continue to work our way in the general direction we are trying to go. However, it may be that the inconsistency is such that it would be better to go the other way.

Mr. Brewin: I have a supplementary, Mr. Dryden. Why would you not go in the opposite direction and say that the national party funds also should be fully disclosed. The argument is that it might dry up.

Mr. Dryden: Yes. I hope that that is the general direction in which we are moving, and that is why I do not want to take the step backwards. We dealt with this question before and I do not want to go back over that ground. This is a step in the right direction and one which—I thought Mr. Caldwell put it very well—will work. Whereas, if you take the other step, you are building mouse traps in this area and there are some pretty ingenious mice to keep in and either it will dry up or, as someone said, they will fudge the accounts.

• 1210

Mr. Sulatycky: If you require disclosure at the federal level—let us say that we require disclosure of all funds contributed to federal political parties. The federal government now, rather than 30, 40, 50 years ago, is much more subject to the direction of the provincial governments. If the 10 provincial jurisdictions in Canada did not have comparable legislation, would this not have a tendency to drive large political contributions away from the federal parties to provincial parties in the hope that this would influence provincial governments

[Interprétation]

tion conforme à l'ensemble des recommandations que nous avions faites au sujet de la publication des noms des souscripteurs au niveau du parti national.

Je reconnais parfaitement qu'il y a là une contradiction et vous avez mis le doigt dessus. Nous aurions peut-être dû modifier cette recommandation conformément à ce que nous avons recommandé au niveau du parti national.

La raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait, si je me souviens bien—et là, je suis plutôt porté à me tenir coi, même si, comme vous pouvez le constater, mes idées sont divergentes sur la question—c'est qu'une telle modification aurait pu être clairement reconnue comme un retour en arrière dans un domaine particulier où nous avons généralement essayé d'avancer. J'espère que nous allons continuer de travailler dans la direction générale que nous avons essayé d'adopter. Cependant, une telle contradiction nous indiquerait peut-être qu'il serait mieux de prendre un autre chemin.

M. Brewin: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur Dryden. Pourquoi ne prendriez-vous pas la direction opposée et ne recommanderiez-vous pas que les caisses électorales des partis nationaux devraient aussi être entièrement déclarées. La question est peut-être que ces fonds pourraient tarir.

M. Dryden: Oui. Je crois que c'est la direction dans laquelle nous avançons, et c'est pourquoi je n'aimerais pas revenir en arrière. Nous avons traité de cette question auparavant et je n'aimerais pas y revenir. Je pense que ceci est un pas dans la bonne direction et, comme l'a dit M. Caldwell d'une façon très claire, c'est une disposition constructive. Mais si vous prenez l'autre chemin, vous construisez des souricières et il y a certaines souris fort ingénieuses que l'on se doit de garder. Car autrement, ces fonds électoraux tariront, ou comme quelqu'un l'a souligné, les partis politiques cuisineront les comptes.

M. Sulatycky: S'il faut imposer la divulgation au fédéral—disons qu'il nous faut le faire pour tous les fonds versés aux partis politiques fédéraux. Le gouvernement fédéral est beaucoup plus influencé à présent par la direction des gouvernements provinciaux qu'il y a trente, quarante ou cinquante ans. Si les 10 gouvernements provinciaux n'avaient pas des lois comparables, cela n'aurait-il pas tendance à réduire les contributions versés aux partis politiques fédéraux et d'augmenter celles qu'on verse aux partis politiques pro-

[Text]

to influence the national government in certain directions?

Mr. Coldwell: We would hope, of course, that the provincial legislatures would view our report and what you do here is an example of what should be done.

Mr. Smith: We met with each premier as well.

Mr. Walker: If I could just supplement this, we have partially covered this yesterday in terms of the tax deduction and through our federal tax laws in connection with the federal parties. The suggestion was made that this should be extended from the federal legislation to provincial governments.

Mr. Smith: What has been on my mind to say for some time—I hesitated and I do not know why I hesitated—is that from a practical standpoint of politics, producing the perfect report and the one report that can be accepted by the House generally with a degree of unanimity, and having it perhaps adjusted to suit the changing times or requirements or expression of the House, would have been my purpose or objective in signing my signature to this.

What I am saying is that obviously there are areas of compromise, even by the Committee members, in this report. We both gave, in order to come to some agreement. Hopefully this would be the case, Mr. Chairman, when you write your report, that each side of that House can subscribe to the recommendations without the total being destroyed. This is good politics, as you gentlemen recognize better than anyone else. What we have tried to do is to give you a document that can in the first instance become an act.

It is full of imperfections. We recognize this. Some I have not even commented on, but I think in the final analysis when you make your report, even with or without majorities of government, you would be hopeful that it is going to be endorsed. We tried to do this for you people.

The Chairman: In speaking of attempting, as Mr. Dryden put it, to close the fence in on all sides, there is the obvious result that if this were to become federal law tomorrow, large donations could simply be accepted by political parties in the name of a provincial party rather than the federal party and the whole thing falls to pieces. That is a legitimate comment. Right? It is a concern.

Mr. Smith: It concerns us.

[Interpretation]

vinciaux dans l'espoir d'inciter les gouvernements provinciaux à influencer le gouvernement fédéral?

M. Coldwell: Nous espérons évidemment que les gouvernements provinciaux examineront notre rapport et y voit une invitation à nous imiter.

M. Smith: Nous avons rencontré chacun des premiers ministres.

M. Walker: Je voudrais ajouter que nous avons couvert entièrement ce sujet hier en traitant des déductions d'impôt et de nos lois fiscales fédérales relatives aux partis politiques fédéraux. Il a été proposé que les gouvernements provinciaux prennent les mêmes mesures.

M. Smith: L'objectif que j'aurais eu à l'idée en apposant ma signature au rapport avait été le suivant: d'un point de vue pratique, présenter un rapport assez parfait pour que la Chambre l'accepte presque à l'unanimité et quitte à le modifier selon les exigences ou les désirs de la Chambre elle-même.

Ce que je veux dire c'est que ce rapport comporte des secteurs où il y a eu compromis, même de la part des membres du comité. Les deux partis ont cédé certains points pour en venir à une entente. J'espère, monsieur le président, que votre rapport, sera rédigé de façon à ce que les deux côtés de la Chambre souscrivent aux recommandations sans détruire le projet. Nous avons tâché de présenter un document qui pourra devenir loi sans subir trop de modifications.

Le document est rempli d'imperfections, nous le reconnaissons, mais je n'ai pas fait de commentaires sur certaines d'entre elles, mais je pense qu'en dernière analyse, vous présenterez votre rapport, même avec ou sans l'assentiment majoritaire du gouvernement, en espérant qu'il sera approuvé. Nous avons tâché de faire cela pour vous.

Le président: A ce sujet, si ce document allait devenir loi demain, les partis politiques pourraient simplement accepter des gros montants sous forme de dons versés à un parti provincial plutôt qu'au parti fédéral. C'est préoccupant, n'est-ce pas?

M. Smith: Nous le savons.

[Texte]

Mr. Dryden: There are some very serious concerns when you get into the provincial area because you have to concern yourself with a system of political parties—I will not name any of them—certain parties in certain provinces which we have to look at very carefully before we wheel them into this kind of a deal, and I am thinking particularly of one party in one province.

Mr. Smith: You were never reticent before about expressing your views.

Mr. Coldwell: In our interviews with the premiers we did interview, they felt that something along the line of change had to be made provincially as well as federally. I think that they were sympathetic to many of the views that we have expressed here.

Mr. Smith: I think you are going to find them much more sympathetic, Mr. Chairman, because again, four and a half years ago we spoke to them and now they are realizing the impact of the same problem as the federal scene has.

The Chairman: I am getting back to this question of disclosure at the constituency level by Mr. Forest. May I throw out an example for consideration?

In my constituency there is a fairly heavy provincial vote that goes to the Conservative Party, although we have a Liberal member provincially now. But there is a heavy vote that goes for that, heavier than there is federal. I am elected as a Liberal federally. The NDP is very strongly represented because there are two very large unions, one of which is an open supporter of the NDP Party. It occurs to me that a merchant who may be incorporated or may be not—it does not matter—might consider it worth his own purposes in every campaign to give some money to all three parties because there is an obvious reason. He has provincial licensing to deal with. He may have something to do with me federally, and he likes the union members to be customers in his store. Is it not his privilege to let each party think that his endorsement and support is something that he is giving to them exclusively? It is public relations if he wants to do that. Why should he not be entitled to that privilege?

Mr. Walker: Particularly if he were a national corporation, he could do it perhaps.

Mr. Smith: Are you talking about the individual candidate or the political party?

[Interprétation]

M. Dryden: Oui, le secteur provincial comporte bien des problèmes, car il s'agit de plusieurs partis politiques—je ne les nommerai pas—il y a certains partis, dans certaines provinces, que nous devons examiner très attentivement avant de les embarquer dans une telle affaire. Et je pense notamment à un parti dans une province.

M. Smith: Vous n'avez jamais auparavant fait grand mystère à ce sujet.

M. Coldwell: Au cours des entrevues que nous avons eues avec les premiers ministres ceux-ci ont exprimé d'avis qu'il faudrait faire des changements au niveau provincial aussi bien que fédéral. Je pense qu'ils étaient très favorables aux idées que nous avons exprimées.

M. Smith: Je crois que vous allez les trouver encore plus disposés monsieur le président, car nous avons discuté de cette question avec eux il y a quatre ans et demi et, à présent, ils constatent les mêmes problèmes comme l'a fait le gouvernement fédéral.

Le président: Je reviens à cette question de la divulgation au niveau des circonscriptions électorales soulevée par M. Forest. Je voudrais citer un exemple.

Dans mon comté le parti conservateur, au niveau provincial, reçoit une grande partie des votes, même si nous avons élu un député libéral. Mais le vote conservateur est plus fort au niveau provincial qu'il ne l'est au niveau fédéral. J'ai été élu comme député libéral au fédéral. Il y a une très forte représentation du NPD car il y existe des syndicats très puissants dont l'un assiste ouvertement ce parti. Ainsi un marchand, qu'il soit constitué en société ou non, peu importe, pourrait estimer qu'il est avantageux pour lui de contribuer dans chaque campagne aux caisses des trois partis, pour une raison évidente. Il doit tenir compte de l'octroi de permis au niveau provincial. Il se peut qu'il ait des relations à entretenir au fédéral et il désire attirer la clientèle des membres du syndicat. N'a-t-il pas le privilège de laisser entendre à chacun qu'il leur accorde exclusivement son appui? C'est une question de relations publiques. Pourquoi n'aurait-il pas droit à ce privilège?

M. Walker: Il pourrait le faire, particulièrement lorsqu'il s'agissait d'une société nationale.

M. Smith: Parlez-vous du candidat lui-même ou du parti politique?

[Text]

The Chairman: I am talking about a donation that he might—a small merchant. He is not going to donate a vast sum of money. He might give, say \$50 or \$100, but he might give it to each candidate and hand it to his agent and say, "Good luck, boy", and give him a pat on the back, and he wants him to tell all his friend and his party that the merchant is a good guy and he supported him. Why should he not be entitled to that privilege?

Mr. Smith: We have covered it. Mr. Chairman, I really do not hold any strong views on that section dealing with the individual. Mr. Dryden has covered the logic of 1966. I do not hold any strong views. In actual fact you know as well as I do that that in fact is the rule rather than the exception today. This is what is actually done in a great many cases. I thought Mr. Dryden covered it fairly well in terms of what the present Act was as an application to the individual.

Mr. Caldwell: And with the hope that we go beyond that to the federal level.

Mr. Walker: I have a further supplementary question, because he started this. Say there is a Happy Valley Paradis Finance Company in his riding, and the head office, and they like him and they say, "Look, we are going to give \$2,000 in this campaign, \$1,000 for you and \$1,000 for the party." What an anomaly! The \$1,000 that they contribute to him has to be disclosed, and a lot of book-keeping is involved. The other \$1,000 that goes to the head office, no. It is this lack of consistency. This happens. It is not a hypothetical thing. It happens certainly in my riding. There is an inconsistency here.

The Chairman: The Committee's position, I take it, is that there is an inconsistency there. They prefer to think that we would go the other way and bring the federal situation into the local fold, rather than drop the disclosure at the local level. Is that a fair statement?

Mr. Smith: I think that is fair.

Mr. Dryden: That was the basic thinking, and that is why we did not want to take a step backwards, appreciating that the system does not work. As you well know there are two ways around what you are up against.

Mr. Walker: He can take a caveat on that little phrase, as I well know.

Mr. Smith: But you have never been questioned about it.

[Interpretation]

Le président: Je parle de dons qu'il pourrait faire—il s'agit d'un petit marchand. Il pourrait donner disons \$50 ou \$100, mais il pourrait le donner à chaque candidat en lui souhaitant bonne chance, car il veut que ce dernier dise à tous ses amis et à tous les membres du parti qu'il a reçu l'appui du marchand. Pourquoi n'aurait-il pas droit à ce privilège

M. Smith: Nous avons étudié cette question. Monsieur le président, je n'ai vraiment pas de vues précises à ce sujet que M. Dryden a étudié. En fait, vous savez aussi bien que moi que cette situation est de règle plutôt qu'exceptionnelle, de nos jours. Je crois que M. Dryden avait bien étudié cette question en démontrant que la loi actuelle s'appliquait à l'individu.

M. Caldwell: Et en comptant que nous irions plus avant au niveau fédéral.

M. Walker: J'ai une question complémentaire à vous poser car c'est lui qui a commencé à discuter cette question. Supposons que dans sa circonscription, se trouve le bureau central d'une grosse entreprise de crédit qui propose de fournir \$2,000 pour la campagne électorale, soit \$1,000 dollars pour le candidat et \$1,000 pour le parti. Quelle anomalie? Le montant de \$1,000 versé au candidat doit être divulgué, ce qui comporte une tenue de livre compliquée. Par contre, il n'est pas nécessaire de divulguer les \$1,000 accordés au parti. C'est illogique, mais cela se produit dans ma circonscription et ailleurs aussi.

Le président: La position du comité, d'après ce que je sais, est qu'il y a incohérence dans cette situation. Il préférerait que nous transférons de situation du fédéral au niveau local plutôt que de laisser tomber la divulgation au niveau local. N'est pas exact?

M. Smith: Je crois que c'est juste.

M. Dryden: C'était là l'idée fondamentale et c'est pourquoi nous n'avons pas voulu revenir en arrière, car nous avons reconnu que le système ne fonctionnait pas. Comme vous le savez bien, il y a deux façons de contourner cet obstacle.

M. Walker: Je sais qu'il peut former opposition à cette courte expression.

M. Smith: On ne vous a jamais questionné à ce sujet.

[Texte]

Mr. Dryden: In those parties in those provinces where we have established this type of confidence, contributors will contribute funds to the central organization, with so much earmarked for local candidates, and they get it.

Secondly, of course, and this is one of the grave problems—I just raise this question without trying to answer it. This is one of the things you are up against. This is the whole question, that there is no responsibility second hand or once removed. If somebody wants to make a contribution and does not want to be listed, he can make it to someone else who in turn makes it to the official agent who files a return and that is all there is to it. That is one of the tough problems to deal with.

The Chairman: It is not that getting around the disclosure would require all that much ingenuity. It is just a question of which way your thinking was in so far as the principle was concerned.

Mr. Smith: That is right.

Mr. Forest: Mr. Chairman, can we deal with another recommendation this afternoon?

The Chairman: I think we should go for about another 15 minutes until 12.15 p.m. and then return at 2 o'clock. How does that sound to members? All right.

Mr. Forest: In another recommendation you recommend that the present practice of mailing a copy of the preliminary list of electors to urban electors be discontinued and replaced by that little card that is mailed by most candidates just a few days before election time. I agree that this should be done by the returning officer, this small card. But why discontinue the other practice also which does not cost anything to the candidate? It is done by the returning officer by the printed list, and it certainly serves a purpose because it is much earlier in the game. It serves as notice to people to find out and check their list to see if their names are on the list or are missing. Why discontinue the actual practice and replace it by the other one? Why not keep the first one and the second one also which you recommend?

Mr. Smith: I would welcome other members commenting as they will. My recollection is that in discussion with candidates at the time they did not look upon the list as being of any value or use from a practical standpoint. We acknowledged that it was a cost to somebody, that somebody had to pay for it and we thought the other route we were taking was

[Interprétation]

M. Dryden: Au sein des partis, dans les provinces où nous avons établi cette sorte de confiance, les gens vont verser des fonds à l'organisation centrale indiquant que telle somme est destinée aux candidats locaux.

Un des problèmes graves c'est qu'il n'y a pas de responsabilité lorsque la contribution n'est pas directe. Si quelqu'un veut verser une contribution mais ne veut pas être inscrit sur la liste, il peut l'offrir à quelqu'un d'autre qui, à son tour la présente à l'agent officiel qui l'enregistre et c'est tout. C'est là un des problèmes difficiles qu'on a à résoudre.

Le président: Le fait de contourner la divulgation n'exigerait pas tellement d'ingéniosité. Il s'agit simplement de savoir comment vous envisagez ce principe.

M. Smith: C'est juste.

M. Forest: Monsieur le président, pourriez-vous étudier une autre recommandation cet après-midi?

Le président: Je pense que nous devrions continuer pendant 15 minutes, jusqu'à 12h15 et revenir à 2h. Êtes-vous d'accord?

M. Forest: De plus vous recommandez d'abandonner la pratique actuelle qui consiste à poster une copie de la liste préliminaire des électeurs urbains et de la remplacer par cette petite carte postée par la plupart des candidats quelques jours seulement avant le jour du scrutin. Je conviens que ce travail devrait être exécuté par le directeur du scrutin, mais pourquoi discontinuer l'autre pratique également qui ne coûte rien aux candidats? Le directeur du scrutin fait ce travail au moyen d'une liste imprimée, et cette tâche répond certainement au but car elle est exécutée beaucoup plus tôt. Elle sert à aviser les gens de vérifier si leur nom y figure sur la liste. Pourquoi nous faudrait-il discontinuer la pratique actuelle et la remplacer par l'autre? Pourquoi ne pas garder la première et la seconde également que vous recommandez?

M. Smith: J'accueillerai les autres commentaires au fur et à mesure qu'ils seront présentés. Si je me souviens bien, c'est que lorsqu'on a discuté avec les candidats à cette époque, ceux-ci ne considéraient pas cette liste comme utile à toute fin pratique. Nous avons reconnu que quelqu'un devait en supporter le coût; et nous avons pensé que l'autre façon de procé-

[Text]

more effective. I think that is the short answer.

The Chairman: Are there any other comments on that, gentlemen?

Mr. Dryden: Very simply, there is a very considerable expense involved in sending this to every voter in urban constituencies, which constitutes a very large number in the country, and that money could be much better used in the other respect. But there is a silly aspect to doing this. The theory is that when you ask somebody why you do it they say it is so that people can look and see whether their name is on the list. But you do not send it to the people whose names are not on the list, because they do not get one. So there is a silly aspect to that. Nobody is recommending or suggesting they should not be posted up on the poles around and other places. That is a place I can look and see if my name is not on. But they only send it to the ones who are on and they can look and see that their names are on, but the ones that are not on do not get one.

Mr. Forest: I believe they send one per family, when it can be checked before the revision. But if you send a card in the last five days of the campaign it is too late for any revision to take place.

Mr. Dryden: The sending of the card is not supposed to take care of seeing whether or not your name is on the list.

Mr. Smith: I do not know how efficient your constituents are, perhaps they are great, but I know that invariably mine found it very difficult to know where they were going to vote. The sending of the card was an action that we took to let them know where the poll was. We felt that this was important. Even though it is on that list, they lose it, they pay no attention to it, but this identifies it just prior to the election.

Mr. Forest: I do not deny the advantage of that card. I have mailed these cards too, and I think everybody has. But I do not agree that the sending out of the preliminary lists about three weeks before the election is useful at all.

Mr. Sulatycky: I have a supplementary, Mr. Chairman. Perhaps you, as a member of the standing committee which revised the Elections Act, might be able to answer this question. What is the rationale for the distinction

[Interpretation]

der que nous adoptions était plus efficace. Je crois que c'est là en bref la réponse.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet messieurs?

M. Dryden: D'une façon simplifiée, envoyer ceci à chaque personne qui vote dans une circonscription électorale urbaine—et ce genre de circonscription électorale est celle qui est la plus courante dans notre pays—suppose des déboursés importants et cet argent pourrait être mieux utilisé de l'autre façon. Mais cette façon de procéder présente un côté drôle: la théorie veut que lorsque vous demandez à quelqu'un pourquoi vous procédez ainsi il vous répond que c'est pour que les gens puissent examiner la liste et voir si leur nom y a été porté. Mais vous ne l'envoyez pas aux gens dont les noms ne figurent pas sur la liste, car ces derniers n'en reçoivent pas. C'est inconcevable. Personne ne préconise ou ne recommande qu'on les affiche sur les poteaux ou ailleurs. C'est là les endroits où je peux vérifier si mon nom a été porté. Mais on ne l'envoie qu'aux personnes qui figurent sur la liste et ces derniers peuvent vérifier l'opération mais ceux qui n'y figurent pas n'en reçoivent pas.

M. Forest: Je crois que l'on en envoie une par famille ce qui permet d'effectuer une vérification avant la révision. Mais si vous expédiez une carte dans les cinq derniers jours de la campagne, alors il est trop tard pour procéder à une révision.

M. Dryden: L'envoi de carte n'est pas destiné à vérifier si votre nom est oui ou non sur la liste.

M. Smith: Je ne sais pas quelle est l'efficacité de vos commettants; peut-être sont-ils extraordinaires mais je sais que les miens trouvent toujours difficile de savoir où ils devront voter. Nous avons pris cette initiative d'envoyer des cartes pour leur faire connaître où se trouvait le bureau de votation. Même si ceci ne se trouve pas indiqué sur cette liste, ils ne font pas attention, et juste avant l'élection la carte permet d'indiquer ceci.

M. Forest: Je ne nierai pas les avantages que présente cette carte. J'ai expédié des cartes de ce genre aussi et je crois que tout le monde l'a fait. Mais je ne pense pas qu'il soit utile d'expédier des listes préliminaires environ trois semaines avant d'élection.

M. Sulatycky: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur le président. Peut-être que vous, à titre de membre du Comité permanent qui a procédé à la révision de la loi électorale, vous pourriez répondre à

[Texte]

between urban and rural voters in this instance?

The Chairman: We went through that in the Standing Committee on Privileges and Elections.

Mr. Forest: The rural voters can vote anyway, if they are not on the list, by being vouched for.

The Chairman: Yes, but there is a complete difference in their accessibility for example, to courts of revision. You know, the system has to be different because an urban voter always of course lives, because he is an urban voter, in the town or the city where the court of revision is. A rural voter very well could live 50 or 100 miles away from a court of revision and it could be quite a major thing for him to drop into a court of revision, which is something quite simple. So the entire approach, first of all, to enumerating the rural voter and then to getting him on the list if he fails to be enumerated, has been different, although in the past legislation we relaxed to a certain extent the requirements of getting an urban voter back on the list if he has been missed in the original enumeration, which I think is a progressive step.

Mr. Sulatycky: The recommendation of the committee then is to send notices to all voters, rural and urban, on the location of their polls?

Mr. Forest: Urban only.

Mr. Sulatycky: Urban only? Why the distinction between urban and rural in this case?

The Chairman: I do not think there was any distinction. I think there is some confusion here. This preliminary list goes out only in urban polls. But I think the Committee recommended that what is generally described as a "You Vote At" card should be assumed by the electoral officer and sent out in every poll.

Mr. Smith: Correct.

Mr. Walker: Are you through with that particular subject?

The Chairman: On the business of the preliminary list and the "You Vote At" card, Mr. Walker?

[Interprétation]

cette question: quelle est la raison pour laquelle on établit la distinction entre les votants urbains et ruraux dans ce cas?

Le président: Nous avons étudié cette question au Comité permanent des privilèges et élections.

M. Forest: Les votants ruraux peuvent voter de toute façon lorsqu'ils ne se trouvent pas sur la liste du moment qu'une personne se porte garant pour eux.

Le président: Oui, mais ils n'ont pas toujours la possibilité de s'adresser à une cour de révision. Le système dans le cas des électeurs ruraux doit être différent car le votant urbain vit naturellement toujours dans une ville où il y a une cour de révision. Le votant rural peut très bien se trouver à 50 ou 100 milles d'une cour de révision et cela peut constituer un obstacle majeur. Par conséquent, le système de recensement des électeurs ruraux et le système d'inscription de ces votants sur la liste au cas où ces derniers n'ont pas été recensés, est complètement différent, bien que, dans la dernière législation, on a assoupli l'exigence qui obligeait un électeur urbain à être reporté sur la liste lorsque son nom n'y avait pas été porté au cours du recensement à l'origine ce qui, je le crois, est une amélioration.

M. Sulatycky: Le Comité veut donc recommander que l'on envoie des avis à tous les électeurs ruraux et urbains pour leur indiquer où est situé leur bureau de votation?

M. Forest: Aux électeurs urbains uniquement.

M. Sulatycky: Aux électeurs urbains uniquement? Pourquoi faire la distinction entre les urbains et les ruraux dans ce cas?

Le président: Je ne crois pas qu'aucune distinction ait été établie.

Je crois qu'il y a ici quelque confusion: la liste préliminaire n'est émise que dans les bureaux de votation urbains. Mais je crois que le Comité a recommandé que ce que l'on décrit d'habitude sous la désignation de carte indiquant l'endroit du bureau de votation, l'envoi de cette carte relève de la responsabilité du directeur des élections et doit avoir lieu dans chaque bureau de votation.

M. Smith: C'est exact.

M. Walker: Avez-vous terminé l'étude de ce sujet particulier?

Le président: Au sujet de la liste préliminaire et de la carte indiquant l'endroit où il faut voter, monsieur Walker?

[Text]

Mr. Walker: Yes. You see, the Committee recommended that if the foregoing practice is carried out the candidate should not be allowed to send out a "You Vote At" card. I find it is difficult to accept. I send them out, not as a "You Vote At" card—that is incidental information—but as a piece of literature. In my own case my judgment is that my "You Vote At" card is one of my most effective pieces of literature. You know, the picture on the front and a little message and all the rest on the back. The "You Vote At" card is just a service that is provided.

Mr. Smith: We are not preventing you, Mr. Walker, from doing that.

Mr. Coldwell: We are not prohibiting you.

The Chairman: I think the recommendation is that a candidate be prohibited from sending a "You Vote At" card.

Mr. Walker: That is right.

The Chairman: But I do not think sending a card that looks like a postcard and says "Vote for Jimmy Walker" can be prohibited.

Mr. Walker: But you say I cannot put "You Vote At" on it. The purpose of part of this piece of literature—the main purpose is that it is a piece of literature—during the last campaign was to provide this little service. You would be surprised how many of the official cards that go out from the returning officer are not even looked at. I have had many thanks for advising my voters where to vote. They say nobody else told us.

The Chairman: Let me start from the other end and tell you how we came to this. It may well be that the Committee will want to revise the recommendation. Obviously, a large number of people on election day, regrettable as it may be, do not know where to vote, obviously a large number of candidates send out the card and we have the job of cutting costs and making an assessment of how it could be done in relation to the state to the candidate. We felt it was in the interest of the candidate to remove it to the state. This is the backwards thinking on it. Now in the mechanics of it I would not personally hold any objection, as one Committee member, to Jim Walker deciding, if he wanted to send out a mailing piece...

Mr. Walker: Having accepted the limitation on the total cost.

[Interpretation]

M. Walker: Oui. Le Comité recommande qu'au cas où l'on adopterait cette pratique principalement indiquée, le candidat ne devrait pas avoir la permission d'expédier les cartes indiquant l'endroit où il faut voter. Je trouve difficile d'accepter cela: je les envoie non pas sous forme de carte indiquant l'endroit où il faut voter mais sous forme de documentation; de propagande. Pour moi cela est fort efficace: avec une image sur la couverture et un petit message, etc., au verso. La carte indiquant l'endroit où il faut voter constitue simplement un service rendu.

M. Smith: Nous ne vous empêchons pas, monsieur Walker, de procéder ainsi.

M. Coldwell: Nous ne vous en empêchons pas.

Le président: Je crois que la recommandation est cependant à l'effet que l'on interdit à un candidat d'envoyer une carte indiquant l'endroit où il faut voter.

M. Walker: C'est exact.

Le président: Je ne crois pas que d'expédier une carte ressemblant à une carte postale et indiquant «Elisez Jimmy Walker» est une pratique qui peut être interdite.

M. Walker: Mais vous dites que je n'ai pas le droit d'y mettre l'endroit où il faut voter. Pourtant, au cours de la dernière campagne électorale, l'un des objectifs de ce prospectus était de fournir ce petit service. Vous seriez surpris de connaître le nombre de cartes officielles qui sont envoyées par l'officier rapporteur que l'on ne regarde même pas. On m'a beaucoup remercié d'avoir indiqué où voter. Mes électeurs ont indiqué que personne d'autre ne leur avait dit.

Le président: Commençons par l'autre bout pour en arriver où nous en sommes: il se peut fort bien que le Comité veuille réviser cette recommandation. De toute évidence, de nombreuses personnes le jour de l'élection, malheureusement, ne savent pas où voter. De toute évidence, un grand nombre de candidats ont expédié cette carte et notre travail est de réduire les frais et d'évaluer comment ceci peut-être fait au niveau du candidat. Nous avons pensé qu'il était de l'intérêt du candidat de ne plus avoir cette charge. Ceci est la façon inverse d'étudier le problème. Personnellement, je n'ai aucune objection à titre de membre du Comité, à ce que Jimmy Walker décide lui-même s'il faut envoyer cette documentation par la poste...

M. Walker: Compte tenu des limites apportées aux frais d'ensemble.

[Texte]

The Chairman: ... which he is entitled to and there is no restrictions on, providing it meets the general criteria, that he should not also do it. That is his own concern. This is a personal point of view as a Committee member. But what we are attempting to do, having in mind somebody who does not hold your point of view and the importance of this, is to say to him that he, not only in his interest but in the people's interest, should be covered. Now that is going from back to front of how we came to the conclusion.

Mr. Walker: Yes, but by this recommendation you in fact are telling me what kind of literature I cannot send out.

The Chairman: I do not think it is quite as precise as that, Mr. Walker.

Mr. Walker: This is the effect.

The Chairman: All right, fair enough.

Mr. Walker: This is the effect.

The Chairman: I do not know whether other members agree, but I personally would not object—not that I would have any right to object—if you wanted to amend it and say that you could put it on your own card.

Mr. Coldwell: There is another side to it, too. It was saving the candidates some expense in this direction.

Mr. Smith: Right.

Mr. Coldwell: We are anxious to cut down the cost of the elections.

The Chairman: It seems consistent with your approach that you want to control expenses where they are subject to control, and this is a very easy one to eliminate.

Mr. Dryden: That is exactly right.

Mr. Walker: All right. I am just suggesting again. That in telling me I cannot put this information on any piece of literature I send out you are precluding the type of campaign that I wish to run in my riding.

The Chairman: The alternative to that, and I do not say it entirely facetiously, Mr. Walker, is that you do not have to include it in your literature; you might make use of that space more effectively by telling your constituents what a great fellow you are.

[Interprétation]

Le président: ... M. Walker peut envoyer ce document par la poste à condition que ce dernier réponde au critère général à savoir qu'aussi il ne devrait pas le faire. Cela le regarde. Mais ce que nous essayons de faire—compte tenu du fait que quelqu'un puisse ne pas avoir le même point de vue que vous—c'est de lui indiquer que non seulement dans son intérêt mais dans l'intérêt des autres personnes, c'est qu'il faut que sa façon de procéder soit justifiée, soit prévue. Nous prenons donc ici une démarche inverse que celle que nous avons prise pour en arriver à cette conclusion.

M. Walker: Oui, mais par cette recommandation vous m'indiquez en somme quel est le genre de documentation que je n'ai pas le droit d'envoyer.

Le président: Je ne crois pas que ce soit aussi précis que cela, monsieur Walker.

M. Walker: C'en est la conséquence.

Le président: Très bien.

M. Walker: C'est la conséquence qui en résulte.

Le président: Je ne sais pas si d'autres députés sont d'accord avec ce point de vue et personnellement je ne verrais aucune objection si vous vouliez modifier cette recommandation et indiquer que vous pourriez mettre cette information sur votre propre carte.

M. Coldwell: Il y a un autre aspect à cette question: ceci permettrait aux candidats de faire des économies.

M. Smith: C'est exact.

M. Coldwell: Nous avons hâte de réduire le coût des élections.

Le président: Ceci semble conforme à la ligne de conduite qui consiste à restreindre les dépenses.

M. Dryden: C'est exact.

M. Walker: Très bien. Je veux tout simplement vous indiquer qu'en interdisant de mettre ces renseignements dans toute documentation que j'expédie, vous m'interdisez de mener le genre de campagne que j'aimerais mener dans ma circonscription électorale.

Le président: Je dirais, monsieur Walker, sans faire trop d'esprit que vous n'êtes pas obligé de mettre ce renseignement dans votre documentation et que vous pouvez le remplacer par un éloge de vos qualités.

[Text]

Mr. Walker: I may feel that in my constituency I would like to send out three "You Vote At" cards, which would be my total campaign costs,...

Mr. Smith: Good.

Mr. Walker: ...concluding that this kind of service would be appreciated by the people, that Walker is a good guy and therefore they would come out and vote.

The Chairman: I for one would not want to prevent you from doing that.

Mr. Walker: That is good.

Mr. Forest: In another recommendation you make it an offence for a candidate to pay anything to an official agent at the pool or to anyone providing transportation of voters to the poll. You make this an illegal practice and subject to severe penalties. You said that in large areas of Canada you found that this has been stopped. I do not know much about the rest of Canada but I know that in the Province of Quebec it has been a tradition for a long time to pay your representatives at the polls and for transportation. How can you enforce and control this in the way that you suggest now, that it would be illegal to pay anything to anyone who transports electors to the poll, when it has been done for years and years. Do you think that this is enforceable?

Mr. Walker: If that is the way you want to spend your campaign money—

Mr. Forest: But they make it an illegal practice. Do you think this is enforceable?

Mr. Smith: I can only say to you that when you look at the penalties involved in this, I think it is a calculated risk and it is one that I certainly would, were I a candidate, accept and the name of the game of this book is "limitations", gentlemen. This is what we set out to do. We felt this was unnecessary and while I know we found, which, incidentally, we all have to look at, particularly this Committee and our Committee, that the variations and practices across Canada are as different as day to night, we felt our obligation was to try to place limitations and we thought the impact of the fine would cause some second

[Interpretation]

M. Walker: Il se pourrait que j'aimerais envoyer dans ma circonscription électorale trois cartes indiquant le lieu où il faut voter et que ceci constituerait tous mes frais de campagne électorale...

M. Smith: Très bien.

M. Walker: ... en considérant que ce genre de service plaira aux gens et qu'ils en déduiront que M. Walker est l'homme qu'il leur plaît, et que par conséquent, ils se dérangeraient pour venir voter.

Le président: Quant à moi, je ne voudrais pas vous empêcher de procéder ainsi.

M. Walker: C'est très bien.

M. Forest: Dans une autre recommandation, vous établissez qu'il y a délit lorsqu'un candidat verse quelque chose à un représentant officiel au bureau de votation ou à toute personne qui fournit un moyen de transport à un votant pour se rendre à ce bureau. Vous faites de cette pratique quelque chose d'illégal et c'est sévèrement puni. Vous indiquez que dans de grandes régions du Canada, vous avez constaté que cette pratique n'avait plus cours, je ne sais pas ce qu'il en est pour le reste du Canada, mais je sais que dans la province de Québec, cette pratique constituait une tradition depuis bien longtemps, soit de payer votre représentant au bureau de votation ou de payer le transport du votant. Comment entendez-vous vérifier et contrôler cette situation de la façon que vous préconisez à l'heure actuelle alors que cette pratique est courante depuis de nombreuses années? Pensez-vous que vous pourrez mettre en vigueur ce règlement?

M. Walker: Si c'est ainsi que vous désirez dépenser votre argent pour la campagne électorale.

M. Forest: Mais on rend cette pratique illégale. Pensez-vous que l'on puisse sanctionner, pénaliser cette pratique?

M. Smith: Tout ce que je puis vous dire c'est que lorsque vous examinez les sanctions prévues, je crois qu'il s'agit d'un risque calculé qu'à titre de candidat j'accepterai certainement; car après tout, la règle du jeu indiquée dans ce livre est celle des limites des restrictions apportées. Nous nous sommes fixés comme objectif d'apporter des restrictions; comme les pratiques varient beaucoup au Canada, nous avons pensé que nous devrions essayer d'établir des limites et nous avons pensé qu'en sanctionnant par une amende ces pratiques, on y songerait avant d'y recourir. C'est là l'objectif. Quant à savoir s'il est

[Texte]

thoughts. This was the purpose of it. I would think there would be some doubt as to whether it were practical. On the other hand, I think a lot of people would have a damn good look at the fine, the implications of a fine.

Mr. Forest: It would certainly reduce expenses, but I do not see how you can control...

Mr. Smith: You have to remember that the history of our election procedure on our Act is that the abuses are more common than those people who have followed the law, regrettably so. That is probably a wrong statement for me to make, but it is one that I suspect then. The nature of this one is that we are talking about a high degree of enforceability and a high degree of penalty. I think if we follow generally the trend of the recommendations contained in here, campaign managers are going to have a long hard look at the penalties of this and there may be a somewhat different attitude about enforceability in this as compared with the past.

The Chairman: You are certainly in an area here much more difficult in enforceability than you are in so far as the media we use is concerned.

Mr. Smith: Right.

Mr. Sulatycky: Could I ask Mr. Forest a question? How do they handle this provincially in Quebec?

Mr. Forest: There is a limit to the expenses, but there is nothing to prevent a candidate from paying his representative...

The Chairman: He can take all his money and spend it on foot soldiers, if he wants, rather than on the expense.

Mr. Forest: There is only a limit on expenses.

Mr. Dryden: I must say this is the recommendation in the report that I have the most difficulty squaring with the general proposition we set ourselves, that the recommendations we would make would work and would be enforceable. This one is difficult to enforce. The reasoning which led me to support the report with this included was because of some of the evidence we heard of some of the practices that go on in some places which, to say the least, are rather shocking. We will have to come down on one side or the other.

Mr. Walker: They may be rather shocking, but we are also trying to get involvement. I have many workers in my riding who take a

[Interprétation]

pratique à réaliser, c'est une autre question; d'autre part, les gens réfléchissent avant de risquer de payer une amende.

M. Forest: Ceci aiderait certainement à réduire les dépenses mais je ne vois pas comment vous pouvez vérifier...

M. Smith: Si vous examinez les antécédents de la procédure en matière d'élection vous verrez qu'il y a plus de personnes que violent la loi que de personnes qui la respectent et c'est regrettable; peut-être que je fais erreur, mais je soupçonne fort que tel soit le cas. Nous voulons faire respecter la loi le plus possible et établir des sévères sanctions. Je crois que si d'une façon générale nous suivons ces recommandations qui sont indiquées ici, les promoteurs de campagnes électorales réfléchiront bien avant de risquer de payer des amendes et la loi pourrait être mieux respectée que par le passé.

Le président: Il vous sera certainement plus difficile d'appliquer la loi dans ce domaine que ce que nous faisons dans le cadre du système que nous utilisons.

M. Smith: Très bien!

M. Sulatycky: Puis-je poser une question à M. Forest? Comment traite-t-on ce problème au niveau de la province à Québec?

M. Forest: On a établi des limites aux dépenses mais rien n'empêche aux candidats de verser à son représentant...

Le président: Il peut prendre tout son argent et le dépenser pour ses «travailleurs» s'il le veut.

M. Forest: On a établi seulement une limite aux dépenses.

M. Dryden: Je dirais que c'est la seule recommandation du rapport qui est difficile à intégrer à l'objectif général que nous nous sommes fixés à savoir que, les recommandations que nous ferions seraient applicables et pourraient être sanctionnées. Cette recommandation est difficile à sanctionner. La seule raison qui m'a poussé à appuyer cette recommandation c'est que nous avons entendu des témoignages indiquant que l'on avait recours, en certains endroits, à des pratiques pour le moins scandaleuses. Il nous faudra prendre des mesures d'une façon ou d'une autre.

M. Walker: Il se peut que ces pratiques soient plutôt scandaleuses, mais il faut aussi d'un autre côté intéresser les gens. Il y a

[Text]

day off from their work, and say, "Jim, I can give you my day and can drive for you." I just think it is too much of an added burden that I am not allowed to fill their tank with gas, for instance. They have lost their day's pay; they have put their car at my disposal; I am not paying them at all, but the extension of this limitation means that I cannot send them down to the service station with a chit that says to fill these men's cars with gas. I think there is an area here where you may be too severe in your recommendations.

Mr. Smith: Well, perhaps.

A witness: You understand our purpose.

Mr. Walker: Yes, I do.

Mr. Smith: However, it may be difficult.

Mr. Forest: I will stop for now.

The Chairman: I wonder if this might not be a good time to break off, gentlemen. We could arise now until two o'clock. Thank you.

There is a cafeteria in this building on the basement floor where the prices are very reasonable...

An hon. Member: Subsidized by the taxpayer.

The Chairman: Subsidized by the taxpayer in a very indirect sort of way. You are welcome to make use of those facilities, as usual at your own expense.

AFTERNOON SITTING

• 1414

The Chairman: All right, gentlemen, we will carry on where we left off this morning and cover any of the subjects in general with these representatives of the Barbeau Committee's 1966 Report on which we did not touch this morning. There are, I see, four members present. Perhaps we could start with Mr. Forrestall go to Mr. Walker, then Mr. Brewin and then Mr. Sulatycky.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, having been rude enough to leave this morning for other matters which I will not mention, whether they were more important or not, but which were of equal interest to me, I am not sure

[Interpretation]

beaucoup de travailleurs dans ma circonscription électorale qui prennent un jour de congé et disent: «Jim, je veux te consacrer ma journée et travailler pour toi.» Je crois que ce n'est pas trop faire de ma part que de leur fournir l'argent nécessaire pour remplir leur réservoir d'essence, par exemple. Ils ont perdu le salaire d'une journée; ils ont mis leur auto à ma disposition, je ne les dédommage aucunement, mais si on applique cette restriction cela veut dire que je ne puis leur permettre d'aller à la station pour faire le plein avec un bon autorisant de remplir leur réservoir. Je crois qu'il y a un domaine ici où vous vous montrez trop sévère dans vos recommandations.

M. Smith: Eh bien, peut-être que oui.

Un témoin: Vous comprenez quel est notre objectif?

M. Walker: Oui, je le comprends.

M. Smith: Toutefois, ce ne sera peut-être pas facile.

M. Forest: Je vais m'arrêter maintenant.

Le président: Je me demande si ce ne serait pas le temps de lever la séance, messieurs. Nous pourrions recommencer à 2h. Merci.

Il y a une cafétéria dans cet immeuble, au sous-sol, et les prix y sont très raisonnables...

Une voix: Subventionné par le contribuable.

Le président: Subventionné par le contribuable d'une façon très indirecte. Soyez les bienvenus et vous pouvez vous servir de ces installations, à vos propres frais naturellement.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: A l'ordre messieurs. Nous poursuivons nos délibérations à partir d'où nous en étions ce matin et nous étudierons quelques sujets en général avec les représentants du Comité Barbeau dont nous n'avons pas abordé le rapport ce matin. Je vois qu'il y a seulement quatre députés. Nous pourrions peut-être commencer par accorder la parole à M. Forrestall, ensuite à M. Walker puis à M. Brewin et M. Sulatycky.

M. Forrestall: Monsieur le président, comme j'ai dû m'absenter ce matin, pour d'autres affaires dont je ne parlerai pas, mais qui étaient d'intérêt égal à celle qui est en cours ici, à mon point de vue personnel je ne

[Texte]

whether anybody got into this area or not. It is a problem I attempted to get at yesterday dealing with the area of control. I wonder if it has already been dealt with and whether they might comment on it in the light of today's experiences. I wonder if the control aspect of the question we are looking at could possibly be extended in a manner which would place some legal responsibility, perhaps by way of penalty or other sanction, on the media not to accept money from any source over and above limitations set by whatever standards are adopted or felt to be advisable at a given time. Do you think this would be practical and is there any merit in it?

The Chairman: Mr. Smith.

Mr. Smith: No, I do not really think we dealt specifically with the question. The question is whether the element of control on the media, otherwise the people who place the ad, should be exercised at that level. I do not think we talked about...

Mr. Forrestall: Third party responsibility.

Mr. Smith: Quite recently I had a business involvement on the media side, so all of a sudden I understood how it functions, but even if I had not and knew what I know today, I would not have recommended it.

You have to remember in an advertising agency or a public relations company they deal with a substantial number of clients and one of the great concerns in an area where there is already a limitation in some provinces—this is a very vexing point and I draw the illustration where in some provinces there are limitations placed on the amount of space for beer and wine advertising and if the company, the beer company, instructs the agencies to run so many ads more than they are entitled to, the responsibility is still with the company, not with the agency. This is the law, and it is a good law—is that while the agency may get fired in the final analysis, the accounting procedure for an agency in dealing with a great number of accounts in placing space is a pretty complicated process in terms of media buying. It is very difficult to explain it unless you are actually working in the area which I am.

[Interprétation]

suis pas certain si on a parlé de ce qui me tient à coeur. C'est un problème que j'ai essayé de soulever et qui a trait au domaine du contrôle. Je me demande si on en a déjà parlé et si les témoins pourraient y apporter quelques commentaires à la lumière des délimitations d'aujourd'hui. Je me demande si la question du contrôle dont nous sommes saisis, pourrait être quelque peu élargie de sorte que nous pourrions imposer une responsabilité légale, soit par sanction soit par amende, sur les médias publicitaires afin qu'ils n'acceptent pas d'argent de quelle que source que ce soit outrepassant les limites établies par quelques normes adoptées au préalable ou qui nous sembleraient appropriées à un moment donné. Croyez-vous que cela soit pratique et ait une certaine valeur?

Le président: Monsieur Smith.

M. Smith: Non, je ne crois pas réellement que nous ayons traité de cette question en particulier. Nous avons plutôt discuté en vue de savoir si l'élément de contrôle sur les médias publicitaires, c'est-à-dire les personnes qui placent les annonces devraient être exercées à ce niveau. Je ne crois pas que nous avons parlé à ce sujet de...

M. Forrestall: C'est là une responsabilité de tiers parti.

M. Smith: Tout récemment je dus traiter avec les média d'information et à ce moment-là j'ai compris comment tout cela fonctionnait, mais même si je n'avais pas eu cette information et que je ne savais ce que je sais aujourd'hui, je n'aurais pas recommandé ce contrôle.

Il ne faut pas oublier que dans une agence de publicité ou dans une société de relations publiques on traite des affaires avec un grand nombre de clients et le domaine du contrôle est l'une des préoccupations principales dans un domaine où il y a déjà beaucoup de limites imposées par certaines provinces ce qui est, à mon avis, un point très litigieux dont je donnerai quelques exemples. Dans certaines provinces, il y a des limites sur le montant d'espace alloué pour une annonce de bière et de vin. La brasserie demande aux agences publicitaires de faire passer tant d'annonces un peu plus que le nombre auquel elle a droit et la responsabilité est toujours celle de la brasserie et non de l'agence. Voilà quelle est la loi et c'est sûrement une bonne loi car bien que l'agence puisse perdre son contrat en dernière analyse, les méthodes de comptabilité d'une agence de publicité qui a en main un grand nombre de contrats sont assez compliquées en ce qui a trait aux achats d'annonces publici-

[Text]

Then, of course, there is the principle above that. I think in the final analysis, if you have to place responsibility, it should be with the person who instructs the agency rather than the agency who acts as a servant to the candidate. We have, as you know, in the report a pretty extensive recommendation in terms, not only of the candidate reporting, but also of the media reporting. This, incidentally, has been rather severely criticized, including two editorials, not that we are going to be necessarily influenced by them. They say this is unnecessary, that again it proliferates the obligation of who should be accountable for it, but I would hesitate to recommend that we put too much onus on the person who acts as the servant for the man who instructs that the ad be placed. That is a personal point of view with which you may disagree.

Mr. Forrestall: I do not. However, you would still feel then with respect to the media itself, the particular newspaper, television outlet or radio outlet, that there should not be any degree of responsibility on their part as well.

Mr. Smith: I think it is unnecessary. This is perhaps the best way of describing it. I think we have the adequate system for making the candidate or the party accountable and this is where the accounting should be. I think the pure mechanics of the agency doing anything more than showing the amount that has been placed on behalf of the candidate because it goes that far, would not be reasonable. I do not think we should expect a corporation that may be dealing with several hundred clients for which it is accountable if it accidentally makes a mistake and places an ad in the *Canadian Jewish News*, for the sake of argument, which is in excess, to accept the responsibility. It should be on the candidate rather than the agency or the *Canadian Jewish News* publication.

• 1420

The Chairman: There is of course the difficulty mentioned yesterday, that when the *Canadian Jewish News* accepts an ad it has absolutely no way of knowing if the advertis-

[Interpretation]

taires. C'est très difficile à expliquer à moins que vous ayez réellement travaillé dans le domaine, ce qui est mon cas.

Bien sûr, au-dessus de tout cela il y a certains principes fondamentaux qui existent. En dernière analyse; je crois que si on doit confier une responsabilité à quelqu'un, ce devrait être à la personne qui demande à l'agence ses services plutôt qu'à l'agence elle-même qui agit en serviteur du candidat. Nous avons, comme vous le savez, dans le rapport une recommandation assez longue au sujet non seulement des rapports fournis par les candidats mais de ceux que les media d'information doivent fournir. A ce propos, on a reçu beaucoup de critiques à ce sujet y compris deux éditoriaux, mais néanmoins nous ne serions pas influencés par eux. On dit que ce n'est pas nécessaire que cela rend assez confus, à savoir qui devrait en être responsable mais je suis prêt à recommander et nous devrions poser le fardeau sur le dos de la personne qui agit comme serviteur du candidat qui lui demande qu'une annonce soit faite par son agence. C'est un point de vue personnel et il se peut que vous ne soyez pas d'accord.

M. Forrestall: En effet, je ne suis pas d'accord. Toutefois, il me semble que vous admettez quand même, en ce qui a trait au média d'information soit le journal, le poste de télévision ou la radio en particulier, qu'il n'y aurait pas quelque responsabilité de leur part.

M. Smith: Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Voilà la meilleure façon de procéder. Nous avons un système approprié en vue de forcer le candidat ou le parti à une certaine responsabilité et voilà où devrait reposer la responsabilité. A mon avis, il suffit qu'une agence indique le montant qui aura été payé par le candidat. Nous ne devrions pas nous attendre à ce qu'un organisme qui a peut-être à traiter avec plusieurs centaines de clients et dont il est responsable et, qui peut-être par accident, ferait une erreur en plaçant une annonce dans le *Canadian Jewish News* qui serait plus élevé que les normes que cette agence vise, doive accepter l'entière responsabilité. Nous devrions plutôt poser le fardeau de la responsabilité sur le candidat au lieu de le donner à l'agence ou à la direction, par exemple du *Canadian Jewish News*.

Le président: Il y a bien sûr la difficulté qui a été mentionnée hier, c'est-à-dire que lorsque le *Canadian Jewish News* accepte une annonce, ce journal n'a aucun moyen de con-

[Texte]

er has spent a single dollar or thousands of dollars with other agencies or journals.

Mr. Forrestall: Your colleagues would concur with that?

Mr. Dryden: I certainly concur with that. Mr. Smith has referred to this. On page 57 of the report there are two recommendations dealing with requirements for reporting by the media. This has been criticized. But who ever is responsible for policing this must get the information so that you know whether or not the Act has been complied with.

Mr. Forrestall: Then whether or not any form of control is effective I suppose depends upon the number of teeth put in the legislation, in the guidelines or in the directives.

Would each of you care to comment on the necessity of penalty and the severity of the penalty? First of all, would you comment on the necessity for financial penalties through perhaps a fine or some other sanction against those who might offend a set of criteria or rule the Committee might decide to recommend to the House? Would you comment generally on the necessity of penalties in anything that we might wish to consider.

The Chairman: Mr. Coldwell, can I ask you to lead off.

Mr. Coldwell: I think penalties are necessary with every piece of legislation. There should be some way, after having policed it and found out whether or not the party is at fault, of imposing a penalty if knowingly, the person has broken the law or the regulations.

The Chairman: We have looked at the aspect of public reimbursement of a candidate in several ways and discussed it from several points of view, but I do not think we have asked these gentlemen whether it was considered to be an incentive to conform to the regulations that you are talking about. Did you look at it from that point of view? When you talked about penalties did you also consider that public reimbursement would cause compliance with the regulations that you have set down?

[Interprétation]

naître si la personne qui paye l'annonce a dépense un ou des milliers de dollars auprès d'autres agences ou journaux.

M. Forrestall: Est-ce que vos collègues sont d'accord avec cet argument?

M. Dryden: Je suis certainement d'accord avec cet argument. Monsieur Smith en a déjà parlé. A la page 57 du rapport, nous trouvons deux recommandations traitant des obligations pour les media d'information de faire rapport. Ces dispositions ont été critiquées. Mais quelque soit le responsable de l'application de ces dispositions, il doit recevoir les renseignements nécessaires afin que l'on puisse savoir si oui ou non la loi a été respectée.

M. Forrestall: Ainsi je suppose qu'une forme quelconque de contrôle sera efficace ou non, selon le mordant que nous aurons inclus dans la loi, dans les directives ou dans les lignes de conduite.

Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la nécessité d'une sanction et du degré de sévérité de cette dernière? Tout d'abord, pourriez-vous nous dire s'il est nécessaire d'introduire une sanction financière ou une amende contre celui qui aurait passé outre à des critères ou des règlements que le Comité pourrait recommander à la Chambre? Pourriez-vous nous dire en général, ce que vous pensez de la nécessité de sanctions que nous pourrions prendre en considération?

Le président: Monsieur Coldwell, puis-je vous demander de commencer.

M. Coldwell: Je pense que des sanctions sont nécessaires à toute loi. Après avoir fait enquête et découvert si oui ou non le parti en question a été pris en défaut, il doit y avoir une façon quelconque d'imposer une sanction, si en toute connaissance de cause, la personne en question a enfreint la loi ou les règlements.

Le président: Nous avons étudié le problème du remboursement par l'État qu'un candidat devrait recevoir dans ces divers aspects, et nous avons discuté du problème sous plusieurs angles différents. Mais je ne pense pas que nous avons demandé à ces messieurs si on pouvait l'envisager comme une invitation à se conformer aux règlements dont vous parlez. Avez-vous déjà envisagé ce point de vue? Lorsque vous parlez de sanctions, ne croyez-vous pas que l'on pourrait aussi envisager que le remboursement par l'État pourrait en fait être une façon d'obliger le candidat à se conformer aux règlements que vous avez établis?

[Text]

Mr. Smith: I think so, Mr. Chairman. But I think the other side of it, and the report deals with it, is that under the present law the ineffectiveness is not only the uncertainty of placing a charge for a breach of the present Act but also the fine or levy or penalty and I think we as a committee, and I remember very vividly our discussion on penalty clauses, which have been described as severe, took the position that without, first of all, a practical system of tracing and a policing system, and on top of that a penalty system, all the months that we have spent on the report would not be worthwhile. We regret that there is still in this day and age the necessity of the big stick attitude. We think that if this report is going to be taken seriously we have to have one that is practical, one that can be policed, and a penalty if somebody offends it. This is a combination.

Mr. Forrestall: I was going to bring the word "conformity" into the conversation, if I might, Mr. Chairman. I accept the seriousness with which you treat this question in your report. I recognize it and perhaps agree with it fully. I am not completely satisfied yet but, as things stand now, I am concerned about conformity not only in election law but in law as we progress. There appears to be a tendency on the part of some of the provinces at least to move in the direction we are considering. Quebec and Nova Scotia have embarked upon it. We have a gentleman in the room now seriously considering this proposition for another province, and I think it fair to say that at least in two other provinces there is considerable interest in this aspect.

What happens if we wind up in five or ten years time with a federal guideline and several provincial guidelines in terms of respect for so-called penalty sections or whatever it is that we are attempting to do if we do not have uniformity? That is perhaps not very clear. How necessary is it that the several provincial acts and the federal Act be brought along more or less together in terms of some marked degree of conformity, one among the other? How important is that in terms of respect to the populace?

Mr. Smith: I fully understand your question and I think it is important. Not to use too many clichés, I think it is a bridge that you

[Interpretation]

M. Smith: Je le crois, monsieur le président. Je crois que le revers de la médaille, et le rapport en parle, c'est qu'en vertu de la loi actuelle, l'inefficacité n'est pas seulement l'incertitude dans laquelle on se trouve lorsqu'il faut déposer une accusation pour infraction à la loi actuelle, mais aussi la difficulté d'établir le montant de l'amende, de la sanction ou du montant à verser. Je crois que nous-mêmes, et je me rappelle ici d'une façon très nette nos discussions au sujet des clauses de sanctions qui ont été considérées comme sévères, avons opté pour la position voulant qu'avant tout, l'absence d'un système efficace d'enquête et de réglementation, et ensuite d'un système de sanctions, rendrait inutiles les mois passés à la confection de ce rapport. Nous regrettons que de nos jours il soit encore nécessaire de menacer du bâton. Nous croyons que si ce rapport est étudié sérieusement, nous devrions voir surgir une loi efficace qui pourrait être appliquée et qui comportera des sanctions pour celui qui l'enfreint. Il s'agit là d'un ensemble.

M. Forrestall: Je suis prêt à lancer le mot «conformité» dans la conversation, si vous me le permettez, monsieur le président. J'accepte le sérieux avec lequel vous avez traité de cette question dans votre rapport. J'en suis conscient et peut-être que je suis complètement d'accord avec ce rapport. Cependant je ne suis pas totalement satisfait; si les choses restent comme elles sont, je me préoccupe de la conformité non seulement envers la loi électorale, mais dans la législation au fur et à mesure que nous avançons. Il semble qu'une tendance se dessine dans certaines provinces afin de travailler dans la même direction que nous. Le Québec et la Nouvelle-Écosse ont déjà suivi. Nous avons quelqu'un dans notre salle qui étudie sérieusement cette proposition afin de l'appliquer à une autre province. Je pense qu'il est bon de souligner qu'au moins deux autres provinces s'intéressent profondément à ce sujet.

Qu'arrivera-t-il si dans 5 ou 10 ans si le fédéral et les provinces ont des attitudes différentes en ce qui concerne les articles touchant les sanctions, ou sur tout autre sujet que nous essayons de résoudre, si nous n'avons pas cette uniformité? Ce n'est peut-être pas très clair. Quelle est la nécessité de réunir diverses lois provinciales et la loi fédérale et d'en assurer plus ou moins l'uniformité l'une envers l'autre? Quelle importance cela a-t-il en ce qui concerne le respect du peuple?

M. Smith: Je comprends tout à fait votre question, je crois qu'il s'agit là d'une chose importante. Sans utiliser un cliché, il me

[Texte]

have to cross when you first introduce your own Act. I think, by the very nature of the people in this room now, there is going to be similar legislation. It shall come as no surprise to you that some, believe it or not, city councils are considering it in a municipal way. I think it follows that after there is an Act of some sort there will have to be a melding or a meeting of minds on certain provisions, which is all the more justification for your care in drafting good legislation now. I think the paramount thing for you, as has been the history of most legislation in this country, is to introduce your own statute, which is your own responsibility. We have experienced enough examples where provinces have followed and, hopefully, they will. I think it important that they do. But I humbly suggest to you that while you have to have one eye on that or one ear to it, the essential thing is to establish what is right for you in the federal sense. I have not any doubt that you will perhaps run into difficulties with a given province but I doubt if they will be that serious. It is the least of the two alternatives that I am talking about.

Mr. Forrestall: Of course as bad an analogy as it may seem, the one that occurs to me immediately is the old difficulty we have. The Minister of Justice this morning made his own personal decision about drinking and driving. There were sections in our various provincial act, which were of a provincial nature and the difference in the penalty was substantial although the crime was identical. We do not want to leave the impression among people, particularly our younger people, that we are wondering of willy-nilly and perhaps by virtue of our acts they have no cause to respect us.

Mr. Smith: What the interested public—that is the section we keep talking about—is looking for is some initiative by you people.

Each of the premiers we spoke to, to a varying degree, indicated enthusiasm for what we were doing, some more and some less. I remember quite clearly the indication from them when asked if they would be interested in introducing legislation of their own. They said they might but they would wait until they saw what the federal statute looked like. I think this is very true today. I

[Interprétation]

semble qu'il y a là un point que nous devons traverser lorsque vous introduirez votre propre loi. Je pense que par la nature même des personnes qui sont réunies ici, il devrait y avoir une uniformité des lois. Je ne vous apprendrai rien si je vous dis, croyez-le ou non, que certains conseils municipaux utilisent ce rapport pour leurs propres besoins. Je pense qu'il est normal qu'après avoir voté une loi quelconque, il y ait une certaine uniformité ou une réunion des idées en ce qui concerne certaines dispositions, ce qui est pour vous la meilleure justification de vos soins à rédiger de bonnes lois. Je pense que la chose la plus importante pour vous, comme cela a été pour la plus grande partie des mesures législatives prises dans ce pays, c'est d'introduire vos propres lois conformément à votre propre responsabilité. Nous avons connu assez d'exemples où les provinces ont suivi le chemin tracé et j'espère quelles continueront à le faire. Je pense qu'il est important qu'il en soit ainsi, mais je vous suggère humblement, puisque vous avez un œil sur la question ou une oreille tournée vers les provinces, que la chose essentielle sera de définir ce qui est l'essentiel pour vous, au point de vue fédéral. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous rencontriez certaines difficultés avec une province donnée, mais je doute que ces difficultés soient sérieuses. Il s'agit là tout au moins de l'une des voies dont j'ai parlé.

M. Forrestall: Aussi mauvaise que puisse être une analogie, celle qui me vient à l'esprit à l'instant même, c'est cette vieille difficulté que nous rencontrons toujours. Ce matin le ministre de la Justice a pris ses propres décisions au sujet de la boisson et de la conduite d'une automobile. Il y a des articles dans nos diverses lois provinciales qui sont de nature purement provinciales et la différence dans les sanctions est très grande même si la faute est identique. Nous n'aimerions pas laisser l'impression aux gens, particulièrement à nos jeunes, de ne pas savoir où nous allons, et peut-être par les actes que nous faisons qu'ils n'ont nulle raison de nous respecter.

M. Smith: Ce que nous croyons c'est que le public intéressé, puisqu'il s'agit de sujet dont nous parlons, attend une initiative quelconque de votre part.

Chacun des premiers ministres à qui nous avons parlé, d'une façon plus ou moins étendue, nous ont exprimé leur enthousiasme pour ce que nous faisons, certains d'entre eux d'une façon plus vive que d'autres. Lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient intéressés à présenter un projet de loi de leur cru, je me souviens très bien ce qu'ils nous ont fait comprendre. Les premiers ministres nous ont

[Text]

think it is even truer today because the situation has become somewhat more sensitive.

[Interpretation]

dit qu'ils pourraient le faire, mais qu'ils attendaient de voir ce que serait la loi fédérale. Je crois qu'il s'agissait là d'une vérité. C'est encore plus vrai aujourd'hui, car la situation est devenue encore plus précaire.

• 1430

The Chairman: Thank you. I will now go to Mr. Walker.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Walker.

Mr. Walker: Thank you, Mr. Chairman. I wish to follow up what you were saying a few minutes ago, Mr. Smith, about the advertising agent being a servant of his client. My question relates to one of the recommendations regarding penalties in the case of a successful candidate and/or his official agent being convicted of an infraction, whereby the candidate would lose his seat, would be subject to fines and all the rest of it. I think this is pretty severe. I think in most instances the candidate is a servant of the official agent in relation to this particular penalty which you would like invoked. You know, you can get a poor agent sometimes. You are linking the security of the elected member's seat and his reputation on the quality of the official agent he has.

M. Walker: Je vous remercie, monsieur le président. Je veux faire suite à ce que vous disiez il y a quelques minutes, monsieur Smith, au sujet de l'agent de publicité serviteur de son client. Ma question touche l'une des recommandations concernant les peines dans le cas de candidats victorieux ou de son agent officiel reconnus coupables d'une infraction à la suite de laquelle le candidat perdrait son siège, serait passible d'amendes et ainsi de suite. Je trouve ces mesures très rigoureuses. Je pense que dans la plupart des cas, le candidat est un serviteur de l'agent officiel en ce qui a trait à la peine que vous aimeriez voir appliquée. Vous savez, il arrive qu'un agent fasse mal son travail. Vous rattachez la sécurité du siège du membre élu et sa réputation à la qualité de son agent officiel.

I know of one instance where an agent did not get his report in on time. The candidate had been assured it had gone in and all the rest of it, and the candidate found himself in a rather embarrassing position having to go before a judge to tell him there were peculiar circumstances that made it impossible for him to file his returns on time. Is it not pretty severe to talk about the advertising agent being a servant of his client? Is this not pretty severe to hit the servant who, in this case, is the elected member, if he has a poor agent?

Je connais un cas où l'agent n'a pas envoyé son rapport à temps. Le candidat avait été assuré que le rapport avait été envoyé et le candidat se trouvait dans une situation assez embarrassante lorsqu'il a dû se présenter devant le juge et lui dire qu'il n'avait pu faire parvenir le rapport à temps à cause de circonstances particulières. N'est-ce pas un excès de rigueur que de dire que l'agent de publicité est le serviteur de son client? N'est-ce pas une mesure draconienne que de frapper le serviteur qui dans ce cas est le membre élu, s'il a un mauvais agent?

Mr. Smith: I cannot disagree with you, Mr. Walker, it is severe. Really, when it comes to the area of penalties there is a lot of give and take in my view on it. What we were attempting to do was to establish a criteria in our recognition of the seriousness of having a penalty system. When I walk out of here, if you have changed it materially, so long as it is still severe, I would not care one way or the other. However, the direct answer to your question is that I think too many of us who have been candidates, successful or otherwise, have found our political agent to be the least important man on our team of perhaps several hundred. I know I regarded him as such, it was almost an honorarium.

M. Smith: Je ne peux pas ne pas être d'accord avec vous, monsieur Walker, la mesure est vraiment draconienne. Lorsqu'il s'agit de peines, à mon avis, il faut en prendre et en laisser. Nous essayons d'établir un critère parce que nous reconnaissons qu'il faut établir un système de sanction. Lorsque je sortirai de la pièce, il m'importe peu que vous ayez apporté des modifications importantes, tant que le système demeure sévère. Toutefois, la réponse directe à votre question est celle-ci: je pense qu'un trop grand nombre d'entre nous qui avons été candidats, élus ou non, avons découvert que notre agent politique était l'homme le moins important de notre équipe composée de peut-être plusieurs centaines de personnes. Je sais que c'est ainsi que je le considérais.

Mr. Walker: The Chairman of the Finance Committee, number one man.

M. Walker: Le président du comité des finances, voilà l'homme n° 1.

[Texte]

Mr. Smith: Well, he was even less than that. He was generally some nice old fellow to whom we wanted to give some recognition. This varies across the country, I know. He filed the report, told me what he had filed, so I signed it and that was the extent of it. What we are attempting to say is that this man—in fact it is the whole principle, the doctrine of agency—should be considerably more responsible than most of us who have run before have in the past treated him as such. If this is a poor agent, then that is my or your fault, Mr. Walker, because he should not have been. He is the key to the system and we have to place the key on somebody. In the final analysis who is to blame for it? It is Jim Walker or Art Smith who has appointed him. We have done, we think, quite a lot to aid the private member or the candidate. We, therefore, assume he will accept some responsibility to see that it works.

Mr. Dryden: Mr. Chairman, could I just add one comment to this? I want to associate myself with what Mr. Smith has said generally about the principle, he has enunciated the principle we were trying to get across.

We all should appreciate that we must be very careful when getting into the area of what might be considered vicarious liability in a criminal sense. One person liable for someone else's wrong doing. This is an area which has to be examined with considerable care. I just want to throw that in. You want to be very careful not to nail one fellow's hide to the wall too badly. It all depends on the circumstances, so this has to be considered carefully.

Mr. Walker: I have another small point, if I may. Somewhere in here it seems to me you have excluded the use of foreign-based television or radio stations for the use of a candidate. I would suggest there must be some exceptions in this case. Take the City of Windsor. I understand about 75 per cent of the revenue of Detroit's TV stations comes from Windsor firms. This figure may be high or low, but it is a very large percentage. This means the Detroit station has a greater Canadian audience for its Canadian advertising than the local station. Are you saying in terms of an election this avenue of communication is cut off by Canadians for Canadians even if it goes through a foreign channel or is this just a general recommendation, realizing there are some such situations?

[Interprétation]

M. Smith: Il était encore moins que cela. Il s'agissait en général d'un homme plus âgé et aimable dont nous voulions reconnaître la valeur dans une certaine mesure. Je sais que cela varie selon les régions du pays. Il a fait le rapport, me disant ce qu'il y avait inséré, donc je le signais et ce fut tout. Nous essayons de dire que cet homme—de fait c'est là tous les principes de l'agence—cet homme devrait avoir beaucoup plus de responsabilités que la plupart d'entre nous lui en avons accordé dans le passé. S'il s'agit d'un mauvais agent, il faut s'en prendre alors à moi ou à vous, monsieur Walker, parce qu'il n'aurait pas dû être agent. Il constitue la clé du système et il faut placer la clé sur quelqu'un. En fin de compte, qui est responsable? Est-ce Jim Walker ou Art Smith qui l'a nommé? Je crois que nous avons beaucoup fait pour aider le membre ou le candidat. Nous assumons donc qu'il acceptera une certaine responsabilité afin de voir à ce que tout aille bien.

M. Dryden: Monsieur le président, puis-je ajouter un commentaire? Je tiens à dire que je suis d'accord en général avec ce que M. Smith a dit au sujet du principe qu'il a énoncé.

Nous devrions tous comprendre qu'il nous faut faire très attention lorsque nous touchons à un domaine qui pourrait être considéré comme une responsabilité criminelle par procuration. Une personne est responsable du méfait d'une autre. C'est un domaine qui doit être étudié très soigneusement. Je veux mentionner ceci. Vous voulez faire très attention de ne pas commettre trop d'injustices envers une personne. Tout dépend des circonstances, il faut donc faire très attention.

M. Walker: Permettez-moi d'ajouter quelque chose. Quelque part dans le rapport, vous avez exclu l'usage de poste de radio ou de télévision étranger par un candidat. Je dirais qu'il doit y avoir certaines exceptions dans ce cas. Prenez le cas de Windsor. Je comprends qu'environ 75 p. 100 du revenu du poste de télévision de Détroit provient des sociétés de Windsor. Ce chiffre peut être élevé ou non mais c'est un pourcentage considérable. Cela signifie que le poste de Détroit possède un auditoire canadien plus important pour sa publicité canadienne que le poste local. Dites-vous que, lors d'une élection, ce moyen de communication est supprimé par des Canadiens pour les Canadiens même s'il s'agit d'un canal étranger ou s'agit-il simplement d'une recommandation générale, qui tient compte du fait qu'il existe des cas de ce genre?

[Text]

Mr. Dryden: The Canada Election Act at present provides it is illegal for a candidate to advertise on foreign soil.

Mr. Walker: Yes.

Mr. Dryden: Candidates for the Windsor seats cannot go on television in Detroit, in Niagara Falls, in Buffalo and so on. This recommendation is placing the same restriction on the parties. There are one or two examples I could give you. I remember during the 1960 federal by-election in the riding of Niagara Falls, the most important and effective piece of campaigning done was on the Buffalo television station.

Mr. Walker: So, any political advertising must be done from Canadian soil?

Mr. Smith: I think the word we are looking for in this one is "accountability".

Mr. Dryden: You cannot call them to account for what they have done.

Mr. Walker: I see.

The Chairman: This was one of the problems we ran into in electoral law when we were trying to enforce blackouts and so on. We can enforce it on Canadian television and radio stations, but there is no way we can compel a Buffalo station not to broadcast on the Sunday before the election.

Mr. Smith: That is right.

The Chairman: So you have to prohibit the candidate from doing it.

Mr. Walker: All right. I would like to touch on one other area which, perhaps, you covered it in your report, but if so, I have forgotten about it. It deals with the funds between elections. Of course, I believe a dollar spent between elections is worth \$2 or \$3 during election campaigning. You did not go into this area in generally at all. You really talked about election campaigns as such, rather than where a party gets its money and how it raises its funds. Does the party publish a book which becomes a best seller to make enough money between elections to finance 50 per cent of the election? You have not gone into this area of between elections, have you?

Mr. Dryden: We thought we did in a most important way. The most important step that can be taken is the provision of tax relief for political contributions. This is of much greater importance to the parties.

[Interpretation]

M. Dryden: La Loi électorale actuelle stipule qu'il est illégal pour un candidat de faire de la publicité en sol étranger.

M. Walker: Oui.

M. Dryden: Les candidats de Windsor ne peuvent passer à la télévision à Détroit, à Niagara Falls, à Buffalo et ainsi de suite. Cette recommandation impose la même restriction au parti. Je peux vous donner un ou deux exemples. Lors de l'élection complémentaire de 1960, dans la circonscription de Niagara Falls, la partie la plus importante et la plus efficace de la campagne électorale a été faite au poste de télévision de Buffalo.

M. Walker: Donc, toute publicité politique doit se faire au Canada?

M. Smith: Je crois que le mot que nous cherchons ici est «responsabilité».

M. Dryden: Vous ne pouvez leur redemander de rendre compte de ce qu'ils ont fait.

M. Walker: Je vois.

Le président: Il s'agit de l'un des problèmes auxquels nous avons dû faire face dans la loi électorale lorsque nous essayions de faire respecter les décrochages et ainsi de suite. Nous pouvons les faire observer dans les postes de télévision et de radio canadiens mais il n'y a aucun moyen de forcer un poste de Buffalo de ne pas transmettre une émission le dimanche avant l'élection.

M. Smith: C'est exact.

Le président: Il faut donc interdire aux candidats de le faire.

M. Walker: Très bien. J'aimerais traiter d'une autre question dont vous avez peut-être parlé dans votre rapport. Il s'agit de ce que l'on fait des fonds entre les élections. Naturellement, je crois que \$1 dépensé entre les élections vaut \$2 ou \$3 pendant la campagne électorale. Vous n'avez pas traité de cette question en général. Vous avez parlé de campagnes électorales comme telles, plutôt que de la façon dont un parti réunit ses fonds. Le parti publie-t-il un livre à succès pour faire suffisamment d'argent entre les élections afin de financer 50 p. 100 de l'élection? Vous n'avez pas traité de cette question, n'est-ce pas?

M. Dryden: Nous croyons l'avoir fait très sérieusement. L'exemption d'impôt visant les contributions politiques constituerait la plus importante mesure pouvant être prise. Voilà qui est beaucoup plus important pour les partis.

[Texte]

Mr. Smith: Yes.

Mr. Walker: There is no time limit?

Mr. Dryden: Oh, no, there is no time limit.

Mr. Smith: We agree with you, Mr. Walker.

Mr. Dryden: This is the big step.

Mr. Walker: All right. I have one other question in a different area. What is the particular advantage in having a registrar do all this control and bookkeeping? Would it not be preferable to have it done in a section or by a special person under the Chief Electoral Officer?

Mr. Smith: I would say that perhaps we were influenced most of all by the Chief Electoral Officer and his staff. We felt there was a distinction, which we stated here, between the two responsibilities. While we were concerned, as you will be, about the building up of a huge office for this operation, nevertheless we examined rather closely his function and his work, and we found them basically dissimilar. He deals with the fair play, the setting up of the machinery and so on, while we really are in a totally different field in this area. Therefore, we felt they should be separate and distinct. He was perhaps the strongest advocate of his own case for this.

Mr. Coldwell: We gave the registrar much wider powers than he could assume if he were in this particular office.

Mr. Smith: Right.

Mr. Walker: This surprises me. If I were the Chief Electoral Officer I would like to have a separate section, but within my own department because of the jurisdictions. The Chief Electoral Officer is asked to make rulings on infractions right now, not necessarily dealing with financing. It seems to me just natural to have a section and a section head with great authority, but under the Chief Electoral Officer.

Mr. Smith: It might well be a suggestion, Mr. Chairman, in view of the fact a new Chief Electoral Officer has been appointed since we interviewed the other one. There may be, perhaps, second thoughts. I think our other reaction to it was that we considered it would be a mistake to make this a section of

[Interprétation]

M. Smith: Oui.

M. Walker: Il n'y a pas de limite de temps?

M. Dryden: Non.

M. Smith: Nous sommes d'accord avec vous, monsieur Walker.

M. Dryden: Il s'agit de la mesure la plus importante.

M. Walker: Très bien; j'ai une autre question touchant à un domaine différent. Quel est l'avantage d'avoir un secrétaire pour exercer le contrôle et s'occuper des livres? Ne serait-il pas préférable de faire faire ce travail dans une section ou par une personne relevant du directeur général des élections?

M. Smith: Je dirais que nous nous sommes laissés influencer surtout par le directeur général des élections et son personnel. Nous étions d'avis qu'il y avait une distinction, dont nous faisons état ici, entre les deux responsabilités. Nous nous préoccupions, vous le ferez aussi, de la mise sur pied d'un grand bureau où ces fonctions seraient exercées. Néanmoins, nous avons étudié d'assez près ses fonctions et son travail et nous avons découvert des différences fondamentales. Il s'occupe du *fair play*, de la mise au point des rouages administratifs et ainsi de suite. Par contre le domaine dont vous parlez est tout autre. Donc, nous étions d'avis qu'il devrait être distinct. C'est probablement lui-même qui a défendu sa cause avec le plus d'ardeur.

M. Coldwell: Nous avons accordé au secrétaire des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'il pouvait assumer s'il se trouvait dans ce bureau particulier.

M. Smith: C'est exact.

M. Walker: Cela me surprend. Si j'étais directeur général des élections, j'aimerais avoir un bureau distinct se trouvant dans mon propre service à cause des diverses compétences. Le directeur général de l'élection doit prendre des décisions immédiatement au sujet des infractions, non pas nécessairement dans le domaine des finances. Il me semble simplement naturel qu'il y ait une section et un chef de section ayant beaucoup d'autorité mais relevant du directeur général des élections.

M. Smith: Vous pourriez peut-être faire une proposition à cet effet, monsieur le président, puisqu'un nouveau directeur général des élections a été nommé depuis que nous avons rencontré l'ancien directeur. Il faudrait peut-être y repenser. Je pense que notre autre réaction a été de juger que ce serait une

[Text]

anything because it has some importance, it has a major task to perform and it has a particular authority of its own which, as I said, is totally dissimilar from his. However, I am sure, Mr. Chairman, if you were to call him he would be glad to give evidence on this very point.

The Chairman: I should interject here that we intend to have the Chief Electoral Officer, Mr. Hamel, with us as often and as completely as possible. He was to have been here today, but circumstances prevented his coming. However, he will be participating with us to a very great extent.

Mr. Walker: Just for our future reference, was your recommendation really weighed by the reaction of the then electoral officer?

• 1450

Mr. Smith: I think so. We were moving basically towards a solution to the problem without at that stage determining how it was going to be administered. And when we arrived at that point we had to do it.

Mr. Walker: Yes.

Mr. Smith: We had him as our first witness.

Mr. Walker: I see. Thank you.

The Chairman: Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Mr. Walker has just raised the very subject I wanted to discuss with the members of the Committee. I notice that inconsistent with the proposal to have a separate registrar, it is suggested that it would be wise to have a special and separate election and political finances act, rather than some sections perhaps lost in the large territory of the Elections Act itself. Is that consistent with what we have been saying?

Mr. Smith: Right, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: May I invite your comment on the suggestion? Did you find during your travels, interviews, research and so on, that the major problem here was one of enforcement? Perhaps if enforcement in this particular field is to be effective, it requires a separate operation, one not tied to or tangled up with all the other innumerable details that are inevitably involved in an election.

[Interpretation]

erreur de faire de ce bureau une section sans importance soit parce qu'elle joue un rôle majeur, qu'elle détient une autorité particulière qui lui est propre et, je l'ai déjà dit, qu'elle est tout à fait distincte de la sienne. Toutefois, je suis certain, monsieur le président, que si vous le rencontriez à nouveau, il serait heureux de vous donner des précisions à ce sujet.

Le président: J'interviens ici pour vous dire que nous avons l'intention de faire venir M. Hamel, directeur général des élections aussi souvent que possible. Il devait venir aujourd'hui, mais des circonstances incontrôlables l'ont empêché de le faire. Toutefois, il collaborera avec nous dans une grande mesure.

M. Walker: Votre recommandation fait-elle vraiment suite à la réaction de l'ancien directeur général des élections?

M. Smith: Je le crois. Nous en arrivons fondamentalement à une solution au problème sans pour cela déterminer à ce stade comment on devrait l'administrer et lorsque nous sommes arrivés à ce point, nous devons le faire.

M. Walker: En effet.

M. Smith: Nous l'avions comme premier témoin.

M. Walker: Ça va. Merci.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: M. Walker vient tout juste de soulever le sujet que je voulais discuter avec les membres du Comité. Étant en désaccord avec la proposition voulant qu'il y ait un registraire indépendant, on dit qu'il serait sage d'avoir une élection spéciale et indépendante et une loi sur les Finances en matière politique plutôt que certains articles qui se perdent peut-être dans la littérature abondante de la loi sur les élections elles-mêmes. Est-ce que cela concorde avec ce que nous avons dit?

M. Smith: C'est juste, monsieur Brewin.

M. Brewin: Puis-je obtenir vos commentaires sur la proposition? Au cours de vos voyages, de vos entrevues et de vos recherches, avez-vous découvert que le problème important était l'application? Peut-être si la mise en vigueur dans ce domaine particulier doit être officielle, cela doit comporter une opération indépendante non pas assujettie à tous les autres détails qui surviennent inévitablement au cours d'une élection.

[Texte]

Mr. Smith: That is quite right, Mr. Brewin. That is why I said that they are totally different concepts. This is one of the things that I was specifically thinking of, an area that is totally unfamiliar and unrelated to the job of the Chief Electoral Officer. This is why we maintained this separation in the report.

Mr. Brewin: It is really for the purpose of concentrating attention on the vitally important aspect of enforcement, whatever controls or regulations there are.

Mr. Dryden: Yes. There is another side of that coin, if I might point this out. You have enforcement, yes, because we have to be firm. We also have to convince everyone that we are being fair. And there are certain provisions recommended for auditing. These become important in this respect. The registrar and his chief auditor have to be able to attend at the offices where the appropriate books are kept in order to make a proper audit of them.

Everyone knows that if you file returns and documents in offices—I am thinking of income tax returns and this kind of thing—you can have very tight security and all sorts of regulations that they are not to fall into the hands of or get into the hands of the wrong persons. All members of the House in which you sit know that from time to time documents do fall into the wrong hands. Information does get out that is not supposed to. The procedure that is recommended here will reassure people concerned that this will not happen in this respect, because surely we can get two people, the registrar himself and the chief auditor, who are not going to blab and distribute things around where they should not. This requires a different approach and a separate organization which is not tangled up with these other things in order to give that assurance. Thus the people will know that what we say we mean, and it will not get slipped out of gear some way or another.

Mr. Brewin: Are these provisions for the appointment of a registry—by whatever name it may be—and audit original? Are there precedents for trying this, or is this something new that you suggest we should try?

Mr. Dryden: They are not original in the sense of the audit itself. There are several European countries. I think there are provi-

[Interprétation]

M. Smith: C'est tout à fait juste, monsieur Brewin. C'est pour cette raison que je dis qu'il s'agit là de différents concepts. C'est un des points auquel je pensais bien spécifiquement, un domaine qui est complètement nouveau et sans rapport avec le poste de directeur général des élections. C'est pour cette raison que nous tenons à cette division dans notre rapport.

M. Brewin: C'est vraiment dans le but de concentrer tous les efforts sur cet aspect important et vital de la mise en vigueur, quelles qu'en soient les règles.

M. Dryden: Il y a un revers à la médaille, si l'on me permet de le mentionner. En effet, il y a la mise en vigueur parce que nous devons être fermes. Nous devons également convaincre tous et chacun que nous sommes justes. Et il y a certaines recommandations prévues pour la vérification des livres. Ces propositions deviennent importantes sous cet aspect. Le registraire et son comptable en chef doivent pouvoir se rendre au bureau où l'on garde les livres appropriés dans le but de pouvoir en faire une vérification convenable.

Chacun sait que si vous gardez en filière des déclarations et des documents au bureau, je pense ici aux déclarations d'impôts sur le revenu, vous pouvez avoir une assurance très nette et toutes sortes de règles qui empêcheront que ces documents tombent entre les mains de personnes qui n'y ont pas droit. Tous les députés de la Chambre des communes savent fort bien que de temps en temps certains documents tombent entre mauvaise main. Les renseignements parviennent à ceux qui n'y ont pas droit. La procédure que nous recommandons rassurera les gens intéressés à savoir que rien n'arrivera sous cet aspect, parce que nous pouvons avec certitude obtenir deux personnes, le registraire lui-même et le comptable en chef, qui ne divulgueront pas et ne distribueront pas de documents où il n'y a pas lieu de le faire. Cela nécessite une approche différente et un organisme indépendant qui n'est pas lié avec ces autres choses, afin de donner cette assurance. Ainsi les gens sauront que nous sommes sincères et nous ne déraillerons pas d'une façon ou d'une autre.

M. Brewin: Ces dispositions qui prévoient la nomination d'un registraire, quel qu'en soit le nom, et la vérification des livres, sont-elles nouvelles? Y existe-t-il déjà des formules semblables, ou est-ce quelque chose de nouveau que vous nous proposez d'essayer?

M. Dryden: Elles ne sont pas nouvelles en ce qui concerne la vérification proprement dite. Plusieurs pays européens en ont adop-

[Text]

sions in Germany for auditing. However, I think the suggestion that the senior official of the government department concerned should go to the party offices and do their auditing there, checking the figures against the returns that have been filed, is, to my knowledge, novel. The provision for audit is not novel, but the provision for auditing in this way is novel.

Mr. Brewin: I notice that the suggested power of audit is very broad on page 59. It is suggested:

To carry out an audit of the reports of a party or candidate, the Registrar should have the power to demand and receive all vouchers, receipts, books and records of the party, the candidate, official agents, or any donor to the same, or the recipient of any funds from such party or candidate.

That sounds almost like legislation. It is so carefully drawn up, and I wondered if this was borrowed from anywhere.

Mr. Smith: Not to my recollection. We came to that conclusion really by the evidence of the professionals and business people like yourselves who wished us to look when we left our offices, and they said that our recommendations were fine. But they questioned whether we could enforce them. So we came to the conclusion that we could enforce them, but we were going to have to have a fairly extensive system, Mr. Brewin, to do it.

I for one came away with a bit of a sinking feeling in that we were going to have a fairly large body of people, and I am not entirely satisfied that our system of doing it is necessarily the correct one. I think the principle is correct. But in terms of the Committee going into the determination of how, who, when and where, I am sure that better minds will perhaps work out something else. I do not know.

This was the best that we could come up with, based on the necessity of doing it and the advice that we received from other countries as to why their systems had failed. Their systems had basically failed because they had no way of exercising that this element of control had been validated. So we have placed it this way. It has been suggested of us that we are over-controlling it.

The Chairman: Mr. Sulatycky.

[Interpretation]

té. En Allemagne, on a pris des dispositions concernant la vérification. Cependant, je crois que la recommandation, prévoyant que le haut-fonctionnaire du service compétent devrait se rendre dans les bureaux, faire la vérification sur place, et confronter les chiffres avec les documents conservés en dossiers, à ma connaissance, est nouvelle. Il a déjà été question de vérification, mais les modalités que nous proposons sont nouvelles.

M. Brewin: Je remarque que le pouvoir de vérification recommandé est très large, tel que décrit à la page 59. On y lit ce qui suit:

Pour faire la vérification des rapports d'un parti ou d'un candidat, le registraire devrait avoir le pouvoir de demander et de recevoir toutes les factures, reçus, livres et les dossiers du parti, du candidat, et des représentants officiels, ou de tout donateur à cette fin, ou de celui qui reçoit certaines sommes de la part d'un tel parti ou d'un tel candidat.

Il s'agit presque d'une loi. La rédaction est faite avec un tel soin que je me demande si on ne l'a pas emprunté à quelque part.

M. Smith: Pas à ma connaissance. Nous en sommes arrivés à cette conclusion en considérant vraiment le témoignage des hommes d'affaires et des professionnels comme vous, qui désiraient que nous l'envisagions lorsque nous avons quitté nos bureaux et ils disaient que nos recommandations étaient justes. Mais ils se demandaient si nous pouvions les mettre en application. Aussi en sommes-nous venus à la conclusion que nous devrions les mettre en vigueur, mais nous devrions avoir un système de grande envergure, monsieur Brewin, dans le but de le faire.

Dans mon cas, je suis revenu avec l'idée que l'organisme en question comporterait beaucoup de personnes et je ne suis pas tout à fait certain que notre système soit nécessairement celui qu'il nous faut. A mon avis, le principe est bon. Mais pour ce qui est de l'organisation détaillée, je suis sûr que certains esprits seraient mieux préparés pour ce travail que les membres du comité.

C'était le mieux que nous pouvions faire, en se basant sur l'obligation de le faire et le conseil que nous avons reçu d'autres pays qui nous ont dit pourquoi leur système avait échoué. Fondamentalement c'est parce qu'il n'avait aucune façon d'établir le fait que cet élément de contrôle avait répondu aux objectifs. On a dit que nous envisagions un trop grand contrôle.

Le président: Monsieur Sulatycky.

[Texte]

Mr. Sulatycky: You recommend that limitations be placed on the amount of funds spent by a candidate and also on the amount. You recommend that no groups or bodies other than registered parties be allowed to purchase radio and television time. However, you do not suggest that there be in any way any control over the general advertising of political parties. This will tend to place candidates, other than those supported by a registered party, at a disadvantage. Would it not? This again gets back to what I was saying this morning, that what you are really doing is making it tougher, not easier, for independent candidates. Is there no way that we can get...

Mr. Walker: I would like to interject here. I hope we are not going to lose you the way you have been talking about this independent candidate business.

Mr. Sulatycky: Well, no. I have no personal interest in it.

Mr. Smith: I am glad you asked that, Mr. Walker, because I do not know him well enough to ask him.

I would say that if we were likely to see a large number of independents, I can think of several simple adjustments that would take care of your problem. We were dealing with the facts as they are, not as they might be. I think we have done this, looking at a system which basically is one—which no one has commented on—that is based on the importance of recognizing the political identity of political parties, which we do in every respect in this country except by law.

Mr. Forrestall: We have already done that.

Mr. Smith: I am sorry.

The Chairman: There is of course a sanction against political parties that does not exist against independent candidates, in that political parties are here whether they win or lose and independent candidates are here only if they win.

Mr. Smith: That is right.

Mr. Dryden: There is a most crucial point though that has to be made in answer. I do not for a moment suggest that there is not some validity in the points you are making, but you cannot have everything every way

[Interprétation]

M. Sulatycky: Vous recommandez des restrictions sur les sommes dépensées par un candidat et également sur les sommes prises dans la caisse où il pourrait puiser. Vous recommandez qu'il ne soit pas permis à aucun groupe ou corporation autre que les partis enregistrés d'acheter des périodes à la radio ou à la télévision. Cependant, vous ne recommandez pas qu'il y ait de toute façon un certain contrôle sur la publicité générale des partis politiques. Il s'ensuivra alors un désavantage pour les candidats autres que ceux qui sont appuyés par un parti enregistré n'est-ce pas? Nous revenons encore une fois à ce que j'ai dit ce matin, à savoir que ce que vous faites est de rendre la chose plus difficile et non plus facile pour les candidats indépendants. N'y a-t-il pas moyen que nous puissions obtenir...

M. Walker: Je me permets un commentaire. J'espère que l'on ne vous perdra pas surtout de la façon dont vous avez parlé des candidats indépendants.

M. Sulatycky: Oh non. Je n'y ai aucun intérêt personnel.

M. Smith: Monsieur Walker, je suis heureux que vous ayez posé cette question, car je ne le connais pas suffisamment pour lui poser moi-même.

Je dirais que, si nous devions avoir un grand nombre de candidats indépendants, à mon avis, on pourrait faire plusieurs ajustements particuliers qui pourraient résoudre votre problème. Nous avons analysé les faits tels qu'ils sont, non tels qu'ils pourraient être. A mon avis, nous l'avons fait, en envisageant un système que personne n'a commenté et qui est basé sur l'importance de reconnaître l'identité politique des partis politiques, ce que nous faisons de toute manière au Canada sauf par une loi.

M. Forrestall: Nous l'avons déjà fait.

M. Smith: Je m'excuse.

Le président: Il y a évidemment une sanction contre les partis politiques, qui n'existe pas contre les candidats indépendants: les partis politiques sont représentés qu'ils gagnent ou qu'ils perdent et les candidats indépendants ne sont représentés que s'ils gagnent.

M. Smith: Très juste.

M. Dryden: Il y a un point crucial qu'il faut bien résoudre. Je ne nie pas que les arguments que vous présentez aient une certaine justesse, mais vous ne pouvez pas tout avoir de toute façon et faire n'importe quoi. Je

[Text]

and do anything. I come back to the point I made before, that you have to draw the circle all the way around. On this whole business of media advertising and any type of campaigning, in whatever areas you decide that you are going to try to restrict activity, you have to place a prohibition on third parties poking their noses in; otherwise the whole thing becomes meaningless. I am a candidate and I am restricted. The Liberal party organization in my constituency is restricted within the law. For me they just go to work—like Ames of industry or the steam-fitters for Humphrey—and they just do it all. There is nothing you can do about it. The whole exercise becomes absolutely meaningless. I fully appreciate the problem that you raise. But you cannot have it both ways. You either have to be prepared to say to those people "You have to take a somewhat shorter stick than I would like to give you" or say, "We just will not do anything", and let her drift the way she is going.

Mr. Sulatycky: If we are concerned about public impression I believe that the public is more concerned about the fact that it is virtually only through a political party that a person can become elected than about the source of campaign funds. There is no question in my mind about that. I think if you conducted a survey the results would be overwhelming. Again, I get back to my original point this morning, that I think we are taking the wrong approach.

Mr. Smith: I think you and I have a basic disagreement then upon the federal system in this country. I went into this believing that the party system was in the best interest of this country. You appear to be arguing that it is not, that it would be far better for us to have a large group of independents in the House of Commons, which I just do not subscribe to. Essentially, this is the way this report was drafted. But even if I did agree with you, you are also making a second argument that assumes that the independent is not going to qualify for anything in this, which is a mistake in itself. The independent would qualify for many of the things contained in this and, incidentally, also the same restrictions. So we have not excluded in total. What we have said is that the system as it is today is a federal one based on parties, that these are the majority of people that we have attempted to recommend some legislation for and this is what we have done. We are at least concerned about somebody who wants to run off and form himself a new party. Per-

[Interpretation]

reviens à l'argument qui a déjà été présenté et qui est que vous ne devez rien négliger. Au sujet de cette question de la publicité des moyens de diffusion et de tout genre de campagne électorale quels que soient les domaines dans lesquels vous décidez que vous essayerez d'imposer des restrictions, vous devez empêcher les tiers de foutrer leur nez dans ces affaires, autrement toutes les mesures perdent leur signification. Je suis candidat et on m'impose des restrictions. L'organisation du parti libéral de ma circonscription se voit imposer des restrictions de par la loi. A mes yeux, ils vont exécuter un travail comme les employés d'industrie ou les tuyauteurs de Humphrey; ils font tout le travail voulu, vous n'y pouvez rien. Toutes les mesures perdent leur signification. Je comprends pleinement le problème que vous soulevez mais vous devez faire un choix. Ou bien vous êtes prêt à dire à ces gens: «Vous devez accepter des conditions un peu moins avantageuses que celles que j'aimerais vous accorder» ou dire: «Nous ne prendrons aucune mesure» et laissez les choses suivrent leur cours.

M. Sulatycky: Si l'opinion publique nous préoccupe, je pense que le public se préoccupe plus du fait que c'est virtuellement par le seul truchement d'un parti politique qu'une personne ne peut être élue que de la provenance des fonds d'une campagne électorale. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Je pense que si vous effectuez une enquête les résultats seraient éloquentes. Je reviens à l'argument que j'ai exprimé ce matin, qu'à mon avis nous employons la mauvaise méthode.

M. Smith: Je pense que fondamentalement vous et moi sommes en désaccord sur le fonctionnement du système fédéral. Je me suis engagé dans ce domaine en croyant que le régime de parti convenait très bien à notre pays. Vous semblez dire le contraire, qu'il serait bien préférable que nous ayons un large groupe d'indépendants à la Chambre des communes, ce que je désapprouve. Le rapport a été rédigé surtout dans cet esprit. Mais même si je partageais votre opinion, vous présentez un deuxième argument présumant que les indépendants ne satisferaient à aucune condition dans ce domaine, ce qui est une erreur en soi. L'indépendant bénéficierait de plusieurs des conditions qu'offrent ces propositions par ailleurs les mêmes restrictions lui seraient imposées également. Nous ne les avons donc pas complètement exclus. Ce que nous avons dit c'est que le régime tel qu'il existe aujourd'hui est un régime fédéral reposant sur des partis et qu'il représente la majorité de gens pour lesquels nous avons tenté de recommander une certaine législation et c'est

[Texte]

sonally, I would discourage it. I think the present system suits us.

Mr. Sulatycy: There is no real disagreement between you and me because yesterday I suggested that the way to get around some of the problems is to strengthen the party system, not destroy it.

Mr. Smith: That was an excellent speech.

Mr. Sulatycy: You were not here yesterday, though.

I am going to change to another matter now because while we may be not in disagreement on that point we may not see eye to eye on some others. You recommend that the publication of results from any poll be prohibited. Can you tell us why?

Mr. Walker: Excuse me, I did not get the question. Are you talking about constituency polls?

Mr. Sulatycy: Opinion polls.

Mr. Walker: All right.

Mr. Smith: I would be delighted to. I am now in the business where I could make money out of your doing it and I am still opposed to it. No disrespect to the major polling organizations who have had a degree of success or failure, but I have seen enough of the nonofficial polls. They have been used in a way that I do not consider representative of the actual situation. Even if there were not an Election Act I would question them under a totally different bill. They are used to satisfy particular objectives which I think are improper. This has nothing to do with our subject, but they do represent a cost which is what justifies our even introducing it. I have run into enough situations where polls and counter polls have been run and, just like in medicine, for every opinion you can produce another which disagrees with it. I think the polls are of value to those people who take them seriously and they can be used internally for judgment on campaign tactics, but I think they are totally misleading. Most of the evidence supports this. I think they represent an election cost. They sometimes encourage other people to enter into them without fully realizing the significance of them. Until there is a great deal more efficiency in them. I think our recommendation makes some sense.

[Interprétation]

ce que nous avons fait. Nous nous préoccupons pour le moins du fait que quelqu'un puisse vouloir se séparer et constituer un nouveau parti. Personnellement je décourageais un tel acte. Dans ce que le régime actuel nous convient.

M. Sulatycy: Il n'existe pas vraiment de désaccord entre nous car, hier, j'ai proposé que la solution pour résoudre certains des problèmes serait de renforcer le régime de parti et non pas de le détruire.

M. Smith: C'était un excellent discours.

M. Sulatycy: Pourtant, hier vous étiez absent. Je vais maintenant passer à une autre question, car bien qu'il soit possible que nous ne soyons pas en désaccord sur ce point, il est possible que nos opinions diffèrent sur d'autres. Vous voulez interdire la publication des résultats de tout sondage. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

M. Walker: Excusez-moi je n'ai pas compris de quel sondage vous parlez.

M. Sulatycy: De sondage d'opinion.

M. Walker: Très bien.

M. Smith: Je le ferai avec plaisir. Je me trouve maintenant engagé dans le domaine d'où je pourrais tirer des profits et pourtant j'y suis encore opposé. Je ne m'attaque pas aux grandes organisations de sondage d'opinion qui ont eu un certain degré de succès ou d'échec, mais j'ai vu suffisamment de sondages officieux d'opinion. Ils ont été utilisés d'une manière qui, à mon avis, ne rend pas compte de la situation réelle. Même s'il n'existait pas une loi électorale, je les contesterais en vertu d'une loi complètement différente. Ils sont utilisés pour satisfaire des objectifs particuliers qui me semblent malhonnêtes. Ceci n'a aucun rapport avec votre sujet, mais il représente certains frais ce qui justifie que nous en parlions. Je me suis heurté à suffisamment de situations dans lesquelles des sondages et des contre-sondages ont été effectués tout comme en médecine où pour chaque opinion exprimée vous pouvez en présenter une autre qui lui sera opposée. Je pense que les sondages sont utiles aux personnes qui les prennent au sérieux et ils peuvent être utilisés dans les milieux avertis pour juger les tactiques de la campagne électorale, mais je pense qu'ils sont complètement trompeurs. La plupart des faits le prouve. Je pense qu'ils font partie des frais électoraux. Quelquefois, ils encouragent d'autres personnes à y participer sans que ces dernières se rendent réellement compte de leur signification. Jusqu'à ce qu'ils deviennent

[Text]

The Chairman: Is there anything further, gentlemen, on this subject?

Mr. Sulatycky: This would not prevent though an individual, in writing in a daily or weekly or periodical, from giving his opinions based on what he claims to be a tour of the country or a tour of a particular area or province, would it?

Mr. Smith: I would say no to that, but that is a question of law. I do not know how you could restrain him.

The Chairman: Was it your intention to restrict such stories?

Mr. Smith: No. What we are talking about specifically, if this is any help to you, is where M. J. Coldwell has just announced, and I am delighted, that he is going to seek reelection. He then decides that he is going to employ my firm to conduct a poll of a given area on his behalf. Now M. J. is so honourable that he would only have the poll as it accurately is interpreted. I would produce the poll for M.J., I would bill him \$1,000 or \$2,000 or \$5,000—it is a pretty heavy cost. Now you are his opponent. Conceivably you are equally as honest. But let us take a third person. He would have another poll, and this goes on *ad infinitum*. I do not think this helps the election campaign. I have no disagreement with Mr. Gallup or the serious pollsters, I am talking about the countless polls that are utilized within the present system today and which in effect represent a cost.

Mr. Sulatycky: What you are saying is that the Gallup poll cannot be used to influence the electorate but Peter Regenstreif can.

Mr. Smith: You know, Peter is just like you are. He is an individual, he will go out and make an assessment of a given situation, as you will, and the newspaper will publish it. I think if we got into the situation of restricting the personal view of a columnist in a newspaper we might end up by having the whole book thrown out. This goes into an area of freedom of expression.

The Chairman: But you do hit on a sensitive area, though. If Peter Regenstreif uses computers and professional analysts and poll-

[Interpretation]

beaucoup plus efficaces je pense que notre recommandation est valable.

Le président: Monsieur, y a-t-il autre chose à dire sur ce sujet?

M. Sulatycky: Ceci n'empêcherait pourtant pas un particulier écrivant à un quotidien ou à un hebdomadaire ou à un périodique, de donner ses opinions reposant sur ce qu'il prétend être une tournée effectuée dans le pays ou dans une région particulière ou une province, n'est-ce pas?

M. Smith: Je répondrais par la négative, mais c'est une question qui relève de la loi. Je ne vois pas comment vous pourriez lui imposer des restrictions.

Le président: Avez-vous l'intention d'imposer des restrictions à de tels articles?

M. Smith: Non, ce dont nous parlons plus précisément, si cela peut vous être utile c'est par exemple le fait que M. J. Coldwell vient d'annoncer et j'en suis ravi, qu'il va essayer de se faire réélire. Puis il décide qu'il va demander à mon entreprise d'effectuer pour lui un sondage dans une région donnée. Or M. J. est si honnête qu'il acceptera le sondage que dans la mesure où il est rigoureusement interprété. J'effectuerai le sondage pour M. J., je lui demanderai \$1,000, \$2,000 ou \$5,000, ce qui représente des frais assez élevés. Or vous êtes son adversaire, disons que vous êtes également aussi honnête. Mais prenons une tierce personne, elle fera effectuer un autre sondage et ceci se répète indéfiniment. Je ne pense pas que cette pratique soit utile à une campagne électorale. Je ne m'oppose pas à M. Gallup et aux autres spécialistes sérieux des sondages d'opinion, je parle des nombreux sondages qui sont utilisés aujourd'hui dans le cadre du système actuel et qui entraîne des frais.

M. Sulatycky: Vous voulez dire que les sondages Gallup ne peuvent être utilisés pour influencer les électeurs mais Peter Regenstreif peut le faire.

M. Smith: Enfin, Peter est dans la même situation que vous. C'est un particulier, il ira entreprendre une évaluation d'une situation donnée, comme vous le ferez et le journal la publiera. Je pense que si nous nous mettons à imposer des restrictions aux vues personnelles d'un journaliste, il est possible que nous soyons amenés à abolir toutes les mesures. Ceci relève du domaine de la liberté d'expression.

Le président: Vous entrez dans un domaine assez délicat. Si Peter Regenstreif utilise des ordinateurs des analystes professionnels et

[Texte]

sters to come to an opinion, is he violating the spirit of the law that you are talking about?

Mr. Smith: In my view, no. The essential difference is that you did not pay him to make that poll on your behalf.

An hon. Member: Somebody did.

Mr. Sulatycky: Well, Gallup would not be paid by any candidate or party to do it either.

The Chairman: Are we into an area where you are talking about prohibiting candidates, essentially in spirit at least; from ordering polls done and publishing the results of those?

Mr. Dryden: As I understand the recommendation—I am just trying to put my hand on it—I thought it was that during the campaign no poll should be published, no matter how they came into existence.

Mr. Sulatycky: That is right.

Mr. Dryden: Whether it was Gallup or one that a newspaper commissioned or Regenstein commissioned or some candidate commissioned. That is what I understood the recommendation was.

I do not feel as strongly as some of my colleagues on this question. But I want to throw out one consideration in support of the recommendation—the extent to which these polls are used to manipulate the vote. The most successful persons in that respect I know are the Kennedys in the States. There never has been a campaign yet that the Kennedys did not enter way behind. They took a poll of course and saw they were leading. But when they put the results out, oh boy, they were in trouble, and then when the primary came in, did they ever make yards. This is a very effective technique. I could give you some other examples which have an even more questionable effect on the result.

Mr. Smith: This is true, Mr. Dryden, but I think you would have to recall that the only justification that we had for even considering this was not the influence that it had on a campaign, because that was not our obligation. That is part of the election act. That has nothing to do with the cost of an election. We had to be concerned about the cost to a candidate. We felt these polls essentially were unnecessary and represented a cost to him. Consequently, the recommendation.

[Interprétation]

des spécialistes du sondage pour se faire une opinion, il viole l'esprit de la loi dont vous parlez?

M. Smith: A mon avis, non. La différence essentielle c'est que vous ne l'avez pas payé pour qu'il entreprenne ces sondages pour vous.

Une voix: Mais quelqu'un l'a payé.

M. Sulatycky: Eh bien, aucun candidat ni aucun parti ne paierait pas non plus Gallup pour le faire.

Le président: Sommes-nous en train d'interdire aux candidats, en théorie tout au moins, de faire entreprendre des sondages d'opinion et d'en publier le résultat?

M. Dryden: Comme je comprends la recommandation, je pensais qu'aucun sondage ne devrait être publié, au cours d'une campagne électorale quelle que soit sa provenance.

M. Sulatycky: C'est exact.

M. Dryden: Qu'il provienne de Gallup ou qu'il ait été patronné par un journal ou par Regenstein ou par quelque candidat. C'est ce que m'a semblé exprimer la recommandation. Au moins cette question n'a pas la même importance pour certains de mes collègues. Mais je veux exprimer une opinion à l'appui de la recommandation à savoir à quel point ces sondages sont utilisés pour influencer les votes. Les gens qui à ma connaissance réussissent le mieux dans ce domaine sont les Kennedy aux États-Unis. Il n'y a jamais eu jusqu'ici des campagnes où les Kennedy se soient engagés en position avantageuse. Bien entendu ils ont fait un sondage et ont constaté qu'ils menaient. Mais quand ils ont publié le résultat, ils étaient en difficulté et lors de l'élection primaire ils ont toujours gagné du terrain. C'est une technique très efficace. Je pourrais vous donner d'autres exemples qui ont un effet encore plus discutable sur les résultats.

M. Smith: C'est exact, M. Dryden, mais je crois que vous devriez vous rappeler que la seule justification que nous avions d'envisager ce point n'était pas l'influence qu'il avait sur une campagne parce que nous n'y étions pas tenus. Il fait partie de la loi électorale et il n'a rien à voir avec le coût d'une élection. Nous devons nous préoccuper des frais du candidat. Nous avions cru que des sondages d'opinion n'étaient pas nécessaires et représentaient des frais pour ce dernier. C'est la raison de cette recommandation.

[Text]

Mr. Dryden: I am supporting the recommendation.

Mr. Walker: You are not saying that a candidate or a national party cannot conduct a poll.

Mr. Smith: Oh, no, not at all. They just cannot publish it.

Mr. Walker: Apart from the cost factor, did you also have some suspicion or some grounds for suspicion that many of the published polls, particularly at the constituency level, are dreamed up by campaign managers in their own little local newspapers and this sort of thing?

Mr. Smith: Have you had the same suspicions, Mr. Walker?

Mr. Walker: Very well founded.

Mr. Smith: If we are both going to be subject to libel actions, I want you to join me.

The Chairman: I think it is well known that when one organization which brands itself an institute of public opinion has as its head office address coincidentally the identical number and street to that of the head office of one of the national parties, that is some indication of the validity of that. Mr. Forest.

Mr. Forest: In your report you limit the political parties to a total of six hours of radio and broadcasting time. If you divide that by four, then the party may end up with an hour and a half maybe of radio and television time during the month before the election. Do you not think that is cutting it a bit fine?

The Chairman: Can I add on to that to ask you whether or not you got the reaction of the broadcasting industry and the advertising industry to your proposals in this regard?

Mr. Smith: We did not make many friends.

Mr. Forest: No, but when you are doing a whole campaign, I mean, radio and television, I may have about three half hours, three 30-minute periods, during the whole month when people need to be informed and hear the national leaders and get information. Do you not think that is away off base?

Mr. Dryden: Perhaps I could commence with an answer to this question. The recommendations that are contained in the report were based on the actual figures for the amount of electronic media advertising, that

[Interpretation]

M. Dryden: J'appuie la recommandation.

M. Walker: Vous ne dites pas qu'un candidat ou qu'un parti national ne peut pas faire un sondage d'opinion.

M. Smith: Non, pas du tout. Ils ne peuvent simplement pas le publier.

M. Walker: Indépendamment du facteur coût, avez-vous également eu certain doute ou certaine raison de croire qu'un grand nombre des sondages d'opinion publiés particulièrement au niveau des circonscriptions, sont le plus le produit des directeurs de campagne dans leurs propres petits journaux locaux?

M. Smith: Avez-vous eu les mêmes doutes, monsieur Walker?

M. Walker: Très bien fondés.

M. Smith: Si nous allons tous les deux faire l'objet de poursuites pour libelle, je veux que vous vous joigniez à moi.

Le président: Je crois que c'est un fait connu que, lorsqu'une organisation prétendant être un institut de sondages d'opinion publique est située au même numéro de la même rue que le bureau central d'un des partis politiques, il y aurait raison d'y avoir certains doutes. M. Forest.

M. Forest: Dans votre rapport, vous limitez les partis politiques à un nombre total de 6 heures de radio et de télévision. Si vous divisez ce chiffre par quatre, le parti pourrait être limité à une heure et demie de radio et de télévision durant le mois précédant l'élection. Ne croyez-vous pas que vous allez trop loin?

Le président: Puis-je vous demander si vous avez obtenu la réaction de l'industrie de la radiodiffusion et l'industrie de la publicité à vos propositions dans ce sens?

M. Smith: Nous n'avons pas réussi à nous faire tellement d'amis.

M. Forest: Non, mais je pourrais avoir trois demi-heures, c'est-à-dire trois périodes de trente minutes, pendant tout le mois lorsque les gens doivent être informés et entendre les chefs nationaux. Ne croyez-vous être un peu irréaliste?

M. Dryden: Peut-être devrais-je commencer par répondre à cette question. Les recommandations que renferme le rapport se fondent sur les chiffres réels du temps consacré à la télévision et à la radio au cours de la campa-

[Texte]

is, both television and radio, in the 1965 campaign. The package which was recommended was a greater amount than was in fact used in 1965. The package was the total of both public and private, both free time and paid, the whole lot. It was a greater amount than was in fact used in the last four weeks of the campaign, although a slightly lesser amount than was used in the whole campaign.

There is another recommendation that this type of campaigning be restricted to the last four weeks of the campaign. That is a different question, and leads from some different considerations. If this recommendation itself were adopted, it would be giving free to the campaigners this package which was more than the public was subjected to—I use those words advisedly—in the last four weeks of the 1965 campaign.

I have had some discussions with some people since that time, struggling with this question, and it is obvious that there should be some change in that to fit the experience of the 1968 election. I have some notes on this some place, but suffice it to say that it is not a great change in substance. It should be increased slightly, but it is not a question of dividing it four ways. It is a question of dividing up the package according to a formula similar to that used by the CBC in dividing up free time in the past. I agree that it should be increased a little bit, but it is not away out of line by any means.

Mr. Forest: Do you have the figures from the 1968 election for both radio and TV?

Mr. Dryden: I do not have them in front of me here, but I can tell you that if you apply them, it comes out to a total which is slightly more, but not greatly more.

There is just this one other consideration. There is a limit to public acceptance in this respect. Mr. Coldwell will remember when we were in Norway in connection with the work of this Committee during the Norwegian election campaign of 1965. They have a captive audience there. They get only one station, and it was practically nothing else the whole time. So the public did what you would have expected they would do. They turned it off. They did not bother with it. Those who could pick up pirated BBC stuff with some boats posted in the North Sea were watching the BBC.

Mr. Smith: There is another part of this with which I know you seem to be familiar. Mr. Dryden has acknowledged that probably some adjustment should be made, and in my opening remarks I said I was here really to discuss principle rather than degree, and I

[Interprétation]

gne de 1965. La recommandation visait un chiffre supérieur au temps réel utilisé en 1965. Elle comprenait le temps public et privé, gratuit et payé, tout l'ensemble. Celui-ci dépassait le temps réalisé au cours des quatre dernières semaines de la campagne, bien qu'il fût légèrement inférieur au temps utilisé pendant toute la campagne.

Il y avait une autre recommandation qui voulait que ce genre de campagne se restreigne aux quatre dernières semaines de la campagne proprement dite. C'est une question différente et qui découle de raisons différentes. Si cette recommandation était adoptée, elle accorderait aux candidats plus de temps que le temps réellement utilisé au cours des quatre dernières semaines de la campagne de 1965.

J'ai eu des entretiens avec certaines personnes depuis et il est évident qu'on devrait y apporter certains changements de façon à refléter l'expérience de l'élection de 1968. Ces changements ne sont pas tellement substantiels. Le temps devrait être légèrement augmenté, mais il n'est pas question de le diviser en quatre. Il faudrait le diviser selon une formule ressemblant à celle dont s'est servi Radio-Canada pour diviser le temps gratuit par le passé. Je suis d'accord pour qu'on l'augmente un peu, mais la proposition n'est pas tellement irréaliste.

M. Fores: Avez-vous les chiffres de l'élection de 1968 pour la radio et la télévision.

M. Dryden: Je ne les ai pas sous les yeux, mais je puis vous dire qu'ils sont légèrement supérieurs.

J'aimerais souligner un autre point. Il y a une limite quant à l'acceptation de ce genre de publicité de la part du public. M. Coldwell se souviendra de notre visite en Norvège, dans le cadre des travaux de ce comité, au cours de la campagne électorale de 1965. Il y avait un auditoire captif qui n'avait qu'une station à écouter et on y entendait que de la publicité électorale tout le temps. Le public s'en est donc fatigué et a cessé de l'écouter. Ils préféreraient plutôt écouter des émissions d'un poste pirate de la BBC.

M. Smith: Il y a une autre partie de cette question que vous semblez bien connaître. M. Dryden a reconnu que certains ajustements s'imposaient probablement et, dans mes observations d'ouverture, j'ai précisé que je voulais discuter des principes plutôt que des

[Text]

concur with him. But it would be a mistake to assume that even with the quieter business economy—I will not call it a recession—a radio station has certain problems of scheduling time. We are talking about Class A time, and this is one subject on which we went into some detail with them. Today they may be somewhat more enthusiastic in welcoming a political broadcast, but at the time we discussed it with them—it is wrong to say they resented it, but it creates some logistic problems for them in shifting regular scheduled Class A programming situations.

The other side of the coin, of course, as Mr. Dryden mentioned, is the balance based on the experience of the previous election. When you read these two together, we came to the conclusion that we did on the six hours, on availability.

Mr. Walker: The industry might feel better if you pointed out to them that this is Canadian content.

Mr. Smith: Quite right. We also got into many very serious discussions with candidates and broadcasters, and in particular with the Canadian Association of Broadcasters, on the poor standard of political broadcasting in Canada. All of us who have been there can concur. As they said to us, we drive more audiences off the air for their following programs, and we suggested very strongly one or two changes in this area because at that time we were not permitted to undertake any dramatization at all. So we were thinking of you at that stage.

The Chairman: Gentlemen, that completes one round of questioning by everyone who is here. I do not want to exclude any further questions. Does anybody have anything else to cover that we have not got into today?

Mr. Forrestall: I am sure we have been in and out of it 25 or 30 times, and I caught a glimpse of you wondering whether we should bring this to a close. You gentlemen have been very kind to us today, and I am sure most helpful.

I wonder if I could ask them whether or not there is a simple yes or no reply to the question of effective control without disclosure of contributions. Is there a simple yes or no answer to that question? Can we have control without disclosure of contributions?

Mr. Dryden: The answer can be put quite simply, but not just yes or no. You see, with

[Interpretation]

dégrés, et je suis d'accord avec lui. Mais ce serait une erreur que de supposer que, même pendant cette période de répit de l'économie, les stations de radio éprouvent certains problèmes de programmation. Nous parlons du temps de catégorie A, et c'est un sujet dont nous avons longuement discuté avec elles. Elles sont peut-être aujourd'hui un peu plus enthousiastes à diffuser de la publicité politique, mais, à cette époque, nous en avons discuté avec elles et il est faux de dire qu'elles avaient un certain ressentiment, mais cette situation pose certains problèmes pour eux de remaniement de leur programmation régulière de temps de catégorie A.

L'autre aspect à considérer, comme l'a mentionné M. Dryden, est l'équilibre fondée sur l'expérience de l'élection précédente. En combinant ces deux facteurs, nous en sommes venus à notre conclusion au sujet des six heures.

M. Walker: L'industrie pourrait être plus enthousiaste si vous lui signaliez qu'il s'agit là de contenu canadien.

M. Smith: Très exact. Nous avons également eu de nombreuses discussions très sérieuses avec les candidats et les radiodiffuseurs, tout particulièrement, avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs, sur la médiocrité de la radiodiffusion politique au Canada. Tous ceux qui étaient présents seront d'accord. Comme ils nous l'ont dit, nous intéressons plus d'auditoire pour les émissions à suivre, et nous avons proposé très fermement un ou deux changements dans ce domaine parce que nous ne pouvions nullement entreprendre de dramatiser à ce moment-là. Nous pensons donc à vous.

Le président: Monsieur, voilà qui termine un tour de questions. Je n'écarterais aucune autre question. Quelqu'un a-t-il des questions à poser sur un point que nous n'aurions pas déjà étudié aujourd'hui?

M. Forrestall: Je suis certain que nous en avons déjà parlé 25 ou 30 fois, et j'ai cru voir que vous vouliez terminer les débats. Vous vous êtes montrés, messieurs, très gentils et des plus utiles.

J'aimerais leur demander s'ils ont une réponse simple, affirmative ou négative, à la question du contrôle efficace sans divulgation des contributions. Pouvez-vous y répondre par un simple oui ou un non? Pouvons-nous exercer un contrôle sans divulgation des contributions?

M. Dryden: La réponse peut être simple, mais elle ne peut pas se résumer à un oui ou

[Texte]

the auditing provisions, the registrar and the auditor will be able to check. They will get into the names and the amounts, and they will check back against them the other way.

Mr. Forrestall: They will check the amounts of expenditure, but not necessarily revenue, or income, or collections, or donations, or whatever you call them.

Mr. Dryden: I am sorry, then. I missed something.

Mr. Walker: I think I know what he is talking about. It is disclosure of income.

Mr. Forrestall: It is disclosure of income as opposed to disclosure of what you spend.

Mr. Smith: I think we tried, in the last 40 minutes, to answer that. We recognize that there are two extreme views on the subject among members. There are some who felt that there should be no disclosure, and some that it should be absolute. We thought that the system we introduced as a first stage, and the direction we were pointing, was the most representative of our Committee. It was one which would be acceptable to you people, and one that would work. Otherwise we would not have put it that way. So the answer is, yes.

The Chairman: Can I have one final word? I know this was dealt with a moment ago when I was distracted by something else, but the control of income and expenses during an election period obviously raises immediately the question of to what extent the parties and the contributors will endeavour to make their contributions and their expenses outside of actual election periods. What attitude or conclusions did you come to on any attempt to control or limit that type of thing, or do you leave that completely alone?

• 1510

Mr. Dryden: There are provisions for the return and auditing of the parties' records.

The Chairman: Annually.

Mr. Dryden: Yes, annually.

The Chairman: So, in order to have effective the control during an election period you do recognize the desirability of getting into an annual control of the operating cost and budget source of income of the political party.

Mr. Dryden: Right.

[Interprétation]

un non. Le registraire et le vérificateur pourront faire une vérification grâce aux dispositions dans ce sens. Ils vérifieront les noms et les montants et vice versa.

M. Forrestall: Ils vérifieront les montants des dépenses, mais pas nécessairement les recettes, ou revenus, ou perceptions, ou dons, ou appelez-les comme vous voudrez.

M. Dryden: Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris.

M. Walker: Je crois comprendre ce qu'il veut dire. Il parle de la divulgation des revenus.

M. Forrestall: De la divulgation des revenus par opposition à la divulgation des dépenses.

M. Smith: Je croyais que nous avions essayé d'y répondre au cours des 40 dernières minutes. Nous savons qu'il y a deux points de vue très opposés sur le sujet parmi les membres. Certains croyaient qu'il ne devrait y avoir aucune divulgation, et d'autres qu'elle devrait être complète. Nous avons cru que le système que nous avions instauré en premier lieu était le plus représentatif de notre comité. C'était un système que vous pourriez accepter et qui fonctionnerait. Autrement, nous n'en aurions pas parlé comme nous l'avons fait. La réponse est donc affirmative.

Le président: Pourrais-je ajouter un dernier mot? Je sais qu'on en a parlé, il y a un instant, mais le contrôle des revenus et des dépenses au cours d'une période d'élection soulève immédiatement de lui-même la question de savoir dans quelle mesure les partis et les personnes qui font des contributions essayeront de faire leurs contributions et leurs dépenses en dehors des périodes réelles d'élection. A quelle attitude ou à quelle conclusion en êtes-vous arrivés pour essayer de contrôler ou de limiter ce genre de chose, ou peut-être n'en avez-vous pas parlé?

M. Dryden: Il y a des dispositions concernant les déclarations et la vérification des dossiers des partis.

Le président: Une fois l'an.

M. Dryden: Oui, une fois l'an.

Le président: De sorte que, pour avoir un contrôle efficace durant une période électorale, vous reconnaissez le besoin d'un contrôle annuel des frais de fonctionnement et des sources de revenu des partis politiques.

M. Dryden: Exact.

[Text]

Mr. Smith: There were two countries, Mr. Chairman, who did not do this, who were very proud of their system and said it was effective. The simple fact of the matter was that when the balloon went up for the election they had limitations similar to the ones that were suggested, but prior to that they had none. So, from my standpoint, I said their law was ineffective.

The Chairman: So all they were doing was conducting a four-year campaign.

Mr. Smith: Right.

The Chairman: Gentlemen, I will not adjourn the meeting at this stage because we have one or two routine business matters, but I certainly will excuse the witnesses and the observers, if they so wish, with again a very warm vote of thanks and appreciation for their kindness in coming here.

Gentlemen, as we have a quorum, there are a couple of procedural things with which we have to deal. First of all, I would like to entertain the usual motions that the witnesses who attended here today be paid their ordinary travelling expenses. I need one motion for Mr. Dryden, one for Mr. Smith and one for Mr. Coldwell. Pardon me, I do not need one for Mr. Coldwell as he resides here. Therefore, I need a motion for Mr. Dryden and Mr. Smith.

Mr. Walker: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: I also wanted to discuss with you the suggestion made yesterday about travelling to Quebec City. It turns out that we do not, as we should have realized yesterday, have authority in our original order to travel. Travelling without authority is a very risky precedent that nobody in authority to whom we spoke would like to get involved in unless it is extremely essential and obviously it is not. Therefore, it would appear to be advisable to delay that trip until after the House is back in session, at which time we can get proper authority to make the trip some time in October.

Do you want to have a session in any event at the end of September? As I said, I am going to be away, but if the members are disposed to having a session I can certainly have the Clerk set up something and have some witnesses appear, or would you want to leave it until after the session begins. I am in your hands.

[Interpretation]

M. Smith: Il y a deux pays, monsieur le président, qui ne l'ont pas fait, qui étaient très fiers de leur système qu'il disait efficace. Le fait est que, lorsqu'on déclarait l'élection, ils étaient soumis à des limitations semblables à celles qui ont été suggérées, mais ils n'en avaient pas auparavant. Je dirais donc que, selon moi, leur loi était inefficace.

Le président: Il menait donc une campagne de quatre ans.

M. Smith: Exact.

Le président: Messieurs, je ne lèverai pas la séance tout de suite parce que nous avons encore une ou deux affaires courantes à régler, mais je signalerai aux témoins et aux observateurs qu'ils sont libres de partir s'ils le désirent et je les remercie d'avoir bien voulu tenir témoignage devant nous aujourd'hui.

Messieurs comme nous avons quorum, il y a quelques points de procédure que nous devrions régler. Tout d'abord, j'aimerais entendre les motions d'usage voulant que les témoins qui sont venus témoigner devant nous aujourd'hui soient remboursés pour les frais de déplacement. J'ai besoin d'une motion pour M. Dryden, d'une pour M. Smith et d'une pour M. Coldwell. Non je n'en ai pas besoin pour M. Coldwell puisqu'il demeure ici. J'ai donc besoin d'une motion pour M. Dryden et pour M. Smith.

M. Walker: Je le propose.

La proposition est adoptée.

Le président: J'aimerais également discuter avec vous de la suggestion faite hier au sujet d'un voyage à Québec. Comme nous aurions dû nous en rendre compte hier, notre ordre initial de voyage ne nous donne l'autorité nécessaire. Un voyage sans autorisation représenterait un risque sans précédent que personne n'oserait prendre à moins qu'il soit extrêmement essentiel et évident qu'il faille agir ainsi. Il me semblerait donc qu'il serait préférable d'attendre la rentrée des chambres et d'obtenir alors l'autorité nécessaire pour faire le voyage en octobre.

Voulez-vous tenir une séance de toute façon à la fin de septembre? Comme je l'ai dit, je serai absent, mais, si les députés sont disposés à tenir une séance, je pourrais demander au greffier de faire les arrangements nécessaires et de convoquer des témoins, ou préféreriez-vous la retarder jusqu'à la rentrée? Je m'en remets à vous.

[Texte]

Mr. Forrestall: It is a little expensive to come back for a lot of the members have not taken up their apartments yet.

The Chairman: I am perfectly satisfied to leave our first meeting until after the beginning of the session. I know other members are going to be busy on the Constitution Committee and will be travelling for a couple of weeks. I think we will have time to cover all the necessary ground if we take a month now to organize our schedule. We will try to set up something for the second week after we are back to take care of meetings that week on the basis of some of the things we outlined. After that, in one of our sessions we will plan our agenda from that time on including the Quebec trip, if that is agreeable to the members.

Mr. Walker: At that first meeting, the report might come up requesting permission to...

The Chairman: We will attend to that at the very opening.

Mr. Walker: Good.

The Chairman: If there is no further business, I declare the meeting adjourned.

Thank you, gentlemen.

[Interprétation]

M. Forrestall: Le retour d'un grand nombre de députés seraient assez dispendieux parce qu'ils n'ont pas encore réservé leur appartement.

Le président: Je serais parfaitement d'accord pour remettre notre réunion après le début de la session. Je sais que d'autres députés seront très occupés au comité de la constitution et seront en voyage pour quelques semaines. Je crois que nous aurons assez de temps pour tout étudier si nous prenons maintenant un mois pour établir notre horaire. Nous essaierons d'organiser quelque chose pour la deuxième semaine après notre retour. Nous pourrions ensuite établir le programme à suivre par la suite, y compris le voyage à Québec, si les députés sont d'accord pour agir ainsi.

M. Walker: Lors de cette première réunion, nous pourrions présenter une demande pour...

Le président: Nous nous en occuperons au tout début.

M. Walker: Très bien.

Le président: Si personne n'a d'autres questions, je déclare la séance levée.

Merci, messieurs.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Second Session

Deuxième session de la

Twenty-eighth Parliament, 1969-70

vingt-huitième législature, 1969-1970

SPECIAL COMMITTEE

COMITÉ SPÉCIAL

ON

SUR LES

ELECTION EXPENSES DÉPENSES ÉLECTORALES

Chairman

Mr. James Jerome

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

No. 3

TUESDAY, OCTOBER 6, 1970

LE MARDI 6 OCTOBRE 1970

Respecting

Concernant

The limitation and control of election
expenses.

La limitation et le contrôle des dépenses
électorales

Including

Y compris

THE FIRST REPORT

LE PREMIER RAPPORT

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les Procès-verbaux)

COMITÉ SPÉCIAL
SUR LES

SPECIAL COMMITTEE
ON

SPECIAL COMMITTEE ON
ELECTION EXPENSES

COMITÉ SPÉCIAL SUR
LES
DÉPENSES ÉLECTORALES

Chairman
Vice-Chairman

Mr. James Jerome
Mr. Michael Forrestall

Président
Vice-président

and Messrs.

et MM.

Breau
Brewin
Deachman
Forest

Howe
Laflamme
Laprise
McKinley

Ouellet
Sulatycky—(12).

(Quorum 12)

Le greffier du Comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

Pursuant to Standing Order 65(4) (b)
on Tuesday, October 6, 1970.

Suivant l'article 65(4) b) du Règlement
le mardi, 6 octobre 1970.

Mr. Howe replaced Mr. Nesbitt.
Mr. Laflamme replaced Mr. Walker.

M. Howe remplace M. Nesbitt.
M. Laflamme remplace M. Walker.

Concernant
la limitation et le contrôle des dépenses
électorales
Y compris
LE PREMIER RAPPORT

Respecting
the limitation and control of election
expenses,
including
THE FIRST REPORT

WITNESSES—TÉMOINS

(Voir les Procès-verbaux)

(See Minutes of Proceedings)

[Text]

REPORT TO THE HOUSE

WEDNESDAY, October 7, 1970.

The Special Committee on Election Expenses has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee not having had time to complete consideration of its Order of Reference of Wednesday, June 10, 1970 recommends that it be reconstituted with the same powers and that the evidence adduced during the current Session be referred to it.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Your Committee not having had time to complete consideration of its Order of Reference of Wednesday, June 10, 1970 recommends that it be reconstituted with the same powers and that the evidence adduced during the current session be referred to it.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,
JAMES JEROME,
Chairman.

[Text]

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 7 octobre 1970.

Le Comité spécial sur les dépenses électorales a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité n'ayant pu terminer l'étude de son ordre de renvoi qui lui a été déferé le mercredi 10 juin 1970 recommande qu'il soit reconstitué avec les mêmes pouvoirs et que les témoignages recueillis au cours de la présente session lui soient déférés.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Comité n'ayant pu terminer l'étude de son ordre de renvoi qui lui a été déferé le mercredi 10 juin 1970 recommande qu'il soit reconstitué avec les mêmes pouvoirs et que les témoignages recueillis au cours de la présente session lui soient déferés.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
JAMES JEROME,
Chairman.

be adopted as read and that the Chairman be hereby instructed to report to the House accordingly.

At 3:42 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité,
Robert B. Marison,
Clerk of the Committee.

soit adopté tel que lu et que le président soit autorisé à le présenter à la Chambre des communes.

A 3 h. 42 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

[Text]

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, October 6, 1970
(4)

The Special Committee on Election Expenses met *IN CAMERA* at 3:30 p.m. this day. The Chairman, Mr. Jerome, presided.

Members present: Messrs. Brewin, Deachman, Howe, Jerome, Laflamme, Macquarrie, Sulatycky—(7).

The Committee *agreed unanimously* that the first report, which reads as follows:

“The Special Committee on Election Expenses has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee not having had time to complete consideration of its Order of Reference of Wednesday, June 10, 1970, recommends that it be reconstituted with the same powers and that the evidence adduced during the current session be referred to it.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,
JAMES JEROME,
Chairman.”

be adopted as read and that the Chairman be hereby instructed to report to the House accordingly.

At 3:42 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité,
Robert D. Marleau,
Clerk of the Committee.

[Texte]

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 6 octobre 1970
(4)

Le Comité spécial sur les dépenses électorales se réunit à *huis clos* à 3 h. 30 de l'après-midi, aujourd'hui. Le président, M. Jerome, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Brewin, Deachman, Howe, Jerome, Laflamme, Macquarrie, Sulatycky—(7).

Le Comité *décide à l'unanimité* que le premier rapport, qui se lit comme suit:

«Le Comité spécial sur les dépenses électorales a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité n'ayant pu terminer l'étude de son ordre de renvoi qui lui a été déferé le mercredi 10 juin 1970 recommande qu'il soit reconstitué avec les mêmes pouvoirs et que les témoignages recueillis au cours de la présente session lui soient déferés.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

soit adopté tel que lu et que le président soit autorisé à le présenter à la Chambre des communes.

A 3h. 42 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

HOUSE OF COMMONS

Second Session

Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la

vingt-huitième législature, 1969-1970

SPECIAL COMMITTEE
ON

COMITÉ SPÉCIAL
SUR LES

ELECTION EXPENSES DÉPENSES ÉLECTORALES

Chairman

Mr. James Jerome

Président

INDEX

OF
PROCEEDINGS

DES
DÉLIBÉRATIONS

Issues Nos.

Fascicules nos

1 to 3

1 à 3

INDEX

- Australia**
Electoral law, system 1:17, 1:29
- Barbeau Committee**
See
Committee on Election Expenses (1966)
- Barbeau Report**
See
Committee on Election Expenses (1966)
- Bernier, Léo, M.P.P., Deputy-Chairman, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly**
Committee, explanation of 1:11-12
- British Columbia**
Electoral law, system 1:16, 1:17
- Coldwell, Hon. J., P.C., LL.D., Member, Committee on Election Expenses (1966)**
Barbeau Committee, report 2:7-9
- Committee on Election Expenses (1966)**
Foreign countries, visits, systems 2:6
Fund raising, public poll 2:38
Penalties, federal, provincial 2:68-71
Recommendations 1:13, 1:14, 1:19-20, 1:26-27, 1:31, 1:33, 1:41, 1:44, 1:47, 2:5-13, 2:24, 2:26, 2:38, 2:49, 2:75, 2:78
Advertising expenditures, limitation 2:37, 2:44
Auditing provisions 2:73-76, 2:84-85
Campaign funds, full disclosure 2:50-56
Contributions, tax credits 2:21-23
Control
Advertising media, sanctions 2:65-71, 2:76-84
Election expenses 2:24, 2:37, 2:76-78, 2:85
Deposit, return to candidates 2:43-44
Election expenses, campaign costs 1:44, 2:11, 2:14, 2:17, 2:24-25
Electors list, mailing 2:57-62
Restrictions
Advertising, foreign based media 2:71-72
Publication, opinion poll results 2:79-82
Transportation of voters, payment for, offence 2:62-64
Report
Campaigns, public financing 2:14-23, 2:28-38
- Allemagne**
Lois électorales, système vérification 2:76
- Angleterre**
Lois électorales, contrôle dépenses campagnes 1:24-25, 1:49, 2:12
- Australie**
Loi électorale, système 1:29
- Bernier, M. Léo, Député provincial, Vice-président, "Select Committee on Election Law of the Ontario Legislature Assembly"**
Exposé, Comité spécial sur lois électorales 1:11-12
- Coldwell, Hon. J., C.P., LL.D.**
Rapport, Commission Barbeau 2:7-9
- Colombie-Britannique, province de la**
Loi électorale, système 1:11, 1:16, 1:17
- Comité Barbeau**
Rapport
Aide aux candidats 2:11
Divulgence provenance fonds 2:13-17, 2:18-23, 2:26, 2:35, 2:39-42, 2:50-57, 2:84
Financement public campagnes 2:14-23, 2:28-38
Recommandations, mandat 1:13, 1:14, 1:19-20, 1:26-27, 1:31, 1:33, 1:41, 1:44, 1:47, 2:5-13, 2:24, 2:26, 2:38, 2:49, 2:75, 2:78
Recommandations
Avis, envoi aux électeurs 2:57-62
Contrôle
Dépenses électorales 2:24, 2:37, 2:76-78, 2:85
Médias publicitaires, sanctions 2:65-71, 2:76-84
Crédit d'impôt pour contributions 2:21-23
Dépenses électorales, coût campagnes 1:44, 2:11, 2:14, 2:17, 2:24-25
Interdiction
Publication sondages d'opinion 2:79-82
Publicité politique à l'étranger 2:71-72
Limitation dépenses publicité 2:37, 2:44
Païement transport électeurs, délit 2:62-64
Personnel de contrôle, vérification 2:73-76, 2:84-85
Publication totale fonds électoraux 2:50-56
Remboursement dépôt candidats 2:43-44

- Candidates, assistance 2:11
 Funds, source, disclosure 2:13-23, 2:26, 2:35, 2:39-42, 2:50-57, 2:84
- Diplock, D.D., Q.C., Legal Counsel, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly**
 Election expenses, systems, comparison 1:24-27
- Dryden, Gordon C., Member, Committee on Election Expenses (1966)**
 Barbeau Report, explanation 2:9-13
- Election, 1965**
 Expenses, published figures 2:27-28
- Election Expenses Special Committee**
 Purposes, objectives 1:42-44, 1:46-47
 Quebec City, visit 2:86-87
- Electoral Laws**
 Election campaigns
 Contributions
 Foreign-owned sources 1:48, 2:41
 Tax deductible 1:47-48, 2:18-23
 Funds, source, disclosure 1:44-45, 2:13-24, 2:26, 2:35, 2:50-57
 Public financing 1:17, 1:21, 1:29, 1:43, 2:14, 2:21-23, 2:28-38
 Election expenses, control
 Advertising, publicity 1:31-33, 1:39-40
 Comparisons, systems, provinces, countries 1:16-18, 1:41
- England**
 Electoral laws, campaign expenses, control 1:24-25, 1:49, 2:12
- Ferrier, W., M.P.P., Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly**
 Subsidization, campaign expenses 1:30-31
- Germany**
 Electoral laws, auditing 2:76
- Green Commission**
See
 Nova Scotia. Royal Commission on Election Expenses and Associated Matters
- Lewis, Roderick, Q.C., Chief Election Officer, Ontario**
 Election Act, new, preparation 1:13-14
- Nova Scotia**
 Electoral law, system 1:17, 1:25-27, 1:33, 1:34, 1:39-40, 1:50-51
- Sanctions fédérales, provinciales 2:68-71
 Sandage opinion publique, collection fonds 2:38
 Visites à l'étranger, comparaisons systèmes 2:6, 2:74
- Comité sur les dépenses électorales, 1966**
Voir
 Comité Barbeau
- Commission Green**
 Rapport, recommandations 1:26-27, 1:33, 1:51
- Dépenses électorales, Comité spécial sur les Objectifs 1:42-44, 1:46-47**
 Visite à Québec 2:86-87
- Diplock, M. D.D., C.R., Conseiller en matière légale, comité spécial sur les lois électorales d'Ontario**
 Dépenses électorales, comparaison systèmes 1:24-27
- Dryden, M. Gordon C., commission Barbeau**
 Exposé, Rapport Barbeau 2:9-13
- Élection de 1965**
 Chiffres publiés, dépenses 2:27-28, 2:46
- États-Unis**
 Dépenses électorales, règlements, Maryland 2:12, 2:26, 2:27, 2:47
- Ferrier, M. W., Député provincial, Assemblée législative d'Ontario**
 Campagnes électorales subventions aux élections 1:30-31, 1:32
- Lewis, M. Roderick, C.R., Directeur général des élections, province d'Ontario**
 Nouvelle loi électorale, préparation 1:13-14
- Lois électorales**
 Campagnes électorales
 Contributions
 Déductibles d'impôts 1:47, 2:11-12, 2:18-23
 Sociétés étrangères 1:48, 2:41
 Divulgaration provenance fonds 1:44-45, 2:13-24, 2:26, 2:35, 2:50-57
 Financement fonds publics 1:16-17, 1:21, 1:29, 1:43, 2:14, 2:21-23, 2:28-38
 Dépenses électorales, contrôle
 Comparaisons, provinces, pays, systèmes 1:16-18, 1:41
 Publicité, coûts 1:31-33, 1:39-40
- Nouvelle-Écosse, province de la**
 Loi électorale, système 1:12, 1:17, 1:25-27, 1:33, 1:34, 1:39-40, 1:41, 1:50-51

Nova Scotia, Royal Commission on Election Expenses and Associated Matters
 Report, recommendations 1:26-27, 1:33, 1:51

Ontario

Election expenses
 Auditing 1:20-22
 Control 1:14-16, 1:18-20, 1:33-39, 1:46
 Subsidization of candidates 1:29-31
 Electoral law, system 1:33, 1:41-42
 Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly
 Expenses 1:18-20, 1:24-27, 1:31-39
 Purpose, activities 1:11-16, 1:18-20, 1:40-42, 1:48
 Reports, recommendations 1:11, 1:18-19, 1:26-27, 1:28
 Travels 1:11, 1:16-17, 1:28-29, 1:42

Quebec, Province

Elections
 Advertising, publicity, costs 1:31-32, 1:33
 Auditing expenses, accounts 1:21-22, 1:38
 Public financing 1:17, 1:21
 Subsidization of candidates 1:31, 1:38, 1:39, 2:17
 Electoral law, system 1:11, 1:17, 1:21-22, 1:25-27, 1:31, 1:34, 1:37-39, 1:40-41, 1:50-51, 2:62, 2:63

Reports to the House

First 3:3

Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly

See

Ontario

Singer, Vernon, Q.C. M.P.P., Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly

Electoral law study, priorities 1:14, 1:16

Smith, Arthur R., D.F.C., Member, Committee on Election Expenses (1966)

Barbeau Committee, recommendations 2:6, 2:7

Sweden

Electoral laws, system, public financing 1:17, 1:18, 1:41, 1:48, 2:41

United States

Election expenses, regulations 2:12, 2:26, 2:27

Witnesses

- Bernier, Léo, M.P.P., Deputy-Chairman, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:11-24, 1:28-52
- Carruthers, A., M.P.P., Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:20, 1:36-37, 1:46-47, 1:49

"Nova Scotia, Royal Commission on Elections Expenses and Associated Matters"

Voir

Commission Green

Ontario, province d'

Comité spécial sur les lois électorales
 Dépenses 1:18-20, 1:24-27, 1:31-39
 Rapports, recommandations 1:11, 1:18-19, 1:26-27, 1:28
 Travaux, mandat 1:11-16 1:18-20, 1:40-42, 1:48
 Visites à l'étranger 1:11, 1:16-17, 1:28-29, 1:42
 Dépenses électorales
 Contrôle 1:11, 1:14-16, 1:18-20 1:33-39, 1:40, 1:46
 Subventions aux candidats 1:29-31
 Vérification publique 1:20-22
 Élections municipales, fonctionnement 1:11
 Loi électorale, système 1:33, 1:41-42

Québec, province de

Élections

Financement public 1:16-17, 1:21
 Publicité, coûts 1:31-32, 1:33
 Subventions aux candidats 1:31, 1:37-39, 2:17
 Vérification comptes 1:21-22, 1:38
 Loi électorale, système 1:11, 1:17, 1:21-22, 1:25-27, 1:31, 1:34, 1:37-39, 1:40-41, 1:50-51, 2:62, 2:63

Rapport à la chambre

Premier 3:3, 3:4

Rapport Barbeau

Voir

Comité Barbeau

"Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly"

Voir

Ontario, province d'

Comité spécial sur les lois électorales

Singer, M. Vernon, C.R., député provincial, Ontario

Étude loi électorale, priorités 1:14, 1:16

Smith, M. Arthur R., D.F.C.

Recommandations, Commission Barbeau 2:6

Suède

Lois électorales, système, financement public 1:18, 1:41, 1:48, 2:41

Témoins

- Bernier, M. Léo, Député provincial, Vice-président "Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly" 1:11-24, 1:28-52
- Carruthers, M. A., Député provincial, Assemblée législative d'Ontario 1:35-37, 1:46-47, 1:49

Election Expenses

- Coldwell, Hon. J., P.C., LL.D., Member, Committee on Election Expenses (1966) 2:7-9, 2:15-19, 2:24-33, 2:37, 2:43, 2:45, 2:55-73
- Diplock, D.D., Q.C., Legal Counsel, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:24-28, 1:33, 1:34, 1:38-40, 1:48, 1:50-51
- Dryden, Gordon, Member, Committee on Election Expenses (1966) 2:9-13, 2:17-85
- Dunlop, Edward, M.P.P., Chairman, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 2:30
- Ferrier, W., M.P.P., Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:19, 1:30-32, 1:45
- Lewis, Roderick, Q.C., Chief Election Officer, Ontario 1:13-14, 1:18-23, 1:27, 1:39-40
- Singer, V.M., M.P.P., Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:14-24, 1:29-50
- Smith, Arthur R., D.F.C., Member, Committee on Election Expenses (1966) 2:5-7, 2:13-86
- Coldwell, Hon. J., C.P., LL.D., membre, Comité sur les dépenses électorales (1966) 2:7-9, 2:15-45, 2:55-73
- Diplock, M. D.D., C.R., Conseiller en matière légale, Comité spécial sur les lois électorales d'Ontario 1:24-27, 1:28, 1:33, 1:34, 1:38-40, 1:48, 1:50-51
- Dryden, M. Gordon C., Comité sur les dépenses électorales (1966) 2:9-13, 2:17-85
- Dunlop, M. E., M.P.P., Président, Comité spécial sur la loi électorale, Assemblée législative, Ontario 2:30
- Ferrier, M. W., Député provincial, Assemblée législative d'Ontario 1:19, 1:28-32, 1:45
- Lewis, M. Roderick, C.R., Directeur général des élections, province d'Ontario 1:13-14, 1:18-23, 1:27, 1:39-40
- Smith, M. Arthur R., D.F.C., membre, Comité sur les dépenses électorales (1966) 2:5-7, 2:13-86
- Singer, M. Vernon, C.R., Député provincial, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:14-24, 1:29-50

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1971

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

Election Expenses

- **Chapman, J. H., M.P.,** Member, Committee on Election Expenses (1965) 1:97, 1:104-105, 1:140, 1:45, 1:35-73
- **Chapman, J. H., M.P.,** Select Committee on Election Expenses of the Ontario Legislative Assembly 1:38-40, 1:35-40
- **Chapman, J. H., M.P.,** Committee on Election Expenses 1:40, 1:43, 1:17-22
- **Chapman, J. H., M.P.,** Chairman, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:20
- **Chapman, J. H., M.P.,** Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:19, 1:38-39, 1:40
- **Chapman, J. H., M.P.,** Chief Election Officer, Ontario 1:13-14, 1:18-23, 1:27, 1:39-40
- **Chapman, J. H., M.P.,** Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:14-24, 1:29-30
- **Smith, Arthur R., D.F.C.,** Member, Committee on Election Expenses (1966) 2:5-7, 2:13-16

- **Colwell, Roy, J., C.F., LL.D.,** membre, Comité sur les dépenses électorales (1966) 2:7-9, 2:13-15, 2:33-35
- **Diplock, M. D.D., C.R.,** Conseiller en matière légale, Comité spécial sur les lois électorales d'Ontario 1:24-27, 1:28, 1:39, 1:34, 1:35-40, 1:40, 1:30-31
- **Dryden, H. Gordon C.,** Comité sur les dépenses électorales (1966) 1:9-13, 2:17-25
- **Dunlop, M. E., M.P.P.,** Président, Comité spécial sur la loi électorale, Assemblée législative, Ontario 1:30
- **Parler, M. W.,** Député provincial, Assemblée législative d'Ontario 1:19, 1:28-32, 1:45
- **Leach, M. Roderick, C.R.,** Directeur général de élections, province d'Ontario 1:13-14, 1:18-23, 1:27, 1:39-40
- **Smith, H. Arthur R., D.F.C.,** membre, Comité sur les dépenses électorales (1966) 2:5-7, 2:13-16
- **Singer, M. Vernon, C.R.,** Député provincial, Select Committee on Election Law of the Ontario Legislative Assembly 1:14-24, 1:29-30

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1971
 Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

